

Revue d'histoire moderne et
contemporaine / Société
d'histoire moderne

Société d'histoire moderne et contemporaine (France). Auteur du texte. Revue d'histoire moderne et contemporaine / Société d'histoire moderne. 1983-10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

revue d'histoire moderne . et contemporaine

O. ZELLER

L'espace et la famille à Lyon au
XVI^e et XVII^e s.

P. LOUPÈS

Un diocèse de l'Église établie
d'Irlande à l'époque georgienne,
Ossory.

H. MICHEL

Maisons et propriétaires montpel-
liérains, XVIII^e s.

M.-H. FROESCHLÉ-CHOPARD

Les pénitents en Provence orien-
tale, XVIII^e-XX^e s.

C. JOURNES

Le droit, charpente de la « Comédie
humaine ».

A. MARÈS

Mission militaire et relations inter-
nationales : le cas franco-tchécos-
lovaque, 1918-1925.

COMPTES RENDUS

TABLE DÉCENNALE : 1974-1983.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 02475629 9

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE MODERNE / tome XXX - OCTOBRE-DÉCEMBRE 1983

C.P.P. n° 52558

revue d'histoire moderne et contemporaine

Publiée chaque trimestre par la Société d'Histoire moderne
avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique

Directeurs honoraires : † Charles H. POUTHAS, Roger PORTAL et Jean-Baptiste DUROSELLE
Directeur : Pierre MILZA
Rédacteurs en chef : Jacques BOUILLON et Daniel ROCHE

sommaire

ÉTUDES

- Philippe LOUPÈS : Un diocèse de l'Église établie d'Irlande à l'époque géorgienne, d'après une visite épiscopale; Ossory 521
Claude JOURNES : Le droit, charpente de la « Comédie humaine » 542
Antoine MAREÈS : Mission militaire et relations internationales : l'exemple franco-tchécoslovaque, 1918-1925 559

MÉLANGES

- Olivier ZELLER : L'espace et la famille à Lyon aux XVI^e et XVII^e siècles 587
Henri MICHEL : Maisons et propriétaires montpelliérains au milieu du XVIII^e siècle 597
Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD : L'évolution des pénitents en Provence orientale, XVIII^e-XX^e siècles .. 616

COMPTES RENDUS

Wilhelmus T. M. FRIJHOFF, *La société néerlandaise et ses gradués, 1575-1814. Une recherche sérielle sur le statut des intellectuels à partir des registres universitaires* (Françoise Waquet), 637; Jean-Marc PELORSON, *Les Letrados, juristes castillans sous Philippe III. Recherches sur leur place dans la société, la culture et l'État* (Janine Fayard), 639; Nicole CASTAN, *Justice et répression en Languedoc à l'époque des Lumières; Les criminels de Languedoc : les exigences d'ordre et les voies du ressentiment dans une société prérévolutionnaire (1750-1790)* (François Billacois), 642; Martin LYONS, *Révolution et Terreur à Toulouse* (Françoise Brunel), 644; Camille MAIRE, *L'émigration des Lorrains en Amérique (1815-1870)*, (Pierre Caillet), 646; Jean-Jacques BECKER, *Les Français dans la Grande guerre* (Pierre Barral), 650.

Table des matières du tome trentième (1983)

TABLE DÉCENNALE (1974-1983), dressée par Jacques BOUILLON

© Société d'Histoire moderne, Paris, 1983

ABONNEMENTS

Abonnement annuel :

1984 (4 numéros) : France : 240 F

Chaque numéro séparé : 80 F

Étranger : 260 F

Le numéro spécial : 120 F

Les abonnements doivent être réglés au C.C.P. de la Société d'Histoire moderne, Paris 418-29, ou au Trésorier, M. J.-P. Cointet, 4, square Émile-Zola, 75015 Paris.

RÉDACTION DE LA REVUE

Toute correspondance rédactionnelle destinée à la Revue doit être adressée à M. Jacques Bouillon, 104, avenue Saint-Exupéry, 92160 Antony.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE MODERNE

La Société d'Histoire moderne, fondée en 1901, se réunit à la Sorbonne, d'octobre à juin, le 1^{er} dimanche de chaque mois. Les sociétaires reçoivent la Revue et un Bulletin qui publie le compte rendu des séances. Se renseigner auprès du Secrétaire général de la Société, M. Boquet, 49, Boulevard Bessières, 75017 Paris.

UN DIOCÈSE DE L'ÉGLISE ÉTABLIE D'IRLANDE
A L'ÉPOQUE GEORGIENNE
D'APRÈS UNE VISITE ÉPISCOPALE :
OSSORY *

Connues des chercheurs depuis longtemps, les visites pastorales constituent actuellement une des sources essentielles de l'histoire religieuse. Lancée à l'initiative du doyen Gabriel Le Bras, l'enquête générale sur les visites pastorales des diocèses de France approche à son terme¹. Cette belle réussite ne doit cependant pas faire oublier que les Églises protestantes bénéficient de recherches comparables, et tout particulièrement en Rhénanie : depuis quelques années, des chercheurs allemands, suisses et français ont bien dégagé le rôle des visites pastorales, dans le cadre des Églises protestantes territoriales². L'Église anglicane n'échappe pas à ce genre d'investigations³, sans pour autant susciter des travaux comparables en ampleur à ceux de la France catholique et de la Rhénanie luthérienne. Quant à l'Église d'Irlande⁴, cette sœur cadette de l'Église angli-

* La documentation de la présente étude a été rassemblée au cours d'un séjour d'étude effectué en 1977 à Trinity College Dublin, grâce au concours du C.N.R.S. et de son homologue irlandais, le National Board for Science and Technology. Nos remerciements très chaleureux vont également au Pr Louis Cullen, de T.C.D., et aux Prs Claire Cross et William Doyle, de l'Université d'York.

1. Voir le n° 171 de la *Revue d'Histoire de l'Église de France*, juillet-décembre 1977, entièrement consacré à cette question, et tout spécialement l'article de M. VÉNARD et D. JULIA : « Le répertoire des visites pastorales, premiers enseignements d'une enquête », pp. 213-233.

2. Voir dans *R.H.E.F.*, juillet-décembre 1973, pp. 312-315, le compte rendu des journées de Strasbourg d'avril 1973, avec l'étude des visites luthériennes au Wurtemberg par M. BRECHT, dans le comté de Hohenhole par G. FRANZ, à Strasbourg par J. ROTT, dans le comté de Montbéliard par J.-M. DEBARD. Voir également le recueil *Sensibilité religieuse et discipline ecclésiastique*, Strasbourg, 1975.

3. Pour l'Église anglicane, il n'existe à ce jour aucune synthèse sur les visites épiscopales. Signalons cependant quelques études : « Gibson Speculum, 1705-1723 », dans *Lincolnshire Record Society*, IV, 1913 ; « Archbishop Herring's visitation », 1743, dans *Yorkshire Archoeological Society*, 1929-1930.

La plupart des biographies épiscopales offrent généralement quelques pages consacrées aux visites. Voir une des meilleures : SYKES, NORMAN, *William Wake*, 2 vol., Cambridge, 1957.

4. L'Église d'Irlande est l'Église réformée, installée en 1536-1537 par Henri VIII sur le modèle anglican. Très étroitement liée au gouvernement et symbole et agent de la pénétration anglaise en Irlande, l'Église d'Irlande ne sera « désétablie » qu'en 1869, à l'initiative de Gladstone.

cane semble avoir été quelque peu oubliée par les nouvelles recherches de pointe en histoire ecclésiastique⁵. Ce manque d'intérêt relatif pour le passé d'une Église « coloniale » serait-il imputable à un nationalisme irlandais intempestif ou bien au dynamisme conquérant de l'Église catholique qui, de nouveau, s'identifie à la nation irlandaise ? Probablement pas. En fait, les recherches historiques, en Irlande peut-être plus qu'ailleurs, ont lourdement pâti de la perte irréparable d'importants fonds d'archives : ainsi, en 1922, une énorme collection de visites épiscopales a été détruite lors de l'incendie « historique » des *Four Courts* de Dublin. A ce désastre n'ont échappé que de rares doubles de *Visitation Books* ou des cahiers préparatoires conservés dans les archives épiscopales⁶. Ces épaves, d'autant plus précieuses qu'elles sont rares, concernent entre autres les diocèses de Dublin (1630), Meath (1693), Ossory (1731), Raphoe (1732)... Elles sont désormais indispensables pour saisir et comprendre le *pastoral oversight* porté sur les diocèses irlandais.

De pratique courante mais inégale dans l'Église catholique à la fin du moyen âge, la visite épiscopale fut rapidement considérée dans les Iles britanniques comme une tradition de l'*Ecclesia Anglicana*. En 1604, le soixantième canon impose le rythme triennal, en associant visite diocésaine et tournée de confirmation⁷. Cette fréquence de visite est d'ailleurs souvent supérieure, puisque les archevêques doivent parcourir leur propre diocèse une fois par an et visiter les diocèses suffragants tous les trois ans. Simple vœu pieux dira-t-on ? Il ne semble pas, car en ces premières décennies du XVIII^e siècle, William Wake, l'archevêque de Canterbury, et William King, l'archevêque de Dublin, donnent eux-mêmes l'exemple. W. Wake attache d'ailleurs une telle importance au résultat de ses propres visites qu'il fait publier ses *Visitation Books* à l'intention de son clergé⁸.

Ayant pour cadre le diocèse d'Ossory, le *Visitation Book* qui est à la base de la présente étude est l'œuvre de l'évêque Tenison qui l'a intitulé *The state of the diocese of Ossory as far as the same could be collected from my parochial visitation*. Conservé dans les archives épiscopales de Kilkenny⁹, ce document est en fait le cahier de notes utilisé par l'évêque au cours de ses pérégrinations diocésaines. Ces notes servirent ensuite à la rédaction du *Visitation Return*, rapport élaboré à l'intention du parle-

5. L'ouvrage de base sur l'Église d'Irlande est toujours *The History of the Church of Ireland*, de Walter ALISON PHILLIPS (3 t., Oxford University Press, 1933-1934). Très bien documenté, ce travail présente cependant l'inconvénient de dater, avec sa perspective exclusivement événementielle.

6. W. A. Phillips a eu connaissance de ces précieuses visites ; malheureusement, il ne les a guère utilisées dans son *Histoire de l'Église d'Irlande*.

7. SYKES, *op. cit.*, p. 167.

8. Durant son épiscopat sur le siège de Lincoln (1705-1715), W. Wake visite personnellement son diocèse, qui est le plus vaste d'Angleterre, par trois fois (1706, 1709, 1712). La quatrième visite en 1715 est effectuée par des commissaires. La visite de 1706 en 1715 est effectuée par des commissaires. La visite de 1706 est éditée sous le titre de *The bishop of Lincoln's Charge to the Clergy of his Diocese in his Primary Visitation, 1706*. La visite de 1709 fait l'objet d'une édition identique (SYKES, *op. cit.*, p. 175).

9. L'original se trouve à Kilkenny Palace. Une copie dactylographiée, effectuée en 1930 par le chanoine James B. Leslie à l'initiative de l'Ecclesiastical Records Committee of the General Synod, se trouve au Public Record Office de Dublin.

ment de Dublin qui brûla dans l'incendie des *Four Courts* en 1922. La confrontation des deux documents eût été sans doute d'un très grand intérêt, mais ne nous lamentons pas sur les pertes archivistiques et contentons nous d'apprécier la saveur d'un document quasi confidentiel qui nous permet de découvrir la réalité irlandaise saisie par un œil neuf.

Comme toutes les visites épiscopales anglicanes, celle d'Ossory a été précédée par l'envoi à tout le clergé desservant d'un questionnaire préparatoire. Rivalisant d'ingéniosité et de méthode avec leurs homologues de l'Église de France, certains évêques anglicans avaient élaboré à leur propre usage des questionnaires souvent complexes, permettant d'appréhender à la fois l'espace ecclésial, le clergé et le peuple de Dieu. C'est ainsi que W. Wake, évêque de Lincoln, avait imaginé pour sa première visite diocésaine un questionnaire en soixante-neuf points, qu'il définit non sans fierté comme « a complete summary of the established orders and discipline of the Church of England »¹⁰. L'évêque d'Ossory utilisa-t-il un modèle en circulation, ou bien conçut-il lui-même son propre questionnaire ? Il est difficile de répondre, d'autant que ce questionnaire inconnu, qui apparemment comprenait sept rubriques, transparaît fort mal au travers de réponses souvent incomplètes, fragmentées ou regroupées sans raison apparente¹¹. Aussi n'est-il pas possible de traiter quantitativement les réponses. Ce handicap n'enlève cependant rien à l'intérêt de ce cahier de notes, dressé au jour le jour. Avec ses états paroissiaux, entrecoupés à l'occasion par un tableau de bénéfices ou par le calendrier de l'itinéraire épiscopal, ce cahier de visites est marqué au sceau de la spontanéité, et gagne en chaleur humaine ce qu'il perd peut-être en investigation méthodique. En dépit de ses lacunes, le cahier de notes tenu par l'évêque constitue la meilleure approche diocésaine.

Situé au centre-sud de l'île, au sud-ouest de la province de Leinster, le diocèse d'Ossory¹² est à l'échelle irlandaise un diocèse de taille très moyenne¹³. De forme sensiblement oblongue, il mesure 75 km du nord-ouest au sud-est, une trentaine de kilomètres dans sa plus grande largeur,

10. SYKES, *op. cit.*, p. 227. Ce questionnaire trop détaillé ne s'étant pas révélé des plus pratiques, Wake le ramena à 54 points pour ses visites ultérieures, tant dans le diocèse de Lincoln que dans celui de Canterbury.

11. Grâce à des recoupements, nous avons pu cependant reconstituer la « grille » avec sept rubriques principales : 1° état général de l'église et du mobilier ; 2° état du cimetière, existence éventuelle d'un presbytère et d'une *glebe* ; 3° le bénéficiaire, ses revenus, son lieu de résidence ; les offices religieux ; le maître de l'école anglaise ; 4° la communion, fourniture du pain et du vin de communion ; nombre de communiantes à Pâques ; nombre de familles protestantes et catholiques ; oblations diverses ; 5° (l'évêque n'ayant pas utilisé les réponses à cette cinquième question, nous n'avons pu l'identifier) ; 6° l'hospice ; l'école anglaise avec ses effectifs ; le culte catholique, la mass house, les prêtres, les écoles catholiques ; 7° revenus globaux du titulaire de la paroisse.

12. Ossory est le nom d'un ancien royaume irlandais dont la capitale était Kilkenny.

13. Lorsqu'il avait introduit la Réforme en Irlande, Louis VIII avait conservé en gros les circonscriptions diocésaines médiévales. Ossory est un des trente-trois diocèses maintenus (voir DUDLEY EDWARD, Ruth, *An Atlas of Irish history*, London, Methuen, 1973, pp. 116-118). Du point de vue administratif, le comté de Kilkenny fait partie de la province de Leinster (sud-est de l'Irlande). Le diocèse est suffragant de Dublin. Il est limitrophe des diocèses de Leighlin au nord-est, de Ferns au sud-est, de Waterford-Lismore au sud, de Cashel à l'ouest, enfin de Killaloe au nord-ouest.

et couvre environ 1.300 km². Limité à l'est par l'axe nord-sud de la rivière Barrow, cerné au nord-ouest par l'arc des Slieve Bloom Mountains et au sud par les collines dominant la Suir, il correspond à peu près à l'actuel comté de Kilkenny¹⁴ et au bassin hydrographique de la Nore et de son affluent, la King's River. Avec ses horizons assez dégagés, son agriculture prospère, l'importance des grandes propriétés, la relative densité de la population, ce diocèse-comté apparaît — tout au moins dans sa partie centrale — comme « la région d'Irlande économiquement la plus développée à la fin du moyen âge et au début des temps modernes »¹⁵. Grâce à la bénéfique tutelle des Butler, comtes d'Ormonde¹⁶, cette région a pu rester en grande partie à l'écart des troubles qui, à la fin du moyen âge, ensanglantèrent le comté voisin de Carlow.

Peuplé d'après l'enquête d'environ 25.000 âmes — ce qui semble très sous-estimé — Ossory est un diocèse original où la prospérité économique a sous-tendu une remarquable vie urbaine. Avec ses 6.000 habitants, Kilkenny est à l'échelle de l'Irlande georgienne une cité importante qui domine le plat pays, la seule grande ville de l'Irlande intérieure. Ancien fief de la glorieuse famille des Ormonde, la ville ne peut oublier qu'au moyen âge elle accueillit à plusieurs reprises les parlements anglo-irlandais et qu'elle fut de 1642 à 1648 la capitale provisoire de l'Irlande lors de l'installation du gouvernement des *Confederate Catholics of Ireland*¹⁷. Outre Kilkenny, plusieurs agglomérations du diocèse d'Ossory ou des diocèses voisins, qui, en France, seraient tout au plus qualifiées de bourgs, méritent à l'échelle irlandaise l'appellation de ville¹⁸. Au sud, en remontant la rivière Suir à partir du port de Waterford, s'échelonnent les cités chères aux Ormonde : Carrick, Clonnel et Cahir. Sur l'axe de la King's River et de la Nore, entre Kilkenny et Waterford, les villes de Callan¹⁹ et de Kells, toutes deux dominées par un château des Butler, puis les villes de Thomastown et d'Inistioge constituent « une chaîne de quatre villes sur moins de 15 miles, fait unique en Irlande »²⁰.

14. Dans sa partie septentrionale, le diocèse déborde sur le King's county et le Queen's county.

15. CULLEN Louis, « The social and economic evolution of South Kilkenny in the seventeenth and eighteenth centuries », dans *Decies* (publié par l'Old Waterford Society), janvier 1980, p. 28.

16. Les Butler, comte d'Ormonde, constituent une des plus grandes familles anglo-normandes. En possession du château du Kilkenny depuis 1391, ils sont possessionnés dans toute l'Irlande du sud. Avec les Desmond, ils possèdent, au moins jusqu'au début du XVII^e siècle, un tiers des revenus terriens du comté de Kilkenny. Affaiblis par leur loyalisme jacobite, les Butler n'en restent pas moins au début du XVIII^e siècle « the largest landed family » du comté (CULLEN, *op. cit.*, p. 29).

17. C'est la tenue, en mai 1642, d'un synode national catholique dans la cité épiscopale du diocèse d'Ossory, qui est à l'origine du choix de Kilkenny par les insurgés. L'installation de la General Assembly qui relaie le parlement de Dublin, puis l'entrée triomphale du nonce Rinuccini et d'O'Neill, chef victorieux des Confédérés, portent la célébrité de Kilkenny à son comble. L'aventure se termine en mars 1650 avec la prise de Kilkenny par Cromwell.

18. Voir CULLEN Louis, *Irish towns and villages*, Dublin, 1979.

19. Callan est à la tête d'une union paroissiale. La population groupée est de 150 familles, dont 40 protestantes. La population dispersée comprend 105 familles, dont 14 protestantes. L'église paroissiale est la plus vaste du diocèse, après la cathédrale Saint-Canice de Kilkenny.

20. CULLEN, *op. cit.*, p. 30.

Grosso modo, trois régions naturelles peuvent être distinguées dans le comté. Le nord, plutôt pastoral, constitué par des plateaux calcaires, est notoirement sous-peuplé et subit fortement la marque anglaise. Au centre, la plaine de Kilkenny, entre Nore et Barrow, constitue la seconde région naturelle. Densément peuplé, c'est le pays céréalier des riches labours où les grands domaines appartenant à des landlords sont particulièrement nombreux. Enfin, au sud, les hautes collines encadrant la Suir subissent l'emprise économique du port de Waterford. C'est ce diocèse de tonalité mi-urbaine, mi-rurale, d'habitat dispersé au nord et au centre, que l'évêque Tenison découvre au cours de ses visites épiscopales de 1731-1732.

Mais qui est l'évêque Tenison²¹ ? Edward Tenison (1673-1735), originaire de Norwich, appartient à une famille ecclésiastique : son grand-père, Philip Tenison, avait été archidiacre de Norwich, son cousin Thomas Tenison occupa le siège archiepiscopal de Canterbury sous Guillaume III et sous la reine Anne, et son propre fils sera plus tard prébendier de Canterbury.

Après des études au Corpus Christi College de Cambridge, le jeune Edward Tenison semble s'orienter vers une carrière juridique auprès d'un oncle attorney, mais brusquement il revient à la tradition familiale et se fait ordonner en 1697. Après avoir exercé le ministère paroissial pendant plusieurs années dans le comté au sud-est de Londres, il accède en 1708 à une prébende canoniale à Canterbury. En 1714, il hérite d'un oncle de nombreuses propriétés, mais l'effondrement de la célèbre *South Sea Company* en 1720 compromettra gravement sa situation financière. En 1715, le règlement à titre d'exécuteur testamentaire de la succession de son cousin, l'archevêque de Canterbury, lui apporte, sans doute involontairement, une notoriété de scandale. En deux pamphlets vengeurs, il n'hésite pas à porter sur la place publique le différend qui l'oppose au nouvel archevêque, le grand William Wake²². Cet affrontement épistolaire, dépourvu d'aménité, aurait pu briser net la carrière ecclésiastique d'Edward Tenison, mais, en 1730, il devient chapelain du duc de Dorset, Lord Lieutenant d'Irlande. Et c'est à ce titre que son protecteur le fait nommer au siège épiscopal d'Ossory. Pécuniairement parlant, le bénéfice ne se situe qu'à un niveau inférieur dans la hiérarchie des sièges épiscopaux²³, mais, de toute évidence, il pourrait servir de marche-pied pour une

21. Edward Tenison, évêque d'Ossory, ne doit pas être confondu avec un homonyme anglo-irlandais, Richard Tenison, né près de Belfast, qui fut, à la fin du xvii^e siècle, successivement évêque de Killaloe, Clogher et Meath (*Dictionary of National Biography*, Oxford, vol. XIX, pp. 536-537).

22. A la mort de l'archevêque de Canterbury, Th. Tenison, en décembre 1715, W. Wake, qui s'était fait remarquer comme évêque de Lincoln, lui succède. Mais Wake et les exécuteurs testamentaires de son prédécesseur entrent en conflit au sujet de « dilapidations » réelles ou supposées et des réparations à faire à Lambeth et à Croydon. Après l'échec d'un arbitrage par le Lord Chief Justice, Edward Tenison se fait remarquer par deux pamphlets retentissants : *The True Copies of some Letters occasioned by the demand for Dilapidations in the archiepiscopal see of Canterbury, parts 1 & 2*. L'auteur y fait des réflexions très personnelles sur le caractère et les motivations de Wake (SYKES, *op. cit.*, p. 206).

23. Dans les années 1770, le célèbre agronome anglais Arthur Young considère les revenus du haut-clergé irlandais comme « très considérables » et propose une estimation

promotion ultérieure. Edward Tenison appartient donc au cercle des *clerical followers* que le Lord Lieutenant comble de faveurs et de bénéfices rémunérateurs.

Le scandale épistolaire de 1715 et de la façon dont il accède à l'épiscopat — assez courante dans les Églises d'Ancien Régime, il faut le reconnaître — risqueraient de jeter une ombre sur la mémoire de cet ecclésiastique qui aurait pu devenir sur le tard un de ces *whig bishops* « rampant d'évêché en évêché ». En fait, gardons-nous de juger, de façon d'ailleurs assez anachronique. Homme cultivé et ecclésiastique pleinement conscient de ses devoirs, Tenison est assez représentatif de l'épiscopat irlandais tel que le dépeint W.A. Phillips : « Bien qu'ils ne fussent pas toujours d'un haut niveau spirituel, les évêques étaient généralement compétents. Nombre d'entre eux se consacraient à leurs obligations et laissaient leur empreinte personnelle à la fois sur leur diocèse et sur l'Église d'une façon plus large. Le savoir, les talents littéraires, la piété et la générosité commençaient déjà à apparaître au sein de l'épiscopat »²⁴. En bref, un épiscopat avec ses grandeurs et ses misères, certes quelque peu bloqué par le système bénéficial et les nombreuses compromissions avec l'État, mais non dépourvu de talents et d'esprit évangélique ; nous n'en voulons pour preuve que le rayonnement de hautes figures comme William King, l'archevêque de Dublin, ou de George Berkeley, l'évêque-philosophe de Cloyne²⁵.

Les visites épiscopales de 1731-1732 constituent pour E. Tenison ce que l'on appelle la *Primary Visitation*. Rendue obligatoire dans l'Église d'Irlande, cette visite de prise de contact est en l'occurrence d'autant plus utile que le nouvel évêque d'Ossory assume pour la première fois le ministère pontifical, à un âge relativement avancé, et que cet Anglais découvre l'Irlande. De plus, par le plus grand des hasards, cette visite s'inscrit dans le cadre d'une grande enquête religieuse lancée par le Parlement irlandais en 1731-1732²⁶.

Judicieusement étalées sur deux ans, les visites de Tenison doivent permettre, dans un premier temps de brosser un tableau général du dio-

des grands bénéfices, après avoir corrigé la liste officielle. D'après ses chiffres, les quatre archevêchés se situent entre 4 000 et 8 000 livres sterling. Quant aux évêchés, ils se situent entre 2 000 et 7 000 livres, avec une valeur moyenne de 3 000 (YOUNG Arthur, *Voyage en Irlande*, Paris, Moutardier, an VIII, t. I, pp. 170-171).

24. PHILLIPS, *op. cit.*, t. III, p. 232.

25. W. King, qui occupe le siège de Dublin jusqu'à sa mort en 1729, domine l'Église d'Irlande pendant plusieurs décennies. Doté d'une très forte personnalité, il participe fréquemment au gouvernement du royaume en l'absence du Lord Lieutenant et il a un tempérament d'homme d'État. Ses talents politiques ne l'empêchent pas d'être un très grand évêque, qui renforce la discipline, reconstruit les églises et observe scrupuleusement la pratique des visites. Quant à G. Berkeley, né à Kilkenny en 1685, il occupe le siège de Cloyne, près de Cork, de 1734 à sa mort en 1753. Évêque constamment résident, il visite son diocèse avec régularité et redonne vie à la fonction de doyen rural. Ce grand philanthrope est défini par Swift comme « an absolute philosopher with regard to money, titles and power » (LUCE A. A., *The life of George Berkley, bishop of Cloyne*, New York, Nelson, 1968, 260 p.).

26. A partir de renseignements fournis par l'épiscopat, le comité de la chambre des Lords établit en 1732 un rapport qui est un tableau intéressant de l'Église d'Irlande (PHILLIPS, *op. cit.*, t. III, pp. 224-225).

cèse et, dans un second temps, de juger de l'efficacité des admonestations de l'année précédente. En raison de l'extrême médiocrité des routes irlandaises²⁷ et de la forte pluviosité du climat atlantique, les visites se déroulent à la fin du printemps et au début de l'été. Le choix de la saison la plus propice pour circuler ne met cependant pas l'évêque à l'abri des aléas climatiques ; aussi prend-il la précaution d'avertir ses curés que si de fortes pluies tombent le jour prévu pour la visite, tout le programme est décalé d'autant. Indépendamment des impératifs climatiques, les évêques, tant irlandais qu'anglais, ont alors tout intérêt à placer les tournées diocésaines hors des sessions parlementaires d'automne et d'hiver.

En 1731, Tenison mène à bien la visite des paroisses rurales de son diocèse entre le 13 et le 23 juillet. L'année suivante, le même circuit est effectué entre le 22 mai et le 8 juin. Chaque fois, une quinzaine de jours lui suffisent pour visiter la trentaine de paroisses matrices que comprend le diocèse. L'entreprise est donc à une échelle différente de la visite épiscopale telle que la pratiquent les évêques catholiques dans la France d'Ancien Régime²⁸.

Grâce à la position centrale de Kilkenny et au nombre réduit de paroisses matrices, l'évêque d'Ossory pourrait se permettre de visiter son diocèse tous les ans. Un soir sur deux, Tenison peut rejoindre sa cité épiscopale. Seule la visite des extrémités septentrionales et méridionales de sa circonscription l'amène à chercher l'hospitalité des bourgs extra-diocésains comme New Ross ou Carrick-on-Suir, voire de villes comme le grand port de Waterford.

Bien que réalisable dans un délai des plus raisonnables, la visite du diocèse d'Ossory n'est cependant pas une entreprise de tout repos. En toute logique, l'évêque fait porter son effort sur les paroisses matrices, mais ne néglige pas pour autant la soixantaine de paroisses annexes. D'où ces journées harassantes, souvent terminées à la nuit noire, et la mention quasi-obsédante des distances et des temps de parcours à la minute près. Quotidiennement, Tenison visite deux à cinq unions paroissiales, et passe en moyenne quatre à cinq heures à cheval. Dans le domaine de la résistance, il bat son record absolu le 20 juillet 1731 en chevauchant plus de neuf heures ! C'est donc « almost shaken to pieces » — selon l'expression de son confrère George Berkeley²⁹ — que le pasteur rejoint son domicile après maintes pérégrinations.

Placées sous le signe de la discrétion, ces visites irlandaises diffèrent sensiblement des visites épiscopales catholiques, telles qu'on les pratique sur le continent sous l'Ancien Régime. A la différence du prélat catholique

27. Dans les années 1730-1740, l'Irlande déploie de gros efforts pour se doter de routes à péages ; ce qui n'empêche par A. Young, qui visite l'île en 1777, 1788 et 1779, d'écrire que les grandes routes sont « aussi mauvaises que les chemins particuliers sont admirables » (YOUNG, *op. cit.*, t. I, p. 115).

28. Dans les plus vastes diocèses de la France d'Ancien Régime (500 à 800 paroisses), pour la plupart situés dans la moitié septentrionale du royaume, la visite épiscopale ne peut être assurée que sur un cycle de plusieurs années, et grâce à la collaboration d'archidiacres et de vicaires généraux.

29. LUCE, *op. cit.*, p. 169. Dans une lettre de 1746, Berkeley écrit : « I am just returned from a tour through my diocese of 130 miles, almost shaken to pieces. »

qui effectue ses visites en grand équipage et entouré de sa curie épiscopale³⁰, c'est en solitaire et à cheval que l'évêque de l'Église d'Irlande découvre son diocèse. Point de foules pour l'accueillir à l'entrée de la paroisse ainsi que le recommandent les rituels catholiques ; points de grandes cérémonies religieuses ponctuant les différentes étapes de la visite ! Mais ce que la visite perd en solennité, elle le gagne peut-être en spontanéité. Voyageant *incognito* tel un simple bourgeois, l'évêque ne dédaigne pas à l'occasion de bavarder avec les compagnons que la providence place sur son chemin, tel ce garçonnet en route pour une lointaine école anglaise qu'il rencontre de bon matin.

Au cours de ces pérégrinations, l'évêque d'Ossory est en premier lieu confronté à la grande pitié des églises irlandaises. Avec une obsédante monotonie, les procès-verbaux de visite égrènent la longue litanie des bâtiments délabrés : voûtes effondrées, toitures dépourvues d'ardoises, fenêtres sans vitraux, pavements rompus, clochers branlants envahis par des nuées d'oiseaux qui y nichent. Favorisée par l'humidité et la douceur du climat atlantique, toute une végétation luxuriante, où dominant le lierre et le sureau, se lance à l'assaut des bâtiments ecclésiastiques.

État des églises paroissiales du diocèse d'Ossory en 1731

église	disparue	en ruine	état très mauvais	état médiocre ³¹	très bon état
paroisse matrice.....			27 %	41 %	32 %
paroisse annexe.....	60 %	39 %		1 %	

Deux tiers des églises des paroisses matrices sont en piteux état et nécessitent, soit une complète reconstruction, soit d'importants travaux. Avec les églises des paroisses annexes, le tableau est encore plus sombre : environ six églises sur dix ont complètement disparu, et quatre sur dix sont en ruine et jugées irréparables, les murs encore debout étant incapables de supporter la moindre charpente³². Les églises ruinées ou fantomatiques, qui enchanteront bientôt les pré-romantiques anglais, constituent donc la toile de fond du diocèse irlandais.

30. En France, l'évêque est souvent accompagné d'une vingtaine de personnes, dont un protonotaire, quelques vicaires généraux et chanoines, des prêtres et des domestiques. Il convient cependant de ne pas généraliser la simplicité de bon aloi dont fait preuve l'évêque Tenison. Notons par exemple que, lorsque W. King n'était qu'évêque de Derry, il visitait son diocèse avec une suite digne d'un prélat catholique : il se faisait suivre par sa cour consistoriale, son vicaire général, ses « proctors » et ses appariteurs.

31. Ont été répertoriés sous la rubrique « état très mauvais » les bâtiments à ciel ouvert. La rubrique « état médiocre » concerne les églises dont le toit est à refaire ou dont les fenêtres sont sans vitraux.

32. Sur la soixantaine d'églises de paroisses annexes, une seule, celle de Mothil (paroisse matrice de Dunmore) est en réparation. Il est vrai que cette paroisse annexe compte huit familles protestantes sur trente.

A l'extrême médiocrité de l'état général des bâtiments correspond la négligence dans la tenue intérieure du sanctuaire. Sous la plume de l'évêque, une expression revient comme un leitmotiv : « The church lies in a slovenly condition » (l'église est mal tenue). De fait, avec leurs boiseries pourries, leurs bancs vermoulus, leurs tables de communion branlantes, trop d'églises offrent le triste spectacle de l'abandon, imputable à la fois aux fidèles, aux ministres et à « ces malheurs du temps » qui s'acharnent sur l'Irlande depuis bientôt deux siècles. Bien qu'Henri VIII ait rendu obligatoire l'enregistrement de tous les actes d'état civil auprès du curé, plus de la moitié des paroisses matrices demeurent encore au XVIII^e siècle dépourvues de registre³³. En contravention avec les ordonnances épiscopales qui prescrivent l'utilisation de supports résistants tels le parchemin ou le *vellum*, les registres examinés sont presque toujours en papier. D'ailleurs, les plus anciens ne remontent guère au-delà de dix ou vingt ans. Même négligence au sujet des livres saints dont chaque église doit être pourvue. Toute église — répète l'évêque — doit avoir « a large English Bible ant two Books of Common Prayer ». Malheureusement, ces ouvrages indispensables au culte font généralement défaut, et le ministre est souvent contraint d'affecter à l'église des exemplaires personnels. Quand, par bonheur, ces livres saints qui sont la propriété de la paroisse existent, leur état pitoyable en rend l'usage des plus aléatoires, par exemple à Gowran où « le livre de la prière commune est déchiré et presque dépourvu de reliure ».

Évitons cependant d'assombrir le tableau, et notons qu'un tiers des églises des paroisses matrices sont en excellent état. Plus de la moitié parmi la dizaine d'églises qui obtiennent un *satisfecit* de l'évêque, tant pour leur état général que pour leur propreté, sont d'ailleurs des constructions récentes.

A l'ombre de l'église, le cimetière est comme l'antichambre du sanctuaire et sa tenue, généralement en harmonie avec celle de l'église, est un excellent révélateur de la vitalité religieuse. En toute logique, Kells, dont le cimetière « joliment planté d'arbres » séduit Tenison par son aspect bucolique, possède une des églises les plus propres du diocèse. Malheureusement, nombre de cimetières, très souvent dépourvus de clôture, présentent aux yeux du visiteur l'état de l'abandon le plus complet. A Rower par exemple, le cimetière est « submergé par les fougères et se trouve dans le plus grand état de saleté ». A Kiltranie, le bétail qui a coutume de transiter parmi les tombes a ouvert un véritable chemin. Enfin, à Rosconnel, le cimetière est entièrement bouleversé par les tranchées qu'à l'occasion on y creuse pour construire des baraques foraines. Au total, sur seize cimetières paroissiaux convenablement décrits — soit la moitié des paroisses matrices —, un se trouve dans un état scandaleux, huit dans un état des plus médiocres consécutif à un défaut de clôture, cinq dans un état passable ; deux seulement donnent satisfaction à l'évêque. Outre le

33. Tenison se plaint de la tenue très mauvaise de ces registres, où les baptêmes sont fréquemment mêlés aux sépultures.

défaut de clôture à l'origine de bien des maux³⁴, Tenison découvre non sans quelque surprise l'« intrusion » de catholiques dans les champs de repos de l'Église d'Irlande. A plusieurs reprises, il tombe sur des enterrements « papistes » de caractère semi-clandestin, effectués à la barbe du ministre anglican, qui ignore jusqu'au nom du défunt ! Faute de pouvoir résister à cette invasion mortuaire du plus grand nombre, Tenison se contente d'effacer la très forte marque catholique en ordonnant d'ôter les croix de bois, « ces monuments de superstition », qui fleurissent dans la plupart des cimetières.

Confronté à la grande pitié des églises irlandaises, on serait naturellement tenté d'invoquer cette longue série de guerres, à la fois civiles et étrangères, qui ensanglantèrent l'Irlande jusqu'en 1690. Toutes ces guerres, souvent qualifiées de « troubles » de façon pour le moins euphémique, ont accumulé les ruines matérielles et morales. Il convient cependant de dépasser le stade des causes immédiates et de pousser l'analyse en profondeur. Le sombre tableau que nous venons de dresser s'explique surtout par la large prépondérance des catholiques au sein de la population irlandaise et par le manque de dynamisme de l'Église d'Irlande.

Ombres furtives entrevues dans les cimetières par l'évêque Tenison, les catholiques sont en fait largement majoritaires dans son diocèse. Grâce aux comptages très précis obtenus dans plus de la moitié des paroisses matrices, des pourcentages peuvent être avancés. A Kilkenny même, les catholiques représentent 79 % de la population et se répartissent de façon sensiblement égale entre les quatre paroisses que compte la ville³⁵.

La population de Kilkenny en 1731 d'après la visite épiscopale

paroisse	protestants		catholiques		total environ
	environ	%	environ	%	
Saint-Canice.....	250	20 %	1 000	80 %	1 250
Saint-Mary.....	397	20,2 %	1 566	79,8 %	1 963
Saint-Patrick.....	128	15,9 %	677	84 %	805
Saint-John.....	460	25,2 %	1 366	74,8 %	1 826
total.....	1 235	21 %	4 609	78,9 %	5 844

34. A défaut d'un mur onéreux à reconstruire, Tenison, en homme réaliste connaissant les facultés financières de ses ouailles, se contenterait d'un simple fossé.

35. Le P^r L. Cullen pense qu'il y a sous-évaluation de la population catholique de Kilkenny.

Dans le plat pays, nous retrouvons cette même prépondérance numérique avec un pourcentage même sensiblement supérieur : 83 %. Toutes les paroisses rurales sont majoritairement catholiques, à la seule exception de Castlecomer qui comprend quatre-vingts familles protestantes sur un total d'une centaine. Sous la houlette de la famille Wandesforde, le petit bourg prospère depuis un siècle, d'abord grâce à des mines de fer, ensuite grâce à des mines d'anthracite³⁶. Située en plein pays catholique, Castlecomer est à une échelle réduite le type même de l'implantation protestante. La cité minière de Castlecomer mise à part, le diocèse d'Ossory est majoritairement peuplé de catholiques, ce qui ne saurait surprendre dans cette Irlande du sud, restée fidèle à l'ancienne religion. Dans le diocèse côtier de Cloyne, qui est très proche de celui d'Ossory, G. Berkeley aboutit en 1741 à un pourcentage très voisin de celui de son collègue Tenison : catholiques et protestants n'y sont-ils pas dans le rapport de huit à un³⁷ ?

Bien que très défavorisés par le carcan des fameuses lois pénales mises en place dans les années 1690-1720³⁸, les catholiques irlandais, dans leur grande majorité, refusent d'entrer dans le giron de l'Église établie. Privés de leurs évêques, qui ne peuvent fouler le sol irlandais que dans la clandestinité et au péril de leur vie, ils peuvent cependant compter sur l'assistance religieuse et morale d'un clergé paroissial formé sur le continent³⁹. Contrairement à l'image du prêtre « on the run », c'est-à-dire en perpétuel mouvement, popularisée par les historiens catholiques du siècle passé⁴⁰, le clergé paroissial catholique apparaît sédentaire et, à ce titre, il est parfaitement connu et identifié par les autorités civiles et religieuses

36. Sur Castlecomer, simplement appelé Comer dans la visite épiscopale, voir FASSADINAN W. Nolan, *Land, settlement and society in south-east Ireland, 1600-1850*, Dublin, 1979. A Castlecomer, les débuts de l'exploitation du charbon semblent coïncider avec le mariage de Christopher Wandesforde avec Eleanor, fille de sir John Lowther, du Westmoreland. Les Lowther sont une des grandes familles anglaises engagées dans l'exploitation minière et contrôlent avec 1680 l'exportation du charbon des mines du Cumberland. Vers 1717-1718, il y a cinquante puits autour de Castlecomer. Mais la localisation intérieure défavorise le gisement et le prix du charbon triple entre le puits et le port de Waterford. Tenison note, à propos de Castlecomer : « Les pommes de terre étant dans cette paroisse la nourriture ordinaire des transporteurs de charbon et de leurs familles, les dîmes sur les pommes de terre s'élèvent à environ 45 à 50 livres par an. La moitié au moins des dîmes de cette paroisse consistent en pommes de terre, un tiers en foin, laine de mouton... le reste en céréales, surtout de l'avoine pour les chevaux utilisés pour tirer les chariots de charbon. » De tout le Leinster, seul le comté de Kilkenny paie la dîme des pommes de terre, ce qui rend cette dîme d'autant plus impopulaire.

37. LUCE, *op. cit.*, p. 170.

38. Voir WALL M., *The penal laws, 1691-1760*, Dublin, 1961. Le terme de « penal laws » désigne un ensemble de lois successives et disparates votées dès l'époque élisabéthaine, mais surtout à l'extrême fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle, destinées à entraver le culte catholique et à pénaliser civilement les catholiques.

39. Voir LOUPÈS Ph., « Les ecclésiastiques irlandais dans le diocèse de Bordeaux sous l'Ancien Régime », dans *Revue historique de Bordeaux*, 1947, pp. 181-200. WALSH T. J., *The Irish continental college movement, the colleges at Bordeaux, Toulouse and Lille*, Dublin, 1973, 202 p.

40. Cette image correspond à une réalité pour les évêques, la plupart des réguliers, mais également les prêtres en Ulster, à la fin du règne d'Anne.

du royaume⁴¹. Du clergé rural, aux contours imprécis, E. Tenison ne retient que l'image fugitive de ce prêtre, « man of business ». « Je le vis, ajoute l'évêque, près de sa cabane, en train de dresser une meule de blé, à proximité de plusieurs meules de foin ; ce qui prouve bien qu'il s'occupe d'une ferme. » Par contre, l'évêque connaît nominalement la douzaine de prêtres catholiques qui, mettant à profit une fragile tolérance de fait, œuvrent dans la ville de Kilkenny⁴². Il connaît également très bien les lieux de culte catholique dans l'ensemble du diocèse. Dépossédés dès l'époque henricienne des bâtiments de culte légués par le moyen âge⁴³, les catholiques ont multiplié depuis deux siècles les *mass houses* plus ou moins discrètes. Dans le diocèse d'Ossory, quatorze paroisses matrices sur une trentaine sont pourvues d'un sanctuaire catholique. Étant donné que les plus grosses paroisses comme Callan sont dotées de deux à trois lieux de culte, on peut évaluer à une vingtaine le nombre des *mass houses* du plat pays. A ces *mass houses* de la campagne, il convient d'ailleurs d'ajouter les quatre *mass houses* de Kilkenny toutes qualifiées d'anciennes et deux chapelles privées installées dans la cité épiscopale. Au total, avec vingt-cinq bâtiments culturels pour une population catholique de plusieurs milliers d'âmes, le diocèse d'Ossory apparaît notoirement sous-équipé, par rapport au « continent » ce qui est logique et évident, mais aussi par rapport à l'ensemble du royaume⁴⁴. Il convient cependant de nuancer ce « sous-équipement » catholique. Bien que magnifiée à l'excès par certains historiens catholiques, l'image de l'« *hidden Ireland* » correspond en grande partie à une réalité. Par-delà les *mass houses* dûment identifiées qui ont pignon sur rue, l'évêque Tenison entrevoit, grâce au rapport de ses ministres, ces paysans qui viennent entendre la messe dans les champs, « by the side of a hedge ». Avec surprise, cet Anglais découvre l'audace des catholiques, tout particulièrement dans le doyenné d'Aghavoe qui s'étend au nord-ouest du diocèse. A Aghavoe même, vaste paroisse qui compte environ cent cinquante familles, les papistes disposent d'une très grande *mass house*, encore plus spacieuse que l'église paroissiale, et pourtant — ajoute Tenison non sans quelque dépit — cette dernière est « plus longue que la plupart des églises du diocèse ». A Ghashare, simple hameau situé dans ce même doyenné, les papistes poussent la hardiesse jusqu'à

41. Sur la condition des prêtres catholiques, voir BURKE William, *The Irish priests in the penal times, 1660-1760*, Shannon, Irish University Press, 1969, 491 p.

42. La paroisse Saint-Canice compte deux prêtres dont un régulier, Saint-Mary quatre, Saint-John trois, Saint-Patrick un seul qui, à l'occasion, est assisté par deux autres ecclésiastiques.

43. Ni le « désétablissement » de 1869, ni la formation de la République d'Eire n'ont entraîné une redistribution des bâtiments de culte. C'est ainsi que les cathédrales « historiques » d'Irlande — que ce soit la cathédrale Saint-Canice de Kilkenny ou les deux cathédrales de Dublin, Saint-Patrick et Christ Church — sont toujours affectées à l'Église d'Irlande.

44. Le rapport du comité de la chambre des Lords de 1732 mentionne pour l'ensemble de l'Irlande 892 lieux de culte catholique et 54 chapelles privées (PHILLIPS, *op. cit.*, t. III, p. 224) ; ce qui donne une moyenne de 43 bâtiments de culte catholique par diocèse.

transformer clandestinement en *mass house* une partie de l'ancienne église, qu'ils couvrent de chaume⁴⁵.

Face à l'obstination des catholiques, l'Église d'Irlande ressemble à une bouture manquant de sève. Le drame de cette Église établie est surtout le manque de fidèles, ce que l'énergique évêque de Meath qualifiait de « want of protestants » dans les années 1690⁴⁶. La ville de Kilkenny mise à part, les protestants se présentent sous la forme de communautés squelettiques, pénalisées par la dispersion. Dans l'immense paroisse qui couvre plusieurs milliers d'acres, la communauté protestante type compte en moyenne une ou deux dizaines de familles.

Comment ces réformés vivent-ils leur foi ? Il serait bien difficile de le dire au vu d'une enquête qui attache malheureusement plus d'importance aux détails matériels qu'à la situation religieuse et morale des populations. Deux points du questionnaire permettent cependant, sinon de mesurer, du moins d'avoir une idée du zèle religieux : il s'agit d'une part du nombre de fidèles qui communient à Pâques et d'autre part de l'importance des oblations. Dans la ville de Kilkenny comme dans le plat pays, seulement 22 à 23 % de l'ensemble des protestants font leurs pâques⁴⁷, et ceci en dépit du caractère obligatoire de ces dernières. Cependant, ne concluons pas hâtivement, car seuls les fidèles âgés de plus de seize ans peuvent approcher de la table de communion. En tenant compte de l'extrême jeunesse de la population irlandaise⁴⁸, on peut alors estimer qu'environ un protestant sur deux ou même trois en âge de communier fait ses pâques, ce qui ne représenterait en moyenne guère plus d'une personne par famille. En bref, une proportion assez faible en un temps de conformisme socio-religieux et à une époque où les autorités civiles et religieuses insistent sur le caractère obligatoire de la communion pascale. Confronté à la relative médiocrité de la pratique sacramentelle, l'évêque ne saurait rester indifférent, aussi, à l'occasion, se fait-il communiquer la liste nominative des paroissiens récalcitrants. Et, à défaut des amendes tombées en désuétude, un avertissement épiscopal assorti d'un bon sermon tentera de ramener dans le droit chemin les quelques notables récalcitrants qui normalement devraient donner l'exemple à leur communauté paroissiale.

A la relative médiocrité de la pratique sacramentelle répond la faiblesse des oblations. Bien que les fidèles de l'Église établie constituent l'élément le plus fortuné de la population irlandaise, l'Église d'Irlande

45. Glashare, qui ne compte que 30 familles dont 6 protestantes, dépend de la paroisse matrice de Rathdowney. Cette entreprise des catholiques qui remonte à quatre ans est rapportée à l'évêque par le High Sheriff du Queen's county. De toute évidence, ce sont les autorités civiles qui mettent un terme à cette occupation.

46. Public record office, Dublin, State papers, ms. 2461, state of the diocese of Meath by A. Dopping, 1693.

47. Le nombre des « pascalisans » est indiqué pour la ville de Kilkenny et pour dix-neuf paroisses du plat pays. Nous connaissons le nombre de familles protestantes pour douze de ces paroisses rurales. A l'instar de l'évêque Tenison, nous avons opté pour un coefficient de cinq personnes par famille.

48. La natalité irlandaise est très élevée. « Dans toutes les recherches que j'ai faites touchant l'état des paysans — écrit Young — j'ai trouvé que leur bonheur et leur aisance étaient généralement relatif au nombre de leurs enfants, et que rien n'était regardé comme un plus grand malheur que de n'en pas avoir » (YOUNG, *op. cit.*, t. I, p. 88).

dans sa détresse ne saurait apparemment compter sur un vaste mouvement de générosité, aussi la plupart des paroisses sont-elles dépourvues de registre d'oblations. A part la famille Bush qui couvre sa paroisse de bienfaits⁴⁹, les notables anglo-irlandais semblent indifférents aux misères de leur Église, ou en restent au stade des intentions, comme le prouve la liste des legs impayés. Loin de soutenir de leurs deniers leur Église chancelante, les plus grands landlords du diocèse Kilkenny, tels les Butler ou lord Gowran⁵⁰, sont d'ailleurs les premiers à participer à la curée des biens ecclésiastiques grâce aux nombreuses dîmes inféodées qu'ils détiennent.

Comment expliquer cette relative tiédeur, voire ces marques d'indifférence ? On pourrait invoquer à la fois la désorganisation des structures consécutive aux nombreuses guerres civiles, le morcellement excessif et la dispersion des communautés paroissiales, la quiétude trompeuse d'une minorité politiquement et économiquement dominante... Tous ces facteurs ont certainement joué à des titres divers, et nous les retrouvons dans le tableau du clergé paroissial brossé souvent en demi-teintes dans l'enquête.

A la racine des maux de l'Église d'Irlande, il convient d'insister sur la non-résidence assez largement répandue au sein du bas-clergé. En effet, dans le diocèse d'Ossory, la plupart des ministres titulaires de bénéfices ne résident pas. Quant aux *curates*, qui ne sont ni plus ni moins que des vicaires, eux aussi succombent assez facilement aux douceurs fallacieuses de l'absentéisme, mais dans de moindres proportions que les *vicars* qui les engagent : au vu des réponses incomplètes, on peut estimer qu'environ trois *curates* sur cinq ne résident pas en permanence. Le résultat de cette non-résidence assez largement répandue est l'état de semi-abandon de nombre de paroisses, telle Kiltranine : bien que cette paroisse présente une forte minorité protestante et que le bénéfice-cure assure un très important revenu à son titulaire, ce dernier fixe son domicile à quinze miles de là, dans le diocèse de Ferns ; quant au *curate*, que le bénéficiaire rétribue pour le remplacer dans la cure des âmes, il se contente d'officier le dimanche matin et habite à Kilkenny le reste de la semaine.

État des services religieux dans vingt paroisses matrices rurales

	nombre de paroisses	%
un service dominical tous les quinze jours.....	6	30 %
un service dominical le matin seulement.....	8	40 %
un service dominical le matin, et lecture de prières le dimanche après-midi en été.....	5	25 %
service dominical le matin et lecture de prières toute l'année.....	1 (Callan)	5 %

49. M. Bush dote sa paroisse de Kilfane d'un hospice destiné à recevoir quatre pauvres, construit une maison pour le maître d'école et assure le traitement de ce dernier.

50. Lord Gowran détient une vaste baronnie à l'est de Kilkenny.

Au même titre que Kiltranine, la plupart des paroisses (75 %) doivent se contenter d'un seul service dominical. Encore sont-elles favorisées par rapport aux quelques paroisses matrices (25 % du total) où le ministre n'officie que tous les quinze jours, et aussi par rapport à l'ensemble des paroisses annexes où les services sont inexistantes ou exceptionnels. Avec son service quotidien en hiver et ses deux services en été, la cathédrale Saint-Canice de Kilkenny est la seule église du diocèse à assurer, grâce à son chapitre, la prière perpétuelle.

Au total, la rareté des offices, surtout pendant la mauvaise saison, le caractère presque exceptionnel des séances de catéchisme⁵¹ attestent le défaut d'encadrement des fidèles et le manque de disponibilité d'une grande partie des ministres. Gardons-nous cependant de jeter la pierre à ce bas-clergé. Certes, au vu de l'enquête épiscopale, ce dernier ne semble pas toujours brûler d'un très grand zèle. Il n'empêche que les bons sujets ne manquent pas, tel ce vicaire Grace qui dessert à la fois deux paroisses matrices et assure de temps en temps un service dans deux hameaux où ne vivent au total que trois familles protestantes. En fait, l'absentéisme est bien plus imputable au contexte irlandais et aux tares du système bénéficiaire qu'à la négligence des ministres.

Quelle soit « avec dispense » ou clandestine, la non-résidence est due à la fois au « manque de protestants », au phénomène très généralisé des unions paroissiales, à la pratique du cumul, à la médiocrité de nombre de bénéficiaires, aux difficultés que le pasteur rencontre pour se loger décemment. Tous ces facteurs sont d'ailleurs inextricablement liés.

En raison du manque de fidèles, la pratique de l'union, qui s'apparente au binage des paroisses dans l'Église catholique, s'est imposée précocement comme une nécessité. Ces unions paraissent d'ailleurs si utiles qu'elles fleurissent spontanément, telle celle de Rathkyran, union coutumière, qui n'a jamais été reconnue juridiquement par l'ordinaire. Sur la centaine de paroisses nominales que compte le diocèse, soixante-douze (soit 70 %) sont regroupées en quatorze unions ; six de ces unions rassemblent chacune jusqu'à sept paroisses ; le record absolu étant détenu par Aghoure avec sa couronne de huit paroisses annexes plus ou moins fantomatiques. A peine une trentaine de paroisses conservent leur autonomie, sans devenir pour autant le centre d'un regroupement. Avec la multiplication des unions, la paroisse-type devient donc immense, et il n'est pas rare de découvrir des églises annexes à cinq ou dix miles de l'église mère. Malheureusement dépourvu du don d'ubiquité, le desservant s'avère généralement incapable d'animer les communautés dispersées d'une paroisse trop vaste manquant de cohésion. Outre les dimensions excessives de la moitié des unions, la pratique du cumul des bénéficiaires est un facteur d'absentéisme notoire et d'abandon des fidèles. Comment tel bénéficiaire titulaire de deux unions paroissiales, parfois non limitrophes, pourrait-il accomplir convenablement ses devoirs sacerdotaux ?

51. D'après l'enquête, les ministres qui catéchisent les enfants semblent rares. La catéchèse n'a lieu que l'été, après la lecture des prières.

L'insuffisante dotation des bénéfices curiaux, déplorablement compensée par le cumul, est également un facteur notoire d'absentéisme. Il existe certes quelques bénéfices capables d'assurer des revenus de l'ordre de deux cents livres et tout à fait comparables à ceux d'un bon canonicat, tels Aghoure, Kiltranine ou Knoctopher, mais la plupart des bénéfices curiaux oscillent entre une trentaine et une cinquantaine de livres. Les revenus des bénéficiers sont assurés pour l'essentiel par la dîme payable par tous les Irlandais, et secondairement par la *glebe*. Or, à la faveur des troubles passés, bien des dîmes usurpées par les grands propriétaires, devenant de la sorte des *impropriated tithes*, c'est-à-dire des dîmes inféodées. Parallèlement, les *glebes*, qui sont des portions de terres attachées à un bénéfice ecclésiastique, connaissent un phénomène identique de grignotage, à la faveur de l'absence de clôtures. A combien ces *glebes* se montrent dans le diocèse ? A défaut des terriers obligatoires dont la plupart des paroisses sont dépourvues⁵², les évaluations souvent très précises des pasteurs permettent de se faire une idée : vingt et une paroisses matrices rurales, soit 70 % du total sont dotées d'une *glebe*. La superficie de l'ensemble des *glebes* du diocèse s'élève à 1.422 acres irlandaises, soit 91 ha, ce qui est loin d'être négligeable. Malheureusement, l'inégale répartition entre les paroisses, la vulnérabilité et la fréquente médiocrité des *glebes* en réduisent considérablement l'intérêt économique. Six paroisses seulement ont une *glebe* supérieure à cent acres ; par contre, cinq paroisses doivent se contenter d'une superficie négligeable, inférieure à dix acres. En raison de leur éloignement de l'église, de leur morcellement excessif en minuscules parcelles très éloignées les unes des autres, de leur absence de clôture, les *glebes* ne peuvent être que mal défendues et deviennent une proie facile pour des voisins entreprenants. Comment par exemple la petite *glebe* de Dunmore, sans aucune clôture et cernée de tous côtés par le parc de lord Arran, résisterait-elle longtemps aux convoitises du landlord le plus puissant du diocèse ? Ajoutons à ceci qu'une partie variable de ces *glebes* est constituée de « *turf bogs* », d'« *unprofitable bogs* », c'est-à-dire de tourbières. Aussi, ces terres bénéficiales généralement peu rémunératrices sont-elles affermées pour quelques livres seulement, avec l'ensemble des dîmes.

A la fréquente médiocrité des revenus, la plupart des bénéfices-cures joignent la difficulté pour le ministre de se loger décentement. A peine douze paroisses rurales sur la trentaine de paroisses principales sont dotées d'un presbytère, appelé indifféremment *parsonage house*, *rector's house*, *minister's house* ou *glebe house*. Et encore, sur cette douzaine de presbytères, deux ou trois tout au plus sont-ils dignes de porter ce nom⁵³ ! L'enquêteur a, d'ailleurs, cru bon de préciser à propos de ces derniers qu'ils sont construits en pierre. La plupart des soi-disant presbytères sont

52. Une seule paroisse est dotée d'un « terrar ». Ce « terrar » doit être obligatoirement en parchemin. A défaut de terriers véritables, plusieurs bénéficiers ont réalisé une ébauche de carte.

53. Seul le presbytère de Killmacow est jugé très satisfaisant. Celui de Castlecomer serait au mieux passable : il consiste en « trois petites pièces au rez-de-chaussée », avec l'équivalent à l'étage ; il est construit en pierre.

de simples cabanes branlantes que les ministres se refusent à habiter et qui sont souvent louées à des particuliers. A Rathbeagh, par exemple, le presbytère est un piètre bâtiment appuyé à l'église et couvert de chaume, qui fut érigé autrefois afin d'abriter un pauvre vicaire écossais. Généralement, le presbytère ne se différencie donc à rien des chaumières irlandaises, ces « *cabins* » que l'agronome anglais Arthur Young décrit en ces termes : ce sont « les cabanes de la plus misérable apparence qu'on puisse concevoir ; elles consistent généralement en une seule pièce ; de la boue pétrie avec de la paille est la matière ordinaire des murs... il n'y a qu'une porte qui, au lieu de fenêtre introduit le jour, et par où, faute de cheminée, devrait sortir la fumée »⁵⁴. Dans l'impossibilité d'habiter ces primitives chaumières, les ministres s'orientent vers des solutions diverses : soit, lorsqu'ils sont fortunés et généreux, construire à leurs frais un presbytère digne de ce nom, soit louer une maison convenable qu'il faut souvent chercher à des miles à la ronde, soit enfin opter pour la solution de facilité et résider dans la ville épiscopale. Seule véritable ville du diocèse, Kilkenny exerce un très fort attrait sur le clergé et concourt de la sorte à développer la non-résidence ecclésiastique.

Confronté de tous côtés à tant d'incurie, l'évêque d'Ossory ne se laisse pas pour autant abattre et réagit en pasteur. Avec un sens remarquable des relations humaines, il module ses réactions en fonction du zèle inégal des ministres et des communautés : tantôt il morigène, tantôt il pose des ultimum, tantôt il encourage. Tel prêtre simoniaque est frappé d'une lourde amende, tel autre est exhorté à résider, tandis que telle communauté paroissiale reçoit un *satisfecit* pour la propreté exemplaire de son église. Dans l'action multiforme de Tenison se dégagent deux lignes directrices : la restauration des églises et le soutien des écoles anglaises.

La restauration ou la reconstruction des églises pourrait sembler secondaire alors même que la cure des âmes laisse fort à désirer. En fait, aux yeux de l'évêque, l'état de l'église est important, car ce bâtiment est à la fois lieu de culte et symbole tangible de l'Église d'Irlande ; d'où les multiples pressions épiscopales devant aboutir à l'ouverture de chantiers diocésains. Refusant de se contenter de simples promesses, Tenison exhorte, harcèle, menace. Telle paroisse récalcitrante est visitée à deux reprises dans la même saison, tandis que telle autre subit les foudres épiscopales : à Fartagh, par exemple, où les réparations tardent, l'évêque jette l'interdit sur la soi-disant église et décide que les prières se dérouleront provisoirement dans une maison privée. Non content de contrôler, l'évêque propose des solutions adaptées aux cas particuliers : tantôt il souscrit un peu à contre-cœur au repli sur le chœur⁵⁵, tantôt il préconise la reconstruction complète. L'édifice qui a désormais sa préférence, c'est « a tight

54. YOUNG, *op. cit.*, t. I, pp. 72-73. La description de Young doit être prise cependant avec circonspection car l'agronome ne décrit que les chaumières les plus misérables. Or, certaines chaumières irlandaises au XVIII^e siècle ne manquaient pas de confort.

55. Dans la chrétienté, après une période de troubles et de destructions, c'est la solution souvent choisie, par exemple en Guyenne après les guerres de religion. Dans le diocèse d'Ossory, l'église de Gowran est bien représentative de ce repli : « le chœur est bien pavé et de niveau ; entre le clocher et l'extrémité occidentale de l'église, tout est en ruines ».

little church », c'est-à-dire une petite église bien construite, parfaitement adaptée à une communauté restreinte et représentative d'une Church of Ireland rénovée. L'ancienne église de Dunmore devient ainsi le modèle diocésain. En homme averti, Tenison ne juge pas indigne de sa condition de se pencher sur les dossiers techniques : ainsi il décide que la nouvelle église de Fartagh, « réduite de volume », aura une charpente et des lattes en sapin jaune, que l'on utilisera des « clous à six pence », qui seront achetés au poids par mesure d'économie, que la couverture sera en ardoise de Killaloe qui reviendront à onze ou douze shillings le cent. Et l'évêque termine cette fiche technique par un chant d'espoir : « Puisse l'année prochaine être célébré le culte divin qui a disparu depuis le règne sanglant de la reine Marie ! »

Tant d'efforts finissent à la logue par porter leurs fruits. La visite de l'évêque aboutit à une prise de conscience et déclenche généralement un mouvement de générosité. Des souscriptions sont ouvertes, les notables consentent enfin à délier les cordons de leur bourse, à avancer de l'argent ou à se laisser taxer en tant que propriétaires terriens⁵⁶. La seconde visite générale de l'évêque au printemps 1732 permet de dresser un bilan largement positif puisque plus de la moitié des paroisses ont déjà entrepris de louables efforts. De tous côtés, on répare les toitures⁵⁷, on blanchit les intérieurs, on achète du mobilier d'église et l'on récupère de vieilles pierres pour enclore décemment les cimetières. Agissant comme un stimulant, la simple annonce de la venue de l'évêque suffit à lancer les travaux ou à précipiter ces derniers.

Tout préoccupé qu'il est de l'état de lieux de culte, l'évêque d'Ossory ne néglige pas pour autant ses ouailles et attache le plus grand intérêt aux écoles anglaises. Depuis des décennies, ces écoles paroissiales ont une double finalité : répandre l'usage de l'anglais en Irlande et développer les assises du protestantisme. Un évêque irlandais de combat n'ébauchait-il pas au lendemain de la Glorieuse Révolution le programme scolaire de l'Église d'Irlande en ces termes : fonder des écoles anglaises, assurer un salaire aux maîtres, dispenser une éducation gratuite, « obliger les maîtres à enseigner aussi bien les principes religieux que la langue anglaise »⁵⁸. Toute coercition écartée, c'est exactement la politique scolaire de Tenison.

Or, dès sa première visite, l'évêque d'Ossory découvre une infrastructure scolaire qui est loin d'être négligeable. En effet, 75 % des paroisses principales du plat pays sont dotées d'une école anglaise⁵⁹. Les paroisses restantes n'échappent d'ailleurs pas à la scolarisation car les écoles ont

56. A Fartagh, où vivent quarante à cinquante protestants, on a recours à la fois à la souscription et à la taxation. La souscription rapporte 45 livres (versement de trois notables) et la taxation une douzaine (taxe de deux pences par acre). Dans l'ensemble du diocèse, les legs varient entre 5 et 50 livres par donateur.

57. Les toitures sont tantôt en ardoises, tantôt en bardeaux de « bog oak » (chêne des tourbières).

58. Public record office, Dublin, State papers, ms. 2461, state of the diocese of Meath by A. Dopping, 1693.

59. Il existe également au moins trois écoles « anglo-latines » dans le diocèse ; mais l'ordinaire se méfie généralement de l'enseignement du latin, très recherché par les familles catholiques destinant leurs enfants à la prêtrise.

une aire de recrutement très large. Au total, plus de quatre cents garçons de la campagne et une centaine de la ville épiscopale⁶⁰ sont scolarisés en anglais, dans des écoles dont l'effectif moyen est de vingt-sept élèves⁶¹. Faible effectif global, dira-t-on, par rapport à l'ensemble de la population diocésaine ; il n'empêche qu'en rapportant ce chiffre à la population protestante, on aboutit à un taux de scolarisation assez remarquable pour le début du XVIII^e siècle.

Certes, bien des aspects laissent à désirer dans ces écoles anglaises, et, tout particulièrement, la médiocrité à la fois des locaux et des enseignants. A défaut de véritable école, il arrive souvent que la classe se déroule à l'entrée de l'église. Plus grave encore, la moitié des enseignants ne sont pas autorisés et l'office de maître d'école, assez mal rémunéré, est souvent exercé par le sacristain. Avec un corps enseignant dépourvu de qualification, on en arrive même parfois à des situations caricaturales, comme à Rosbercon, où le maître d'école anglaise est un papiste ! Il n'empêche qu'avec ces écoles anglaises plus ou moins subventionnées par les notables, l'évêque d'Ossory dispose d'un maître atout.

Au vu de cette double enquête épiscopale, concluons-nous à un bilan positif ? Incontestablement le bref épiscopat d'Edward Tenison est illustré dans le diocèse d'Ossory par un réveil de l'Église d'Irlande. A l'actif de cet évêque qui disparaît dès 1735⁶², il convient de placer l'exemplaire restauration des bâtiments de culte, la tentative de reprise en main du clergé et le réveil des notables. Grâce à son sens pastoral et son dynamisme, Tenison parvient à insuffler un esprit nouveau à une Église quelque peu exsangue. Par contre, il échoue complètement dans ce que Arthur Young appelle l'un des « grands objectifs nationaux » qui est « la propagation de la religion dominante »⁶³. Alors même que dans les années 1730 le système des lois pénales est à son apogée, Edward Tenison se signale par sa relative tolérance et son refus de toute coercition. Il appartient à cette petite minorité de pasteurs clairvoyants qui, avec Hort, l'évêque de Kilmore, pensent que la contrainte ne mènera à rien de bon : « Des lois coercitives peuvent entraver et frapper d'incapacité ceux qui professent des principes destructeurs pour l'Église et l'État, mais elles ne pourront jamais les convaincre ni convertir qui que ce soit ; elles peuvent lier les mains et les langues, mais elles n'atteindront jamais les cœurs. Ceci ne pourra être fait qu'en répandant la lumière sur les esprits et en s'adressant à l'entendement et à la conscience. »⁶⁴ Pour atteindre ce but, Tenison compte sur le temps, sur l'enseignement religieux dispensé dans les écoles anglaises, sur la propagande des prédicateurs qu'il dote généreusement

60. A Kilkenny, il existe des écoles anglaises dans les paroisses de Saint-Mary et de Saint-Canice. La population protestante de la ville s'élevant à 1 235 personnes, on peut supposer un taux de scolarisation assez élevé pour l'époque.

61. Dans les paroisses dotées d'une école anglaise, l'effectif oscille entre une dizaine et une cinquantaine de garçons.

62. Edward Tenison meurt à Dublin le 29 novembre 1735. Il est inhumé à Saint-Mary's Church de Dublin, où sa veuve fait ériger un monument à sa mémoire.

63. YOUNG, *op. cit.*, t. I, 92.

64. PHILLIPS, *op. cit.*, t. III, p. 209. Tenison lègue quarante livres pour les œuvres de propagation de la foi.

dans son testament⁶⁵, et sur le rayonnement d'une Église d'Irlande restaurée dans son exemplaire dignité. De toute évidence, Tenison entend jouer sur la fragile frontière religieuse que l'on entrevoit dans son enquête⁶⁶. Aussi, dans la reconstruction des églises, tient-il compte de la place des futurs convertis⁶⁷. Est-ce optimisme ou simple aveuglement ? En fait, ni l'un ni l'autre. Il n'empêche que la conversion des papistes échoue dans le diocèse d'Ossory.

Regroupée autour de ses prêtres, la « canaille » catholique, selon les propres mots d'A. Young⁶⁸, résiste aux sirènes de l'*Establishment* anglo-irlandais. Certes, les écoles anglaises « mordent » peut-être un peu sur la population catholique, mais en fait, les papistes restent massivement fidèles à leurs écoles confessionnelles. Tandis qu'à la campagne, les célèbres « *hedge schools* »⁶⁹ fleurissent dans une semi-clandestinité en bordure des haies et des fossés, à Kilkenny même, les écoles catholiques destinées aux garçons et aux filles s'implantent solidement et s'institutionnalisent : face aux deux ou trois écoles anglaises, elles sont au nombre de douze⁷⁰ ! Face aux vainqueurs de la Boyne qui outrepassent « les bornes de la modération »⁷¹, la « grande masse du peuple... plutôt furieuse que convertie » serre les rangs. « La multitude désarmée et mécontente n'a point perdu dans ses malheurs l'importance du nombre. »⁷² Dans toute l'Irlande, le prosélytisme protestant, appuyé par l'appareil étatique, marque certes des points avec les *Charter Schools* et gagne à l'Église établie des catholiques aisés propriétaires de grands domaines, mais il ne parvient pas à entamer le bloc catholique populaire. Non seulement, la religion établie ne progresse pas, mais au dire de Young, elle recule même dans la seconde moitié du XVIII^e siècle⁷³. Il serait à coup sûr excessif de lire en filigrane dans la très pertinente visite épiscopale d'Ossory de 1731-1732 l'inexorable recul de l'Église d'Irlande devant aboutir au « désétablissement » de 1869 et de prophétiser sa position très minoritaire dans la République d'Eire⁷⁴.

65. *Id.*

66. Par exemple, en septembre 1732, il se rend exceptionnellement dans une paroisse dépourvue de desservant, afin de baptiser un enfant. Les parents étaient sur le point de faire appel à un prêtre catholique, mais le grand-père s'y oppose.

67. Tenison n'est évidemment pas naïf au point de croire à une conversion massive des catholiques. Par exemple, à Claragh, petite paroisse qui compte 3 protestants et 180 catholiques, il se contente de faire reconstruire le chœur de l'église ruinée, en le jugeant capable de « contenir plus de protestants qu'on n'en pourra convertir pendant plusieurs années ».

68. Sur l'histoire des deux religions, en Irlande, voir le remarquable chapitre d'A. Young, intitulé « De la religion » dans son *Voyage en Irlande*, t. I, section VIII.

69. L'expression est d'A. Young, qui ajoute : « On pourrait aussi les appeler écoles des fossés » (YOUNG, *op. cit.*, t. I, p. 239).

70. Cinq dans la paroisse Saint-Mary (une pour les garçons et quatre pour les filles) ; quatre dans la paroisse Saint-Canice (trois pour les garçons), où l'on apprend à « épeler, lire et écrire », et une pour les filles où l'on apprend à « épeler et lire » ; deux dans la paroisse Saint-John ; une dans la paroisse Saint-Patrick, qui est installée dans la mass house.

71. YOUNG, *op. cit.*, t. I, p. 90.

72. *Id.*, t. I, pp. 94-96.

73. YOUNG, *id.*, t. I, p. 94.

74. D'après les estimations de William Petty, les catholiques représenteraient plus de 65 % de la population irlandaise vers 1672. En 1834, d'après une commission royale, les

Louis Cullen a très bien montré la spécificité du comté de Kilkenny, région profondément catholique favorisée, à la différence du reste du pays, par une réelle continuité culturelle. Bornons-nous à constater le méritoire mais passager réveil des communautés protestantes du bassin de la Nore. Greffe artificielle rejetée par le vieux tronc celtique, l'Église d'Irlande, portée à bout de bras par le gouvernement et par l'*Establishment* anglo-irlandais, manque dans l'Irlande méridionale de crédibilité face à une Église catholique plus ou moins persécutée, qui retrouve le chemin des catacombes.

Philippe LOUPÈS,
Université de Bordeaux III.

catholiques représentent 81 % de la population, les protestants de l'Église établie 11 %, enfin les presbytériens et les autres dissidents 8 %. Au recensement de 1861, les rapports sont les suivants :

	Église catholique	Église d'Irlande
Ulster	50,5 %	20,4 %
Leinster	85,9 %	12,4 %
Munster	93,8 %	5,3 %
Connacht	94,8 %	4,5 %

Au xx^e siècle, les groupes protestants déclinent dans la République d'Eire. D'après le recensement de 1961 en Eire, les catholiques représentent 94,9 % de la population, et les fidèles de l'Église d'Irlande 3,7 % (DUDLEY EDWARDS, *op. cit.*, pp. 128-129).

LE DROIT, CHARPENTE DE LA « COMÉDIE HUMAINE »

La forte présence du droit dans les romans de Balzac paraît facilement vérifiable, pourtant la thèse, qui est la nôtre, selon laquelle le droit serait la charpente de *La Comédie humaine* peut surprendre à première vue.

Certes, plusieurs études¹ ont montré l'importance des préoccupations juridiques dans l'œuvre de Balzac mais elles ne permettent pas d'étayer suffisamment notre thèse, il convient donc de partir de bases nouvelles.

En effet, le propos de ces études semble restrictif à trois égards : la conception du droit, la relation du roman avec le droit, le rapport du romancier avec le droit.

D'abord ces travaux concernent presque exclusivement le droit privé civil, commercial ou criminel. Ils ne dévoilent donc pas la totalité du système juridique même si au temps de Balzac, face au Code civil, le droit public reste encore peu développé, le droit administratif ne gagnant véritablement son autonomie qu'à la fin du XIX^e siècle.

Ensuite, ces études oublient quasiment le projet littéraire balzacien, les romans ne constituent plus qu'un prétexte, le lieu où l'institution et la règle juridique peuvent être repérées. Le travail d'écriture, la production littéraire dans leurs rapports complexes avec la société sont escamotés au profit d'une conception mécaniste d'un reflet ou d'une transposition de la réalité dans le roman. Dans cette conception, *La Comédie humaine* se réduit à un témoignage sur le droit d'après la Révolution, à un matériau pour la science juridique. Il s'agit avant tout de démontrer l'exactitude des renseignements fournis par Balzac, sa parfaite connaissance de la procédure de son époque. Ainsi, *César Birotteau* est lu comme la mise en scène des injustices du droit de la faillite. Victime de cette législation, le marchand parfumeur, héros du roman, propose à la veille de sa déchéance une réforme fondée sur la distinction entre le « failli réhabilitable » tenu de payer tout en continuant ses affaires et le « ban-

1. F. ROUX, *Balzac, jurisconsulte et criminaliste*, Paris, 1906 ; M. SAINT-GERMES, *Balzac considéré comme historien du droit*, Thèse, Besançon, 1936, 217 p. ; A. PEYTEL, *Balzac, juriste romantique*, Paris, Ponsot, 1950, 349 p.

queroutier » condamné au pilori et « banni du royaume »². De la même façon, *Ursule Mirouet* peut illustrer la défaveur portée par le code et les tribunaux à la succession des enfants naturels, *Les Illusions Perdues* ou *Splendeurs et misères des courtisanes* le mécanisme de la lettre de change, *Les Paysans* le « mauvais gré », cet ensemble de droits coutumiers que les paysans prétendent posséder sur la terre ou la forêt et défendent au besoin par la force contre le propriétaire légal³, *La Cousine Bette* un constat d'adultère. Et toute *La Comédie humaine* témoigne des comportements variés de la femme pour faire face à la sujétion dans laquelle le Code civil l'a placée⁴.

Enfin, si les études juridiques sur Balzac négligent son projet d'écrivain, elles expliquent pourtant le rapport du romancier avec le droit par son expérience juridique, reprenant ainsi une conception biographique qui a longtemps dominé la critique littéraire. Une homologie existe en effet entre le constat des strates successives de la formation juridique de Balzac et l'habituelle recension des péripéties sentimentales dont l'accumulation serait constitutive de *l'homme* créateur d'une œuvre.

Balzac aurait d'abord acquis sa connaissance du droit en fréquentant la Faculté où il s'inscrit pour la première fois le 4 novembre 1816, y suit des cours de Code civil et de procédure civile et devient bachelier en droit le 10 janvier 1819.

En fait, l'apport de l'École de Droit ne peut être surestimé si l'on considère la motivation très relative du romancier pour les études universitaires et la nature de l'enseignement à l'époque. D'une part, il apparaît que Balzac « poursuivait des études assez fantaisistes et sans doute peu assidues puisqu'il lui fallut neuf inscriptions en trois ans pour obtenir son premier baccalauréat de Droit », alors que son ami Thomassy parvenait au même résultat en un an et demi après quatre inscriptions⁵. D'ailleurs, l'un des personnages de *La Comédie humaine* décrit ainsi les endroits où ses condisciples étudient : « dans les cafés, au théâtre, dans les allées du Luxembourg, chez les grisettes, partout, même à l'École de Droit, excepté dans leur horrible chambre, horrible s'il s'agit d'étudier, charmante dès qu'on y babille et qu'on y fume ». Il ajoute : « nous ne pensions qu'à nous amuser »⁶. A ce comportement généralisé qu'on trouve par exemple chez un Rastignac dans *Le Père Goriot* s'oppose la « disci-

2. H. DE BALZAC, *Histoire de la grandeur et de la décadence de César Birotteau, marchand parfumeur, adjoint au maire du deuxième arrondissement de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, etc.* (1838), in *La Comédie humaine*, Paris, Gallimard, N.R.F., 1977, vol. VI, pp. 183-184.

3. Cf. J. BASTIER, « Les paysans de Balzac et l'histoire du droit rural », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XXV, 1978, pp. 396-418.

4. Cf. sur ce point M.-H. FAILLIE, *La femme et le code civil dans « La Comédie humaine » d'Honoré de Balzac*, Paris, Didier, 1968, 223 p.

5. E. BOUISSOU, « Balzac à la Faculté de Droit, Thomassy et Popinot », in *L'Année balzacienne*, 1972, p. 365.

6. H. DE BALZAC, *Z. Marcas* (1840), in *La Comédie humaine*, vol. VII, Paris, Gallimard, N.R.F., 1950, p. 738.

plaine sévère »⁷ d'un Raphaël ou la « sage conduite »⁸ de l'avoué Derville pendant leurs études. Songeons aussi au programme assigné par l'avoué Desroches, lui-même dur travailleur, à l'« apprenti basochien » Oscar Clapart qui prépare parallèlement à son activité professionnelle une licence : « vous lui mesurerez le temps nécessaire pour aller d'ici à l'École de droit et revenir, de manière à ce qu'il n'ait pas cinq minutes à perdre ; vous veillerez à ce qu'il apprenne le Code et devienne fort à ses cours, c'est-à-dire que quand il aura fini ses travaux d'étude, vous lui donnerez des auteurs à lire »⁹.

D'autre part, l'enseignement proposé consiste surtout dans une exégèse du Code civil considéré comme une œuvre immuable et se présente trop souvent sous la forme d'un cours dicté. L'insatisfaction des étudiants se comprend alors aisément. La critique de Balzac perce à travers ce propos tenu par de Marsay à son ami Paul de Manerville : « je ne me suis point sali les pieds dans ce bouge à commentaires, dans ce grenier à bavardages appelé l'École de Droit, je n'ai jamais ouvert le Code, mais j'en vois les applications sur le vif du monde »¹⁰. Balzac écrit aussi au sujet de la cour d'une prison : « le préau, comme on le pense, est une école de droit criminel ; on l'y professe infiniment mieux qu'à la place du Panthéon »¹¹.

Il importe effectivement de compléter l'enseignement théorique par une connaissance juridique plus concrète. Comme plusieurs de ses personnages, Balzac l'acquiert parallèlement à ses études universitaires chez deux praticiens, un avoué puis un notaire. Il dédie au premier, M. Guyonnet-Merville, *Un épisode sous la terreur* en ces termes : « ne faut-il pas, cher et ancien patron, expliquer aux gens curieux de tout connaître où j'ai pu apprendre assez de procédure pour conduire les affaires de mon petit monde ? »¹². Là réside sans aucun doute, plus que dans l'apport de la Faculté, une source d'inspiration pour Balzac.

A cette connaissance plus empirique du droit s'ajoute enfin celle que Balzac tire de sa confrontation avec la législation de son temps en raison des difficultés surtout financières qui l'assaillent ou de ses fonctions de président de la Société des gens de lettres.

Une telle conception biographique ne peut être complètement négligée car elle explique certains aspects de la relation du romancier avec son époque et la justesse de ses notations juridiques. Mais elle ne permet pas de régler la question essentielle, Balzac n'est pas le seul écrivain à avoir étudié le Droit ou fréquenté le milieu juridique. Pourquoi donc le Droit

7. H. DE BALZAC, *La Peau de chagrin* (1831), in *La Comédie humaine*, vol. X, Paris, Gallimard, N.R.F., 1979, p. 121.

8. H. DE BALZAC, *Gobseck* (1830), in *La Comédie humaine*, vol. II, Paris, Gallimard, N.R.F., 1976, p. 966.

9. H. DE BALZAC, *Un début dans la vie* (1844), in *La Comédie humaine*, vol. I, Paris, Gallimard, N.R.F., 1976, p. 843.

10. H. DE BALZAC, *Le contrat de mariage* (1835), Paris, Garnier-Flammarion, 1966, pp. 58-59.

11. H. DE BALZAC, *Splendeurs et misères des courtisanes* (1844), in *La Comédie humaine*, vol. VI, p. 826.

12. H. DE BALZAC, *Un épisode sous la terreur* (1830), in *La Comédie humaine*, vol. VII, p. 429.

tient-il dans ses romans une place exceptionnelle qui ne se trouve chez aucun autre romancier ? Pourquoi ce langage juridique diffus qui imprègne tant de passages de son œuvre, pourquoi des romans comme *Le Contrat de mariage* construits autour d'une discussion entre notaires alors que ce thème reste second dans la littérature antérieure ? Il faut, semble-t-il, donner à cette question une explication tenant d'une part à la période historique dont traite Balzac — essentiellement la Restauration — d'autre part à son projet réaliste.

La période de la Restauration, consécutive à l'abdication de Napoléon en avril 1814, se présente en apparence comme la volonté de nier la Révolution et l'Empire mais correspond dans sa logique profonde au nouveau monde bourgeois.

Le fondement constitutionnel de la Restauration réside dans la Charte, théoriquement octroyée le 4 juin 1814, comme s'il s'agissait d'une nouvelle variante des concessions faites dans le passé par la monarchie ; de plus, le texte est de façon symptomatique daté de la dix-neuvième année du règne de Louis XVIII. Le retour en force des émigrés met à l'ordre du jour le rétablissement de l'aristocratie dans ses droits. En 1815, la pairie héréditaire est instaurée, en 1825 est votée l'indemnisation des émigrés en suspens depuis 1814 de même que la loi sur le sacrilège qui traduit une accentuation du rôle de l'Église dans l'État.

En dépit de certaines caractéristiques extrêmes, terreur blanche après les Cent jours, sacre de Charles X à Reims, l'impossibilité d'un retour à l'Ancien Régime est manifeste. Le système mis en place par Louis XVIII, roi anglo-man, constitue un compromis avec les idées nouvelles, une monarchie constitutionnelle ; les principaux acquis de 1789 en particulier en matière de libertés sont conservés, enfin les transferts de propriété amorcés par la Révolution ne sont pas vraiment remis en cause par la loi d'indemnisation. Le réalisme impose une telle politique, Balzac fait dire à l'un de ses personnages, le notaire d'Arcis, Grévin, dans une scène qu'il situe bien avant la Restauration : « tous ceux qui ont coupé le cou à Louis XVI sont dans le gouvernement, la France est pleine d'acquéreurs de biens nationaux (...). S'ils ne sont pas imbéciles, les Bourbons devront passer l'éponge sur tout ce que nous avons fait »¹³. Effectivement, la monarchie restaurée est consciente de la nécessité d'unifier le pays, de ne pas satisfaire uniquement ses soutiens naturels : « Louis XVIII voulait fondre les partis, comme Napoléon avait fondu les choses et les hommes ». Il se montrait « aussi pressé à satisfaire le tiers état et les gens de l'Empire, en contenant le clergé, que le premier des Napoléon fut jaloux d'attirer auprès de lui les grands seigneurs ou de doter l'Église »¹⁴.

Au total, la mutation révolutionnaire a été trop profonde pour être atteinte par quelques mesures juridiques ou idéologiques, secondaires part rapport au libéralisme dominant, et bientôt rapportées par la Monarchie de Juillet. Il en est ainsi, par exemple, pour l'hérédité de la pairie

13. H. DE BALZAC, *Une ténébreuse affaire* (1841), in *La Comédie humaine*, vol. VII, pp. 471-472.

14. H. DE BALZAC, *Le Bal de Sceaux* (1830), in *La Comédie humaine*, vol. I, p. 117.

abolie par la loi du 29 décembre 1831, sans parler des textes sabordés dès l'origine comme le projet Villèle de rétablir le droit d'aînesse, repoussé dès le 7 avril 1826. La société de la Restauration reste une société bourgeoise, le retour des Bourbons n'équivaut pas à un rétablissement de l'Ancien Régime. Donc, fondamentalement, la période dont traite Balzac est celle d'après la révolution bourgeoise de 1789, mutation profonde qui assure le passage d'une société féodale à une société capitaliste. L'économie est libérée des entraves juridiques, le rapport marchand ne rencontre plus ni l'obstacle des douanes intérieures, ni celui des corporations. Les privilèges ont disparu, des hommes égaux sont désormais aux prises les uns avec les autres. Cependant, le Droit demeure fortement présent en fixant la règle du jeu et surtout en garantissant la propriété individuelle qui devient la valeur centrale. Ainsi s'explique, selon P. Barbéris, la place du Droit dans le roman balzacien : « le capitalisme, libéré de ses servitudes d'ancien régime, parle enfin le langage qui est le sien : celui du Droit de l'avoir, celui qui mesure les hommes à ce qu'ils possèdent »¹⁵. Birotteau ne raisonne pas autrement lorsqu'il déclare au notaire Roguin : « Après les testaments, les contrats de mariage (...), voilà la vie »¹⁶.

C'est poser la question du réalisme balzacien. En apparence, les idées politiques conservatrices de l'écrivain contredisent son analyse sociale et sa méthode novatrice. Dans un célèbre passage de l'Avant-Propos de *La Comédie humaine*, Balzac déclare écrire « à la lueur de deux Vérités éternelles : la Religion, la Monarchie », privilégier la famille plutôt que l'individu comme fondement de la société et s'inspirer de Bossuet et de Bonald. Quant à sa méthode, exposée elle aussi dans l'Avant-Propos, elle consiste dans la prise de conscience d'une analogie entre l'« Humanité » et l'« Animalité », entre le système social et le système naturel, dans la recherche d'« Espèces Sociales » comme il existe des « Espèces Zoologiques », dans la composition de « types » et dans la découverte du « sens caché » des événements, c'est-à-dire de leurs causes¹⁷.

Il importe cependant de garder à l'esprit la complexité des idées politiques de Balzac¹⁸. Entre 1820 et 1833, elles évoluent du libéralisme au légitimisme, mais elles présentent encore après cette date des aspects à première vue contradictoires, des vestiges de libéralisme imprègnent ainsi un ouvrage marqué d'aspiration à l'autoritarisme comme *Le Médecin de Campagne*, publié en 1833. En réalité, Balzac combine le romancier soucieux de vérité comme du sort des individus qui juge sévèrement la société, et le théoricien partisan de l'équilibre social et d'un pouvoir fort.

La critique marxiste a valorisé le réalisme de Balzac en soulignant la façon dont le romancier légitimiste et catholique a fait ressortir le déclin

15. P. BARBERIS, *Balzac et le mal du siècle. Contribution à une physiologie du monde moderne*, Paris, Gallimard, 1970, vol. I. 1799-1829. *Une expérience de l'absurde : aliénations et prise de conscience*, p. 357.

16. H. DE BALZAC, *Histoire de la grandeur et de la décadence de César Birotteau*, op. cit., p. 92.

17. H. DE BALZAC, *Avant-Propos* (1842), in *La Comédie humaine*, vol. I, pp. 7 et s.

18. Cf. B. GUYON, *La pensée politique et sociale de Balzac*, Paris, Colin, deuxième édition, 1967, 829 p.

inévitables de la France féodale et les progrès continus du capitalisme même à travers le régime de la Restauration, cette perception étant sans doute facilitée dans la période qui suit la révolution de 1830 à partir de laquelle l'essentiel de *La Comédie humaine* est composé. G. Lukacs a écrit : « La base du réalisme balzacien est la révélation constante de la réalité sociale »¹⁹ unifiée par le développement du capitalisme à travers la conscience des personnages, les rivalités qui les opposent, le fonctionnement d'institutions comme la justice. La force de Balzac, comme celle de Stendhal, est de mettre en lumière l'« essentiel », le « typique », la structure d'ensemble de la société et non le « moyen » ou le « pittoresque ». Selon J. O. Fischer, face à la méthode « romantique » des écrivains de leur temps qui refusent la réalité sociale au nom d'un idéal esthétique situé en dehors d'elle, le « réalisme critique » de Balzac et de Stendhal consiste à « représenter la réalité sans l'approuver, et protester contre elle sans la fuir »²⁰. Balzac tout particulièrement ne décrit pas seulement les événements mais tente d'en dégager le sens, de présenter des structures et des problèmes avec lesquels les personnages entretiennent des relations, les destins individuels rendant compte de la totalité sociale.

Si le droit constitue la charpente du roman balzacien, c'est parce que l'écrivain exprime la réalité, c'est parce que le droit joue un rôle fondamental dans le bouleversement social que connaît la France et qui mine le pouvoir de l'ancienne aristocratie en permettant le passage d'une société juridiquement inégalitaire à une société en principe égalitaire que conteste Balzac. Dans cette société, le droit ne forme plus une entrave à l'activité économique, il en conditionne au contraire le fonctionnement soit par des règles, soit par l'intervention directe de l'Etat.

Le vain refus de l'égalité et l'assujettissement de la société au Droit et à l'Etat nous apparaissent comme les deux aspects majeurs du thème juridique dans *La Comédie humaine*.

I. — LE VAIN REFUS DE L'ÉGALITÉ

La Comédie humaine met en scène le déclin irréversible de l'aristocratie. Dépouillée par la Révolution, elle est affaiblie par les effets du Code civil sur la grande propriété foncière qui fondait l'inégalité sociale, source de son pouvoir. Le combat pour un retour à l'Ancien Régime apparaît très clairement comme un combat perdu. *Les Chouans* illustre une révolte de demi-sauvages fanatisés par le clergé. Leurs chefs, excepté le principal d'entre eux, agissent par intérêt plus que par idéal. De son côté, Emilie de Fontaine, l'héroïne du *Bal de Sceaux*, préfère épouser son oncle très âgé, le comte de Kergarouët, plutôt que Maximilien Longueville qu'elle juge indigne de sa condition. Les vieux hobereaux de province, les d'Esgrignon du *Cabinet des Antiques*, les du Guénic de *Béatrix*, vivent

19. G. LUKACS, *Balzac et le réalisme français*, Paris, Maspero, 1969, p. 42.

20. J.-O. FISCHER, « Époque romantique » et réalisme, problèmes méthodologiques, Prague, Université Charles, 1977, pp. 22 et s.

en dehors de leur temps. Laurence de Cinq-Cygne, qui représente « le royalisme pur, militant et implacable »²¹, pense que « la noblesse sera cent ans à se remettre des coups qu'on lui a portés »²², mais ses cavalcades nocturnes ne peuvent ébranler le régime de Bonaparte.

Certains personnages, de même que le romancier qui souhaite une aristocratie ouverte à l'élite intellectuelle, vivent plus simplement dans un désir d'accès à la noblesse tel Lucien Chardon, fils de pharmacien qui aspire à reprendre le nom de sa mère, de Rubempré. Sa protectrice, M^{me} de Bargeton, lui fait oublier sa famille et ses convictions premières inspirées par son beau-frère l'inventeur David Séchard : « En un instant, elle fit abjurer à Lucien ses idées populacières sur la chimérique égalité de 1793, elle réveilla chez lui la soif des distinctions que la froide raison de David avait calmée, elle lui montra la haute société comme le seul théâtre sur lequel il devait se tenir »²³. Lucien perd bientôt ses illusions de jeune homme en découvrant que « tout se résolvait par de l'argent. Au théâtre comme en librairie, en librairie comme au journal, de l'art et de la gloire, il n'en était pas question »²⁴. Lui-même, plutôt que de se suicider — ce qu'il fera par la suite en prison — commence par se vendre à Vautrin déguisé en prêtre espagnol.

L'échec de Lucien ne constitue pas, tant s'en faut, un cas atypique dans *La Comédie humaine*, la vie d'un Victurnien d'Esgrignon comme de tous ceux qui ont misé individuellement ou collectivement sur un retour à l'Ancien Régime débouche aussi sur une impasse. *La Comédie humaine* exprime plus précisément que le refus de l'égalité est aussi vain en matière de propriété qu'en matière civile.

L'égalité dans la propriété.

La fin de la grande propriété aristocratique ressort de plusieurs romans avant de former le thème majeur des *Paysans*. Elle s'explique, certes, par le caractère dissolvant des rapports marchands mais surtout par deux facteurs générateurs d'égalité, la Révolution et le nouveau régime des successions.

Dans *Le Cabinet des Antiques*, Balzac montre de façon très claire l'impossibilité d'un retour à l'Ancien Régime souhaité par la famille d'Esgrignon, surtout en matière de propriété ; alors que les maisons ralliées à l'Empire ont récupéré leurs biens, les d'Esgrignon appartiennent à cette catégorie de la noblesse ruinée à jamais. L'œuvre réparatrice de la Restauration paraît insignifiante à leur égard si l'on en juge par cette appréciation de Balzac : « l'ordonnance par laquelle Louis XVIII restitua les biens non vendus aux émigrés ne pouvait leur rien rendre ; et plus tard, la loi sur l'indemnité ne devait pas les indemniser »²⁵.

21. H. DE BALZAC, *Une ténébreuse affaire*, op. cit., p. 493.

22. *Ibid.*, p. 514.

23. H. DE BALZAC, *Les illusions perdues* (1837, 1839, 1843), in *La Comédie humaine*, vol. IV, Paris, Gallimard, N.R.F., 1952, p. 513.

24. *Ibid.*, p. 712.

25. H. DE BALZAC, *Le Cabinet des antiques* (1839), in *La Comédie humaine*, vol. IV, p. 346.

Aux illusions du vieux marquis qui voit dans la Révolution et ses conséquences politiques un phénomène réversible, Balzac oppose « le torrent des faits » que perçoit fortement malgré son attachement à son ancien maître le notaire Chesnel. Lui, très au courant des transferts de propriété de par son métier, considère l'œuvre de la Révolution comme définitive car elle a transformé les esprits et la réalité. « Cette tête de Roi coupée, cette Reine suppliciée, ce partage des biens nobles, constituaient à ses yeux des engagements qui liaient trop d'intérêts pour que les intéressés en laissassent attaquer les résultats »²⁶. En bref, la mutation foncière opérée par la Révolution tient sa légitimité du nombre de ses bénéficiaires. Face à eux, la cause d'une noblesse minoritaire est nécessairement perdue.

La raison juridique du déclin de la grande propriété se trouve dans le nouveau régime des successions. Balzac fait en effet grief au Code civil d'avoir morcelé la propriété en supprimant le droit d'aînesse au profit d'une égalité « sans distinction de sexe ni de primogéniture » dans les successions. Parmi de multiples allusions à cette question dans *La Comédie humaine*, relevons cette appréciation du juge de paix dans *Le Curé de Village* : « Vous avez mis le doigt sur la grande plaie de la France (...). La cause du mal est dans le titre *des Successions*, du Code civil, qui ordonne le partage égal des biens. Là est le pilon dont le jeu perpétuel émiette le territoire, individualise les fortunes en leur ôtant une stabilité nécessaire et qui, décomposant sans recomposer jamais, finira par tuer la France »²⁷. D'autres formulations sont quasiment identiques : « les grandes fortunes aristocratiques détruites aujourd'hui par le marteau du Code civil »²⁸, « le Code qui pile les fortunes avec le Titre des Successions »²⁹, « en nivelant les fortunes, le titre du Code qui régit les successions a produit ces phalanstères en moellons... »³⁰.

On comprend ainsi la faveur de Balzac et de l'opinion légitimiste pour un procédé permettant d'éviter le partage des biens, le majorat qui donnait à un chef de famille la possibilité de transmettre la totalité ou une fraction substantielle de ses biens à l'aîné de ses descendants mâles, cette disposition étant reconduite à la génération suivante.

Ce mécanisme³¹, connu sous l'Ancien Régime, contredisait totalement les dispositions égalitaires du Code civil mais il fut rétabli par l'Empire, désireux de créer une nouvelle noblesse, puis étendu par la Restauration qui entendait le lier à l'hérédité de la pairie. La Monarchie de Juillet devait amorcer le déclin du majorat.

26. *Ibid.*, pp. 352-353.

27. H. DE BALZAC, *Le Curé de Village* (1841), in *La Comédie humaine*, vol. VIII, Paris, Gallimard, 1949, p. 713.

28. H. DE BALZAC, *La Femme de Trente ans* (1832), in *La Comédie humaine*, vol. II, p. 1103.

29. H. DE BALZAC, *Modeste Mignon* (1844), in *La Comédie humaine*, vol. I, p. 671.

30. H. DE BALZAC, *Les petits bourgeois* (1854), in *La Comédie humaine*, vol. VII, p. 69.

31. Cf. la mise au point juridique de P.-A. PERROD, « Balzac et les majorats. De la brochure sur « Le Droit d'Aînesse » au « Contrat de mariage », in *L'Année balzacienne*, 1968, pp. 211-239.

De nombreux personnages balzaciens de noblesse plus ou moins ancienne s'efforcent de constituer un majorat comme le marquis de Cinq-Cygne « pour l'entretien de sa pairie »³², les de L'Estorade pour obtenir le titre de comte³³. L'avantage accordé au fils aîné lèse son frère et sa sœur comme l'explique le diplomate Longueville à Emilie de Fontaine³⁴, ou une sœur aînée comme dans le cas des Chaulieu³⁵. Mais la solution du majorat paraît souvent bien illusoire si l'on en juge par le destin de plusieurs de ses bénéficiaires. Volontairement ou non, le réalisme de Balzac présente à travers des cas individuels l'impossibilité d'un retour véritable à la grande propriété d'avant la Révolution.

Certes, Charles Mignon réalise l'intention qu'il exprime de « racheter la terre et le château de La Bastie, de constituer un majorat de cent mille francs de rente au moins, et de demander au roi la faveur de faire succéder l'un de mes gendres à mon nom et à mon titre »³⁶. Mais face à ce roman du bonheur retrouvé, les autres cas d'établissement de majorats sont plus amers. L'époux de la « muse du département » a obtenu « l'érection d'un majorat composé de la terre d'Anzy, du fief de la Baudraye et du domaine de la Hautoy, en vertu de Lettres Patentes en date de décembre 1829 »³⁷, il est même nommé comte, pair de France et commandeur de la Légion d'Honneur³⁸. Pourtant, ce succès social ne peut cacher une réalité familiale plus difficile puisque le fils qui, logiquement lui succédera dans ses titres et ses biens, a pour véritable père le journaliste Lousteau. Enfin, l'échec total caractérise l'exemple le plus connu, celui du *Contrat de mariage*. Le notaire Mathias conseille à son client Paul de Manerville de constituer un majorat, de rendre ainsi inaliénable une partie de sa fortune, de façon à ne pas être dépouillé par sa femme et sa belle-mère. Mais faute d'héritier mâle, l'institution du majorat devient caduque et à la fin du roman, Mathias reproche au comte de Manerville cette absence de descendance, source de sa ruine. Paul de Manerville apprendra en mer l'infidélité et la grossesse de sa femme.

L'impossibilité d'une reconstitution de la grande propriété apparaît aussi dans le destin bien différent à première vue de Lucien de Rubempré qui ne réussit pas à acheter la terre d'un million qui lui aurait permis d'épouser Clotilde de Grandlieu.

Si la noblesse a perdu avec la grande propriété l'un des fondements de sa supériorité sociale, la réalisation de l'égalité civile entraîne la négation de ses privilèges.

32. H. DE BALZAC, *Une ténébreuse affaire*, *op. cit.*, p. 628.

33. H. DE BALZAC, *Mémoire de deux jeunes mariées* (1840), in *La Comédie humaine*, vol. I, pp. 309, 323, 372.

34. H. DE BALZAC, *Le Bal de Sceaux*, *op. cit.*, p. 159.

35. H. DE BALZAC, *Mémoires de deux jeunes mariées*, *op. cit.*, pp. 244 à 325.

36. H. DE BALZAC, *Modeste Mignon*, *op. cit.*, pp. 557 et 713.

37. H. DE BALZAC, *La muse du département* (1843), in *La Comédie humaine*, vol. IV, p. 58.

38. *Ibid.*, p. 196.

L'égalité civile.

La légitimité traditionnelle liée à l'ancienneté du nom et du titre n'est plus, puisque la loi est devenue la même pour tous, elle « ne connaît plus ni les rangs ni les noms »³⁹, dit l'abbé Goujet. Le vieux marquis d'Esgrignon, malgré son refus de l'évolution sociale, discerne la transformation de la hiérarchie des valeurs : « Aujourd'hui, il ne s'agit plus que d'avoir de l'argent, c'est tout ce que je vois de clair dans les bienfaits de la Restauration. Le Roi ne vous demande pas si vous descendez des Valois, ou si vous êtes un des conquérants de la Gaule, il vous demande si vous payez mille francs de tailles »⁴⁰. Et il oppose à l'indifférence du souverain à l'égard de la vieille noblesse, l'attitude qui aurait été selon lui celle d'Henri IV.

L'ancienne noblesse de province vit complètement coupée de la réalité, dans l'oubli du mouvement historique. Calyste du Guénic explique en ces termes à sa mère ce que lui a apporté M^{lle} des Touches : « j'étais aussi loin de mon siècle que Guérande est loin de Paris »⁴¹. Les d'Esgrignon et leur cercle d'amis se trouvent dans une situation comparable à celle des légitimistes bretons car « il y avait plus de soixante lieues entre le Cabinet des Antiques et les Tuileries ; il y avait une distance de plusieurs siècles »⁴². La duchesse de Maufrigneuse demande d'ailleurs aux habitués du salon légitimiste qu'est le Cabinet des Antiques : « Vous êtes donc fous ici ?... Vous voulez donc rester au xv^e siècle quand nous sommes au xix^e ? Mes chers enfants, il n'y a plus de noblesse, il n'y a plus que de l'aristocratie. Le Code civil de Napoléon a tué les parchemins comme le canon avait tué la féodalité. Vous serez bien plus nobles que vous ne l'êtes quand vous aurez de l'argent »⁴³.

Dans une société juridiquement égalitaire, le seul privilège concevable reste celui qu'apporte l'argent. Mais Victurnien d'Esgrignon a été élevé dans le « dogme de sa suprématie » ainsi défini : « Hors le Roi, tous les seigneurs du royaume étaient ses égaux. Au-dessous de la noblesse il n'y avait pour lui que des inférieurs, des gens avec lesquels il n'était tenu à rien, des ennemis vaincus, conquis, desquels il ne fallait faire aucun compte, dont les opinions devaient être indifférentes à un gentilhomme, et qui tous lui devaient du respect »⁴⁴. Le jeune homme ne se détermine qu'en fonction des « maximes du code noble », règles de conduite où se mêlent l'honneur et le privilège⁴⁵. Sa tante d'ailleurs exprime une conception très proche lorsqu'elle répond au notaire Chesnel : « les gentilshommes ne commettent d'autres crimes que ceux dits de haute trahison et on leur coupe alors la tête sur un drap noir comme aux rois »⁴⁶.

39. H. DE BALZAC, *Une ténébreuse affaire*, op. cit., p. 561.

40. H. DE BALZAC, *Le Cabinet des antiques*, op. cit., p. 362.

41. H. DE BALZAC, *Béatrix* (1839 et 1844-1845), in *La Comédie humaine*, vol. II, p. 729.

42. H. DE BALZAC, *Le Cabinet des antiques*, op. cit., p. 376.

43. *Ibid.*, pp. 459, 460.

44. *Ibid.*, p. 354.

45. *Ibid.*, p. 357.

46. *Ibid.*, p. 399.

Victurnien, profondément attaché à un droit inégalitaire, « regardait les tribunaux comme des épouvantails à peuple qui n'avaient point prise sur lui. Ce qu'il eût blâmé chez les roturiers était un excusable amusement pour lui »⁴⁷. Son comportement contredit les « lois nouvelles », il multiplie les délits forestiers, les détournements de mineures, ce qui lui vaut des procès que le notaire Chesnel réussit à étouffer à prix d'argent. L'impunité ainsi assurée produit un effet de boule de neige, « ces victoires sur la justice bourgeoise enhardissaient Victurnien »⁴⁸.

Une telle indifférence au droit porteur d'égalité ne peut être admise par le principal adversaire du clan d'Esgrignon, le libéral du Croisier, ancien fournisseur des armées de la République et tête de proue de l'industrie locale, comme le marquis d'Esgrignon l'est de l'ancienne société. Du Croisier porte plainte pour faux contre Victurnien, d'abord pour satisfaire une vengeance personnelle mais aussi afin d'« apprendre à messieurs vos nobles qu'il y a une justice, des lois, une bourgeoisie, une petite noblesse qui les vaut et qui les tient ! On ne fourrage pas dix champs de blé pour un lièvre, on ne porte pas le déshonneur dans les familles en séduisant de pauvres filles, on ne doit pas mépriser des gens qui nous valent... »⁴⁹.

Pas plus qu'elle n'admet l'égalité devant la loi, la noblesse légitimiste ne peut comprendre l'égal accès aux emplois publics. Le marquis d'Esgrignon est convaincu que son titre et son attachement sans faille à la monarchie pendant la Révolution garantiront à son fils un poste important dans l'Etat. Il s'agit pour lui d'un droit : « Le Roi doit donner quelque chose au comte, quelque chose comme un régiment, un emploi dans sa maison... »⁵⁰.

Or, d'après Balzac, le privilège dans le service de l'Etat, l'inégalité dans l'accès aux emplois publics n'existent plus, le recrutement est devenu plus rationnel et plus démocratique : « on n'entrait ni dans la marine, ni dans l'armée comme jadis (...); les fils des familles les plus illustres allaient à Saint-Cyr et à l'Ecole polytechnique, ni plus ni moins que les fils de roturiers, après des concours publics où les gentilshommes couraient la chance d'avoir le dessous avec les vilains »⁵¹. Désormais, la sphère publique est structurée comme la sphère privée selon un principe d'équivalence. On comprend alors la déconfiture de Victurnien imbu de sa supériorité et confronté à « l'égalité parisienne, monstre qui acheva sous la Restauration de dévorer le dernier morceau de l'Etat social »⁵².

La recherche des privilèges perdus paraît donc vaine. Jugeant Victurnien, la duchesse de Maufrigneuse finira par dire : « la naïveté de d'Esgrignon était une sorte de sottise départementale »⁵³. En revanche, d'autres

47. *Ibid.*, p. 357.

48. *Ibid.*, p. 357.

49. *Ibid.*, p. 422.

50. *Ibid.*, p. 361.

51. *Ibid.*, p. 370.

52. *Ibid.*, p. 376.

53. H. DE BALZAC, *Les secrets de la princesse de Cadignan* (1839), in *La Comédie humaine*, vol. VI, p. 956.

personnages plus réalistes, un Rastignac par exemple, triomphent dans le monde nouveau parce qu'ils l'ont compris, parce qu'ils savent tourner ses règles à leur profit. Ce monde est aussi celui de l'étatisation de la société.

II. — L'ÉTATISATION DE LA SOCIÉTÉ

Les tendances égalitaires portées par la Révolution décomposent la société en une multitude d'individus libérés des hiérarchies sociales et du joug familial, mais davantage assujettis à l'État. Balzac fait déclarer au duc de Chaulieu à propos de ce phénomène ambivalent : « en coupant la tête à Louis XVI, la Révolution a coupé la tête à tous les pères de famille. Il n'y a plus de famille aujourd'hui, il n'y a plus que des individus. En voulant devenir une nation, les Français ont renoncé à être un empire. En proclamant l'égalité des droits à la succession paternelle, ils ont tué l'esprit de famille, ils ont créé le fisc ! »⁵⁴.

Balzac, comme bien des auteurs de son temps, met en lumière la centralisation de l'État français et son emprise sur la société. L'image essentiellement négative qu'il donne de la bureaucratie, les comparaisons avec l'armée et l'Église, les métaphores qu'il utilise, comme celle de la machine, ne paraissent pas vraiment originales même s'il en renouvelle la signification⁵⁵.

L'auteur de *La Comédie humaine* caractérise l'administration par plusieurs traits et d'abord par son omniprésence. La conscription et le fisc n'épargnent ni individu, ni localité ; ainsi Guérande, malgré son éloignement et la résistance des régions de l'Ouest, n'a pas échappé à l'impôt sur les portes et fenêtres créé par le Directoire. On trouve dans cette ville « une rue presque déserte où les croisées de pierre sont bouchées au pisé pour éviter l'impôt »⁵⁶.

La deuxième figure de l'administration réside dans son coût et son inefficacité. Traitant d'un commerce de toile et de ses employés dirigés d'une main ferme, Balzac écrit : « A eux trois, ces commis suffisaient à une besogne qui aurait mis sur les dents dix de ces employés dont le sybaritisme enfle aujourd'hui les colonnes du budget »⁵⁷. Pour sa part, un personnage du *Curé de Village*, l'ingénieur Gérard, avance que les travaux accomplis par l'État reviennent plus chers que ceux des entrepreneurs privés. Ce roman valorise d'ailleurs les résultats d'une initiative individuelle bénéfiques à la communauté.

A l'opposé de la philanthropie des personnes privées, l'administration apparaît enfin inhumaine. Le refus de régler la pension de Gondrin, l'ancien pontonnier de la Bérézina, fait dire au médecin Bénassis que « de sem-

54. H. DE BALZAC, *Mémoires de deux jeunes mariées*, op. cit., pp. 242-243.

55. Cf. A.-M. BJAOUI-BARON, « La bureaucratie et ses images », in *L'Année balzacienne*, 1977, pp. 97-110.

56. H. DE BALZAC, *Béatrix*, op. cit., p. 639.

57. H. DE BALZAC, *La maison du chat qui pelote* (1830), in *La Comédie humaine*, vol. I, p. 46.

blables cruautés administratives fomentent la guerre des pauvres contre les riches »⁵⁸. Balzac dénonce aussi le mécanisme des grandes écoles : « Le Gouvernement est d'ailleurs en harmonie avec cette Société profondément illogique » car il « lève sur les jeunes intelligences entre dix-huit et vingt ans une conscription de talents précoces ; il use par un travail prématuré de grands cerveaux qu'il convoque afin de les trier sur le volet comme les jardiniers font de leurs graines (...). Puis sur les cinq cents têtes chauffées à l'espérance que la population la plus avancée lui donne annuellement, il en accepte le tiers, le met dans de grands sacs appelés *ses Ecoles*, et l'y remue pendant trois ans (...), il leur assure tout ce qu'il y a de plus élevé dans les grades subalternes. Puis, quand ces hommes d'élite, engraisés de mathématiques et bourrés de science, ont atteint l'âge de cinquante ans, il leur procure en récompense de leurs services le troisième étage, la femme accompagnée d'enfants, et toutes les douceurs de la médiocrité »⁵⁹. Les termes utilisés par Gérard, ancien élève de Polytechnique, sont quasiment les mêmes. Il critique « l'effroyable conscription des cerveaux livrés à l'Etat par l'ambition des familles », la difficulté du recrutement et des études lui fait parler de « mutilation »⁶⁰.

Notre propos ne consiste pas à recenser les différents aspects de l'intervention administrative, ni à restituer la description balzacienne des appareils administratifs, ni à voir dans *La Comédie humaine* un témoignage sur la vie administrative⁶¹. Il nous semble plus important de montrer que dans la logique romanesque de *La Comédie humaine*, l'Etat qui domine la société généralement fixe la règle mais parfois y déroge.

L'Etat fixe la règle.

Dans la société bourgeoise, l'échange est purifié de tout élément juridique ou politique, le droit n'est plus une entrave à l'économie, il en conditionne au contraire le fonctionnement en édictant la règle du jeu, en faisant respecter l'ordre social.

La règle juridique créée par l'Etat se caractérise d'abord par l'ampleur de son champ d'application ainsi que par son uniformité. Un personnage de *La Peau de chagrin* définit ainsi l'œuvre de la Convention : « asseoir justement l'impôt », « mettre l'unité dans la loi », « nationaliser la France », « faire également partager les héritages »⁶². La législation paraît ensuite durable, elle constitue pour l'individu un cadre objectif fixé par l'Etat.

Ainsi le droit fonctionne comme une structure permanente de la vie sociale, il commande l'existence des héros balzaciens. Testaments et régimes matrimoniaux déterminent souvent en grande partie la position sociale des individus, motivent éventuellement leur comportement. Le

58. H. DE BALZAC, *Le Médecin de campagne* (1833), in *La Comédie humaine*, vol. VIII, p. 392.

59. H. DE BALZAC, *Melmoth réconcilié* (1835), in *La Comédie humaine*, vol. X, Paris, Gallimard, 1979, pp. 346-347.

60. H. DE BALZAC, *Le Curé de Village*, *op. cit.*, pp. 690-691.

61. Cf. G. THUILLIER, *Témoins de l'administration*, Paris, Berger-Levrault, 1967, pp. 175-191.

62. H. DE BALZAC, *La Peau de chagrin*, *op. cit.*, pp. 99-100.

notaire Pierquin, notamment, appartient à « cette classe d'hommes qui dans le mariage voient des obligations, l'exécution des lois sociales et un mode pour la transmission des propriétés »⁶³. Bien plus, ceux qui connaissent les textes juridiques, les avoués, les notaires, ou d'autres, peuvent les utiliser à leur profit ou dans l'intérêt de leurs clients. Le père Fourchon donne ce conseil au petit Mouche : « Avec de l'instruction tu trouveras des moyens d'amasser de l'argent à couvert de la loi »⁶⁴.

Une fois les règles créées, le rôle de l'Etat paraît se limiter à en assurer l'application, à préserver les deux valeurs centrales de la société bourgeoise la propriété et la famille. L'usurier Gobseck déclare : « Pour se garantir leurs biens, les riches ont inventé des tribunaux, des juges, et cette guillotine, espèce de bougie où viennent se brûler les ignorants »⁶⁵. C'est à peu près ce qu'exprime le père Fourchon quand il dit : « E' l' razoir de la justice, v'là ce qu'il faut craindre, il garantit le sommeil des riches contre les insomnies des pauvres »⁶⁶. Car « les bourgeois et le gouvernement c'est tout un »⁶⁷, l'Etat fonctionne comme l'instrument de la richesse, l'argent règne sous la Monarchie constitutionnelle. Ainsi s'explique l'iniquité apparente de la justice qui assure en réalité le maintien de l'ordre social. Vautrin affirme à ce propos : « Les ennemis de l'ordre social profitent de ce contraste pour japper après la justice et se courroucer au nom du peuple de ce qu'on envoie aux galères un voleur de nuit et de poules dans une enceinte habitée, tandis qu'on met en prison, à peine pour quelques mois, un homme qui ruine des familles en faisant une faillite frauduleuse ; mais ces hypocrites savent bien qu'en condamnant le voleur, les juges maintiennent la barrière entre les pauvres et les riches, qui, renversée, amènerait la fin de l'ordre social ; tandis que le banqueroutier, l'adroit capteur de succession, le banquier qui tue une affaire à son profit ne produisent que des déplacements de fortune »⁶⁸.

Tout manquement aux règles juridiques et aux obligations contractées en vertu de ces règles est sanctionné par le droit avec une certaine automaticité. Huissiers et gardes du commerce s'en prennent aux débiteurs insolubles, les juges et la prison garantissent aussi la société contre ceux comme Vautrin qui la combattent.

Cependant, un phénomène de résistance au droit peut être observé dans certaines zones rurales. Il s'explique d'abord, par le fait que le droit constitue un enjeu entre des forces sociales antagonistes surtout en matière de propriété. En particulier, les droits d'usage de ramassage du bois, par exemple, auxquels sont attachés les paysans constituent un démembrement contraire au principe d'indivisibilité assigné par le Code civil à la propriété privée. Ensuite le droit échappe à la compréhension des populations parce qu'il est écrit et trop abstrait, car il est conçu en termes généraux. Ainsi s'explique l'idée que « dans la moitié de la France

63. H. DE BALZAC, *La Recherche de l'Absolu* (1834), in *La Comédie humaine*, vol. X, p. 811.

64. H. DE BALZAC, *Les Paysans* (1844), in *La Comédie humaine*, vol. VIII, p. 81.

65. H. DE BALZAC, *Gobseck*, *op.cit.*, p. 973.

66. H. DE BALZAC, *Les Paysans*, *op. cit.*, p. 81.

67. *Ibid.*, p. 61.

68. H. DE BALZAC, *Les illusions perdues*, *op. cit.*, p. 1025.

environ » on rencontre « une force d'inertie qui déjoue toute action légale, administrative et gouvernementale » ou qu' « en France, pour vingt millions d'êtres, la loi n'est qu'un papier blanc affiché sur la porte de l'Église, ou à la Mairie »⁶⁹. Un juge de paix des environs de Grenoble déclare pareillement : « le respect des propriétés et le respect de la loi sont deux sentiments trop souvent méconnus en France, et qu'il est bien nécessaire d'y propager »⁷⁰.

Instrument au service de l'activité économique, l'État peut dans certains cas y faire obstacle, dans le secteur du commerce par exemple. César Birotteau oppose ainsi au formalisme juridique les nécessités du négoce : « nous autres, commerçants, ne sommes pas si pointilleux (...) il n'y aurait point d'affaire possible avec de telles formalités »⁷¹. En revanche Derville, son avoué, lui fait sentir la spécificité du monde judiciaire : « les juges consulaires et les juges de premières instances sont deux sortes de juges. Vous autres, vous sabrez les affaires ! Au Palais nous avons des formes. La forme est protectrice du droit »⁷². Un autre cas révèle les entraves apportées par l'État à la vie économique, celui de l'entrepreneur Gazonal obligé de venir à Paris pour suivre son procès en Conseil d'État. En effet, c'est alors à cette juridiction de statuer après élévation du conflit par le Préfet sur un conflit de compétence surgi entre un tribunal judiciaire et l'autorité administrative, en l'espèce à propos de l'utilisation d'un cours d'eau indispensable à la marche d'une fabrique⁷³.

Si l'État impose le droit au corps social, il y déroge parfois pour le préserver.

L'État déroge à la règle.

L'ordre juridique imposé à l'État se présente comme un ordre légal, uniforme dans son application comme l'implique une règle d'équivalence entre les individus. Mais le pouvoir d'État rompt avec ce principe d'égalité et avec le formalisme juridique lorsque l'ordre social le requiert. Les interventions dans le déroulement de la justice et l'organisation de la police témoignent de la nécessité pour la société bourgeoise et son État, de rompre en certaines circonstances avec les règles qu'ils ont fixées.

Les entraves au déroulement normal de la justice surviennent par exemple quand la réputation d'une vieille famille paraît compromise. Ainsi pour sauver Victurnien d'Esgrignon, accusé de faux et menacé de la cour d'assises, la duchesse de Maufrigneuse assurée de l'appui moral et financier du roi sollicite les magistrats, et ceux qui l'aident reçoivent ensuite promotions et décorations. Encore plus significatif semble être le cas de l'inculpation de Lucien de Rubempré soupçonné du meurtre d'Esther, sa

69. H. DE BALZAC, *Les Paysans*, op. cit., pp. 143-144.

70. H. DE BALZAC, *Le Médecin de campagne*, op. cit., p. 433.

71. H. DE BALZAC, *Histoire de la grandeur et de la décadence de César Birotteau*, op. cit., p. 112.

72. *Ibid.*, p. 200.

73. H. DE BALZAC, *Les Comédiens sans le savoir* (1846), in *La Comédie humaine*, vol. VII, pp. 11 et s.

maîtresse. Des personnalités importantes ont intérêt à étouffer l'affaire, à empêcher que Lucien, l'amant de plusieurs grandes dames, le prétendant de Clotilde de Grandlieu, promis à de hautes fonctions publiques, soit jugé, qu'on connaisse ses soutiens financiers, un forçat évadé et une ancienne prostituée. Après le suicide de Lucien, les plus hautes autorités de l'Etat se mobilisent et se livrent à un marchandage pour éviter que Vautrin n'utilise des lettres de femmes écrites à son protégé. Les irrégularités se sont d'ailleurs multipliées, la Comtesse de Sérisy a brûlé les procès-verbaux de l'interrogatoire du prévenu dans le bureau du procureur général M. de Grandville.

Ce dernier représente assez bien la double face de la magistrature. D'un côté, il insiste fortement sur l'indépendance des magistrats déclarant par exemple à M^{me} de Sérisy : « le Roi n'a pas le moindre pouvoir sur le plus petit juge d'instruction du royaume, ni sur les débats des cours d'assises. Là est la grandeur des institutions nouvelles »⁷⁴. De l'autre, il livre Camusot à M^{me} de Sérisy par amitié pour son mari qui est ministre d'État et négocie avec Vautrin.

En fait, la magistrature balzacienne paraît fréquemment soumise à des influences sociales et politiques. Elles font et défont les avancements. Un Camusot symbolise assez bien le magistrat arriviste dont la carrière est jalonnée d'indulgences accordées à des personnes bien placées. Balzac décrit les jeunes juges de la Restauration animés de royalisme : « le moindre substitut rêvait réquisitoires, appelait de tous ses vœux un de ces procès politiques qui mettaient le zèle en relief, attireraient l'attention du Ministère et faisaient avancer les gens du Roi. Qui, parmi les Parquets, ne jalousait la Cour dans le ressort de laquelle éclatait une conspiration bonapartiste ? »⁷⁵. L'État tout entier peut sembler régi par le favoritisme si l'on en juge par la carrière de certains employés comme un Marneffe mis en scène dans *La Cousine Bette*, utilisant les complaisances de sa femme. Par contraste, Balzac fait ressortir la probité exceptionnelle du magistrat Popinot qui met hors de cause le commis voyageur Gaudissart impliqué par son « imprudente sottise » dans une conspiration contre les Bourbons, alors qu'« avec un juge désireux de plaire au pouvoir ou d'un royalisme exalté, le malheureux commis allait à l'échafaud »⁷⁶.

La raison d'État peut limiter la régularité du fonctionnement de la justice, la police quelle que soit sa branche d'activité ne saurait s'encombrer de juridisme. Balzac écrit : « les anciens magistrats font des préfets de police beaucoup trop jeunes. Imbus du droit, à cheval sur la légalité, leur main n'est pas assez leste à l'arbitraire que nécessite assez souvent une circonstance critique où l'action de la Préfecture doit ressembler à celle d'un pompier chargé d'éteindre un feu »⁷⁷. Si tous les moyens y compris le recrutement d'anciens forçats sont requis pour l'accomplissement

74. H. DE BALZAC, *Splendeurs et misères des courtisanes*, op. cit., p. 782.

75. H. DE BALZAC, *Le Cabinet des antiques*, op. cit., p. 427.

76. H. DE BALZAC, *Histoire de la grandeur et de la décadence de César Birotteau*, op. cit., p. 137.

77. H. DE BALZAC, *Splendeurs et misères des courtisanes*, op. cit., p. 557.

de la police judiciaire, la police politique bénéficie d'une autonomie entière dans ses modes d'action. En effet, « la grandeur du résultat absout la petitesse des moyens »⁷⁸, déclare au militaire Hulot, qui le méprise, le policier Corentin. La police politique est pour Balzac « aussi cruelle, aussi partielle que feu l'inquisition »⁷⁹. Elle sert d'ailleurs tous les régimes : Corentin, adversaire des royalistes sous Bonaparte, organise la « contre-police » de Louis XVIII, puis déjoue un complot bonapartiste dirigé contre les Bourbons.

L'État ne pourrait déroger trop souvent à la règle qu'il a posée sans la remettre en cause comme élément de l'ordre social. Ainsi que l'explique le duc de Chaulieu à Diane de Maufrigneuse : « les actes arbitraires sont difficiles à commettre. C'est pour un roi constitutionnel comme une infidélité pour une femme mariée. C'est son adultère »⁸⁰.

L'ordre étatique peut sembler contradictoire, les influences politiques démentent la règle d'égalité devant la loi ou le concours, mais l'ordre public tend à être régi comme l'ordre privé par des mécanismes égalitaires.

La Comédie humaine témoigne, en définitive, de la force des mutations juridiques apportées par la Révolution dans l'ordre constitutionnel et civil. Le refus de la règle est impossible aussi bien pour les aristocrates que pour un Vautrin, car le droit est constitutif de l'ordre social. On peut donc affirmer à juste titre qu'il est la charpente de *La Comédie humaine*.

Claude JOURNES,
Université de Lyon II.

78. H. DE BALZAC, *Les Chouans* (1829), in *La Comédie humaine*, vol. VII, chap. VII, p. 1059.

79. H. DE BALZAC, *Splendeurs et misères des courtisanes*, op. cit., p. 727.

80. *Ibid.*, p. 884.

MISSION MILITAIRE ET RELATIONS INTERNATIONALES : L'EXEMPLE FRANCO-TCHÉCOSLOVAQUE, 1918-1925

Le développement de l'influence française en Europe centrale s'est ordonné au XX^e siècle autour de plusieurs pôles dont les uns, économique ou diplomatico-politique, sont connus, même s'ils restent à approfondir, alors que les autres, culturel et militaire, demeurent inexplorés ou superficiellement étudiés. Or, ces aspects sont essentiels pour comprendre la nature des relations franco-tchécoslovaques de l'entre-deux-guerres, leur force, leur faiblesse puis leur dégradation qui laissait pressentir la débâcle de Munich.

Dans le cadre de ces relations, la Mission fut à la fois agent et miroir ; pendant quelques années, elle en fut un acteur privilégié, intermédiaire obligé du gouvernement de Prague, puis elle fut un miroir sur lequel passèrent les ombres puis la pénombre qui caractérisèrent la politique étrangère de la France. Ce sont ces différents éclairages qu'il s'agit de présenter pour mieux révéler la complexité et les ambiguïtés de l'attitude de la France à l'égard de la Tchécoslovaquie¹.

1. Sur la pénétration économique en Tchécoslovaquie :

— A. TEICHOVÁ, *An economic background to Munich*, Cambridge, 1974.

— G. SOUTOU, « L'impérialisme du pauvre. La politique économique du gouvernement français en Europe centrale et orientale de 1918 à 1929 », dans *Relations Internationales*, 1976, n° 7, pp. 216-239.

P. Wandicz a étudié les relations franco-tchécoslovaques de 1919 à 1925, mais il n'a pu bénéficier des archives françaises, alors inaccessibles :

— *France and Her Eastern Allies, 1919-1925*, Minneapolis, 1962.

Pour la suite, il faut se reporter à des ouvrages tchécoslovaques, notamment :

— GAJANOVÁ A., *ČSR a středoevropská politika velmocí*, Prague, 1967,

et aux articles d'OLIVOVÁ, BŘACH, JANIŠOVÁ, KVAČEK, etc., dans les revues *Historica*, *Historie a Vojenství* ou *Československý Časopis Historický*.

Si les ouvrages consacrés à l'armée tchécoslovaque sont relativement nombreux, il n'existe que deux articles relatifs à la Mission :

— V. BRACHOVÁ, « Francouzská vojenská mise v Československu », dans *Historie a Vojenství*, 1967, pp. 883-910.

— H. NOGUÈRES, dans *Louis-Eugène Faucher*, plaquette éditée en 1967 par « L'Association des Deux-Sèvres des Anciens Déportés et leurs familles ». Le matériel publié est donc très modeste, mais l'auteur tient à remercier les responsables des Archives du Quai d'Orsay et du Service Historique des Armées de Vincennes pour leur compréhension, ainsi que toutes les personnes qui ayant eu, de près ou de loin, des contacts avec la Mission, ont bien voulu lui apporter leur précieux témoignage.

Cette idée n'était pas soudaine, elle n'était pas l'expression d'un impérialisme nouveau et subtil, lié à la victoire ; elle était déjà implicite au décret constitutif de l'armée tchécoslovaque en France, signé par Poincaré le 16 décembre 1917 et considéré par les émigrés tchèques qui luttèrent contre le maintien de l'Autriche-Hongrie comme leur premier triomphe diplomatique. Les Français pouvaient penser de leur côté qu'ils avaient pris un gage en vue de satisfaire leurs ambitions continentales : en effet, l'article III du décret stipulait que « la mise sur pied de l'armée tchécoslovaque ainsi que son fonctionnement ultérieur » seraient assurés par le Gouvernement français. Cette armée dite « autonome » représenterait donc bien la première étape du contrôle français sur la défense tchécoslovaque, bien qu'elle fût placée sous la direction politique du Conseil des pays tchèques et slovaques de Masaryk, Štefánik et Benès.

Mais jusque-là rien ne laissait présager le rôle prédominant de la France ; en Russie et en Italie, des accords de même type avaient ou allaient être conclus et, en décembre 1917, les Alliés n'avaient aucune certitude quant à leur victoire. Ce sont les événements du printemps et de l'été 1918 qui leur ont été favorables ; sur le plan international, la révolution soviétique, l'effondrement austro-hongrois et l'intervention massive des États-Unis faisaient présager la victoire de la France et sa puissance dans l'Europe d'après-guerre.

Dans les pays tchèques, des deux clans partisans de l'indépendance, les russophiles ont dû s'effacer après la paix de Brest-Litovsk et ce sont les « occidentalistes », les émigrés de Londres, Washington, Chicago ou Paris qui se sont affirmés comme les interlocuteurs des Alliés au nom des peuples de Bohême et de Slovaquie. La nouvelle politique étrangère de leur pays allait être dirigée, monopolisée même par T.-G. Masaryk, souverain et philosophe, et par Édouard Benès, souple et acharné. Le premier était élu président de cette République dont on disait qu'il était le « père », le second devenait son inamovible ministre des Affaires étrangères puis son successeur. Ce sont eux qui, vraisemblablement après s'être consultés, sollicitèrent de la France l'envoi d'une Mission militaire à Prague².

I. — LES ORIGINES

Contrairement à ce qu'ont affirmé de nombreux polémistes, l'alliance de la France avec la Tchécoslovaquie n'était pas contre nature : en dépit de l'éloignement géographique, il existait dans ce domaine une longue tradition qui était marquée par le souci commun de résister au danger germanique.

2. La première mention de la Mission remonte au 9 novembre 1918 lorsque Benès demande au gouvernement provisoire de Prague son avis sur l'opportunité d'un tel envoi. Prague y répond favorablement le 15 (BENEŠ, *Světová válka*, t. III, documents nos 209 et 210). Comme le note Brachová (*op. cit.*), on pourra difficilement remonter avant cette date, puisque même dans les archives françaises, il n'y en a pas trace avant. De même, il n'y a pas de preuve d'une consultation préalable entre Benès et Masaryk, mais le général Faucher, un des principaux acteurs des relations militaires franco-tchécoslovaques, a affirmé à plusieurs reprises que cela avait été le cas.

Pourtant, la reconnaissance d'une entité tchécoslovaque indépendante a été tardive ; jusqu'à la fin de l'année 1917 et même jusqu'au printemps 1918, Paris s'est réservé la possibilité d'une paix négociée et lorsque les autorités françaises se sont trouvées devant le « fait accompli » de la révolution du 28 octobre 1918 à Prague, leur appui est resté subordonné à la construction d'une Europe française et anti-germanique³.

Même si la France n'a pas été la seule créatrice de la Tchécoslovaquie — n'est-ce pas la guerre qui a joué le rôle essentiel dans la déstabilisation de l'Autriche-Hongrie puis la cristallisation d'une volonté politique fondée sur une conscience nationale renaissante et développée au XIX^e siècle ? — elle a largement contribué à façonner le nouvel État en soutenant ses revendications territoriales et en cherchant à en faire un des piliers de cette Europe nouvelle que construisait Philippe Berthelot, le puissant secrétaire général du Quai d'Orsay. Ce soutien n'était pas sans contrepartie : dès janvier 1918, on trouve trace de l'intérêt du ministère du Commerce et de l'Industrie pour les usines de Škoda et il allait croissant, encouragé par les avances faites par les représentants tchécoslovaques à Paris, en particulier par Benès⁴. Parallèlement à l'intérêt économique et parfois étroitement liées à lui, les préoccupations stratégiques et politiques devenaient plus vives, l'idée d'une aide militaire à la Tchécoslovaquie se précisait et apparaissait comme un des plus sûrs moyens de garantir et d'affermir l'influence française.

La Tchécoslovaquie était assaillie de problèmes : elle avait notamment la particularité d'être un État juridiquement reconnu dont on ignorait les frontières. En ce qui concernait la Bohême, les Tchèques revendiquaient les frontières historiques mais tout restait à faire pour la Slovaquie, puis pour l'Ukraine subcarpatique, quand on décida de la rattacher au nouvel État.

Profitant de ces incertitudes, les ennemis de la veille et du jour avaient beau jeu de contester, parfois les armes à la main, les aspirations tchécoslovaques. L'Autriche-Hongrie décomposée vivait dans un état d'anarchie tragique, le ravitaillement était déficient, le désordre politique général et la bourgeoisie tchèque n'entendait pas être lésée ou déposée du pouvoir par les « bolcheviks » de Vienne, de Budapest ou de Slovaquie ; elle lançait des appels désespérés à Benès, resté à Paris

3. Sur la politique de la France pendant la guerre et sur la résistance tchèque :

— E. BENEŠ, *Souvenirs de guerre et de révolution*, Paris, 1928.

— A. MARÈS, *Le séjour d'E. Benès en France (1915-1919)*. Thèse dactylographiée, Paris-Sorbonne I, 1975.

— PICHLÍK K., *Zahraniční odboj*, Prague, 1968.

— I. VLČEK, *La France et les pays tchèques de 1871 à 1914*. Thèse dactylographiée, Strasbourg, 1970.

L'Empire et l'armée habsbourgeois s'étaient désagrégés au cours du mois d'octobre sous la pression des minorités nationales. A Prague, s'était formé un Comité National qui était dirigé par les principaux chefs politiques d'avant guerre et qui avait pris le pouvoir le 28, aidé par les Sokols, formation de gymnastes patriotes (L. VALIANI, *The End of Austria-Hungary*, Londres, 1973).

— D. PERMAN, *The Shaping of the Czechoslovak State*, Leiden, 1962.

4. Archives nationales, F¹² 7962.

pour régler toutes ces questions territoriales, afin qu'il obtînt l'envoi de troupes françaises en Slovaquie, mais Clemenceau refusa⁵.

De plus, la Tchécoslovaquie manquait de traditions militaires ; dans l'armée austro-hongroise, les Tchèques et les Slovaques — quand ils parvenaient au grade d'officier — étaient souvent maintenus dans des emplois subalternes. Il fallait donc faire appel à une nation étrangère pour constituer l'armée.

Pourquoi alors avoir choisi la France ? Outre les raisons déjà exposées, il faut ajouter que les troupes tchèques de Sibérie étaient passées sous le commandement d'un général français, Maurice Janin, — auquel était adjoint le général Štefánik, officier français d'origine slovaque — et que le maréchal Foch était à la tête de l'ensemble des forces alliées. C'était ainsi que s'affirmait la supériorité militaire de la France mais, au-delà de ce simple rapport de forces, Benès avait procédé à une analyse politique, car il avait été confronté à un véritable choix. De 1916 à 1918, l'utilisation des Tchèques — et des prisonniers de l'armée serbe en particulier — a été l'enjeu d'une sourde rivalité entre les Français et les Italiens ; ces derniers cherchèrent à marchander ces Slaves d'Autriche-Hongrie jusqu'à la plus extrême limite, puis la montée de l'antagonisme Rome-Belgrade, la volonté de s'imposer comme une grande puissance poussèrent l'Italie à prendre des gages contre la France en Europe centrale.

Cette politique fut illustrée par l'évolution de l'attitude italienne à l'égard des Tchèques pendant la guerre ; après la signature du traité de Londres en avril 1915, les Alliés avaient gagné l'entrée de l'Italie dans le conflit mais ils se trouvaient pris au piège d'engagements contradictoires puisqu'ils assuraient l'influence de Rome dans l'Adriatique aux dépens de leur autre allié oriental, la Serbie ; ces accords gênaient aussi les Tchèques qui entretenaient des relations d'amitié traditionnelle avec les Slaves du sud et qui en même temps espéraient que l'Italie concourrait à détruire l'Empire bicéphale pour satisfaire ses revendications irrédentistes. Mais les Italiens restaient extrêmement réservés malgré les missions successives de Štefánik et l'insistance de Camille Barrère, l'efficace ambassadeur de France à Rome. Lorsque Benès prit à son tour contact avec Sonnino en septembre 1917, le ministre se montra réticent à la formation d'un corps tchécoslovaque ou à son éventuel transfert en France. Ce ne fut qu'en avril 1918 qu'un accord put être conclu, à la suite des pressions de toute une partie de l'opinion publique qui voyait dans l'utilisation des minorités slaves un moyen de redresser la situation après le désastre de Caporetto : ce retournement avait été marqué par l'organisation à Rome du premier

5. Pour les demandes tchécoslovaques :

— *Boj o směr vyvoje československého státu*, Prague, 1965, pp. 26 et 146, et les réponses françaises :

— Archives du ministère des Affaires étrangères, Europe, 1918-1929. Tchécoslovaquie n° 44 (désormais A.E.).

— Service Historique de l'Armée (désormais Vincennes), cartons 7 N 627 et 16 N 3026.

Tout en refusant, Clemenceau recommanda le 21 novembre à Foch qu'il accélérât l'envoi de la brigade tchécoslovaque de France en Bohême.

Congrès des nationalités opprimées d'Autriche-Hongrie, les 8 et 9 avril. Désormais l'Italie s'engageait en Europe centrale et s'affirmait comme une rivale de la France⁶.

A la suite de négociations particulièrement pénibles menées à Rome en novembre et décembre 1918, les Italiens obtinrent d'occuper la Slovaquie grâce aux légions qu'ils avaient formées avec les déserteurs et les prisonniers tchèques et slovaques des fronts serbe et italien : les responsables tchécoslovaques ne purent empêcher que ces troupes fussent encadrées par un important groupe d'officiers qui étaient chargés d'assurer l'influence de Rome ; ils durent céder à l'intransigeance italienne car les renforts, qu'ils fussent de France ou de Sibérie, ne pouvaient transiter, en ces moments critiques, que par le nord de la péninsule⁷. Par ailleurs, les Italiens ne ménageaient pas leur aide en ravitaillement, vivres ou effets, aux troupes qui séjournèrent à Padoue avant d'être dirigées vers Prague et les Français étaient bien en peine pour rivaliser avec eux.

En fait, Paris était pris de court et lorsque Masaryk retourna à Prague à la mi-décembre 1918, ce fut accompagné par un petit contingent de troupes tchèques qui avaient combattu en France mais aussi par le général Piccione, chef de la mission militaire italienne, alors qu'au sujet de la mission française, on en était encore au stade préliminaire des conversations politiques. Dès ce moment pourtant, Benès décida d'évincer l'Italie et, le 24 décembre, il écrivit au président du Conseil, Karel Kramář : « L'Italie souffre de myopie politique, elle voudrait jouer un grand rôle et le fait maladroitement... Il faut se rendre compte que la politique française est d'une plus grande envergure... il est nécessaire de donner à la France une influence dans l'Europe centrale telle qu'elle lui appartient. En dehors de cela, le système militaire français est incontestablement supérieur à celui de l'Italie... nous en tirerons beaucoup plus d'avantages à tous points de vue ». Et il proposa un scénario soigneusement mis au point pour éliminer progressivement la présence italienne au cours de l'année 1919, scénario qui, dans ses grandes lignes, fut respecté : au commandant de l'armée tchécoslovaque, on adjoindrait un officier supérieur français (peut-être Janin) et grâce à un recrutement massif en Bohême, qui compléterait les unités d'origine française, l'importance du corps italien serait réduite peu à peu⁸.

Le 17 décembre, Benès demande, pour la première fois officiellement, à Clemenceau l'envoi en Bohême d'une mission d'organisation et d'instruction. Le président du Conseil accepte le 22 tout en réitérant son refus d'engager des troupes françaises en Slovaquie. Benès cherche alors à se

6. Ce mouvement anti-autrichien était animé par des publicistes, des professeurs d'Université ou encore des socialistes (Amendola, Mussolini...) qui se mobilisèrent au sein de différentes associations de soutien.

— PICHLÍK, *op. cit.*

— BENÈS, *Souvenirs de guerre et de révolution*, t. II.

7. Ces négociations ont été menées du côté tchèque par Zdeněk Fierlinger, proche collaborateur de Benès.

— BRACHOVÁ, *op. cit.*, d'après les archives militaires de Prague.

8. Archives de K. Kramář, correspondance Beneš-Kramář, Prague.

débarrasser au plus vite des affaires militaires avant la Conférence de la Paix, car il a conscience de la tâche écrasante qui l'attend. Fin décembre, c'est l'heure des précisions⁹.

Foch notifie son accord aux propositions de Benès le 8 janvier : le 10, le contrat relatif aux cadres français détachés dans l'armée tchécoslovaque est signé ; le 20, le contrat sur l'envoi de la mission donne satisfaction au ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque et le 26, l'accord sur les attributions de la Mission est approuvé par les deux parties¹⁰.

L'armée tchécoslovaque sera placée un peu plus tard sous le haut-commandement du maréchal Foch et deviendra alors un des principaux instruments de l'influence française en Bohême. Pourtant les premiers germes de tension sont apparus à l'occasion de ces négociations.

Le premier est lié à la double subordination du chef de mission qui, en tant que tel, est soumis au ministre de la Guerre, en l'occurrence Clemenceau, et qui, en tant que suppléant du commandant en chef de l'armée tchécoslovaque, dépend de Foch. Or, depuis l'armistice, les relations entre Foch et Clemenceau se sont dégradées : le maréchal reste un stratège soucieux d'assurer la sécurité militaire du pays, alors que le président de la Conférence de la Paix est contraint aux concessions diplomatiques et que, pour ce faire, il cherche à réduire à néant la marge de manœuvre de Foch.

C'est ainsi que le 18 février, Clemenceau adresse au général Pellé, choisi de préférence au général Janin, une instruction dans laquelle il spécifie que les informations politiques doivent lui être exclusivement adressées¹¹.

Le second problème est né de la composition de la Mission ; le contrat du 20 janvier a été plus généreux en officiers que Benès ne l'a souhaité et les réactions des responsables tchèques, échaudés par l'affaire italienne, ne se font pas attendre ; les officiers qui mènent la négociation, Husák et Fierlinger, et le ministre de la Défense nationale protestent mais en vain¹².

Ce sont les signes avant-coureurs de difficultés durables.

9. Toutes ces négociations et leur suite :

— A.E. Tchécoslovaquie, n° 21.

— Vincennes, 7 N 1621 et Fonds de la Mission militaire française à Prague (1918-1938), désormais M.M.F. (les cotes anciennes ont été reclassées 7 N 3094 et 7 N 3116).

10. Vincennes, M.M.F. n° 22. Les dates mentionnées par Brachová (*art. cit.*) ne coïncident pas toujours avec celles des documents français (ainsi le 20 à la place du 26). Les accords sont enregistrés par le Bureau Slave (E.M.A.) sous les numéros suivants : 10 janvier (n° 103 bis SL/II), 20 janvier (n° 336 SL/II), 26 janvier (n° 564 SL/II et l'Instruction générale sur la constitution de l'armée tchécoslovaque du 7 février (n° 7-I-SL/II).

11. Vincennes 7 N 1623.

12. Vincennes, M.M.F., n° 22.

Un tableau des effectifs, signé par le général Mordacq et Benès, le 30 avril (n° 617-I/EM), entérine l'augmentation des effectifs et remplace l'annexe I du contrat du 20 janvier.

Pour les protestations tchécoslovaques, voir BRACHOVÁ (*op. cit.*).

II. — LES DÉBUTS DE LA MISSION

Le premier échelon de la Mission arrive à Prague le 13 février 1919, suivi début mars d'un second échelon ; malgré une longue préparation, les problèmes surgissent vite. Les uns sont personnels, les autres tiennent à la nature des relations entre un grand pays victorieux qui néglige la sensibilité nationale exacerbée d'un pays nouvellement indépendant, fier, ambitieux mais aussi divisé.

Et puis, il règne en Europe un gigantesque quiproquo sur les priorités d'un nouvel ordre mondial : qui l'emportera de l'Europe du droit de Wilson, de l'Europe de l'équilibre des Britanniques, de la paix honorable réclamée par les vaincus ou de l'Europe des vainqueurs à laquelle la France et la Tchécoslovaquie participent à des degrés divers ? La difficulté de cette reconstruction s'incarne bien dans la création de la Tchécoslovaquie pour laquelle les Français, diplomates ou soldats, doivent souvent s'en remettre à leur fragile allié tant il est ardu de démêler l'imbroglio austro-hongrois.

Cette méconnaissance française de l'Europe centrale — encore qu'elle ait été exagérée par les détracteurs de l'Europe de Versailles — est donc avantageuse pour les Tchèques, mais elle a son revers : comment les Français peuvent-ils comprendre après avoir eu « les yeux fixés sur la ligne bleue des Vosges » pendant deux générations que le danger puisse venir d'ailleurs que d'Allemagne ? Cette question est au centre de toute la problématique des relations franco-tchécoslovaques et elle se répercute sur la Mission qui est prise entre deux conceptions divergentes de la défense tchécoslovaque. Il est intéressant dans ce contexte d'analyser la façon dont les compromis ont été réalisés, de discerner ce que la place de la Mission dans les relations franco-tchécoslovaques doit au rapport de forces et quelle est la part de la volonté politique dans sa réduction puis son maintien.

L'apogée : 1919-1920.

Ces deux années représentent l'âge d'or de la Mission grâce à la personnalité de son chef et à une conjoncture extrêmement favorable.

Paris a choisi pour diriger, former et conseiller l'armée tchécoslovaque le général Pellé, brillant polytechnicien dont toute la carrière s'est déroulée aux côtés des chefs les plus prestigieux, Galliéni, Joffre et Lyautey. Attaché militaire à Berlin de 1909 à 1912, il s'y est distingué par son tact, sa clairvoyance et sa capacité de travail. Pendant la guerre, il seconde quelques mois Joffre dont il tempère la vigueur dans ses rapports avec le monde politique et journalistique ; après la disgrâce de son chef, il obtient le commandement du Cinquième corps d'armée.

Il est donc naturel qu'à l'armistice, ses qualités de diplomate et de militaire incitent ses supérieurs à le désigner pour assumer le rôle capital de chef de mission en Tchécoslovaquie ; plus précisément, cette

nomination répond au vœu de Benès à qui l'épouse du général Janin a signalé Pellé¹³.

Dès son arrivée, il dispose d'atouts capitaux : tout d'abord la menace multilatérale qui pèse sur la Tchécoslovaquie et qui pousse son gouvernement à appeler la France au secours de sa défense ; dans ce domaine, la résistance italienne n'est qu'un combat d'arrière-garde à partir du moment où les responsables pragois ont décidé d'associer uniquement la France à leur armée.

Cet état de dépendance qui facilite les pressions se double du prix que doit payer le nouvel État pour obtenir le soutien de la France à ses revendications territoriales.

La force de Pellé est donc d'être, à cette époque, le seul interlocuteur politiquement accepté dans une période de crise externe. Mais son activité n'en est pas moins entravée par certaines résistances, tant du côté français que du côté tchécoslovaque.

Le premier antagonisme, même s'il est anecdotique, est symptomatique des difficultés qu'éprouve Paris à établir une politique cohérente en Europe centrale ; ainsi, le représentant du Quai d'Orsay, F. Clément-Simon, entre-t-il en conflit avec le général Pellé. Ce ne sont pas des conceptions politiques fondamentalement divergentes qui divisent les deux hommes, mais plutôt une rivalité personnelle et une querelle de compétence.

Sur le fond, la neutralité prudente du diplomate s'oppose à la franchise du militaire ; en bref, Clément-Simon porte un regard froid sur les inquiétudes de Prague, tandis que Pellé, en quelque sorte « tchécoslovaquisé » par ses fonctions, se fait le défenseur énergique des intérêts tchèques, encouragé par le climat antigermanique et antisoviétique qui sévit alors au G.Q.G. français.

Sur la répartition des compétences, la rivalité est difficilement évitable malgré les instructions données par Clemenceau le 18 février. Clément-Simon, chef de la légation française à Prague, dispose d'un personnel, d'un matériel et de crédits restreints qui ne lui permettent pas de faire face à ses responsabilités ; assailli par ces problèmes matériels, plus ou moins bien introduit dans les milieux informés de la capitale tchèque, il ne voit pas sans acrimonie les moyens que Pellé peut déployer dès février.

Le contrat du 20 janvier 1919 prévoyait pour la Mission un effectif de 40 officiers et 38 sous-officiers et hommes de troupe ; en fait, ce sont 45 officiers qui s'installent et, le 1^{er} janvier 1920, il n'y en a pas moins de 135, dont certains — il est vrai — ont été appelés à l'occasion du différend hungaro-slovaque¹⁴.

13. Lieutenant-colonel THOMASSON, *Le général Pellé*, Paris, 1933.

Cette version est présentée par le général JANIN (*Moje účast na československé boji za svobodu*, Prague, 1923, pp. 217 et 245) et semble corroborée par la demande que fait Benès le 13 janvier au sujet de Pellé « comme le candidat le plus approprié », citée par V. KRÁL (*Intervenční válka československé buržoazie proti maďarské sovětské republice v r. 1919*, Prague, 1954, p. 229).

14. FAUCHER, Rapport de fin de mission, 15 décembre 1938, Archives B.D.I.C.

Financièrement, la Mission est prise en charge par le Trésor tchécoslovaque : les soldes sont élevées et les crédits alloués rendent possibles une action qui déborde très largement le cadre militaire.

Enfin, la forte personnalité de Pellé l'entraîne à ne pas se limiter à une simple tâche d'exécution : il a reçu l'ordre « de faire prédominer l'influence française en créant dans la mesure du possible des organes militaires » et il s'y emploie dans tous les domaines, propagande, affaires économiques, commerciales, etc.¹⁵, ce qui provoque les plus vives protestations de Clément-Simon.

Pellé ne cesse d'ailleurs de prendre une influence croissante à Prague ; par un accord du 18 février signé par Benès et Clemenceau, l'armée tchécoslovaque a été placée sous le commandement suprême de Foch et le 4 juin, Pellé a été nommé commandant en chef des armées, en raison de l'avance hongroise en Slovaquie¹⁶.

Les conséquences du conflit qui l'a opposé au ministre de France ont donc été en définitive minimes mais, outre qu'il est le reflet du différend Foch-Clemenceau, il a certainement freiné l'engagement de la France en Tchécoslovaquie, notamment dans le domaine commercial, au cours du premier semestre 1919.

Bien plus importants ont été les obstacles que la Mission a rencontrés au sein même de la société tchécoslovaque ; l'unanimité était loin d'y régner, et sur le choix d'une alliance privilégiée avec la France, et sur les options militaires qu'avait adoptées le gouvernement.

Deux forces qui rejetaient le nouveau concept de « tchécoslovaquisme » s'opposaient à un rapprochement étroit avec la France : les minorités linguistiques et ethniques, surtout allemandes et hongroises, et l'extrême-gauche.

Les critiques de la Mission militaire étaient encore plus nombreuses : celle-ci était là pour encadrer et former ; en effet, la Bohême avait retrouvé grâce au *Sokol*, mouvement de gymnastique créé au XIX^e siècle, une solide base sportive et nationaliste qui restait pourtant insuffisante pour créer une armée. Il n'existait donc que deux éléments sur lesquels l'État pouvait appuyer sa défense : les légionnaires, déserteurs de l'armée austro-hongroise ou émigrés qui s'étaient engagés dans les armées alliées en corps autonomes ou non et les Tchèques qui, servant dans les rangs de l'armée habsbourgeoise, n'avaient pas pu ou n'avaient pas voulu passer à l'ennemi. Il était évident que la fusion de ces groupes qui avaient été à des écoles différentes, dont les options politiques avaient été souvent radicalement divergentes, ne serait pas chose facile : c'était encore une des raisons pour laquelle se justifiait l'appel à un tiers, mais il allait susciter bien des rancœurs.

15. Vincennes, 7 N 1622. Instruction de Clemenceau à Pellé.

A.E. Tchécoslovaquie n° 72, rapport du capitaine Dentz sur la propagande de la M.M.F., daté du 24 mars 1919.

16. Vincennes, M.M.F. nos 10 et 22. L'accord est enregistré sous le n° 1293 SL/II ; il a été envoyé le 12 par Alby à Pellé et a été signé à Prague le 14 février (BRACHOVÁ, *op. cit.*, note 28, p. 890).

L'arrivée des officiers français privait les officiers tchécoslovaques — leur promotion avait été en général très rapide et ne correspondait pas à leurs capacités réelles — des postes de commandement auxquels il leur semblait naturel d'accéder. De plus, les responsables français avaient une nette tendance à encourager l'avancement des légionnaires russes et français, ce qui créait des problèmes internes. Ce système eut par la suite le désavantage de présenter tout affaiblissement de la Mission comme une revanche du « clan autrichien »¹⁷.

La tentation de la milice était l'autre résultat de ce manque de tradition militaire. L'attitude de la population vis-à-vis de l'armée de métier était réservée car elle avait été un des piliers de l'empire ; de plus, les syndicats, les socialistes, puissants dans une Bohême très industrialisée, avaient été séduits par les thèses que Jaurès avait exposées dans « L'Armée nouvelle ». Et la Mission eut fort à faire pour empêcher la formation exclusive d'une milice. Sa propagande fut efficacement secondée par la lumière jetée par Benès et Masaryk sur le rôle des légionnaires dans la libération de la Tchécoslovaquie, par une exaltation des anciennes traditions guerrières¹⁸ et surtout par la foudroyante victoire de la Hongrie en été 1919. Pellé ne put cependant éviter que la loi de recrutement fît état du remplacement ultérieur de l'armée de métier par une milice, tout comme il ne put éviter la formation de syndicats au sein même de l'armée.

Ainsi l'influence française, confortée par les événements internationaux, se heurtait aux impératifs de la politique intérieure tchécoslovaque. Ce furent les premiers qui provoquèrent, le 4 juin 1919, des modifications statutaires de la Mission : jusqu'à cette date, elle portait le titre de « conseillère technique du gouvernement tchécoslovaque » ; mais sous cette appellation modeste, elle couvrait en fait l'essentiel des activités d'organisation de la Défense nationale. Une fois Pellé nommé commandant en chef, la fonction de commandement était étendue de telle sorte que les officiers français étaient à la tête de presque toutes les unités qui participaient à la lutte contre la Hongrie.

La mission et la campagne de Slovaquie.

A la différence du conflit frontalier de Teschen (Těšín) qui n'engageait que Tchèques et Polonais, la question des frontières de la Slovaquie et de la Ruthénie fut un des conflits majeurs de 1919 auquel se mêlèrent la Hongrie, l'Italie, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et indirectement la Russie et la France, et même l'Angleterre et les États-Unis.

Du côté tchécoslovaque, le souci principal venait de la position italienne. Le 23 décembre 1918, le ministre de la Défense nationale, le national-socialiste Václav Klobouček, avait communiqué au général Piccione ses instructions pour occuper la Slovaquie, conformément à l'accord précédem-

17. THUNIG-NITTNER, *Die Tschechoslowakische Legion in Russland*, Wiesbaden, 1970.

Charles-Henry-François DE MÉANS, *L'armée tchécoslovaque*, Paris, 1928.

18. L'historiographie officielle tchécoslovaque remet notamment à l'honneur la période hussite et les exploits militaires de Jan Žižka.

ment conclu à Rome. Tant que la Tchécoslovaquie et la presse nationale conservèrent une certaine réserve, apparemment au moins, à l'égard des Yougoslaves, — c'était la politique de Benès et de son ambassadeur à Rome —, les Italiens restèrent favorables aux Tchèques, mais à la suite de déclarations maladroites de certains hommes politiques de Bohême et d'un rapprochement ouvert avec Belgrade, la situation se dégrada, Rome se montrant de plus en plus magyarophile, ce qui ne convenait guère à son rôle défensif en Slovaquie.

Fin février 1919, Masaryk prit la décision de retirer son commandement à Piccione¹⁹, mais la mesure fut reportée pour des raisons diplomatiques. Benès était en train de jongler avec un soutien possible des Italiens à Paris et leur éviction de Slovaquie : on ignore la teneur des conversations que Benès n'a pas manqué d'avoir avec Pellé avant son départ pour Prague, mais à suivre leur correspondance, officielle et privée, il semble que le ministre ait encouragé Pellé à écarter Piccione²⁰. Les protestations de Pellé se succédèrent alors : il se plaignait de l'insubordination de Piccione le 20 mars auprès du ministère de la Guerre à Paris et, le 24, le Quai d'Orsay intervenait à son tour auprès de l'ambassadeur d'Italie pour qu'il rappelât à Sonnino la prééminence de Foch et de ses représentants sur les généraux alliés.

A Prague, Masaryk était partisan de mesures d'apaisement, de compromis et le gouvernement tchécoslovaque avait attribué seulement le commandement de la Slovaquie orientale au général Hennocque, décision contre laquelle Piccione, ainsi dépossédé, s'insurgeait à son tour, et obtenait un sursis. Le conflit, qui mettait en lumière la divergence des intérêts français et tchèques, s'envenimait de telle sorte que Masaryk fit appel à Štefánik, qui avait les faveurs des gouvernements français et italien, pour qu'il s'interposât²¹.

C'est à ce moment que la proclamation de la République des Conseils de Hongrie donna à la querelle franco-italienne une dimension supplémentaire. Cette composante nouvelle permettait aux dirigeants tchécoslovaques de jouer la carte de l'intervention.

Le 17 avril, les troupes roumaines entrées en action et, le 27, les Tchécoslovaques se dirigèrent vers la Ruthénie pour opérer la jonction avec leur allié. Les Hongrois, surpris, reculèrent.

Pendant ce temps, Štefánik était allé négocier un accord à Rome qui prévoyait le retrait italien pour le 24 mai, mais qui laissait jusque-là le commandement des opérations à l'Est de la Morava à Piccione et Pellé restait tenu dans l'ignorance de l'évolution des combats : Tchèques et Français soupçonnaient alors le commandement italien d'être de connivence avec les Magyars et les manœuvres de Piccione pour repousser à nouveau le départ au 15 juin semblaient prouver sa duplicité. Un moyen terme fut trouvé après que Foch ait particulièrement insisté auprès de Prague sur le désagrément que provoquerait un nouveau sursis et, le

19. A.E. Tchécoslovaquie, n° 21.

20. La famille du général Pellé m'a obligeamment communiqué quelques pièces de la correspondance du général avec Benès.

21. Vincennes 7 N 1623 et BRACHOVÁ, *op. cit.*, pp. 897-898.

1^{er} juin, les officiers italiens quittèrent la Slovaquie, en catastrophe²².

La situation était si désespérée que le personnel disponible ne put y faire face et Pellé réclama l'envoi d'urgence des officiers nécessaires à l'encadrement de deux divisions, pour rétablir à la fois la position et le prestige de la France. En effet, après avoir opéré leur jonction avec les troupes roumaines, les Tchécoslovaques, depuis le 13 mai, étaient bousculés par la contre-offensive hongroise et, au cours des premiers jours de juin, ils reculaient sur l'ensemble du front : les Français purent alors mesurer la faiblesse des troupes et de son encadrement, démoralisés par les échecs successifs attribués aux Italiens.

Pour y mettre un terme, le commandant de l'Armée d'Orient, le général Franchet d'Esperey câblait le 23 mai à Paris que « l'opération envisagée sur Budapest s'imposerait un jour pour éteindre foyer d'anarchie » et Pellé, avec qui il était en liaison, poussa aussi à une intervention roumaine qui aurait soulagé la Slovaquie²³.

La situation évoluait considérablement chaque jour. De Paris, où Clemenceau prenait toutes les décisions importantes, ordres et contre-ordres se succédaient. Quand, fin avril, Franchet d'Esperey avait abordé la question de l'intervention en Hongrie, Clemenceau l'avait « prié de ne plus revenir sur cette question » et il s'était même demandé si la présence française y était encore utile puis, le 20 mai, le général Alby, sur ordre de Clemenceau, révisa totalement ses instructions, demandant le maintien du *statu quo* et une étude sur les modalités d'une intervention et les besoins en effectifs²⁴.

Mais il allait s'avérer que les Français n'avaient pas les moyens d'intervenir ou même de contrôler une intervention qui serait essentiellement serbe et roumaine.

Pellé était extrêmement inquiet, inquiet à la mesure de l'enjeu dont les responsables parisiens avaient moins conscience que lui : si l'Entente ne réussissait pas à repousser les Hongrois, si les frontières slovaques et ruthènes n'étaient pas fixées en donnant largement satisfaction à Prague dont le nationalisme est exacerbé par sa nouvelle indépendance, ce serait pour la France perdre toute chance d'influence durable et profonde. Clément-Simon, relativement mal informé, hésitait entre deux attitudes : prendre le contrepied de Pellé ou croire aux nouvelles alarmantes du front²⁵.

Sur la foi des dépêches de Pellé, Foch obtint tout de même de Clemenceau que la question de l'intervention fût étudiée par les Alliés et, le 7 juin, une note collective fut mise au point par le Conseil supérieur de la Guerre : une action directe était envisagée mais Italiens et Américains avaient considéré que le problème pouvait être résolu par la voie diplomatique. Faute d'unanimité, le Conseil suprême adressa le même jour un

22. A.E. Tchécoslovaquie, n° 21.

— Vincennes, 7 N 1623 et M.M.F. n° 11.

23. Franchet d'Esperey à Paris, n° 1615 Vincennes, M.M.F. n° 11.

— Pellé à Paris le 29 mai, Vincennes, 7 N 1623.

24. Vincennes, M.M.F. n° 11.

25. Ainsi, le 2 juin, il revient sur son avis qu'il ne faut pas suivre les suggestions de Pellé à la suite des nouvelles du front (A.E. Tchécoslovaquie, n° 31).

ultimatum au gouvernement de Bela Kun pour qu'il cessât ses attaques contre la Tchécoslovaquie, à défaut de quoi les Alliés recourraient aux mesures les plus extrêmes. Bien que Kun ait acquiescé, les hostilités se poursuivirent et, au Conseil des Quatre, Lloyd George, à bout de patience, s'emportait contre « ces petits peuples de brigands qui ne cherchent qu'à voler des territoires ». Le 13, Balfour envoya un nouvel ultimatum qui resta tout aussi inefficace²⁶.

Du côté tchécoslovaque, malgré un redressement du moral des troupes, la situation restait précaire et Pellé écrivait amèrement à Philippe Berthelot que la Tchécoslovaquie était sur le point de s'effondrer, qu'à Vienne, la révolution était prête à éclater — c'était aussi le sentiment du général Hallier qui s'occupait en Autriche des problèmes militaires — alors qu'« à Paris, on continue à palabrer ». Benès faisait écho aux propos de Pellé et soulignait, comme le faisait Masaryk dans ses instructions, que les Alliés perdaient par leurs hésitations le crédit dont ils jouissaient auprès des peuples de l'Europe centrale²⁷ : pour des raisons politiques, il refusait d'engager des discussions directes avec les Hongrois, car il serait en position de faiblesse et cela ouvrirait la porte à des attermolements multiples dans l'évacuation de la Slovaquie. Il négocia donc directement avec Foch et, le 18 juin, il annonça au général Bliss, représentant américain au C.S.G. que le maréchal chargeait le général Pellé de surveiller l'évacuation et confiait aux officiers le contrôle des dégâts commis par les troupes magyares, afin d'obtenir réparation²⁸.

Les discussions entre Pellé et Boehm, chef de l'armée hongroise, s'ouvrirent le 24, mais Pellé était loin de crier victoire : si la suspension d'armes n'était pas survenue, il ne faisait aucun doute pour lui que la Tchécoslovaquie aurait été acculée à une défaite militaire ou à des négociations directes avec le gouvernement hongrois. Il fut même contraint à consentir un délai supplémentaire à Boehm, avouant être dans l'incapacité de rejeter par la force les régiments ennemis²⁹.

Le reflux hongrois commença le 27 juin et il fut émaillé de nombreux accrochages sanglants mais le 30, le repli était général et l'évacuation totale le 4 juillet au soir. Les Roumains restèrent, eux, en territoire hongrois, sourds aux injonctions du Conseil des Quatre et, le 19 juillet, la Hongrie reprit les hostilités pour reconquérir son sol. La Tchécoslovaquie ne pouvait demeurer indifférente, d'autant plus qu'elle s'était reprise militairement sous l'impulsion du commandement français et que, psychologiquement, elle avait la fierté d'avoir fait reculer un adversaire irréductible des Slaves.

Au cours du mois de juillet, Foch renouvelait ses projets d'intervention et la question fut abordée à la réunion des chefs de délégation du 11 ; les Tchécoslovaques qui craignaient de ne jamais être dédommés

26. *Ibidem* et MANTOUX *Les délibérations du Conseil des Quatre*, t. II, p. 348.

27. A.E. Tchécoslovaquie, n° 44 (Pellé à Berthelot, le 15 juin).

— *Ibidem*, Benès à Clemenceau le 20 juin.

— *Boj o směr...*, pp. 106-107. Masaryk à Benès, 15 juin.

28. Benès à Bliss, les 16 et 17 juin, Archives B.D.I.C.

29. Vincennes, M.M.F. n° 11. Pellé à Paris, le 27 juin 1919.

des dégâts causés par les combats et qui redoutaient aussi le développement de l'impérialisme roumain se seraient volontiers joints à l'expédition : c'était la thèse défendue par Benès en juillet. Il était soutenu par son gouvernement et Pellé³⁰, mais lorsqu'il s'aperçut, début août, de la situation impossible dans laquelle s'étaient mis les Roumains à Paris, il essaya de dissuader Prague de toute action qui n'aurait pas l'assentiment complet des Alliés : une action de ce type fut toutefois ébauchée quand, après la chute de Bela Kun, il y eut une tentative de restauration monarchique sous la couronne de Saint-Étienne. La situation de la Hongrie ne se stabilisera que plus tard, sous le regard attentif et hostile de ses voisins³¹.

Quelles furent les conséquences de cette guerre pour la Mission ? Le 14 juillet, c'était l'euphorie de la victoire et Pellé notait l'enthousiasme populaire à l'égard des représentants de la France. Le temps des alarmes était passé.

Pourtant cette affaire hongroise a marqué les limites de l'aide que la France pouvait apporter à la Tchécoslovaquie quand elle était menacée par les armes : son appui est resté diplomatique et matériel. Si la trêve n'avait pas été acceptée par Budapest, si la Roumanie n'était pas intervenue, Paris et Prague auraient été placés devant un fait accompli sur lequel il aurait été difficile de revenir.

Ces événements allaient de plus orienter l'ensemble des États « vainqueurs » de l'Europe centrale vers une politique anti-hongroise qui sera le fondement et souvent le seul lien vraiment efficace des pays de la future Petite Entente. Cette priorité accordée au danger magyar au détriment du danger allemand contrariera les Français qui considéraient la Tchécoslovaquie comme une des pièces maîtresses de leur coalition anti-germanique et la Mission, qui était chargée d'élaborer une politique commune de défense, se heurtera à des réticences et à des refus que seule la montée du nazisme dissipera.

Les problèmes de la paix.

L'issue de la campagne slovaque avait différé les attaques que certains milieux préparaient contre la Mission : son activité en Slovaquie avait été peu appréciée par l'aile gauche du parti social-démocrate qui voyait dans la fondation de Conseils en Ruthénie le début de la révolution mondiale annoncée à Moscou et, avec leur effondrement, la fin de leurs espoirs.

Mais même sans ces attaques, effacées d'ailleurs en partie par une censure vigilante, en 1919 et 1920, il est envisagé à deux reprises de supprimer la présence des officiers français. A la fin mai 1920, Pellé s'enquit auprès de Foch de la position qu'adopterait la France si un conflit éclatait entre la Pologne et la Tchécoslovaquie car, d'après une décision du Président du Conseil du 19 juillet 1919, les officiers en poste à l'étranger

30. *Ibidem* et correspondance personnelle de Pellé et Benès en juillet 1919.

31. MITTELHAUSER, *La campagne de Slovaquie*. Un exemplaire « non expurgé » destiné au 2^e Bureau, Vincennes, M.M.F. n° 11.

pouvaient solliciter un congé de longue durée pour y servir « à leurs risques et périls » ; Pellé, qui était décidé à user de cette faculté, demandait s'il serait approuvé par Paris, et il précisait que les Polonais comptaient sur la désorganisation qui accompagnerait tout retrait massif et que les officiers de l'ancienne armée autrichienne profiteraient de cet argument pour exiger le remplacement immédiat des Français. Foch recommanda le départ et il le fit savoir à ses représentants à Prague et à Varsovie. Cette correspondance avait été précédée d'une alarme sur le même sujet, au mois d'août 1919³², et Pellé considérait alors que tout retrait aurait été « une catastrophe pour l'armée tchécoslovaque ».

En effet, la Mission qui s'était organisée en quatre Bureaux couvrait l'ensemble des problèmes de la défense tchécoslovaque. Le Premier Bureau, chargé de l'organisation générale, crée les nouvelles divisions, structure le ministère de la Défense, rédige les projets de recrutement et les textes militaires, le Deuxième Bureau centralise et étudie les informations sur les pays voisins, le Troisième Bureau a dirigé les opérations de Slovaquie, enfin, le Quatrième Bureau s'occupe des transports³³.

Cette solide organisation est indispensable car, malgré des effectifs importants, toute l'instruction est à faire ou à refaire : l'affrontement avec la Hongrie a été un test qui a révélé la médiocrité de l'encadrement tchécoslovaque³⁴.

Pellé, qui a demandé à être déchargé du commandement en chef le 26 octobre 1919, est resté chef d'État-Major général et contrôle à ce titre toutes les décisions techniques ; il va souvent au-delà et son activité comme sa magnificence ne laissent pas Clément-Simon en repos. Au loin, en Sibérie, le général Janin s'inquiète du statut qui lui est réservé et Benès l'assure qu'il reste « commandant suprême des troupes tchécoslovaques se trouvant à l'étranger », ce qui est une façon indirecte d'entériner la réduction de ses pouvoirs et de confirmer Pellé à titre personnel et non plus comme suppléant de Janin. Ce dernier apprendra par la suite de la bouche de Berthelot que sa venue en Bohême aurait été mal acceptée par une population très sensibilisée au retard mis à rapatrier les légions de Sibérie³⁵.

A la fin de 1919, il reste à former la nouvelle armée, la tâche ayant été interrompue pendant l'été, et Pellé joue un rôle capital dans l'élaboration de la loi qui dote le pays d'une défense solide. Nous avons déjà dit le pacifisme des Tchèques qui les a entraînés à chercher une solution militaire de type suisse ; le général Piccione avait d'ailleurs encouragé Prague sur cette voie. Benès, lui, était acquis à l'adoption d'un système parallèle au nôtre, Masaryk était hésitant et Klobučák était partisan d'un service militaire extrêmement réduit. Il a parlé tout d'abord de 6 ou 7 mois puis

32. Pellé à Foch, le 23 mai 1920 (Vincennes, M.M.F. n° 10).

— Foch à Pellé, le 12 juin 1920.

— Pour 1919, Pellé à Paris, le 3 août 1919 (A.E. Tchécoslovaquie, nos 21 et 8).

33. Charles-Henry, François DE MÉANS, *op. cit.*

34. Analyse d'un rapport de la Mission militaire en août 1919 (A.E. Tchécoslovaquie, n° 8).

35. JANIN, *ibidem*, pp. 291, 300, 358 et 360.

de 14 mois et, sans en informer Pellé, il fait adopter son projet par les représentants des partis politiques. Cette initiative non concertée rend furieux Pellé qui préconise un service de deux ans en raison du voisinage hostile et d'une position géographique défavorable : il plaide sa cause devant les « clubs » de l'Assemblée nationale mais, malgré le soutien de Benès et l'optimisme dont il fait preuve, le combat est difficile.

Il croit bien avoir gain de cause quand le Conseil des ministres, auquel il assiste début janvier 1920, accepte par neuf voix contre deux abstentions un service de deux ans avec 150.000 hommes sous les drapeaux. Mais, après une lutte de trois mois, le projet voté le 20 mars 1920 ramène le service national à 14 mois et les pressions exercées par les représentants français déclenchent un malaise au sein de l'armée et de virulentes critiques contre la Mission ³⁶.

La fermeté de Pellé face à l'anarchie qui, à son avis, régnait au ministère de la Défense se heurtait au laxisme de Klofáč et les officiers d'origine autrichienne s'emparèrent du différend pour renouveler leurs protestations ; la Mission avait en effet engagé une épuration qui avait provoqué une vague de mécontentement au sein de cette fraction de l'armée. Le malaise était général dans les rangs des cadres et de la troupe en raison de la diversité des origines, mais aussi à cause de la pénurie alimentaire, vestimentaire, etc... ³⁷.

Les reproches venaient aussi de l'extérieur, l'extrême-gauche menait une grande campagne de presse : pour elle, la Mission était un instrument aux mains de l'Entente impérialiste et elle soulignait les salaires élevés dont ses membres bénéficiaient et ce, à la charge du Trésor tchécoslovaque. A l'autre extrémité du paysage politique, l'aristocratie critiquait la mise à l'écart de la noblesse qui fournissait, sous la Double Monarchie, l'essentiel des cadres de l'armée.

En ce qui concernait la charge financière, il était indubitable qu'elle était lourde, trop lourde même. Une étude réalisée au ministère de la Défense, le 12 juillet 1919, avait montré que si les officiers tchèques remplaçaient les officiers français, les charges passeraient de plus de 14 millions de couronnes à 5 millions. Dans le même domaine, le commerce et la contrebande pratiqués par les missions italienne ou américaine avaient amené les Tchèques à généraliser leurs critiques qu'alimentaient quelques abus et surtout beaucoup de malveillance.

Plus sérieuses étaient les critiques de caractère technique ou politique. Toutes ces querelles autour de la Mission n'auraient eu cette force si elles ne s'étaient pas articulées sur des intérêts économiques ; après l'armistice, les deux blocs belligérants cherchaient à se débarrasser de leur matériel de guerre, soit qu'il fût superflu, soit qu'il fût périmé et les nouveaux états représentaient à cet égard un débouché appréciable : la Tchécoslovaquie allait-elle acheter son armement en France ou en Autriche, ou encore en Allemagne ? De 1919 à 1922, les achats faits à la France formè-

36. Vincennes, M.M.F. n° 5, Rapport de Pellé du 20 décembre 1919.

— Vincennes, M.M.F. n° 1, Pellé à Paris, le 11 janvier 1920.

37. Vincennes, M.M.F. n° 5, Rapport mensuel du 5 février 1920.

rent 60 % des acquisitions tchécoslovaques, suivis par ceux faits à l'Autriche (25,5 %) et à l'Allemagne (12,4 %); sur ces quatre années, la quasi-totalité des achats a été effectuée en 1919 par le général Pellé (78,8 %) et par la Mission (17,7 %) au sommet, donc, de la crise.

Or, il semble qu'une grande partie du matériel ainsi vendu a été de conception relativement ancienne, de qualité moyenne et, enfin, négocié à des conditions moins avantageuses que celles offertes par l'Allemagne.

Ainsi, la Mission se retrouvait accusée de n'être en l'occurrence que l'agent commercial d'un pays qui désirait se débarrasser d'un matériel périmé au meilleur prix³⁸.

Il ne faut pas négliger le rôle de la propagande d'inspiration soviétique et germanique dans ces critiques, mais il demeure que par la suite l'influence de la France sur l'armement tchécoslovaque resta faible, du moins pour les échanges directs, et que cette expérience a encouragé les Tchèques à satisfaire leurs besoins en développant leur propre production, très largement contrôlée financièrement par des capitaux français, il est vrai³⁹.

Finalement, la Mission allait devoir limiter ses activités pour des motifs politiques liés au développement de la situation internationale et de la politique étrangère française.

Le 3 août 1920, dans une dépêche au ministère de la Guerre, le général Pellé pose clairement les problèmes politiques : on est alors en pleine guerre russo-polonaise et l'Armée Rouge menace Varsovie.

« Au-delà de la Pologne épuisée et affamée par avance, la Tchécoslovaquie, pays de grandes ressources et en voie de devenir prospère, offre au bolchévisme un butin autrement tentant. La III^e Internationale une fois installée à Prague, au centre de l'Europe, verrait s'ouvrir devant elle de beaux champs d'action... La Tchécoslovaquie désire vivre en paix avec le voisin russe... elle ne se fera pas le gendarme de l'Entente... (mais) il y aurait folie de confier ce même rôle de gendarme de l'Entente à notre nouveau client hongrois... »⁴⁰.

L'arrivée de Millerand au Quai d'Orsay au début de 1920 a en effet modifié les orientations extérieures de la France ; le remplacement de

38. Vladimír KARLICKÝ, « Vliv dovozu na vyzbrojování československé armády v letech 1919-1922 », dans *History a vojenství*, 1966, n° 1, pp. 38-92.

39. Le plus connu étant le rachat de la majorité des actions Škoda par Schneider en 1919.

— Georges SOUTOU, *art. cit.*

40. Vincennes, M.M.F. n° 1.

L'aile gauche du parti social-démocrate était très active (Šmeral, Zápotocký, Kreibich, Hybeš, Haken, etc...), même si au sein du parti les modérés (Soukup, Hudec, etc.) l'emportaient. La chute du gouvernement conservateur de Kramár, en juillet 1919, avait amené au pouvoir une coalition agrarienne et socialiste, mais ce déplacement vers la gauche n'empêchait pas une exaspération du conflit entre la gauche et l'extrême gauche au sujet des priorités sociales et nationales. Le 7 décembre 1919, la fraction marxiste condamnait les efforts pour ressusciter la II^e Internationale et adhérait aux principes de l'Internationale communiste. Pourtant, il fallut attendre mai 1921 pour que soit créé le Parti Communiste Tchécoslovaque après que l'échec de la grève générale de décembre 1920 a accéléré le processus de différenciation au sein du mouvement ouvrier, un processus qui avait mûri tout au long de 1920 et qui avait entraîné des ralliements toujours plus nombreux à la III^e Internationale.

Berthelot par Paléologue au Secrétariat général du ministère des Affaires étrangères a consacré ce changement et le projet d'une alliance avec la Hongrie se précise d'autant plus qu'elle s'accompagne d'une aide magyare à la Pologne contre « le péril bolchévique ». Ce revirement a le plus fâcheux résultat à Prague où la presse insinue que la présence d'officiers français en Tchécoslovaquie risque de l'entraîner hors de la neutralité qu'elle tient à garder dans le conflit polono-soviétique⁴¹. Cette neutralité, à la fois intéressée et idéologique, est inspirée par les nationalistes et les socialistes. Les nationalistes veulent profiter des difficultés polonaises pour faire triompher leurs revendications territoriales sur les frontières septentrionales du pays en usant de leur position de force, sur le terrain diplomatique. Les socialistes (les syndicats de cheminots en particulier) refusent de soutenir « l'impérialisme grand-polonais contre le socialisme léniniste ». Dans l'ensemble de la nation, enfin, le sentiment russophile est toujours vif, traditionnel et il l'emporte indubitablement sur la conviction de duplicité et de mauvaise foi que la presse attribue à Varsovie.

Ceci explique une certaine crise de confiance dans les relations franco-tchécoslovaques en 1920 : la formation de la Petite Entente et le désengagement partiel de la Mission en sont deux des expressions les plus tangibles, à des niveaux différents. Pressions extérieures et intérieures s'additionnant, le chef d'État-Major français demande une réduction progressive de la Mission, jusqu'à supprimer toute représentation d'éléments français, mais il précise que « ces réductions devront être autant que possible compensées par une augmentation correspondante du nombre d'officiers tchécoslovaques détachés dans les écoles militaires de France »⁴². Il ne faut pas que cette manœuvre affaiblisse par trop l'influence française et la venue d'officiers tchèques et slovaques en France peut s'avérer aussi efficace pour l'entretenir, tout en étant moins voyante.

Début novembre, la direction de la plupart des unités est remise à des officiers tchécoslovaques, toutefois, les généraux Mittelhauser, Fournier et Paris, doivent rester respectivement à la tête des troupes de Slovaquie, d'Opava et de Ruthénie, trois zones stratégiques capitales. Pellé demande alors instamment que les officiers qui conservent leurs fonctions, conservent aussi une autorité et une responsabilité effectives⁴³.

Le 1^{er} janvier 1921, La Mission ne comprend plus que 85 officiers dont 32 au Ministère, 21 dans les divers commandements contre 79 une année avant, et 32 dans les Écoles. Le processus de réduction qui sera continu jusqu'en 1938 est amorcé.

Pellé lui-même est rappelé pour être envoyé comme haut-commissaire de la République française à Constantinople. La nouvelle connue à Prague le 7 décembre 1920 est interprétée comme un « lâchage » de la France et

41. Vincennes, M.M.F. n° 21.

Couget à Leygues, le 27 septembre 1920. Il souligne que les Tchèques craignent que les renforts hongrois passent par la Slovaquie pour rejoindre la Pologne.

42. Vincennes, M.M.F. n° 10. Le général Buat à Pellé, le 30 septembre 1920, Par des accords conclus le 10 septembre et le 1^{er} octobre 1919, Pellé avait fait enregistrer la montée des effectifs français (jusqu'à 147 officiers et 202 sous-officiers et hommes de troupe).

43. A.E. Tchécoslovaquie n° 21. Pellé à Paris, le 8 novembre 1920.

si elle suscite la surprise et l'émoi de Benès et de Masaryk qui essaient d'en obtenir le rappel, elle provoque la joie des officiers de l'ancienne armée. Un accord est finalement réalisé après une entrevue entre Benès et Berthelot et c'est le général Mittelhauser qui est désigné pour prendre la relève de Pellé⁴⁴.

III. — LE DÉCLIN

Les éclats de colère et d'impatience n'ont jamais été si nombreux que sous le commandement du général Mittelhauser. Il est vrai que la succession à assumer était d'autant plus difficile que, dans cette phase intermédiaire où la Mission restait importante tout en perdant de ses attributions, il aurait fallu un diplomate et que la situation s'accommodait mal des vertus militaires du nouveau chef de Mission. L'essentiel de sa carrière s'était déroulé en Afrique du Nord où il s'était distingué par son courage et ses qualités de combattant et c'était un jeune général qui prenait la tête de la Mission, trop jeune, trop bouillant même d'après le ministère de la guerre qui demanda à Georges Leygues s'il ne conviendrait pas à remplacer Pellé par un autre officier. Ces inquiétudes étaient peut-être surfaites car malgré la vigueur de Mittelhauser, ses relations avec le nouveau ministre de France, M. Couget, demeurèrent excellentes pendant ces cinq années de labeur commun⁴⁵.

Les difficultés matérielles.

Dans l'euphorie de la victoire, puis dans l'enthousiasme des réalisations à entreprendre, les problèmes matériels étaient passés à l'arrière-plan des préoccupations du chef de la Mission ; elles ressurgirent bientôt avec une acuité qui entraînait un mécontentement et des excès que les malveillants s'empressèrent d'utiliser aux fins de leur propagande francophobe.

Le principal problème vint de la dégradation de la situation financière des membres de la Mission ; le contrat du 20 janvier 1919 stipulait que les soldes seraient versées en francs, de telle sorte que le niveau de vie dépendait de la valeur de la couronne tchécoslovaque sur le marché international : or, son cours, après les mesures drastiques prises par le gouvernement de Prague, montait régulièrement sur le marché des changes et l'incidence était directe sur les avantages que ces officiers éloignés de France pouvaient espérer⁴⁶. Séparés du pays où ils résidaient par l'obstacle d'une langue qu'ils avaient des difficultés à assimiler ou qu'ils refusaient d'apprendre, souvent séparés de leur famille, une fois les derniers avantages pécuniaires disparus, ils furent beaucoup plus sensibles aux calomnies ou aux critiques dont ils étaient l'objet.

44. *Ibidem*.

45. A.E. Tchécoslovaquie, n° 21. Guerre à Leygues, le 22 décembre 1920.

Vincennes, M.M.F. n° 5. Rapports trimestriels de 1922.

En juillet 1922, pour 100 F, on obtient 363 couronnes ; en août : 283 ; en septembre : 260. Le prix de pension mensuelle passe de 180 F en novembre 1921 à 630 F en août 1922.

Le malaise fut particulièrement grave en 1922 et ne s'apaisa qu'après qu'un accord fut conclu avec le gouvernement tchécoslovaque sur les nouvelles modalités de rémunération : désormais, les trois cinquièmes de la solde devaient être payés à un cours fictif déterminé en fonction du coût de la vie en France et en Tchécoslovaquie⁴⁷. Cet accord provisoire fut remplacé le 24 juillet 1923 par un nouveau document qui précisait que le versement des soldes se ferait pour deux cinquièmes en francs et pour trois cinquièmes en couronnes. Avec la crise du franc en 1925, le problème se reposa à la fin de l'année et il fut rapidement résolu par de nouvelles négociations dont le résultat fut intégré au statut de la Mission mis en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1926⁴⁸.

Ces arrangements allaient dans le sens de l'exposé des motivations de l'accord du 20 janvier qui, entre autres, visait à « sauvegarder l'avenir militaire des intéressés et... leur assurer des avantages pécuniaires et matériels suffisants pour leur permettre de tenir honorablement leur rang en pays étranger ». Le problème était, en fait, plus vaste qu'un simple problème financier ; le recrutement de la Mission s'effectuait sur la base du volontariat et les meilleurs éléments étaient tentés de partir vers des terrains d'opérations sur lesquels ils pensaient voir leurs capacités et leurs qualités militaires mieux et plus vite récompensées ; c'était un danger suffisamment important pour que le ministère de la Guerre recommandât avec insistance le maintien des meilleurs officiers à mesure que les effectifs se réduisaient ; ce souci de l'avancement, tout prosaïque qu'il fut, a été un puissant élément de démobilisation psychologique. De plus, la nécessité de servir en corps de troupe pour être promu a été une cause importante d'interruption de fonction. Tout cela, c'était la vie interne de la Mission, mais plus graves, plus lourdes de conséquences, étaient les dissensions politiques qui se répercutaient sur elle.

Le malaise politique.

La période précédente avait déjà révélé les points de divergence politique entre la France et la Tchécoslovaquie : ils s'accroissaient encore. On peut dire en résumé que Prague menait une politique d'équilibre, excepté à l'égard de la Hongrie envers laquelle elle pratiquait une politique de vainqueur, alors que Paris appliquait une politique « d'exécution » qui lui attirait une hostilité quasi générale de l'Europe.

Benès, qui avait fait le pari que la France et la Grande-Bretagne resteraient unies et avait fondé toute sa conception de politique étrangère sur cette union des deux grandes puissances occidentales, se gardait bien de choisir entre elles quand survenait une crise : il s'efforçait même de devenir le médiateur indispensable du nouvel ordre européen, louvoyant habilement à Londres et à Paris pour conserver l'appui de ses deux partenaires dont

47. *Ibidem*, Rapport du 2^e trimestre 1923. L'accord conclu le 1^{er} février stipulait que les membres de la Mission bénéficieraient de plus d'un rappel de six mois.

48. Vincennes, M.M.F. n° 22 et n° 5.

les intérêts se heurtaient directement, jouant l'un pour obtenir des avantages de l'autre⁴⁹.

Outre cela, un rapport de forces nouveau s'était créé entre la France et la Tchécoslovaquie. En France, les partisans de la manière forte avaient été remplacés par ceux de la fermeté et, même au moment de l'occupation de la Ruhr, Poincaré était plutôt un modérateur à côté de Millerand. Le maréchal Foch, aux idées duquel Mittelhauser semblait très attaché, ne faisait plus autorité : la frontière française sur le Rhin qui, de l'avis de nombreux officiers, permettait seule une liaison efficace entre les armées française et tchécoslovaque, avait été abandonnée définitivement et toute construction offensive entre les deux alliés devenait, dès lors, très aléatoire. En Tchécoslovaquie, Benès et Masaryk pensaient — à tort ou à raison — que seule leur politique d'équilibre pouvait assurer l'existence de leur pays.

Dans cette optique, sa dépendance vis-à-vis de la France diminuait : dans l'Europe stabilisée, le danger des armes était réduit ; l'armée commençait d'ailleurs à se constituer sur des bases relativement solides, les usines Skoda assuraient une bonne partie des besoins militaires et à ce moment, il devenait même dangereux pour la crédibilité de l'indépendance du pays, qu'il se liât trop à la France. De plus, les opérations militaires une fois achevées en Slovaquie, la présence de la Mission se justifiait de moins en moins et l'auréole de la victoire s'effaçait avec le temps

La Mission contestée.

Le général Pellé avait presque toujours obtenu satisfaction quand il émettait un souhait, grâce au crédit dont il jouissait à Prague et aux pressions qu'il pouvait y exercer. Les choses commencèrent plutôt mal pour son successeur : une heure après le départ de Pellé, il reçut une délégation d'officiers de l'État-Major général qui lui remit une pétition destinée à Masaryk et tendant à mettre fin au commandement français ; ce fut le premier épisode d'un conflit lié à l'épuration « nationale » de l'armée, entamée sous Pellé et fondée sur le critère linguistique⁵⁰.

Par la suite, des incidents tragi-comiques, orchestrés par des campagnes de presse, prirent des dimensions politiques et furent l'occasion d'attaques ouvertes : il en fut ainsi pour « l'affaire Falguière ».

Au début de 1922, les journaux sociaux-démocrates et communistes se mirent à critiquer les activités commerciales des militaires français et la mauvaise qualité du matériel commandé par leur intermédiaire : sur la base de ces reproches, ils réclamaient des réductions supplémentaires

49. Sur la politique de Benès pendant cette période :

— GAJANOVÁ, « La politique extérieure tchécoslovaque et la " question russe " à la Conférence de Genève », dans *Historica*, 1964, pp. 135-176 ;

— OLIVOVÁ, « Československá diplomacie v době rurské krise roku 1923 », dans *Československý časopis historický*, 1958, pp. 59-70 ;

— R. BRACH, « Francouzský alianční systém a Československo na počátku roku 1924 », dans *Historie a Vojenství*, 1968, pp. 1-21,

ou encore, plus ancien, plus synthétique et moins critique :

— VONDRAČEK F. J., *The foreign policy of Czechoslovakia (1918-1935)*, New York, 1937.

50. Vincennes, M.M.F. n° 10. Mittelhauser à Paris, le 11 décembre 1925.

d'effectifs. Or, la Mission était passée de 140 officiers à 70 et Mittelhauser voyait mal comment on pourrait descendre en dessous de 50, étant donné les besoins de l'instruction. Il protesta à cette occasion auprès du gouvernement et demanda un démenti officiel mais, quelques jours plus tard, des accusations plus personnelles du « Slovacký Sociální-Demokrat » mirent le feu aux poudres : le commandant Falguière et le capitaine Benoist-Lucy qui commandaient l'école de cavalerie de Hodonín étaient attaqués à la suite d'un incendie dans lequel avaient péri plusieurs chevaux, accident que le journal imputait à leur négligence. Le 13 février, ils se rendirent à la rédaction du quotidien pour avoir une explication avec son directeur avec lequel ils eurent une discussion très animée ; or, c'était un sénateur social-démocrate qui se plaignit auprès de son parti dont les plus hautes autorités protestèrent solennellement le surlendemain contre ce « flagrant abus de pouvoir » ; l'affaire ayant ainsi été rendue publique, les officiers concernés furent relevés à partir du 1^{er} mars 1922. Mittelhauser, qui avait adopté une position très ferme, aurait préféré qu'ils demeurent en poste jusqu'à l'expiration prochaine de leur contrat, mais l'émotion soulevée dans l'opinion était trop vive pour que ce fût possible. En échange de cette concession, Benès lui promit le 3 mars que le Conseil des Ministres du 6 « donnerait pleine satisfaction à la Mission contre les accusations mensongères relatives au caractère mercantile de son activité et à la mauvaise qualité du matériel donné ou livré par la France »⁵¹.

Le communiqué publié le 6 défendit effectivement l'utilité de la Mission et le caractère indispensable de son maintien, mais il s'abstint de répondre aux accusations relatives au matériel fourni. Le gouvernement de Prague se réfugia derrière le fait que les crédits étaient votés par le Parlement et que, par conséquent, la nation les avait agréés par ce vote. Désormais, rituellement, à l'occasion de l'examen du budget de la Défense nationale par les parlementaires, la presse allemande et socialiste critiqua les crédits ainsi alloués, contraignant le gouvernement à expliquer régulièrement sa position⁵².

Cette opposition entraînait dans le cadre plus large d'une réduction générale de l'effort militaire : le budget de la Défense nationale qui représentait 20,2 % du budget total de l'État en 1919, tombait à 11,5 % en 1925, celui de la Mission était également réduit de moitié en cinq ans⁵³ et les pressions de Mittelhauser ne purent enrayer cet inéluctable mouvement. Le 2 mars 1921, il adressa aux ministres de la Défense et des Affaires étrangères tchécoslovaques, une note dans laquelle il soulignait que l'armée tchécoslovaque qui serait peut-être amenée à se battre bientôt, n'était prête à aucun point de vue : il désirait ainsi provoquer une émotion qui permettrait le déblocage de crédits votés, mais que le ministre des Finances refusait d'ordonnancer. Ce type d'action, de pression, avait

51. Vincennes, M.M.F. n° 1. Dossier Falguière.

— A.E. Tchécoslovaquie, n° 22, notamment la dépêche de Couget à Poincaré du 8 mars 1922.

52. *Ibidem* et WINKLER, « Další příspěvek k historii prvního odboje », dans *Hlas Revoluce*, 1950, n° 3, p. 9 (18 janvier 1950).

53. D'après les rapports trimestriels de la Mission (Vincennes, M.M.F., nos 5-7).

d'autant moins de succès que les souvenirs de 1919 s'estompaient et l'affrontement des volontés française et tchécoslovaque — sans toutefois déboucher sur des heurts ouverts — aboutit parfois à des tensions⁵⁴.

Sur le plan politique, le général Mittelhauser déploya tous ses efforts de persuasion pour que Prague supprimât la mention de la milice dans la loi du 19 mars 1920 — c'est-à-dire pour créer une armée sur laquelle la France pourrait compter malgré les attaques dont sa forme était l'objet — et pour qu'elle renversât les priorités de sa défense.

Sur la première question, il fut vite déçu : Benès avait beau lui affirmer que l'idée des milices perdait de son crédit dans les milieux parlementaires, Mittelhauser n'obtint jamais satisfaction car c'était là un apaisement de pure forme ; de même, il ne réussit pas à faire conclure une convention militaire franco-tchécoslovaque semblable à la convention signée avec la Pologne. Benès prétextait qu'elle risquerait d'entraîner la réunification du bloc social-démocrate et profiterait indirectement aux Allemands partisans de l'obstruction au Parlement ; il redoutait en fait qu'elle fût mal interprétée à Londres.

Comme en 1919 et 1920, ces difficultés jetaient le doute dans l'esprit des responsables français. Briand se demandait en 1921 quels avantages réels nous tirions du maintien de la Mission à Prague, mais Couget, en lui répondant, définissait justement la problématique d'un éventuel retrait : « Pour que la Tchécoslovaquie puisse nous rendre les services que nous attendons d'elle, il ne suffit pas qu'elle soit politiquement d'accord avec nous, il faut encore qu'elle soit militairement forte pour attirer à elle les amis de la paix et décourager les fauteurs de trouble, ainsi que pour être prête à agir par elle-même dans les cas où nous ne serions pas en mesure, en raison du théâtre des événements ou de la situation générale, de leur porter un appui effectif ». A la différence de Clément-Simon, Couget était persuadé qu'il fallait vraiment soutenir Prague et ne céder ni aux sirènes hongroises, ni aux sirènes italiennes : il parlait même de « soutien au slavisme »⁵⁵.

Prague indécise.

De 1921 à 1923, la Mission fut soumise à rude épreuve au rythme des espoirs que Prague laissait entrevoir pour la conclusion d'un rapprochement militaire franco-tchécoslovaque.

Devant le général Weygand de passage à Prague à l'automne 1921, Masaryk évoquait la possibilité de mettre la France à la tête des troupes de la Petite Entente pour intervenir en Hongrie contre la restauration

54. BRACHOVÁ (*art. cit.*, p. 907) mentionne l'exemple de la nomination de l'attaché militaire à Belgrade, imposée par Mittelhauser.

55. Vincennes, M.M.F. n° 1. Mittelhauser à Paris, le 23 mars 1921, relate des entretiens qu'il a eus avec Benès le 15 février et le 21 mars.

— A.E. Tchécoslovaquie, n° 22. Briand à Couget, le 6 juin.

Couget à Briand, le 30 juin et le 20 octobre (n° 12).

de l'empereur Charles⁵⁶ et puis, quelques mois après, Prague se montrait beaucoup plus réservée et mettait en avant son souci de neutralité envers la Pologne, l'Autriche et l'Allemagne pour se dérober aux avances françaises.

Pour avoir gain de cause, Mittelhauser subordonna le repli de la Mission à un accord franco-tchécoslovaque préalable et Benès acquiesça mais il précisa qu'il « garantirait simplement l'exécution des traités et l'intégrité des frontières de la République ».

Cela ne pouvait satisfaire les Français qui cherchaient des alliés à part entière à l'Est de l'Allemagne. Malgré sa place au sein de l'État-Major tchécoslovaque, Mittelhauser ne parvint pas à imposer l'idée que le danger venait de l'Ouest et non du Sud, pas plus qu'il ne convainquit Paris de ce que l'abandon du Rhin « signifierait l'abandon de la France et aurait pour conséquence possible l'irréremédiable neutralité tchécoslovaque vis-à-vis de l'Allemagne » ; cette idée, que l'on croyait venir de Foch, lui était adressée et Mittelhauser concluait que s'il y avait une alliance russo-allemande, Prague « ne manquerait pas de se dégager de ses obligations occidentales pour se solidariser avec la Russie »⁵⁷.

A l'automne 1922, un nouveau rapprochement s'engagea cette fois dans le domaine aéronautique ; conscient de l'isolement géographique de la Bohême, Mittelhauser avait envisagé en mars 1922 de la désenclaver, en développant les bases de la coopération entre les deux pays. Cette proposition faite, des discussions s'engagèrent à Paris entre l'ambassadeur Stefan Osusky et le sous-secrétaire de l'Aéronautique et des Transports aériens, Laurent-Eynac, et elles aboutirent à une convention qui liait les techniques françaises et tchécoslovaques et visait à rompre l'encerclement aéronautique allemand. Malheureusement, cette convention, comme devait le constater le chef de la Mission, restait lettre morte si l'effort de propagande commerciale ne suivait pas les bonnes résolutions politiques, et ce fut le cas⁵⁸.

Espérant profiter de ces dispositions favorables, Mittelhauser s'entretenait régulièrement avec Benès des conditions d'un accord militaire entre Paris et Prague, mais les soucis principaux du ministre des Affaires étrangères restaient « d'éviter de provoquer l'Allemagne », de s'opposer à l'Anschluss et à toute tentative de restauration monarchique en Hongrie de façon à pouvoir étendre l'accord à l'ensemble de la Petite Entente, enfin, d'en écarter la Pologne en raison de ses intérêts divergents. Cette modération à l'égard de l'Allemagne obligea l'État-Major français à écarter de ses plans les hypothèses stratégiques qui prévoyaient une jonc-

56. A.E. Tchécoslovaquie, n° 21. Le général Weygand remplaçait Foch et il était chargé de jouer les bons offices entre Tchèques et Polonais, mais sans prendre position sur le différend de Javorina, comme le souhaitaient Prague et Varsovie (télégramme de Berthelot à Couget et Panafieu du 22 octobre 1921 et rapport de Weygand du 15 novembre 1921).

Dans ses *Mémoires* (t. II, pp. 186-187, Flammarion, 1957), Weygand est beaucoup moins explicite.

57. Vincennes, M.M.F. n° 1. Note secrète de Mittelhauser à Foch du 11 mars 1922.

58. A.E. Tchécoslovaquie, n° 85. Laurent-Eynac à Poincaré, le 17 octobre 1922.

— Vincennes, M.M.F. n° 1. Mittelhauser à Paris, le 18 octobre 1922.

tion des forces yougoslaves et tchécoslovaques en Bavière méridionale⁵⁹. Dès lors, il semblait à Mittelhauser que la meilleure solution serait de négocier des accords militaires avec la Petite Entente « comme un seul et même problème en pleine concordance et en toute égalité, thèse qu'il défendit auprès de Foch et du général Buat, mais sans grand succès⁶⁰.

Le voyage de Benès à Paris, en juillet 1923, marqua un autre tournant et arriva à point pour dissiper un certain nombre de malentendus, et en créer d'autres, en pleine crise de la Ruhr. Prague avait appuyé la France au printemps mais elle était obligée aussi de garder une certaine réserve en raison du soutien italien à l'opération — l'Italie étant l'ennemie de la Yougoslavie et l'amie de la Hongrie et de l'Autriche —, de la nécessité de ménager la Grande-Bretagne et enfin, de profiter de sa position pour jouer le rôle d'intermédiaire, sinon d'arbitre. Or, Foch s'était rendu en mai en Tchécoslovaquie et en Pologne pour renforcer la position de la France ; ce voyage avait inquiété fortement les Anglais bien que Prague n'ait conclu aucun accord militaire à cette occasion : Benès n'avait pas manqué de marquer sa surprise devant les propositions de Foch et, à Paris, il allait se justifier d'une manière qui lui était caractéristique.

Tout en spécifiant « que toute sa politique était dirigée vers une alliance franco-tchécoslovaque », il précisait qu'il devait tenir compte d'une opinion publique réticente et il suggérait une entente entre les États-Majors pour envisager les attitudes à tenir en prévision de « certaines éventualités » (ultimatum allemand, etc.) ; au sujet de la Mission, il souhaitait qu'elle poursuivît le plus longtemps possible sa tâche et que, même, des généraux français pussent obtenir la nationalité tchécoslovaque pour servir dans l'armée de son pays ; à ce propos, il ne manquait pas de souligner qu'« il était le plus français de tous les Tchèques, que la plupart des hommes politiques de son pays avaient bien pour la France un vague sentiment de reconnaissance et de sympathie mais sans se rendre un compte exact des nécessités politiques qui doivent orienter la Tchécoslovaquie vers elle ». C'était une façon habile de dissimuler ses véritables intentions à laquelle les Français ne se laissèrent pas prendre ; les véritables mobiles de Benès, outre ceux exposés ci-dessus, étaient qu'il ne pouvait sacrifier ses relations avec la Grande-Bretagne, les États-Unis et la gauche française (notamment Herriot) qu'il aurait affaiblie en portant son appui à la politique de Poincaré et dont il espérait qu'elle mènerait à l'égard de l'Allemagne une politique plus conforme aux intérêts de la Tchécoslovaquie⁶¹. Dans le même temps, Benès négociait secrètement avec l'Italie et voulait participer au pacte de non-agression italo-yougoslave, mais Mussolini cherchant à lier les mains de Prague, il ne résulta de l'entrevue de Rome qu'« un traité anémique », consé-

59. *Ibidem*, le 13 février 1923.

60. *Ibidem*, Lettre personnelle de Mittelhauser à Foch, le 30 mai 1923.

Réponse de Foch le 5 juin.

61. A.E. Tchécoslovaquie, n° 22.

Note de Laroche sur ses entretiens avec Benès, le 10 juillet 1923.

Mittelhauser à Paris, le 28 août 1923.

— Vincennes, M.M.F. n° 1. Buat à Mittelhauser, le 23 juillet 1923.

quence des soupçons réciproques des partenaires^{61 bis}. Benès précisa ses intentions sur la Mission par la suite : elle conserverait un effectif d'environ 50 officiers assez longtemps et croîtrait en cas de mobilisation ou d'événement grave : les Français durent donc se contenter de promesses d'autant plus illusoires qu'elles étaient formulées très vaguement : ils refusèrent pour leur part que des officiers français soient naturalisés mais, pour ménager les susceptibilités, décidèrent qu'ils pourraient revêtir l'uniforme tchécoslovaque⁶².

*Les pourparlers franco-tchécoslovaques
et le retrait de la Mission.*

En fait, malgré les assurances de Benès, le désengagement des officiers français se poursuivit et la Mission fut mise à l'écart des problèmes politiques.

En juillet et en octobre, Benès multiplia ses allées et venues diplomatiques entre Paris, Londres et Bruxelles pour aboutir à un accord avec l'Allemagne et il n'avait pas caché à Londres que les dispositions prises par Poincaré lui déplaisaient. Lorsque le président du Conseil français annonça, début novembre, qu'il élargirait les sanctions si les Hohenzollern revenaient sur le trône, Benès refusa de s'y associer, soutenu par la Petite Entente.

C'est dans ces conditions que la Tchécoslovaquie engagea fin décembre des négociations avec la France dont elle avait besoin pour la soutenir dans l'épineuse question des réparations et la question de Javořina, négociations qui débouchèrent sur la signature de l'accord du 25 janvier 1924⁶³.

Étant donné la diplomatie personnelle de Benès, étant donné surtout son désir de n'inclure aucune clause militaire dans le traité à venir, la Mission fut tenue dans une ignorance complète de ce qui se passait à Paris. Fatigué, déçu, Mittelhauser était retenu à Prague par la seule crainte de compromettre son œuvre par un brusque départ. Dès ce moment, il semble avoir pris la décision de retirer la Mission. Le 5 janvier, il proposa à Udržal le passage des commandements encore détenus par des Français à des Tchécoslovaques et, le 11 janvier 1924, dans l'optique de son propre départ, il nomma le général Syrový sous-chef d'État-Major. Quand il prit enfin connaissance de l'accord franco-tchécoslovaque, lui « qui avait l'impression de danser comme un bouchon sur la houle » et déplorait la froideur de Benès à son égard, il ne put que regretter l'absence de clause militaire⁶⁴. Pour comprendre les désarrois du général Mittelhauser, il faut revenir sur les conceptions militaires françaises à l'égard de l'Europe centrale ; à la fin de l'année 1923, il allait de soi que l'Allemagne restait la voisine la plus redoutable de la Tchéco-

61 bis. Vlastimil KYBAL, « Czechoslovakia and Italy. My negotiations with Mussolini », dans *Foreign Affairs*, janvier 1954, pp. 352-368, et avril 1954, pp. 65-76.

62. A.E. Tchécoslovaquie, n° 22. A.E. à Guerre, le 21 septembre ; Guerre à A.E., le 27 septembre ; A.E. à Guerre, le 15 octobre.

63. WANDICZ et BRACH (*op. cit.*).

64. Vincennes, M.M.F. n° 2. Mittelhauser à Foch, le 23 décembre 1923, le 12 janvier 1924 et le 28 janvier 1924.

slovaquie, stratégiquement et politiquement plus dangereuse que la Hongrie, dans le cadre d'une coopération franco-tchécoslovaque, Prague devait donc s'attacher à attirer sur ses troupes le maximum de divisions allemandes « dégageant ainsi d'autant le front français » et, pour Paris, « c'est la vérité dont il faut convaincre les Tchèques ». On a également conscience des problèmes liés à l'éloignement des partenaires et c'est pourquoi l'État-Major français voudrait définir de concert les objectifs tactiques et développer la coopération aéronautique.

Une conférence tenue à Prague le 11 janvier 1924 tenta de rendre la collaboration bilatérale plus efficiente, mais les résultats furent maigres et les thèses françaises ne purent être imposées⁶⁵, bien qu'après les hésitations de Paléologue, puis de Briand, en 1920 et 1921, la France ait décidé de soutenir la Petite Entente devenue un de ses moyens d'action en Europe.

L'autre obstacle était plus général et concernait les rapports qui existaient entre les États sur lesquels la France s'appuyait à l'Est de l'Europe ; la Tchécoslovaquie avait un contentieux avec tous ses voisins, excepté la Roumanie. Son allié le plus ferme, la Yougoslavie, n'était pas frontalier. Alors que la Roumanie et la Pologne était violemment anti-soviétiques, la Tchécoslovaquie se disait neutre envers Moscou, alors que Bucarest, Belgrade et Prague étaient hostiles à la Hongrie, la Pologne éprouvait à son égard des sympathies ouvertes. Dans ce labyrinthe de rancœurs et de passions, la France devait essayer de conserver les amitiés dont elle jouissait, parfois aussi, s'abstenir de toute intervention qui les lui aliénerait, enfin, construire un système d'alliances plus ou moins cohérent : aussi Paris voulait-il gagner la Roumanie et la Yougoslavie à envisager leur participation à un conflit où l'Allemagne jouerait le rôle capital, et persuader la Roumanie que la défaite de la Pologne et de la Tchécoslovaquie serait catastrophique pour elle⁶⁶.

Dans ce contexte, il était évident pour des militaires qui raisonnaient en effectifs, en armements, que la politique de pactes poursuivie par Benès était « une façade de carton » sans valeur pratique.

Mais toutes ces péripéties de nature politique n'empêchèrent pas la Mission d'accomplir une œuvre capitale de formation et d'organisation : les rapports de mission relatifs aux manœuvres de 1923 et 1925 soulignèrent les progrès accomplis par l'armée tchécoslovaque, grâce au travail de la Mission et, bien que leurs auteurs aient réclamé son maintien, Mittelhauser envisagea à l'automne 1925 sa transformation⁶⁷.

La fonction de commandement, déjà réduite, fut quasiment supprimée après le départ des généraux encore en poste dans la partie orientale du pays et Mittelhauser proposa sa démission à Udržal en septembre 1925 au profit du général Syrový ; il refusa le titre d'inspecteur général car il craignait que son attribution à un Français ne créât une dualité au sein

65. Vincennes, M.M.F. n° 14. Note remise au général Raqueneau, adjoint au chef de l'État-Major général avant le départ du colonel Dosse à Prague.

Procès-verbal de la Conférence tenue à Prague le 11 janvier 1924.

66. Vincennes, M.M.F. n° 22. Lettre personnelle de Mittelhauser à Foch, le 31 mai 1924.

67. Vincennes, M.M.F. n° 10.

de l'État-Major général et ne fût source de conflit ; il serait donc simplement « conseiller technique du ministre de la Défense nationale qui serait consulté sur toute question de principe concernant l'instruction ainsi que l'organisation en temps de paix et en temps de guerre ». Il assisterait également aux audiences militaires du président de la République et aux réunions concernant la défense, au plus haut niveau⁶⁸.

Le 1^{er} janvier 1926, Syrový remplaça Mittelhauser comme chef d'État-Major et, après quelques hésitations — à la suite d'un rapport du général Gouraud, Paris s'interrogeait sur l'opportunité de faire coïncider le changement d'attributions de la Mission avec le départ de son chef —, son second, le général Faucher, fut choisi par Painlevé et Briand pour le remplacer⁶⁹.

L'histoire de la Mission était loin d'être terminée puisque, cas unique dans les capitales de l'Europe centrale et orientale, elle allait se maintenir jusqu'au mois de janvier 1939, mais avec de faibles moyens auxquels seule la confiance que les Tchèques avaient placée en Faucher suppléait.

Aussi peut-on affirmer qu'après 1920, la Mission n'a plus joué un rôle moteur dans les relations franco-tchécoslovaques et qu'après les accords de Locarno, la priorité donnée aux espoirs de la sécurité collective poussait Paris et Prague à réduire encore son ampleur. L'œuvre de la Mission et les tâches auxquelles elle avait été liée étaient caractéristiques des forces et des faiblesses de la politique extérieure de la France⁷⁰. Elle tirait sa force de son prestige de vainqueur militaire, de son rayonnement culturel et de la nouveauté de cette orientation vers l'Europe centrale ; malheureusement, elle manquait de moyens et elle était par trop isolée de ses alliés orientaux. Avant de quitter son poste, le général Mittelhauser notait à l'intention de son successeur : « La défense tchécoslovaque dépend plus qu'aucune autre des développements prochains de l'aéronautique »⁷¹. Le conflit hungaro-tchécoslovaque avait démontré à cet égard les limites pratiques de l'alliance ; pourtant Français et Tchécoslovaques en avaient tiré des conclusions divergentes et il fallut attendre 1932 pour que leurs points de vue stratégique se rapprochent. De la prise de conscience aux réalisations, quelques années s'écoulèrent encore et, alors, il était trop tard ou, du moins, les responsables français n'avaient plus la force ni le désir profond de défendre cette Europe que la France avait patronnée au sortir de la Première Guerre mondiale.

Antoine MARÈS.

68. FAUCHER, *op. cit.*

Note de Mittelhauser au ministre de la Défense tchécoslovaque de septembre 1925, n° 361/Cab/25 et décret du Présidium militaire n° 6983, le 11 janvier 1924.

69. A.E. Tchécoslovaquie, n° 22. Briand à Couget, le 28 novembre 1925 ; Couget à Briand, le 14 décembre 1925 ; Painlevé à Briand, le 28 décembre, et Benès à Briand, le 21 janvier 1926.

70. G. SOUTOU (*art. cit.*) parle d'« impérialisme du pauvre ».

71. Vincennes, M.M.F. n° 10.

MÉLANGES

L'ESPACE ET LA FAMILLE A LYON AUX XVI^e ET XVII^e SIÈCLES

La ville attire. A l'image de Chronos dévorant ses enfants, elle détruit ce qu'elle a engendré, une effarante mortalité répondant à une natalité pourtant galopante : il lui faut donc puiser dans un bassin migratoire plus ou moins mouvant les effectifs nécessaires à sa propre existence. La chose est maintenant bien connue à travers de nombreux exemples¹. Par contre, la plupart des travaux privilégient presque totalement l'étude des flux de population vers la ville aux dépens de celle des reflux. Cette inégalité d'appréhension des deux composantes de ce qu'Emmanuel Le Roy Ladurie nomme « mouvement aspirant-foulant » est avant tout affaire de sources. Si les actes notariés, les registres des paroisses urbaines, les livres hospitaliers et quelquefois les recensements fournissent les données compactes qui permettent de définir les contours des espaces versant tribut en hommes, les « retours au pays » et les déguerpissements répondant à des situations socialement ou économiquement bloquées ne laissent ordinairement que des traces dispersées d'une mise en œuvre globale extrêmement difficile pour l'historien.

Individuels, les départs ne se perçoivent qu'au hasard des documents : si l'on « s'absente » couramment d'une communauté villageoise après une rixe — ou pire —, fuir la ville est tout pareillement le moyen de se soustraire à la justice, à ses créanciers ou aux « persécutions » des maîtres-jurés d'un métier. Ce flux quotidien résultant d'une sommation de situations particulières se refuse évidemment à toute quantification.

Collectifs, les grands exodes dépeuplant en partie une ville ne se perçoivent qu'au péril des évaluations de population : il semble bien qu'à Rouen, à Nancy ou à Angers, les « récessions démographiques »² aient pu se comparer en gravité avec les crises de mortalité les plus accentuées et peut-être même annoncer un avenir lourdement hypothéqué, la reconstitution de la population étant alors compromise par le caractère durable de la cause initiale du dépeuplement, la disparition des activités attractives de la ville.

1. Cf. par exemple NEVEUX (H.) et LE ROY LADURIE (E.) in : *Histoire de la France Urbaine*, t. 3, p. 53 et sq, p. 300 et sq.

2. NEVEUX (H.), *op. cit.*, p. 42-44.

La réalité de ces reculs paraît maintenant peu discutable. Il subsiste toutefois, au-delà des aspects purement factuels, de nombreuses interrogations sans réponse. Cas par cas, la dynamique du phénomène demande à être précisée : surnoise décroissance, dont un ralentissement prononcé de l'immigration peut largement rendre compte, ou départ précipité d'une fraction déterminée de la population en l'espace de quelques mois, voire quelques semaines ? De même paraît-il difficile, à moins de disposer de recensements en série, de faire la part des fuites sans retour et celle des absences temporaires dont il ne serait pas vain de pouvoir mesurer la durée : la notion de « souplesse de l'Ancien Régime » (F. Lebrun), généralement perçues en termes qualitatifs, recevrait ainsi l'apport des nombres. Mais comment espérer pouvoir retrouver la trace de ceux qui ont définitivement tourné le dos à la ville ? Quelles sources de masse nous diront jamais les destinées poursuivies : errance, recherche d'un nouvel établissement — sans doute aussi précaire — à l'ombre d'autres murailles, ou réintégration au sein de la communauté d'origine par mise en jeu de solidarités fondamentales ? A l'intérieur même de la ville, quelles étaient les zones frappées, quelles étaient les zones épargnées ? Enfin, la chute de la population perçue globalement traduisait-elle une diminution du nombre des ménages, une restriction de la dimension de la famille propre, ou le rejet d'une partie importante de la masse des serviteurs ? A quelques-unes de ces interrogations, les recensements lyonnais proposent des éléments de réponse³.

**

Lyon au XVI^e siècle aurait compté dans les meilleures années de sa prospérité, c'est-à-dire vers 1550-1560, une population dont les diverses estimations se centrent, à cinq mille près, sur le nombre de soixante mille habitants⁴. En 1597, un recensement par tête aboutit, compte tenu de ses imperfections, à un intervalle de trente à trente-cinq mille ; en 1636, un document tout semblable rend vraisemblablement un nombre situé entre quarante-deux et quarante-neuf mille personnes. Sur huit décennies se perçoit donc l'importance d'un recul assez grave pour avoir réduit la population à la moitié de ce qu'elle avait été quarante ans plus tôt et pour avoir été suivi d'une dépression assez durable pour que la reconstitution n'ait pas été achevée à l'issue du même laps de temps.

Les éléments capables d'expliquer et d'illustrer cette observation ne font pas défaut. Les calamités s'étaient accumulées sur Lyon. *Peste* : en 1564, une terrible épidémie aurait tué un tiers des habitants, suivie d'une

3. ZELLER (O.), *Familles, Habitats, Métiers : Les Recensements lyonnais de 1597 et de 1636. Lyon et ses quartiers*. Lyon, 1981, thèse dactylographiée.

4. DAVIS (N.) in MOLLAT (M.), *Études sur l'Histoire de la Pauvreté*, p. 761-822.

GASCON (R.), *Grand Commerce et Vie Urbaine au XVI^e siècle*, p. 341-351 ; « Immigration et croissance urbaine au XVI^e siècle : l'exemple de Lyon », *Annales Économies, Sociétés, Civilisations*, 1970, p. 988-1001.

autre treize ans après qui aurait laissé sept ou huit cents maisons vides. Diverses autres contagions se seraient produites en 1580, 1581, 1585⁵. La conjoncture économique s'opposait alors à une repopulation rapide : dès les années 1570 l'activité commerciale de la ville avait sombré dans le marasme, bientôt suivie par la banque internationale. *Bello* : guerres civiles et guerres étrangères se conjuguèrent et, aux proscriptions de la Ligue et à celles qui marquèrent le retour de Lyon à l'obéissance — la *Réduction* — s'ajoutèrent les conséquences du conflit entre la France et le duc de Savoie, entre autres le départ d'artisans devenus soldats ou vivandiers. Enfin, et surtout, *fame* : les bleds connurent à la fin du XVI^e un enchérissement sans précédent dans le siècle : le bichet de froment passa de 41 sols 3 deniers en 1589 à 100 sols en 1597...

Malgré leur tendance chronique à l'exagération, les témoignages de contemporains mettent assez l'accent sur la rapidité de la dépopulation vers 1594-1595 pour traduire une réalité plausible. Tout se passe comme si le mouvement amorcé de longue date au fil des années de déclin de la place commerciale s'était brusquement accéléré. Les consuls lyonnais remontent au roi en juillet 1596 que

le commerce a fort discontinué et a present il en est du tout leve non seulement par le moyen des guerres estrangieres mais a cause des daces et impositions nouvelles... les ouvriers sont contraincts sortir hors ladite ville n'ayant de quoy estre employes ceulx de l'art de la soye vont partie en Avignon, partie se retire a Genes les Imprimeurs sont tous a Geneve les chappeliers et autres ouvriers de layne fil peaulx et daultres marchandises vont au duche de Milan et piedmont exercer leur art... et ce qui chasse encores plus de paouvre peuple hors ladite ville de Lyon c'est la dizette et commodite des vivres...

Ils concluent en faisant observer que

puis le despart de Sa Majeste de Sa ville de Lyon plusieurs reveues ont este faictes par le Commandement de Monsieur de la Guiche Gouverneur et sest treuve que de jour a aultre le peuple sescoulle et a present il est très certain quil ny a pas la moictie du peuple lequel y estoit a lheureuse arrivee de sadite Majesté⁶...

Ce dernier événement ayant eu lieu en septembre 1595, l'exode se serait déroulé en une dizaine de mois ! Huit ans plus tard, en 1604, l'historien Claude De Rubys croira pouvoir écrire qu'il fallait

pour le jourd'hui jouer pour le moins du rabat des deux tiers pour la diminution du peuple procedee de la perte du commerce et des guerres civiles⁷.

Qu'elles soient qualitatives ou quantitatives, les sources démontrent donc unanimement l'existence d'une importante régression démographique à Lyon à la fin du XVI^e siècle.

**

5. GASCON (R.), *Grand Commerce et Vie Urbaine au XVI^e siècle*, p. 348, 492-500.

PERICAUD (A.), *Notes et Documents pour servir à l'Histoire de Lyon*, t. 2, p. 74-75.

6. Arch. mun. de Lyon, BB 133, f^o 128 v^o - 130, 18 juillet 1596.

7. Cité in : MARIEJOL (J.-H.), *Charles Emmanuel de Savoie, Duc de Nemours*, p. 285.

Au-delà des évaluations toujours hasardeuses, il paraît intéressant de chercher à discerner les aspects modaux de ces heurts jalonnant une croissance de longue durée. Deux sources peuvent être mises en ligne à cet effet. Le recensement de 1597, réalisé en une seule journée par cent quarante-quatre notables lyonnais offre une image de la ville en crise, de la ville dépeuplée. A défaut de disposer d'une source comparable remontant aux années de prospérité, une comparaison peut être établie avec un second recensement datant de 1636, époque plus favorable. Le bilan ne s'établit donc qu'*a posteriori*, les modes de reconstitution suggérant, en négatif, ceux de la régression démographique précédente.

Une première approche peut vouloir cerner les caractéristiques spatiales de l'évolution. Les pièces ayant été établies par quartier — ou *pennonage*, à Lyon⁸ — il est aisé de comparer de date à date le nombre des ménages dans dix des trente-six parties de la ville. Indéniablement, l'évolution fut loin d'être uniforme.

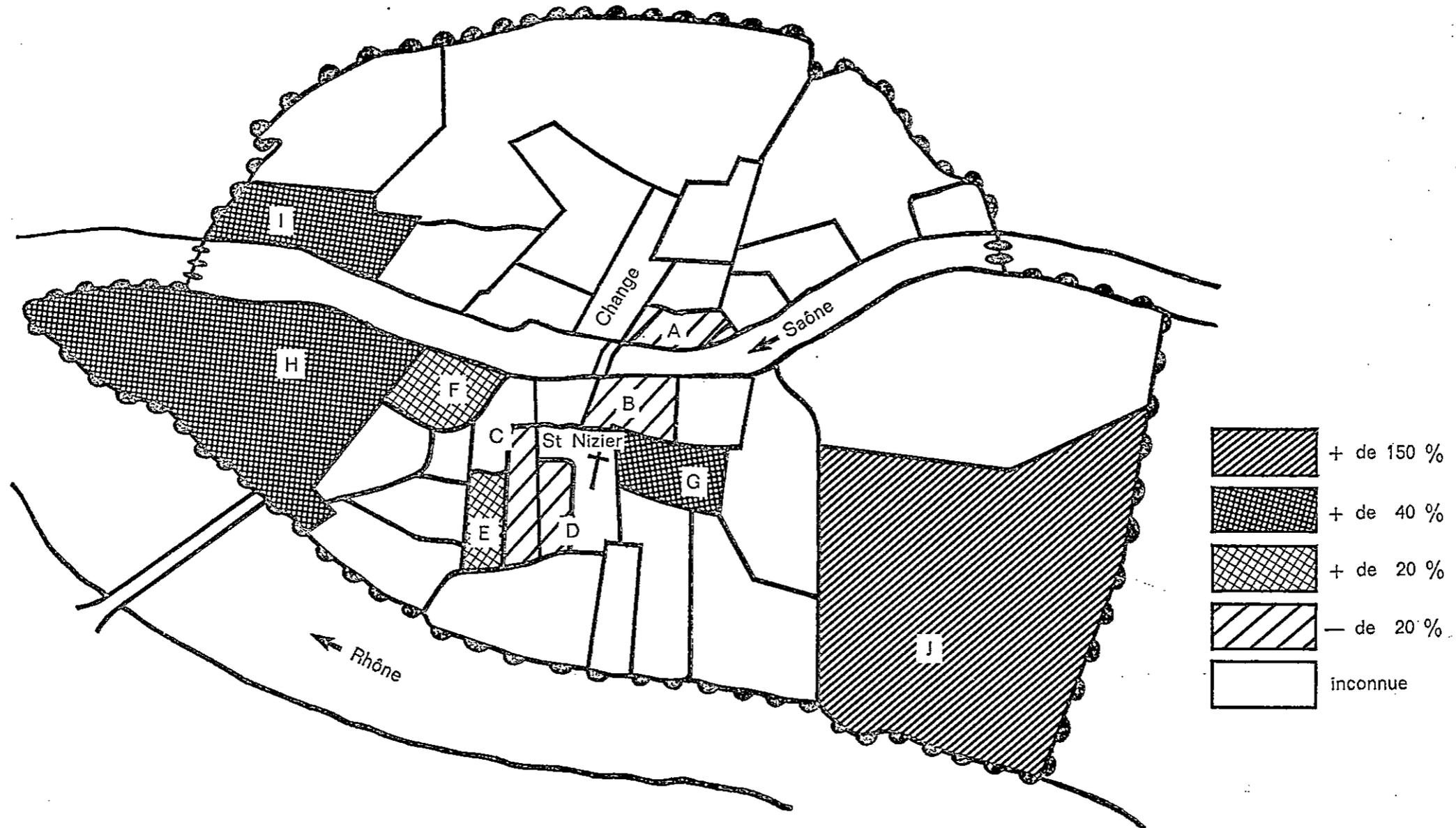
Quartiers	Nombre de foyers		Variation
	1597	1636	
Rue de Flandres.....	174	171	— 1,7 %
Saint-Georges.....	195	287	+ 47,2 %
Le Temple*.....	183	232	+ 26,7 %
Bourchanin*.....	171	281	+ 64,3 %
La Croisette*.....	172	226	+ 31,4 %
La Grenette*.....	113	114	+ 0,9 %
Rue du Bois*.....	149	168	+ 13,7 %
Saint-Pierre.....	113	168	+ 48,7 %
La Pêcherie.....	192	216	+ 12,5 %
Côte Saint-Sébastien*.....	119	314	+163,9 %

* Feux masculins seulement.

Deux quartiers ne connurent pratiquement aucun changement significatif ; quatre autres virent le nombre de leurs foyers augmenter notablement, tandis que trois montraient un accroissement relatif supérieur à 40 % et qu'un dernier était le théâtre d'une surprenante expansion de 163,9 % ! La cartographie de ce phénomène, hélas rendue lacunaire par la perte de plusieurs minutes du recensement de 1636, révèle les rapports entre l'organisation de l'espace urbain et l'intensité de cette sensibilité démographique. Les zones de faible variation furent celles qui se concentraient sur l'axe Change - Pont de Saône - Saint-Nizier, ancien noyau d'urbanisation, cœur de la ville comprenant sur la rive droite la douane et la place des changes et, sur la rive gauche, l'hôtel commun et le

8. ZELLER (O.), « Quartiers et pennonages à l'époque moderne », *Bulletin du Centre d'Histoire Économique et Sociale de la Région Lyonnaise*, 1979, I, p. 42-52.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FEUX PAR QUARTIER (1597-1636)



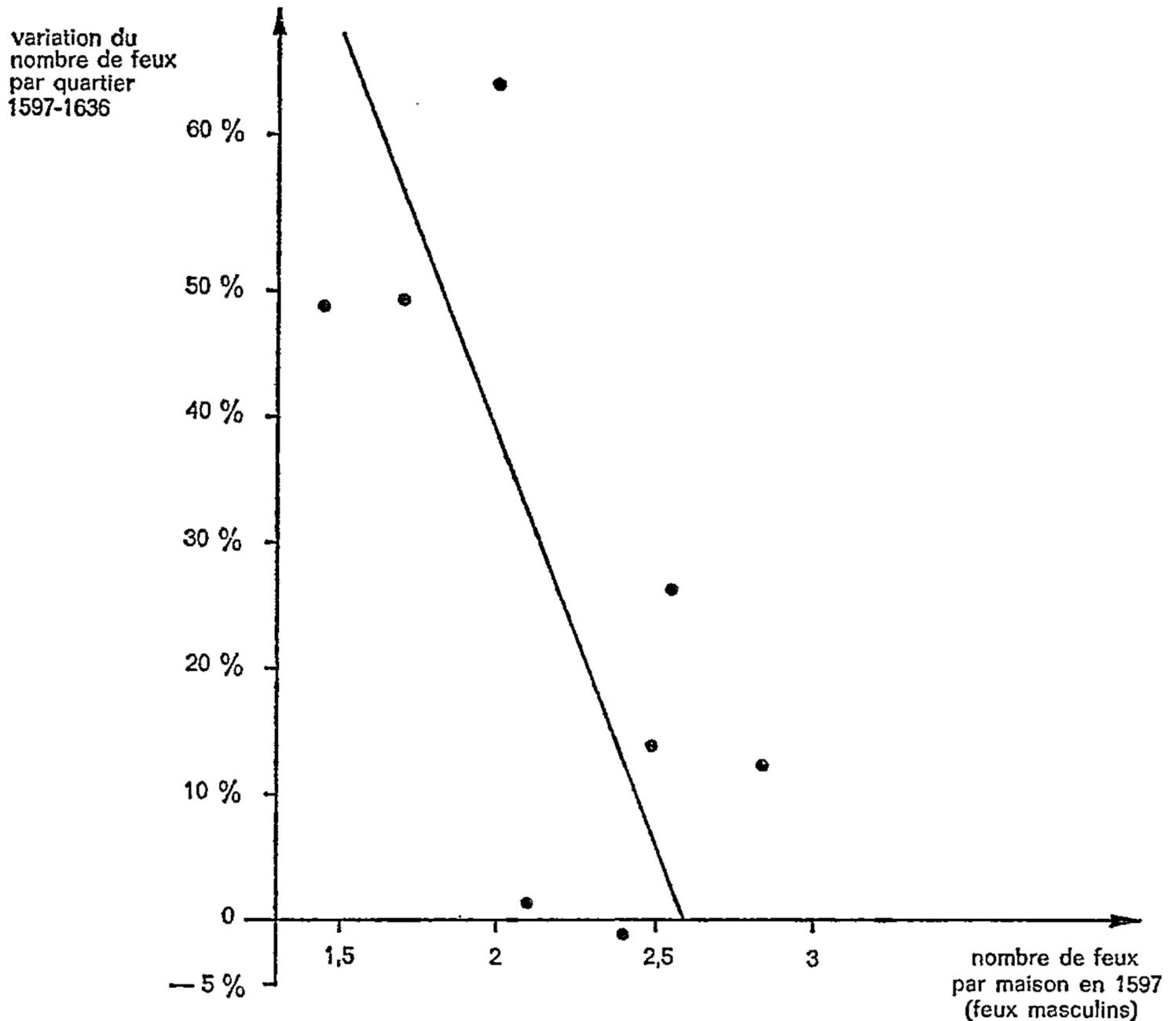
A Rue de Flandres
 B La Pêcherie
 C La Grenette

D Rue du Bois
 E La Croisette
 E La Croisette

F Le Temple
 G Saint-Pierre
 H Bourchanin

I Saint-Georges
 J Côte Saint-Sébastien

marché aux grains. A peu de distance de là, la croissance fut plus vive, en augmentant en auréoles concentriques à fur et à mesure que l'on s'éloignait de ce même axe. Les taux les plus élevés caractérisent les *pennonages* périphériques, au contact des remparts.



Cette divergence des évolutions peut être rapprochée des structures de l'habitat. Il apparaît que l'accroissement du nombre des ménages de chaque quartier varie grossièrement en fonction inverse du degré de cohabitation mesuré pour 1597. La Pêcherie, où dès cette époque l'on s'entassait à 2,85 feux par maison — contre 2,22 pour l'ensemble de la ville — n'eut une croissance que de 12,5% ; inversement, Saint-Georges, où l'on ne recensait en moyenne que 1,44 ménage par maison, en connut une de 47,2%. Ceci suggère trois interprétations concourantes. *A priori*, on peut légitimement supposer que les recenseurs de 1597 trouvèrent vides de nombreuses chambres, voire de nombreuses maisons. La première hypothèse est donc celle de la réoccupation de cet habitat. Une autre met en jeu une accentuation de l'entassement surtout vraisemblable dans les quartiers centraux aux maisons hautes et serrées. Enfin faut-il

faire la part d'une fièvre de construction qu'attestent les actes consulaires et les récits de voyageurs, qu'il s'agisse de ces rehaussements d'une pratique si fréquente ou de l'édification de nouvelles maisons mettant à profit une très importante réserve foncière faite de vignes et de jardins s'étalant à l'intérieur d'une enceinte fortifiée exceptionnellement ample⁹. Les quelques chiffres disponibles ne traduisent donc que trop globalement une réalité aux formes diverses.

Quartiers	Évolution (%)			
	Nombre de maisons habitées	Nombre de ménages	Population médiane par maison	Degré de cohabitation
Rue de Flandres...	— 4,5	— 1,7	+14,3	+ 2,7
Saint-Georges.....	+19,5	+47,2	+45,7	+30,9
Saint-Pierre.....	+24,6	+48,6	+36	+21,5

La distinction entre quartiers centraux et quartiers périphériques trouve également une expression en termes socio-professionnels. Les premiers étaient avant tout le fief de la marchandise. La Rue de Flandres, apparue immuable, regroupait assez de marchands pour avoir à acquitter à elle seule 8,7% de la taxe des aisés de 1640¹⁰. La Pêcherie était le *pennonage* des maisons de commerce allemandes, la Grenette et la rue du Bois étant plus modestement vouées au négoce des blés et des cuirs. Les derniers, en revanche, constituaient autant d'espaces de production partagés entre les manufactures et les activités semi-rurales : au Bourchanin, des jardiniers, à Saint-Georges, des ouvriers en soie, et encore des jardiniers, de même qu'à la Côte-Saint-Sébastien peuplée en sus de futai-niers. Quartier d'artisans, ils étaient des quartiers déshérités : à Saint-Georges on recensera comme pauvres 198 des 293 *chefs de maison*. Le degré élevé de sensibilité démographique de ces *pennonages* peut donc s'expliquer autant par le caractère très vulnérable d'activités telles que la soierie que par l'instabilité de la fraction la plus pauvre de la population de la ville.

**

Abandonnant le cadre spatial, une seconde approche peut viser les modalités intrafamiliales de l'évolution de la population lyonnaise dans l'espace intercentenaire 1597-1636. Globalement, l'évolution des structures classées selon la typologie de Peter Laslett ne montre que des variations tout à fait négligeables.

9. D'HERBIGNY (Lambert), *Mémoire sur le Gouvernement de Lyon*, 1697.

BRACKENHOFFER (Elie), *Voyage en France*, 1643-1644.

10. Arch. mun. de Lyon, CC 328, 1640.

Catégories de structure familiale	1597 (sur 1 575 feux)	1636 (sur 1 326 feux)
1.....	12,3 %	12,4 %
2.....	1,7 %	1,2 %
3.....	78,5 %	78,9 %
4.....	6,5 %	6,5 %
5.....	0,3 %	0,6 %
6.....	0,7 %	0,4 %

Cette stabilité ne se reproduit pas en fait de dimension : la comparaison entre deux échantillons de huit et six quartiers révèle une expansion dépassant 16 %. D'emblée, tout désigne la domesticité comme responsable essentielle de cette variation. L'augmentation de fréquence des foyers comprenant au moins un serviteur ou une servante, de 31,1 % de l'ensemble à 55,8 %, est amplifiée par le gonflement général de la taille des domesticités qui, de 1,7 personnes par feu en 1597, passent à 2,3 en 1636. De fait, c'est l'assimilation par la ville d'un nombre important de serviteurs qui permet non seulement l'accroissement de dimension des familles, mais qui masque un léger repli de la famille propre.

	Taille moyenne de la famille propre			Taille moyenne serviteurs compris		
	1597	1636	Variation	1597	1636	Variation
Rue de Flandres.....	3,58	3,54	— 1,1 %	4,43	5,52	+14,3 %
Saint-Pierre.....	3,60	3,44	— 4,4 %	4,53	5,14	+13,5 %
Ensemble de l'échantillon..	3,47	3,36	— 3,2 %	3,98	4,62	+16,1 %

Les mêmes sources attestent le caractère préférentiellement « forain » du recrutement de ces serviteurs, qu'ils soient laquais ou compagnons de métier.

Holmes recensés	Lyonnais	Non-lyonnais	Origine inconnue
Chefs de feu.....	22 %	59,2 %	18,8 %
Serviteurs.....	13,5 %	71,3 %	15,2 %

En termes d'immigration, cette expansion des domesticités se traduit donc par une intensification de l'appel urbain.

Localement, la croissance de la population peut être totalement imputée à la multiplication des serviteurs. Compte tenu de la stagnation du nombre de ses familles, le *pennonage* de la Rue de Flandres doit ses

103 habitants supplémentaires à la seule intégration de cent vingt membres de la domesticité. A Saint-Pierre, quartier à l'évolution plus accentuée sur le plan démographique, la multiplication des serviteurs — + 174,4% de 1597 à 1636 — accompagne vigoureusement celles des ménages — + 68,6% — et la domesticité contribue pour moitié à l'accroissement de la population : 180 personnes sur 351. Dans ce dernier exemple, le nombre des servantes et des chambrières a connu une augmentation plus modérée que celui des compagnons et des serviteurs de maison, tandis que cette divergence ne s'est pas manifestée rue de Flandres. Il est toutefois probable qu'à l'échelle de la ville entière l'appel de population se portait surtout sur les hommes, le temps de l'utilisation d'une importante main-d'œuvre féminine dans la Fabrique lyonnaise ne faisant alors que s'annoncer.

	Serviteurs masculins	Serviteurs féminins
Rue de Flandres.....	159	151
Saint-Pierre.....	411	203

Indices en 1636. Base 100 en 1597

	Nombre de serviteurs masculins		Indice 1636 Base 100 : 1597
	1597	1636	
Le Temple.....	60	210	350
La Grenette.....	44	125	284
Rue du Bois.....	31	154	497
Côte Saint-Sébastien.....	36	128	356

La négligence des recenseurs qui ont, le plus souvent, omis d'enregistrer convenablement les servantes interdit toute approche plus précise. Il reste l'image d'une augmentation générale du nombre et de la taille des domesticités masculine que rien ne vient démentir ; à Lyon à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e, les serviteurs de maison pèsent numériquement bien peu face à la masse des apprentis et des compagnons. Ces derniers, par l'instabilité de leur état, étaient les victimes désignées de la régression démographique. Lyon en crise était une ville sans serviteurs ; Lyon active repeuplait ses ateliers et ses boutiques. Les aléas de la conjoncture se répercutaient ainsi jusqu'au cadre primaire d'existence, la famille s'atrophiant ou se développant à leur gré.



Ces quelques éléments de connaissance soulèvent une importante interrogation. Quelles limites faut-il assigner à la validité des mécanismes

perçus ? Tout suggère une spécificité lyonnaise de cette réaction de déguerpissement des artisans et, avant eux, des serviteurs d'atelier. Le caractère serait principalement lié à l'instabilité chronique d'un menu peuple trop dépendant par ses activités d'une conjoncture saccadée, sans que la réversibilité de ces mouvements soit toutefois à exclure. Au moins en était-il ainsi si l'on en croit « l'Avis des notables négociants de Lyon » de 1610 :

la guerre a faict mourir une partie des ouvriers ; la faim en a chassé une aultre partie qui est allée non seulement aux aultres villes du royaume chercher sa vie, mais ce qui est le pis, s'est retiré aux estrangiers... et toutesfois il ne faut pas doubter que, sy le concours et affluence du negoce se remectoit à Lyon, les ouvriers y arriveroient de toutes parts, pour la moitié de la vente, pour le bon vivre qu'il y fait, pour la liberté des maistrises des mestiers, et pour l'ancienne réputation de la dite ville qui dure encore ¹¹...

Le trait caractérise, semble-t-il, tout l'Ancien Régime lyonnais. Quand la confrérie de Notre-Dame du Confalon projettera d'effectuer en 1744 des distributions de riz et de *bleds*, ce sera dans l'intention

d'arrêter les emigrations fréquentes par la cessation du travail et la cherté des denrées occasionnent parmi les pauvres ouvriers des fabriques de Lyon ¹².

Peut-être même les institutions d'assistance lyonnaises furent-elles un facteur d'incitation au départ des *chefs de maison* en se chargeant de la subsistance des familles :

il faudra que ung paouvre artisan qui n'aura pas de quoy payer sa taxe cesse de travailler, il s'en ira et laissera sa femme et ses enfants sur les bras de l'aulmosne generale ¹³...

La question fondamentale reste de savoir si dans des villes différant de Lyon sur le plan des activités économiques comme sur celui de l'organisation de l'assistance, la paupérisation sur place ne remplaçait pas l'exode...

Olivier ZELLER.

11. Cité in : FAGNIEZ (G.), *L'Économie Sociale de la France sous Henri IV*, p. 367-373. Arch. mun. de Lyon, BB 146, f° 130-132, 9 décembre 1610.

12. Arch. du château de La Perrière, E5-03- 1744.

13. Arch. mun. de Lyon, BB 137, f° 137 et sq, 7 septembre 1600. Cité in : HAUSER (H.), *Les débuts du capitalisme*, p. 240-243.

MAISONS ET PROPRIÉTAIRES MONTPELLIÉRAINS AU MILIEU DU XVIII^e SIÈCLE

Malgré la renaissance de ses faubourgs, durement touchés par les Guerres de Religion, Montpellier vit encore, au milieu du XVIII^e siècle, dans un cadre hérité de sa prospérité marchande médiévale¹. Mises à part les réactions de quelques contemporains à l'archaïsme de cet urbanisme², nous savons peu de choses sur cette ville à la fin de l'Ancien Régime, et en particulier sur sa topographie socio-professionnelle. Les grands traits de la répartition sociale des propriétaires et de leurs locataires nous échappent. Les compoix, ces merveilleuses matrices cadastrales avant l'heure, en enregistrant avec retard et avec parcimonie les mutations, apportent des données presque toujours dépassées sur la fortune immobilière bâtie³. Les baux d'arrentement figurent trop rarement dans les minutes notariales. Enfin, les rôles de capitation ont disparu pour la ville de Montpellier, sauf pour les dernières années de l'Ancien Régime. Heureusement, une autre source peut contribuer à pallier ces faiblesses documentaires : « la Minute de vérification des maisons de la ville et des faubourgs de Montpellier, soumises au Vingtième », établie entre le début de l'année 1753 et l'été 1756⁴. Malgré des insuffisances certaines, depuis longtemps soulignées⁵, les renseignements fournis par cette enquête, confrontés à ceux apportés par d'autres sources fiscales ou notariales, peuvent servir de base à une description de la richesse immobilière et de sa répartition topographique

1. Cf. H. MICHEL, « Aspects sociaux et économiques des faubourgs de Montpellier au milieu du XVIII^e siècle », *La Ville au XVIII^e siècle*, Aix-en-Provence, 1975, pp. 160-171.

2. Par exemple, celle de l'Intendant Le Nain, exprimée dans une lettre au Contrôleur général des Finances datée du 15 juillet 1744 : « ...Il n'y a pas de doute, Monsieur, que le dessein des maires et des consuls (de faire l'acquisition de quelques maisons pour la commodité et l'embellissement de cette ville) n'ait pour objet un bien public : de toutes les villes du Royaume, il n'en est peut-être aucune aussi incommode que celle de Montpellier, ce sont des maisons entassées pour ainsi dire, les unes sur les autres, sans alignement, en sorte qu'il n'y a qu'un très petit nombre de rues où les voitures puissent passer... » A.N., H 831, pièce 148.

3. E. LE ROY LADURIE, *Les Paysans du Languedoc*, Paris, 1966, S.E.V.P.E.N., t. II, pp. 779-818.

4. A.N., H 748²⁷⁰.

5. Voir, par exemple, R. BESNIER, *Les vérifications des Vingtièmes en Normandie*, Caen, 1931, in-8°, 32 p.

et sociale à l'intérieur de l'enceinte de la ville au début de la deuxième moitié du XVIII^e siècle⁶.

Sur les 2.695 propriétés immobilières bâties que compte Montpellier au milieu du XVIII^e siècle, les quartiers situés à l'intérieur des remparts en rassemblent à eux seuls plus de 2.100, c'est-à-dire plus des quatre cinquièmes⁷. Leur répartition se réalise inégalement selon les sixains⁸. Au centre, le sixain Saint-Firmin, le plus ancien et le plus exigü des sixains, en réunit seulement 7 %. Face à la Citadelle et à l'Esplanade, le sixain Sainte-Foy en regroupe presque le double (13 %). Sur les pentes de la colline de Montpellier, tournées vers la garrigue, trois autres sixains en accaparent plus de la moitié : au nord-ouest, le sixain Sainte-Anne en accueille 17 % ; au nord, celui de Sainte-Croix 19 %, et au nord-est, celui de Saint-Mathieu 17 %. Enfin, le sixain Saint-Paul, qui s'ouvre sur la grande route de Narbonne et de Toulouse, possède à lui tout seul le quart du « maisonnage » de la ville qui semble, alors, se renouveler rapidement.

Les contrôleurs du Vingtième signalent, en effet, de nombreuses reconstructions ou d'importantes réparations dont les échafaudages encombrant les rues. Est-ce un hasard, si c'est le moment où le Bureau de police multiplie et précise les ordonnances sur la liberté de circulation dans les rues de Montpellier ? En 1754, par exemple, il est ainsi par deux fois rappelé aux architectes, maçons et charpentiers qui construisent ou qui ont entrepris la réparation de bâtiments qu'ils

sont tenus à mesure qu'ils démolissent les maisons ou que les pierres et autres matériaux nécessaires pour la construction sont apportés, de les faire ranger sur une même ligne, du côté de la maison qu'ils construisent ; en observant de laisser le passage des maisons voisines libre en telle sorte que la moitié de la rue puisse servir pour l'usage public⁹.

Montpellier est alors un véritable chantier. Ici, les maçons sont en train de hausser une maison de deux étages¹⁰, là ils achèvent une construction

6. Nous avons présenté cette minute de vérification dans les *Mélanges offerts au Pr R. Laurent*, Montpellier, Centre d'Histoire contemporaine, 1981 : « Une enquête fiscale à Montpellier au milieu du XVIII^e siècle : la vérification des biens bâtis soumis au Vingtième ».

7. Sur les propriétés immobilières bâties des faubourgs, voir notre article : « Aspects sociaux et économiques des faubourgs de Montpellier au milieu du XVIII^e siècle », in *La Ville au XIII^e siècle. Colloque d'Aix-en-Provence*, Aix-en-Provence, Edisud, 1975, pp. 161-171.

8. Depuis le Moyen Age, Montpellier était divisé en six quartiers ou sixains, cf. L. GUIRAUD, « Recherches topographiques sur Montpellier au Moyen Age », *Mém. Soc. arch. Montpellier*, 2^{ie}, t. I, 1899, n° 2, pp. 88-335 ; GRASSET-MOREL, *Montpellier, ses sixains, ses îles et ses faubourgs*, Montpellier, 1908, in-8°, 507 p. (Extr. B.S.L.G.).

9. De plus, à la fin du mois de juillet, au milieu du mois de septembre, au début du mois d'octobre 1754, et de nouveau au mois de mars 1755, les députés du Bureau de police rappellent que les « maçons et les autres Entrepreneurs » qui laissent « dans les rues et places, les vidanges, terres, décombres, gravas, vieux plâtres et toutes les autres ruines provenant des maisons qu'ils font bâtir » seront tenus de payer les frais de l'enlèvement de ces ruines... ». Enfin, ce n'est qu'à la fin du mois de juillet 1754 qu'est prescrit aux Architectes et aux maçons de « faire éclairer pendant la nuit, par une ou plusieurs lanternes, les rues et les places où ils entreposent leurs matériaux ». Cf. REBOUL, *Sommaire des Règlements faits par le Bureau de Police de la Ville de Montpellier*, Montpellier, A.-Fr. Rochard, 1760, in-8°, pp. 73-74.

10. Maison II, 350, 63. Désormais, chaque maison sera identifiée par trois chiffres correspondant le premier au sixain, le second au numéro de l'article dans l'enquête sur les

« toute nouvelle »¹¹. Les édifices publics font aussi peu neuve. Dans le sixain Saint-Mathieu, le collège de Girone, abattu en 1750, est en pleine reconstruction ; dans la Grand-rue, l'architecte Jean-Antoine Giral édifie la maison du corps des chirurgiens, plus connue sous le nom de l'Hôtel Saint-Côme ; à la porte de Lattes, l'aménagement de la nouvelle Salle des spectacles, « avec son grand vestibule et sa belle salle de concert » se termine¹². Ces travaux ne parviennent pas toutefois à entamer l'aspect traditionnel de la ville dont le « maisonnage » continue à offrir toute une gamme de bâtiments, depuis la toute petite maison faite d'une boutique au rez-de-chaussée et d'une seule pièce au premier étage, jusqu'à l'hôtel considérable dont celui du marquis de Montferrier donne un bon exemple. Aux dire du contrôleur du Vingtième, il s'agit de l'une

des plus belles maisons, des mieux situées et des plus étendues ; construite et distribuée dans le goût moderne, elle donne à deux rues et sur une place..., tout le surplus consiste en plusieurs caves, plusieurs pièces au rez-de-chaussée, tout le premier étage qui forme différents appartements parmi lesquels il y a le bureau du marquis de Montferrier, la plus grande partie du deuxième étage, occupée par M^{me} Vassal et M^{me} de Montge, ses parentes, et enfin le troisième étage dont quelques parties sont affermees¹³.

A s'en tenir aux seules observations du fisc, les maisons montpelliéraines occupent rarement une minuscule parcelle. Le manque de confort ou de solidité frappent seulement dans neuf cas les contrôleurs : l'une par exemple est dépourvue de châssis et de contrevent¹⁴, deux autres menacent ruine, la première, située dans le sixain Saint-Paul, île Plantade, est « fort étroite et si vieille qu'on sera infailliblement dans la nécessité de la faire reconstruire »¹⁵ ; la seconde, qui se trouve dans l'île Massane, sixain Sainte-Foy, est, elle aussi, « si ancienne qu'une partie est inhabitable »¹⁶. Les Montpelliérains semblent donc mieux logés qu'un siècle plus tôt. Les façades délabrées, les planchers branlants et les sols défoncés ne se comptaient alors plus¹⁷. Cette amélioration de l'habitat, qui n'a pas pour autant

biens soumis au Vingtième et le troisième à celui du *Guide de Montpellier ou Contrôle manuel et distribution de la Ville de Montpellier, en Sixains, Isles et Rues...*, le tout conformément au nouveau plan dressé par M. Flandio de La Combe. A. Montpellier, J.-Fr. Picot, 1788, in-8°, 61 p. Le sixain I correspondra au sixain Saint-Firmin, II à Saint-Paul, III à Sainte-Foy, IV à Saint-Mathieu, V à Sainte-Croix, VI à Sainte-Anne.

11. II, 613-436.

12. Respectivement, IV, 15-13, 177 ; II, 473, 319 ; III, 809-I. Sur ces constructions, voir la carte « L'architecture civile à Montpellier au milieu du XVIII^e siècle », p. 601.

13. A.N., 748²⁷⁰, f° 50, maison, I, 48, 39.

14. Maison, II, 194, 29.

15. Maison, II, 642, 530.

16. Maison, III, 933, 117.

17. Voir notre article « Urbanisme et société à Montpellier sous l'Ancien Régime. Un exemple : le sixain Saint-Firmin (1665-1756) », *Annales du Midi*, t. LXXXVI, n° 116, janv.-mars 1974, pp. 21-43. Cette impression ne saurait être cependant trop fortement soulignée. Nous ne pouvons pas en effet confronter les jugements architecturaux des contrôleurs du Vingtième avec les relations d'expertise contemporaines qui disparaissent presque complètement des minutes des notaires au cours de la première moitié du XVIII^e siècle. En revanche, dans de nombreuses déclarations, les propriétaires signalent le mauvais état de leur maison. Voir, par exemple, Arch. dép. Hérault, C 5079. Sur onze déclarations signées en 1750 par des propriétaires de l'île du puits des Esquilles, dans le sixain Sainte-Croix, six font mention

entraîné la disparition de tous les éléments traditionnels de l'architecture civile montpelliéraine comme les tours et les terrasses, est en partie le résultat des nombreuses réparations et reconstructions réalisées depuis 1750. L'enquête sur le Vingtième indique 77 constructions neuves sur un total de plus de 2.000 immeubles, ce qui correspond à un renouvellement annuel du capital immobilier bâti à l'intérieur des remparts de l'ordre de 1 %. Les chantiers les plus nombreux s'élèvent alors dans le sixain Saint-Paul : 32 % pour le quart du « maisonnage » de la ville. Dans les sixains Saint-Firmin et Sainte-Foy, leur nombre est à peu près proportionnel à l'importance respective de ces deux quartiers. Enfin, l'activité des maçons semble beaucoup plus ralentie dans les sixains Saint-Mathieu et Sainte-Anne (respectivement 12 et 10 % des constructions neuves contre 17 % du « maisonnage » pour chacun des deux sixains). Ces reconstructions sont encore plus précisément localisées (voir carte n° I). Quelques rues se transforment alors très rapidement : la Grand-rue à la limite du sixain Saint-Paul et du sixain Sainte-Foy, par exemple, ou la rue du Saint-Sacrement, dans un quartier beaucoup moins en vue, le sixain Sainte-Croix. La gamme des valeurs locatives de ces immeubles neufs en reflète la grande variété. La plus élevée, 3.500 L., s'applique à la maison du conseiller à la Cour des Comptes, Lambert Fargeon, dans l'île du Cygne, sixain Sainte-Foy. Le contrôleur, lors de sa tournée, le classe parmi une des plus belles et « des mieux situées de la ville ; sa construction et sa distribution dans le goût moderne la rend, selon lui, d'un effet de 100.000 L. au moins »¹⁸. Elle abrite, à elle seule, dix familles. Celle dont le revenu net ne dépasse pas en revanche 74 L. n'en loge qu'une, celle du propriétaire, un marchand, qui se contente d'une pièce au rez-de-chaussé, au premier, au second et au troisième étage¹⁹. Entre ces deux exemples, la valeur locative s'échelonne ainsi : 23 prétendent à un revenu égal ou supérieur à 1.000 L. (29,8 %) ; 35 rapportent entre 250 L. et 999 L. ; enfin, 19 (24 %) donnent moins de 250 L. par an (voir tableau 1, p. 602). Les constructions neuves importantes se retrouvent presque toutes dans le sixain Sainte-Foy et dans le sixain Saint-Paul. Les Montpelliérains qui investissent dans la pierre semblent donc avoir un penchant pour les quartiers sud et sud-est s'ils sont fortunés, pour les quartiers nord, en revanche, si leurs revenus sont plus modestes. L'analyse géographique des mutations immobilières confirme en gros ces tendances.

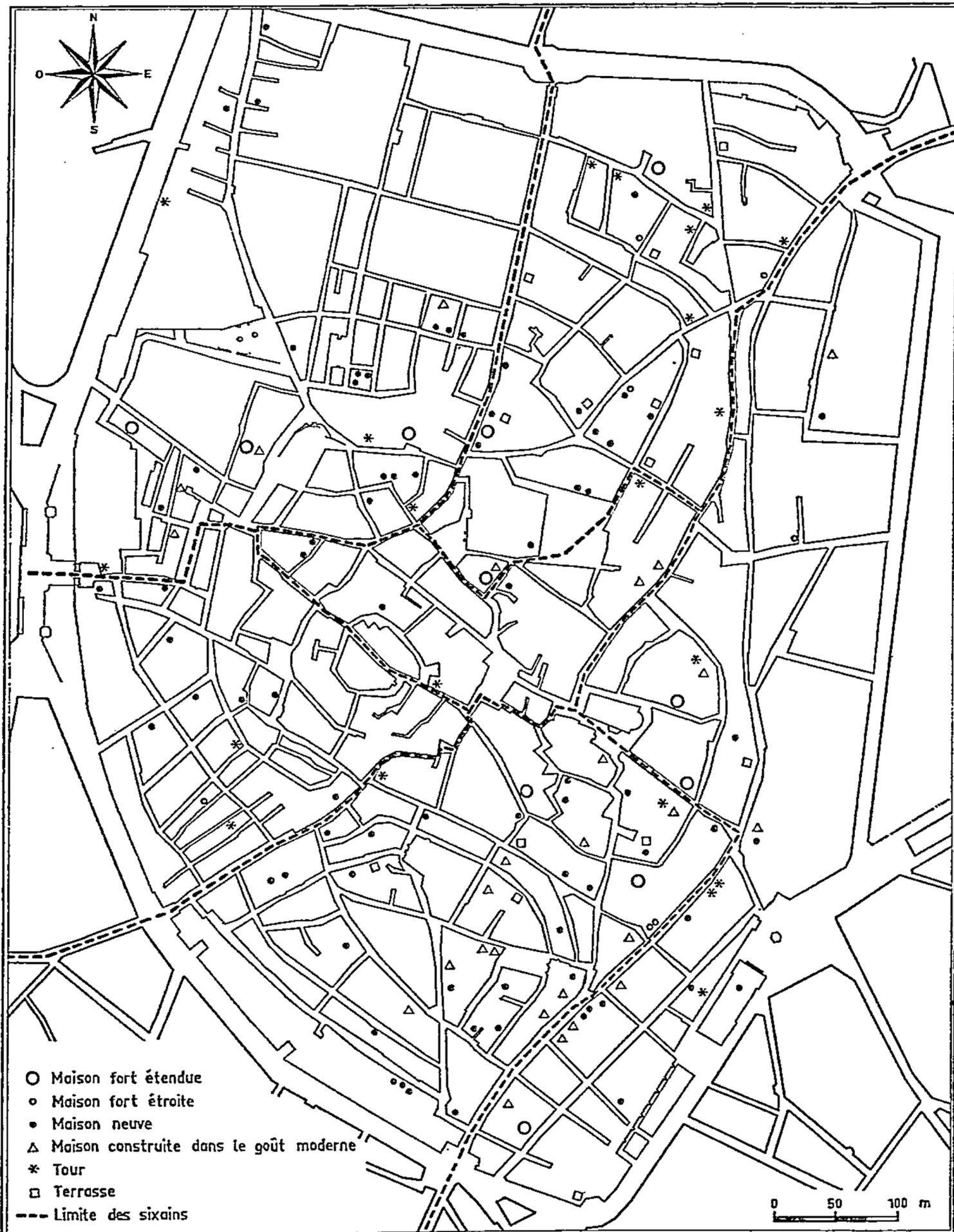
La répartition topographique des ventes ne se calque pas fidèlement sur la distribution des immeubles à travers la ville, même si le plus petit

de l'extrême vétusté de leur immeuble. Vraisemblablement, le fisc n'a retenu que les exemples les plus frappants et a préféré s'étendre sur les constructions neuves pour lesquelles la justification d'estimation relativement élevée lui paraissait plus facile. Quelques actes de vente font allusion au mauvais état des constructions : cf., par exemple, celui-ci d'une maison située dans le sixain Saint-Firmin, île de la Grande-Loge, acquise en 1758, pour 14 000 L., « attendu qu'il convient y faire diverses réparations utiles et indispensables ». Maison, I, 15, 13, Arch. dép. Hérault, II E 57, 637, f° 431, 22 août 1758. Ou encore, celui-là, qui se rapporte à une maison de l'île de Pourtalès, dans le même sixain, vendue pour 4 500 L., « eu égard qu'elle est en mauvais état », Arch. dép. Hérault, II E 57, 637, f° 241, 2 juin 1758.

18. A.N. 748²⁷⁰, f° 224, Maison, III, 910, 107.

19. Maison, VI, 2341-224.

CARTE I



L'ARCHITECTURE CIVILE A MONTPELLIER AU MILIEU DU XVIII^e SIECLE

TABLEAU I

I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX
I.....	7 %	7,5 %	3	13 %	3	8,5 %	0	0
II.....	25 %	32,5 %	8	34,7 %	11	31 %	6	36 %
III.....	13 %	14 %	8	34,7 %	3	8,5 %	0	0
IV.....	17 %	12,9 %	2	8,6 %	6	17,5 %	1	5,4 %
V.....	19 %	23 %	1	4,3 %	9	25,7 %	8	42,1 %
VI.....	17 %	10 %	1	4,3 %	3	8,5 %	4	21 %
Total....			23		35		19	

Les constructions neuves à Montpellier entre 1750 et 1755

- I. Sixains.
- II. Pourcentage de maisons par sixain.
- III. Pourcentage de constructions neuves par sixains.
- IV et V. Nombre et pourcentage de nouvelles maisons dont la valeur locative est égale ou supérieure à 1.000 L.
- VI et VII. Nombre et pourcentage de celles dont la valeur locative est comprise entre 250 et 999 L.
- VIII et IX. Nombre et pourcentage de celles dont la valeur locative est inférieure à 250 L.

nombre de mutations revient au sixain le plus exigu, et le plus grand nombre au sixain le plus étendu. En fait, deux sixains attirent peu les futurs propriétaires : le sixain Sainte-Croix et surtout le sixain Saint-Mathieu. Le premier regroupe 16 % des ventes alors que son « maisonnage » représente 19 % de celui de la ville, le second 7 % pour 17 % des immeubles de Montpellier. La circulation du capital immobilier des quartiers situés au nord s'effectue lentement : 3,5 % des maisons du sixain Sainte-Croix changent de propriétaires entre 1751 et 1755, et seulement 1,38 % dans le sixain Saint-Mathieu. Ces estimations, vraisemblablement trop faibles, sont cependant intéressantes quand elles sont comparées à celles des autres quartiers où les propriétaires se renouvellent avec une plus grande rapidité. Dans les trois sixains qui bordent la ville à l'ouest, au sud et à l'est, les mutations affectent plus de 1 % des immeubles chaque année (Sainte-Foy, 1,04 % ; Sainte-Anne, 1,07 % ; Saint-Paul, 1,1 %). Au centre, où le prix moyen des immeubles demeure élevé (10.242 L. contre 7.826 L. pour l'ensemble de la ville), la propriété immobilière semble plus stable : en cinq ans, 4,48 % des maisons sont vendus (voir tableau n° 2). La confrontation de la carte des constructions neuves avec le tableau des mutations par sixains suggère la vitalité relative de chacun des principaux quartiers de Montpellier. Au nord-est, le sixain Saint-Mathieu semble immobile. Les nouveaux propriétaires y sont rares comme les constructions neuves. Au nord, dans ce secteur de la ville partagé par des ruelles souvent abruptes, la propriété est stable. Les familles les plus aisées entreprennent la construction ou mieux la reconstruction de leur maison,

TABLEAU 2

I	II	III	IV	V	VI	VII
I.....	7	4,48	2,38 %	4,29 %	6,28 %	10 042 L
II.....	32	5,53	7,21 %	7,74 %	28,64 %	8 705 L
III.....	16	5,22	4,8 %	4,10 %	14,32 %	10 351 L
IV.....	7	1,32	4,12 %	3,73 %	6,28 %	8 871 L
V.....	16	3,8	3,18 %	4,43 %	14,32 %	5 156 L
VI.....	22	5,36	7,14 %	8,99 %	18,4 %	9 821 L
	100	4,15	5,33 %	5,52 %	100 %	8 826 L

Les mutations immobilières par sixain à Montpellier entre 1751 et 1755

- I. Sixains.
- II. Nombre de mutations par sixain.
- III. Pourcentage de mutations par rapport au nombre de maisons.
- IV. Pourcentage de la valeur de l'allivrement des maisons vendues par sixain.
- V. Pourcentage du montant du revenu net des maisons vendues par sixain.
- VI. Répartition du total des prix de vente des maisons.
- VII. Prix moyen de vente par sixain.

mais les acquéreurs nouveaux semblent faire la fine bouche, malgré les bas prix demandés dans ce mauvais quartier : 5.156 L. en moyenne dans le sixain Sainte-Croix contre 7.826 L. en moyenne pour l'ensemble de la ville. Au centre, les prix élevés ne découragent pas les acheteurs. Mais les anciens comme les nouveaux propriétaires, en revanche, apportent peu de transformations à leurs immeubles. La plupart des grands hôtels particuliers sont, en effet, déjà en place, et les marchands qui forment toujours le corps le plus attaché à ce quartier central continuent à y rechercher moins des conditions de vie plus agréables qu'un emplacement bien situé pour poursuivre au mieux leur négoce. Tout bouge au contraire, au sud et au sud-est de la ville : les mutations immobilières comme les nouveaux chantiers s'y multiplient. Le sixain Saint-Paul propose le choix le plus large d'offres de vente et la relative faiblesse de ses prix moyens. Au sud-est, la solidité des fortunes des propriétaires anciens, joint à la cherté des immeubles (10.351 L.), freine assurément les mutations. Reste le cas le moins clair du sixain Sainte-Anne où les changements de propriétaires fréquents n'entraînent pas un renouvellement architectural comparable. Faut-il invoquer, par facilité, la négligence du contrôleur chargé de ce quartier ou interpréter cette discordance comme un signe de l'originalité de ce secteur de la ville ? Une partie dont quelques îles abritent de vieilles familles connues qui acceptent de se défaire de leurs immeubles seulement au prix fort, mais où les possibilités de constructions nouvelles, spacieuses et aérées sont réduites. Bref, un sixain qui commence à vivre sur sa tradition et qui, partant, semble tenter de moins en moins les Montpelliérains les plus riches et les plus entreprenants, capables d'acheter une grande maison et de la reconstruire « dans le goût moderne » selon l'expression du temps.

Le recul de la copropriété apparaît comme une des conséquences les plus visibles des mutations qui ont précédé cette enquête fiscale. Au milieu du XVIII^e siècle, elle est considérée comme un pis-aller. Sur les 2.116 articles que nous avons retenus, 64 seulement décrivent une partie d'immeuble. En tout, 29 maisons sont alors partagées entre plusieurs propriétaires, ce qui correspond à 1,3 % du « maisonnage ». Entre 1750 et 1755, 57 maisons anciennement partagées retrouvent un seul propriétaire, 6, en revanche, sont nouvellement divisées. La copropriété tend à devenir une exception qui affecte de préférence les maisons de faible rapport²⁰. Le revenu moyen de chaque copropriétaire ne dépasse pas 131 L., alors que celui de l'ensemble du « maisonnage » atteint 328 L. (voir tableau n° 3). La médiocrité des ressources appelle souvent le partage des biens bâtis, sauf dans le sixain central Saint-Firmin où la copropriété touche près de 4,8 % du « maisonnage » contre 5 % dans le sixain Sainte-Anne où, pourtant, la part des propriétaires modestes est plus forte. Dans le quartier Saint-Firmin, le partage des immeubles n'est pas un signe de pauvreté mais au contraire l'indice d'une vive compétition pour la propriété entre les marchands qui tiennent, notamment dans l'île centrale de la Grande Loge, à posséder en propre leur boutique.

TABLEAU 3

I. Copropriétés anciennes			II. Copropriétés récentes			III. Suppressions de copropriétés
I	II	III	IV	V	VI	VII
I.....	2	6	1	2	8	2
II.....	6	14	1	2	16	11
III.....	1	2	0	0	2	9
IV.....	3	6	3	5	11	8
V.....	4	8			8	18
VI.....	7	14	1	5	19	9
Total....	23	50	6	13	64	57

« Maisonnage » et copropriété à Montpellier au milieu du XVIII^e siècle

- I. Sixains.
- II. Nombre de maisons dont la copropriété est antérieure à 1750.
- III. Nombre de copropriétaires anciens.
- IV. Nombre de maisons dont la copropriété est postérieure à 1750.
- V. Nombre de copropriétaires récents.
- VI. Nombre total de copropriétaires.
- VII. Nombre de suppressions récentes de copropriétés.

20. Une seule estimation supérieure à 1.000 L. s'y rapporte (Maison, II, 539, 410), la plus grande partie, évaluée à 1.027 L., appartient à la veuve d'un conseiller à la cour des comptes, Antoine Rolland. Le reste est constitué d'une boutique dont le rapport est estimé à 90 L.

Ainsi au milieu du XVIII^e siècle, Montpellier semble marqué par la multiplication des constructions neuves aux intérieurs de plus en plus confortables. Ces tendances, qui ont marqué à des degrés divers chacun des sixains, n'ont pas réussi vers 1755 à faire disparaître leurs caractères distinctifs comme le suggère l'étude de la répartition géographique des revenus locatifs.



Le revenu net de la propriété civile à l'intérieur des remparts s'élève à 695.313 L., ce qui donne un revenu moyen de 328 L. En fait, l'éventail est très largement ouvert depuis 3.877 L. pour une des maisons de la succession de C.-G. Leblanc, situé île du Cheval-Blanc, que vient d'acquérir en 1750 un négociant, le sieur Duranty, jusqu'à 25 L. pour une simple mesure. En fait, les maisons à fort revenu ne sont guère fréquentes. Elles ne rassemblent, à elles seules, que 6 % du « maisonnage ». La majorité correspondent à des maisons de faible rapport : 59 % ne dépassent pas 249 L. de revenu annuel. Restent 34 % environ pour des constructions dont l'estimation du revenu brut s'échelonne de 250 L. à 999 L.

TABLEAU 4

I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII	XIV	XV
I.....	2	8 %	3	14 %	13	17 %	46	18 %	47	10 %	43	5 %	8	1,3 %
II.....	7	30 %	5	23 %	16	21 %	88	32 %	146	31 %	229	27 %	47	10 %
III....	10	43 %	9	42 %	22	29 %	57	20 %	64	13 %	77	9 %	37	8 %
IV....	2	8 %	2	9 %	9	12 %	27	9 %	53	11 %	134	21 %	144	32 %
V.....	1	4 %	1	4,5 %	4	5 %	28	10 %	79	17 %	166	20 %	125	28 %
VI....	1	4 %	1	4,5 %	10	13 %	26	9 %	70	15 %	174	21 %	83	18 %
Total..	23		21		74		272		459		823		443	

Répartition des maisons selon leur revenu annuel net

I. Sixains.

II et III. Nombre et pourcentage des maisons dont le revenu est supérieur à 2000 L.

IV et V. Nombre et pourcentage des maisons dont le revenu est compris entre 1500 L et 1999 L.

VI et VII. Nombre et pourcentage des maisons dont le revenu est compris entre 1000 L et 1499 L.

VIII et IX.. Nombre et pourcentage des maisons dont le revenu est compris entre 500 L et 999 L.

X et XI. Nombre et pourcentage des maisons dont le revenu est compris entre 250 L et 499 L.

XII et XIII. Nombre et pourcentage des maisons dont le revenu est compris entre 100 L et 249 L.

XIV et XV. Nombre et pourcentage des maisons dont le revenu est compris entre 1 L et 99 L.

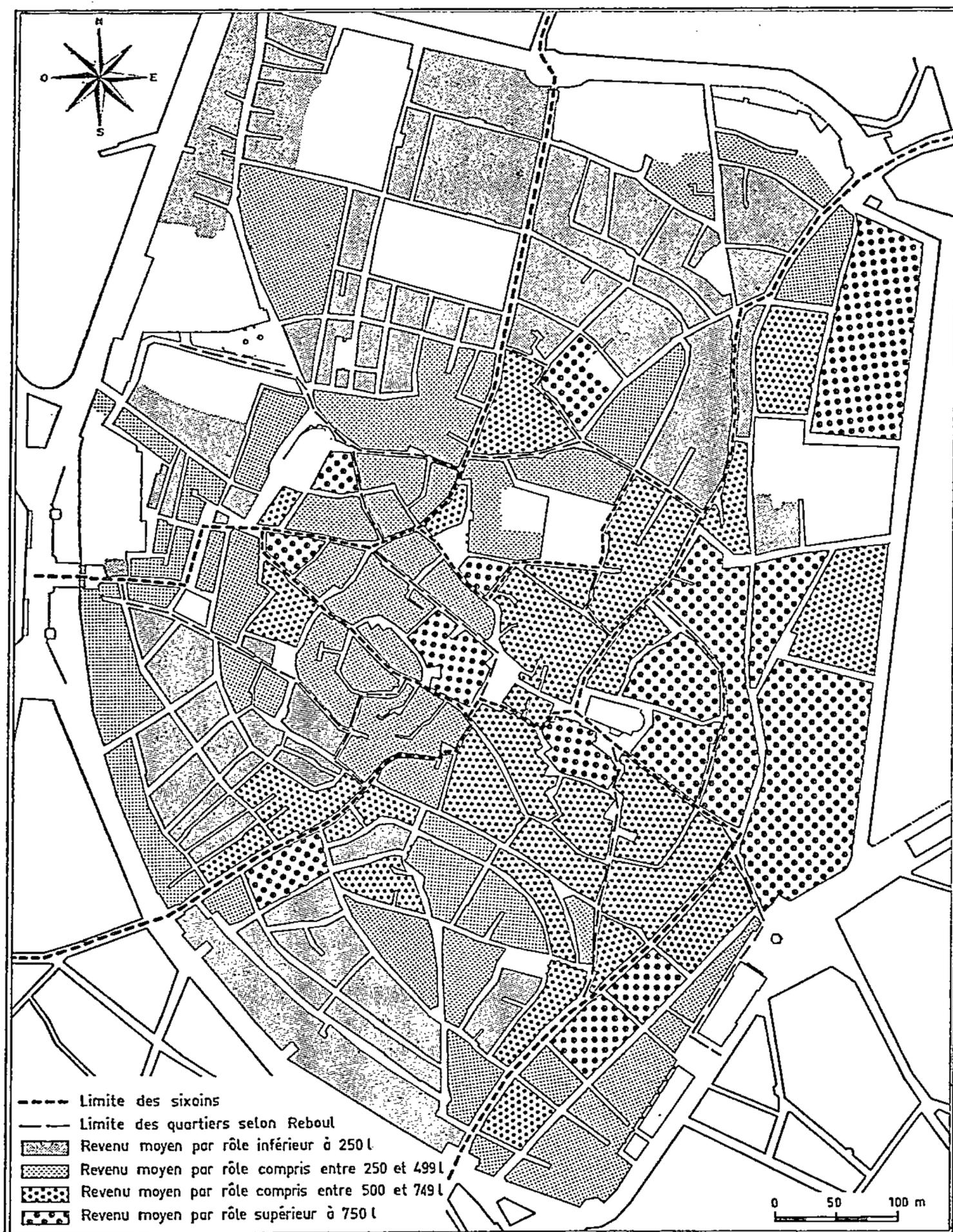
La très forte variété des estimations n'interdit pas des regroupements géographiques d'immeubles de valeur voisine à l'intérieur de la ville. Grossièrement, elle est divisée en deux grandes zones : d'une part les quartiers du centre, du sud et de l'est, englobant les sixains Saint-Firmin, Saint-Paul et Sainte-Foy, et de l'autre les sixains Sainte-Anne, Sainte-Croix et Saint-Mathieu, situés à l'ouest et au nord. Les premiers, qui ne possèdent que 45 % des immeubles, représentent 60 % du revenu locatif. Dans ces trois sixains, le revenu moyen s'établit autour de 473 L., tandis que, dans les trois autres, il ne dépasse pas 230 L. Au centre, au sud et à l'est se regroupent les immeubles aux estimations locatives les plus élevées. A eux trois, les sixains Saint-Firmin, Saint-Paul et Sainte-Foy rassemblent 81 % des constructions dont l'évaluation des revenus dépasse 2.000 L. et 79 % de celles dont les propriétaires retirent annuellement entre 1.000 L. et 1.499 L. (voir tableau n° 4, p. 605). Les trois autres sixains, en revanche, comptent 57 % des maisons de valeur locative comprise entre 100 L. et 249 L. et surtout 78 % des immeubles dont l'estimation ne dépasse pas 99 L. Le cadre du sixain est trop large pour une étude précise de la valeur immobilière qui fasse ressortir les limites de quartiers, signalées par de nettes différences entre les estimations moyennes de plusieurs groupes d'îlots.

La carte ci-jointe (carte n° II), où les valeurs locatives moyennes de chaque îlot ont été ordonnées en quatre principales catégories : plus de 750 L., entre 750 et 500 L., entre 250 et 499 L., et enfin moins de 250 L., le montre bien. Schématiquement, la localisation des immeubles cossus semble reproduire la forme d'un Y dont la base, recouvrant tout le sommet de la colline de Montpellier à l'ouest, s'épaissirait en gagnant l'est, au point d'englober peu à peu presque tous les îlots appuyés sur l'ancienne ligne des remparts du nord-est au sud de la ville. Les constructions les plus pauvres prennent en écharpe tout le sud-ouest de la ville, l'ouest et le nord, très vite remplacées, à mesure qu'elles se rapprochent du centre, par des demeures plus spacieuses, en particulier dans les quartiers Saint-Paul et Sainte-Anne ; elles occupent, en revanche, presque complètement tout le flanc nord, mises à part les parcelles vastes possédées par quelques couvents et par le chapitre de la cathédrale Saint-Pierre qui réduisent la densité immobilière dans le voisinage des portes de la Blanquerie et des Carmes, qui ouvrent sur le faubourg populaire de Boutonnet.

Au milieu du XVIII^e siècle, 1.490 propriétaires se partagent les 2.115 lots immobiliers qui constituent la quasi-totalité du capital immobilier. Seulement quinze d'entre eux n'ont pas établi leur résidence principale à Montpellier : un tiers vit dans les villages proches (Lansargues, Clapiers ou Saint-Georges-d'Orgues) ; un autre tiers habite dans des bourgs ou dans de petites villes plus éloignées comme celles de la vallée de l'Hérault, de Ganges à Agde ; les derniers demeurent dans des villes de la France méridionale, à Toulouse ou Marseille notamment. Un seul est d'origine étrangère, un « suisse de nation » qui possède une maison île Ranchin, dans le sixain Saint-Paul²¹. La moitié de ces immeubles possédés par des

21. A.N., H 748²⁷⁰, fo 150, Maison, II, 529-379.

CARTE II



LES REVENUS IMMOBILIERS A MONTPELLIER AU MILIEU DU XVIII^e SIECLE

forains ne dépasse pas 250 L. de valeur locative. La plus forte estimation (738 L.) revient à une maison spacieuse que conserve de son héritage paternel le sieur Bardy, conseiller au Parlement de Toulouse²². Presque exclusivement montpelliérain par ses origines, le propriétaire est ici le plus souvent modeste : 1.094 d'entre eux, soit 73 %, ne possèdent qu'une maison ou partie de maison ; 253, soit 17 % environ, en entretiennent deux ; enfin, 143, soit 10 %, gèrent un patrimoine de trois à huit immeubles en moyenne, dont l'ensemble correspond presque au quart du maisonnage de la ville. L'écart entre les différentes catégories de propriétaires est net ; mais rien dans ces chiffres ne suggère un accaparement scandaleux au profit de quelques particuliers. L'analyse des revenus annuels de 687 propriétaires (c'est-à-dire de 62 % du total), dont au moins une maison est située dans l'un des trois plus riches sixains, confirme cette impression. Les rapports élevés sont rares et pourtant les capitaux immobiliers bâtis sont ici modestes. Plus de 36 % des propriétaires ne retirent pas même 250 L. par an de leurs maisons ; un quart, de 250 L. à 499 L., ce qui doit correspondre dans presque tous les cas à un capital inférieur à 10.000 L. ; 19 % de ces 687 propriétaires tirent bon an mal an de leurs immeubles 500 à 999 L. Au-delà de 1.500 L., les rangs se clarsèment : 4,3 % seulement. En tête, nous trouvons un conseiller à la Cour des Comptes, Jacques Mouton de La Clotte. La valeur locative des sept maisons qu'il possède à Montpellier atteint 5.440 L., dont la plus grande part, 2.928 L., revient à son hôtel particulier situé dans le sixain Sainte-Foy, île des Pénitents blancs²³. A la fin de l'Ancien Régime, Montpellier a sécrété tout un groupe de grands propriétaires de domaines, mais n'a pas suscité un groupe similaire de grands propriétaires de maisons. La terre a appelé ses conquérants et rassembleurs bourgeois ; la pierre, en revanche, semble avoir moins exercé d'attrait sur les investissements²⁴. Les familles les plus fortunées, qui ont fait main basse sur les parties les plus fertiles des campagnes montpelliéraines, semblent avoir eu moins d'intérêt pour le capital immobilier bâti. Elles se contentent, le plus souvent, d'occuper, en partie ou en totalité selon leurs goûts ou leurs possibilités, les plus beaux immeubles de leur ville ; mais elles ne cherchent jamais à étendre leur domaine bâti. Ce que confirme l'analyse de la répartition sociale de la propriété. Les membres du clergé, les nobles, les officiers supérieurs et les négociants possèdent 27 % des maisons de Montpellier en ce début de la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Les officiers inférieurs et les professions libérales en ont acquis 35,5 % et les artisans et les paysans 36,5 %. En revanche, le premier groupe bénéficie de 54 % des revenus, le second de 35 % et le dernier 14,5 %. A eux seuls, les Trésoriers de France et les

22. Maison, I, 9, 8.

23. Cet immeuble est décrit de la manière suivante : « Plusieurs caves, 6 pièces au rez-de-chaussée, remise, magasin, écurie, sellier ; grande cour, un joli jardin de propreté, une terrasse donnant sur l'Esplanade, 14 pièces au premier et second étage, un troisième servant de grenier ou de logement pour les domestiques. » A.N., H 748²⁷⁰, f^o 230, Maison, III, 940, 136.

24. A. SOBOUL, *Les campagnes montpelliéraines à la veille de la Révolution française*, Paris, 1958, et E. LE ROY LADURIE, « Sur Montpellier et sa campagne aux XVI^e et XVII^e siècles », *Annales, E.S.C.*, 1957.

membres de la Cour des Comptes, propriétaires des 14 % des maisons, reçoivent près de 29 % du total du revenu immobilier bâti de Montpellier. En vérité, cette répartition sociale du capital et du revenu immobilier bâti varie selon les quartiers de la ville.

Caractérisés déjà par des maisons aux forts revenus, les sixains Saint-Firmin, Saint-Paul et Sainte-Foy accueillent les Montpelliérains les plus riches. Dans ces trois quartiers, plus de 30 % des propriétaires se recrutent dans le premier groupe social précédemment défini : plus précisément, 32 % dans le sixain Saint-Paul, 37 % dans le sixain Sainte-Foy et plus de 44 % dans le sixain central Saint-Firmin où seulement 12,5 % des propriétaires appartiennent au groupe des artisans et des paysans. Dans le sixain Saint-Paul, au contraire, cette catégorie possède 33 % du « maisonnage ». Toutefois, les propriétaires les plus modestes se trouvent surtout dans le sixain Sainte-Croix où ils possèdent plus de 53 % des immeubles de ce quartier nord de la ville. A lui seul, il rassemble 19 % des maisons appartenant à des artisans, 22 % de celles possédées par des paysans et 40 % de celles qui sont à des domestiques. Cette géographie sociale de la propriété urbaine reproduit avec beaucoup de fidélité la carte de la répartition des immeubles selon leur revenu.

Ici, ressort, en effet, la même opposition entre les quartiers nord et nord-ouest et ceux situés à l'est et au sud, entre quartiers pauvres et quartiers riches. La pauvreté n'est pas pour autant totalement absente des sixains réputés par la relative aisance de la majorité de leurs propriétaires. Par deux fois, les contrôleurs du Vingtième classent, parmi les pauvres, des locataires demeurant dans le sixain Sainte-Croix : « une pauvre femme » qui loue « une pièce au 3^e étage » d'une mauvaise maison, au plan de l'Om dans le sixain Sainte-Croix, et « deux pauvres femmes » qui se partagent deux pièces toujours au troisième de l'île Viguiier dans le même sixain²⁵. Leur niveau de vie ne doit être guère différent de celui de ces autres locataires que le fisc ne prend pas la peine de nommer. Rencontrés une seule fois dans le sixain Saint-Firmin, ces « sans nom » apparaissent six fois dans le sixain Saint-Paul : ici, deux vieilles femmes, là, « 15 à 16 différents particuliers presque tous travailleurs de terre » qui se divisent dans l'île des Douze Pans, toute proche de la campagne, une maison « fort étendue »²⁶. Mais ce sont dans les îles situées au nord du sixain Sainte-Foy et dans les quartiers restants que ces locataires anonymes sont les plus nombreux (65 fois) : soit ils colonisent d'immenses constructions de la vieille ville²⁷, soit ils occupent des taudis minuscules sous les toits²⁸. Deux conclusions s'imposent : d'une part, la tendance des propriétaires de condition sociale voisine à se regrouper dans les mêmes

25. Maisons, V, 1853, 161 et V, 1855, 160.

26. Maisons, II, 526, 358 et II, 187, 22.

27. Maison, III, 992-272. Dans l'île de Manse, « constituée de plusieurs boutiques, d'appartements au premier, second et troisième étage, elle est fort étendue, il y a une infinité de rentiers ». Ou encore, VI, 2384, 140, dont les « boutiques, sélier, et les 5 pièces au premier, second et troisième » sont partagés entre 14 locataires ».

28. Un autre exemple, parmi beaucoup d'autres, V, 1955, 325.

quartiers et, d'autre part, le peu d'empressement des Montpelliérains les plus fortunés, ou leurs difficultés à s'emparer d'une importante partie du « maisonnage » de la ville.

*

**

Les familles les plus aisées semblent, en effet, bouder les investissements massifs, dans le bâtiment. Le marquis de Villevieille ne possède, par exemple, dans la ville qu'un immeuble²⁹, de même que le comte de Cayla dont l'hôtel voisin est « fort étendu » avec son jardin de propriété³⁰. Dans ce domaine, les négociants n'ont pas d'attitudes différentes. L'un des plus riches, Pierre Vialars, limite son patrimoine bâti à une seule maison³¹, pareillement Simon Gilly, directeur de la Compagnie des Indes, propriétaire seulement d'une maison située dans le sixain Saint-Paul, île Marie, dont le revenu est estimé à 1.340 L.³². Les successions confirment cette impression. Elles sont surtout constituées de terres. M. de Sarret, seigneur de Saint-Laurent, laisse à sa femme des biens immobiliers évalués à 206.000 L., dont seulement 14 % se rapportent à la valeur d'une maison³³. Établie à partir du trafic du sel pendant la Guerre de Succession, la fortune de Charles-Gabriel Leblanc est tout aussi significative. Ses trois maisons à Montpellier, ajoutées aux deux qu'il possède à Sète et à celle qu'il a acquise à Paris, comptent peu dans l'ensemble de sa fortune estimée à près de 400.000 L. à la fin de l'été 1746³⁴. Comme beaucoup de ses rivaux, Charles-Gabriel Leblanc n'a pas eu la passion de la pierre. Il savait bien qu'elle consacrait une réussite sociale, mais qu'elle était d'un rendement limité. D'après ses comptes, ses loyers montpelliérains et sétois se sont élevés entre 1736 et 1740 à 16.482 L. Or, il n'a reçu, en fait, que 11.243 L. 5 s. à cause des impôts et des dépenses entraînées par les réparations. Son revenu annuel net ne dépasse donc pas 2.258 L., ce qui correspond à un taux d'intérêt maximum de 3,64 %³⁵. En général, le revenu du

29. Dans le sixain Sainte-Foy, île des Trésoriers de France, sa valeur locative est estimée à 720 L. *Maison*, III, 977, 260.

30. *Maison*, III, 968, 244.

31. *Maison*, III, 672, 465.

32. *Maison*, II, 708, 485. Sur cette famille, cf. G. CHAUSSINAUD-NOGARET, *op. cit.*, pp. 140-144.

33. Arch. dép. Hérault, IV C 1413.

34. A Montpellier, 1) une maison, sixain Sainte-Foy, île Massane, achetée pour 21.000 L., le 6 mars 1720 (Arch. dép., II E 50, 56, f° 178); 2) une grande maison, même sixain, île du Cheval-Blanc, donnant sur deux rues, achetée pour 32.500 L., le 26 août 1731 (II E 59, 62, f° 264); 3) une petite maison « servant de palière au premier étage et d'écurie et de remise au rez-de-chaussée », sixain Sainte-Foy, île des Douze-Pans, de la Porte de Lattes à celle de la Saunerie et à la rue des Etuves..., au prix de 2.400 L. (*ibid.*, II E 59, 64, f° 149). A Sète, 1) il acquiert, le 11 novembre 1722, « une maison confrontant du devant la rue qui va de la place au fort », pour 11.000 L. (*ibid.*, II E 59, 57, f° 542); 2) le 13 février 1720, une maison pour 4.500 L., Merle, notaire à Sète.

35. N'oublions pas que le capital investi ne se réduit pas à la seule somme d'achat. La maison qu'il achète le 11 novembre 1722 pour 11.000 L., revient à Ch.-G. Leblanc à 11.826 L. 10 s. 6 d., après avoir versé 61 L. 4 s. de droit de contrôle, 132 L. de droits d'insinuation et de centième denier et 600 L. de lods. Trois ans plus tard, celui-ci estime que cette maison lui est revenue en fait à 24.322 L.

capital immobilier bâti semble s'être situé en ce milieu du XVIII^e siècle aux alentours de 3 à 4 %. A Montpellier, comme ailleurs, l'achat d'une maison a donc correspondu moins à la recherche d'un placement lucratif qu'au besoin de trouver un placement sûr à long terme. Au même moment, un marchand ou un négociant pouvait, par exemple, tirer un revenu de l'ordre de 10 % du commerce de la draperie³⁶. Vers la même époque, les fabricants de draps du Languedoc « reçoivent une qualité dans l'autre 12 à 15 % de profit »³⁷. Vers 1746, C.-G. Leblanc gagne, selon M. Fournier, 10 % environ de sa mise dans différentes affaires³⁸. La pierre ne constitue donc pas le meilleur placement pour les personnes riches et entreprenantes. Elle peut, en revanche, maintenir dans l'aisance des propriétaires qui n'hésitent pas à louer une partie ou la totalité de leur bien en meublé.

Le « garni » est bien une réalité de la vie quotidienne montpelliéraine au XVIII^e siècle, dont les formes sont, il est vrai, très variées³⁹. Qu'y a-t-il de commun entre un propriétaire comme Messire Joseph de Flaugergues, qui charge « son homme d'affaires, le sieur Bruges d'arrenter garnis... différents beaux appartements » qu'il possède et cette D^{lle} Hébrard, propriétaire d'une toute petite maison, composée d'une pièce au rez-de-chaussée, premier, second et au troisième étage qu'elle loue meublée⁴⁰. Malgré des types de location meublée très différents et une propriété féminine relativement élevée⁴¹, le garni n'existe, à suivre les contrôleurs du Vingtième, que dans 2 % des immeubles du centre ville. Pour plus d'un cinquième de leurs propriétaires, il ne s'agit, d'après leur propre déclaration, que d'une activité occasionnelle, notamment lors des sessions des États du Languedoc⁴². Pour la majorité, l'activité est permanente⁴³.

Les profits qu'elle apporte sont limités, sauf pour les maisons dont la situation et le confort sont recherchés par une clientèle qui ne compte pas, telle celle que possède la veuve Soulier, dans le sixain Sainte-Foy, île du Louvre : « construite et distribuée dans le goût moderne », elle est « continuellement garnie à (*sic*) des étrangers de la première classe qui payent 500 à 600 L. de loyer par mois du premier étage ». En général, il est vrai, les garnis montpelliérains ont des prétentions plus modestes. Sur les onze,

36. Renseignement aimablement communiqué par M^{me} Danièle Bertrand-Fabre.

37. A.N., F 12557, « Mémoire concernant l'état actuel du commerce et des productions en Languedoc » (1744).

38. M. FOURNIER, *Montpellier au XVIII^e siècle*, D.E.S. Histoire moderne, Faculté des Lettres de Montpellier, sous la direction de L. Dermigny, 1959. Inédit, p. 80.

39. REBOUL, *op. cit.*, p. 24.

40. La première est louée « principalement pendant le temps des Etats », A.N., H 748²⁷⁰, f^o 173, Maison, II, 648, 488 ; la seconde est située dans le sixain Sainte-Croix, Ile de la Verrerie, Maison, V, 1787, 206.

41. En tout 621 lots immobiliers, soit 29 %, appartiennent à des femmes qui reçoivent 27 % du revenu total des maisons *intra-muros*.

42. Des personnes de crédit louent leurs appartements aux députés du Clergé : l'évêque d'Agde loge chez Joseph Mazard, correcteur à la cour des Comptes, île Plantade, dans le sixain Saint-Paul (Maison, II, 634, 522). Il est le voisin de l'évêque d'Uzès qui s'installe chez la famille des La Croix de Candillargues (Maison, II, 635, 523). Dans l'île Flaugerques, toute proche, réside parfois l'archevêque de Narbonne (Maison, II, 646-488). L'hôtel, qu'a fait construire L.-G. Leblanc dans la Grand-Rue, accueille l'archevêque de Toulouse.

43. Maisons, III, 108, 103 ; III, 890, 72 ; III, 932, 118 ; III, 936, 114.

par exemple, que compte le sixain Sainte-Croix, neuf sont aménagés dans les maisons dont le revenu annuel est inférieur à 250 L. Le plus souvent, ils accueillent de vieilles femmes, ou, aux portes de la ville, « les muletiers ou les charretiers de passage »⁴⁴. La location meublée apparaît donc, sauf exception, comme un pis-aller pour les propriétaires sur lesquels, pourtant, pèsent des charges et des frais divers.

De toutes les dépenses, celles de l'entretien sont certainement les plus difficiles à estimer, dans la mesure où les contrôleurs du Vingtième ne prennent jamais en considération les quittances des maçons, des charpentiers ou d'autres artisans, ce qui n'empêche pas que de nombreux propriétaires joignent à leur déclaration le relevé des frais de réparation. Pour une trentaine d'entre eux, dont les maisons sont toutes situées dans le vieux quartier de la Canourgue, ils représentent, autour de 1750, bon an mal an, 13 % environ du revenu brut⁴⁵. Le montant des charges royales et seigneuriales peut être plus facilement évalué. Le fisc accepte, en principe, de déduire les rentes ou les obits dont les propriétaires ont apporté la preuve⁴⁶. Vingt et un propriétaires, seulement, en doivent. Parmi ces charges exceptionnelles, ce sont celles dues au régisseur du domaine, le plus souvent pour d'anciens biens de religionnaires fugitifs, qui sont les plus élevées. Mais les plus nombreuses (11 sur 21) reviennent soit à des ordres religieux, comme les Révérends Pères de la Merci ou les Révérends Pères Augustins, soit à des confréries comme celle de tous les Saints⁴⁷. Peu fréquentes, ces redevances sont, en revanche, fortes. En moyenne, elles correspondent à 17 % du revenu brut, c'est-à-dire à un taux très supérieur à celui de la taille.

Très peu de maisons échappent à ce dernier impôt : seules celles qui figurent sur les rôles ecclésiastiques et nobles, auxquelles s'ajoutent celles qui ont été oubliées lors de la confection des compoix. Les contrôleurs du Vingtième n'ont découvert que vingt et un immeubles omis pour son assiette⁴⁸. Au total, cent cinquante-deux biens bâtis ne sont point assujettis à cet impôt, soit environ 4 % de l'ensemble de la ville et des faubourgs. Son poids réel est très variable. En moyenne, il correspond à près de 6,5 % environ du revenu immobilier bâti. Mais dans le sixain Sainte-Croix il n'atteint pas 5,5 %, tandis que dans le sixain Saint-Firmin il s'élève à plus de 11 %. Dans un cas, il s'agit d'un quartier qui a toujours été considéré comme pauvre, dans l'autre, d'un secteur de la ville dont les bases élevées d'imposition rappellent l'attrait qu'il a exercé pendant des siècles sur les marchands et les notables de la ville. En fait, la répartition du revenu net ne reproduit pas fidèlement la distribution de l'allivrement (cf. tableau n° 5). Les différences les plus fortes affectent le sixain Saint-Firmin et celui de Sainte-Foy : l'un qui rassemble 20 % du total des

44. Par exemple, *Maison*, II, 420, 273.

45. *Arch. dép.*, C 5079.

46. En cas de doute, il refuse. Cf., par exemple, I, 71, 64 et II, 389, 181.

47. Deux maisons, enfin, servent une rente à l'hermitage de Saint-Bausile de la Silve (diocèse de Béziers). *Maisons*, I, 41, 34 et II, 531, 381.

48. Une maison dans le sixain Saint-Foy, sept dans celui de Saint-Mathieu, six dans celui de Sainte-Anne et sept dans celui de Sainte-Croix.

TABLEAU 5 (tableau récapitulatif)

Sixains	Saint-Firmin	Saint-Paul	Sainte-Foy	Saint-Mathieu	Sainte-Croix	Sainte-Anne	TOTAL
Nombre d'articles.....	164	536	307	389	441	377	2.214
Nombre d'articles retenus.....	163	534	276	371	404	368	2.116
Pourcentage.....	7 %	25 %	13 %	17 %	19 %	17 %	—
Nombre de professions connues.	144	450	244	347	339	321	1,845
Pourcentage.....	88 %	83 %	88 %	93 %	83 %	87 %	87 %
Montant de l'allignement.....	4.482	5.812 L.	4.024 L.	2.826 L.	2.402 L.	2.712 L.	22.258 L.
Moyenne.....	27 L. 150	10 L. 90	14 L. 90	7 L.	6 L. 180	7 L.	—
Pourcentage.....	20 %	26 %	18 %	12 %	10 %	12 %	—
Montant du revenu net.....	93.398 L.	193.256 L.	153.590 L.	85.438 L.	88.755 L.	96.877 L.	695.313 L.
Moyenne.....	511 L.	361 L.	548 L.	230 L.	255 L.	246 L.	328 L.
Pourcentage.....	11 %	27 %	22 %	12 %	12 %	13 %	—
Nombre de maisons possédées par des femmes.....	53	139	83	96	125	125	621
Pourcentage.....	32 %	26 %	30 %	25 %	31 %	33 %	29 %
Valeur locative des maisons pos- sédées par des femmes.....	25.820 L.	48.452 L.	43.877 L.	22.077 L.	25.243 L.	28.121 L.	193.595 L.
Pourcentage.....	30 %	25 %	28 %	26 %	28 %	30 %	27 %
Nombre de maisons entièrement occupées par les propriétaires.	19	91	44	77	91	35	407
Pourcentage.....	11 %	17 %	15 %	20 %	23 %	23 %	19 %
Nombre de maisons entièrement occupées par des locataires....	88	312	148	188	201	188	1.135
Pourcentage.....	53 %	59 %	53 %	50 %	51 %	51 %	54 %
Valeur locative des appartements occupés par les propriétaires..	24.921 L.	60.414 L.	50.945 L.	30.377 L.	36.280 L.	31.869 L.	234.805 L.
Pourcentage.....	29 %	31 %	33 %	36 %	40 %	35 %	33 %
Nombre de chefs de famille....	385	1.245	646	846	832	823	4.777
Moyenne par maison.....	2,5	2,19	2,94	2,10	2,44	2,23	2,5

allivements ne recueille que 11 % du revenu net, tandis que l'autre reçoit 22 % du revenu net pour 18 % de l'allivement. La rareté, à Montpellier, des révisions des bases cadastrales explique ces discordances. La construction de nouveaux hôtels au revenu locatif élevé dans le sixain Sainte-Foy n'a pas entraîné de modifications des estimations fiscales. Dans ce cas, la taille devient une imposition symbolique. Dans l'île des Augustins, par exemple, elle correspond à 1 % du revenu net. En revanche, dans d'autres quartiers où l'habitat ne s'est guère amélioré, sa part reste encore élevée. Ainsi, dans l'île du Puits de la Valfère dans le sixain Sainte-Anne, elle atteint 21 % du revenu net. Dans l'ensemble, cependant, le poids de la taille ne semble pas exagéré⁴⁹. En moyenne, il reste au propriétaire 80 % des loyers une fois prélevés les frais de réparation et le montant de la taille, sans compter le versement du Vingtième. Est-ce suffisant pour prétendre que les maisons sont « de très bons effets » ? Les chiffres auxquels nous sommes parvenus précédemment montrent que le rapport des capitaux investis dans l'acquisition des maisons reste modeste, même quand au loyer en argent s'ajoute quelques redevances en nature⁵⁰. Cet intérêt médiocre est toutefois acceptable pour un grand nombre de propriétaires montpelliérains puisque 19 % seulement des propriétaires occupent totalement leur maison, que 37 % louent en partie la maison qu'ils occupent et que plus de la moitié (54 %) louent en entier les maisons qu'ils possèdent.



Au milieu du XVIII^e siècle, l'espoir exprimé près de cent ans plus tôt par Pierre Gabriel n'est pas encore réalisé. Après avoir opposé « les deux penchants de la ville, l'un au Midy, l'autre au Septentrion », selon lui, « moins fréquenté et habité de beau monde, qui se tient au centre et au plus commode », cet historien montpelliérain du début du règne de Louis XIV affirme, en effet, que ces quartiers défavorisés, « remplis et peuplés de petit monde » vont « se retrouver agréablement meslés par le retour de l'ancienne abondance et de la fortune de nos Pères »⁵¹.

Comme le prévoyait Pierre Gabriel, les Montpelliérains se sont enrichis : l'évolution des apports dotaux en témoigne. Entre 1700 et 1709 d'une part et 1750 et 1751 de l'autre, leur valeur moyenne est passée de 1.244 L. à 2.550 L., accusant une augmentation de plus de 51 %⁵², tandis qu'au même moment le prix du sétier de blé connaissait une hausse de 20 %

49. Un seul propriétaire impose à son locataire le paiement de la taille. A.N. 748²⁷⁰, f° 337, Maison, IV, 1610, 200.

50. Cf. Maison, I, 20, 18, « un quintal de riz évalué 15 L. » ; Maison, I, 67,60, autre redevance en nature ; Maison, II, 476, 322, « sous réserve de fournir au propriétaire annuellement l'étoffe pour un habit » ; Maison, II, 519, 355, en plus d'un loyer de 150 L., un des locataires doit « fournir au propriétaire ou à son fils des souliers » ; ailleurs, le locataire paye 60 L. et en outre « doit razer et accomoder le propriétaire », Maison, III, 907, 602.

51. Pierre GABRIEL, *Idée de la Ville de Montpellier*, Montpellier, D. Pech, 1665, in-fol., p. 37.

52. Arch. dép. Hérault, IV C 1153 à 1265, registres du contrôle des actes des notaires.

seulement⁵³. Cet accroissement des fortunes n'a pas entraîné, cependant, une transformation profonde de la répartition des groupes sociaux à travers la ville, malgré le glissement d'une partie des familles les plus riches vers le sud-est.

La fidélité des hommes et des activités à leur quartier semble remarquable. Le centre, autour de la Loge des marchands et de l'ancienne église Notre-Dame des Tables, représente toujours le secteur le plus commercial : c'est ici que la densité des boutiques ou des tabliers est la plus forte, plus de trois maisons sur quatre en possèdent au moins une, arrentée indifféremment à des négociants ou à des revendeurs d'herbes. Les îles proches des remparts continuent à attirer ceux qui travaillent la terres ou qui vivent du roulage. Dans le quartier nord où les entrepreneurs trouvent plus facilement de l'eau et de grands jardins, les remises et les entrepôts des tanneries et des teintureries côtoient ici un atelier pour fabriquer des cartons, là « un enclos où est établi (*sic*) des chaudières qui servent à fondre toutes les graisses »⁵⁴. Enfin, à l'extrémité occidentale de la ville, le Palais attire toujours la plus grande partie de la basoche. La possibilité d'étendre l'agglomération au-delà des remparts a grandement facilité ces permanences, en offrant des espaces libres aux nouvelles activités de production et de loisir.

Ainsi l'enrichissement des Montpelliérains sous l'Ancien Régime n'a pas fait disparaître les différences sociales entre les quartiers de la ville *intra-muros*. Il a plus fortement transformé les faubourgs qui, peu à peu, perdent leurs caractères proprement ruraux. La propriété bâtie ne perd pas de son attrait : sa valeur vénale et son revenu augmentent tout au long du XVIII^e siècle. Mais son prestige et son profit ne sont pas assez forts pour soutenir un mouvement de concentration de ce type de patrimoine. La majorité des propriétaires semblent ici avoir partagé les idées de Turgot qui affirmait dans son *Mémoire sur les Municipalités* : « Ce n'est pas un bien productif qu'une maison, c'est une commodité dispendieuse. »⁵⁵

Henri MICHEL,

Université Paul Valéry, Montpellier.

53. E. LE ROY LADURIE, *Les Paysans du Languedoc*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1966, t. II, p. 822. Prix de l'année-récolte en livres tournois du sétier de touzelle à Béziers (1587-1759).

54. Maison, V, 1747, 80 ; teintureries, V, 1864, 14 ; V, 1737, 61 ; V, 1746, 78 et V, 1784, 137 ; fabriques de carton, V, 1749, 88 ; V, 1923, 35 ; « laboratoires de tondeurs », V, 1783, 146 et V, 1804, 202.

55. TURGOT, *Œuvres*, éd. 1809, t. VII, p. 439. Cité par A. DAUMARD, *Maisons de Paris et propriétaires parisiens au XIX^e siècle (1809-1870)*, Paris.

L'ÉVOLUTION DES PÉNITENTS EN PROVENCE ORIENTALE. XVIII^e-XX^e SIÈCLES

Une évolution des pénitents au XIX^e siècle a été esquissée par M. Agulhon, principalement dans son ouvrage « Pénitents et Francs maçons de l'ancienne Provence » : dans le cadre du département du Var, il oppose aux fréquentes confréries d'Ancien Régime le petit nombre de celles qui se reconstituent au XIX^e siècle¹. Dans un article écrit pour des mélanges à la mémoire de Louis Dermigny, M. Agulhon reprend, plus largement, cette question et montre que la mort des confréries n'est pas liée à la politique du moment, mais provient de l'évolution interne des pénitents qui se réduisent alors à quelques hommes du peuple. En un temps « où une association en milieu populaire ne pouvait se passer de cadres appartenant aux milieux bourgeois », la confrérie ne peut que sombrer quand elle est abandonnée, comme c'est le cas pour les classes aisées, quand le clergé qui, quelquefois, la tenait à bout de bras, oriente « son activité vers la création d'autres œuvres pieuses plus utiles »².

Dans cet effort pour saisir les causes d'un déclin, il nous paraît intéressant d'analyser, de manière comparée, les divers secteurs de Provence orientale ayant connu des régimes politiques différents au XVIII^e siècle comme au cours du XIX^e siècle et qui présentent aussi des évolutions différentes : la région de Fréjus d'une part, celle de Nice et d'Entrevaux d'autre part. Définie par les documents utilisés, cette région s'étend sur cinq diocèses d'Ancien Régime : Grasse, Vence, Fréjus qui font partie au XIX^e siècle du Var oriental ; Nice et Glandèves rattachés à nouveau au royaume sarde de 1815 à 1860.

UN XVIII^e SIÈCLE SANS FRONTIÈRE

Les sources.

En ayant choisi comme cadre géographique de l'étude les diocèses d'Ancien Régime, on aurait pu s'attendre au moins pour le XVIII^e siècle à

1. M. AGULHON, *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence*, Paris, Fayard, 1958, 452 p.

2. M. AGULHON, « Quelques notes sur les confréries de pénitents au XIX^e siècle » (article à paraître).

rencontrer une source homogène : les visites pastorales. Ce document, fondamental pour l'étude de la vie religieuse, en Italie comme en France, à l'époque de la Contre-Réforme, fait défaut pour le diocèse de Nice et pour une grande partie de celui de Glandèves, ce qui oblige à utiliser alors des sources administratives moins précises.

Voyons d'abord les renseignements fournis par les visites pastorales qui couvrent toute la partie occidentale de la région. Ce document, qui n'est pas d'un maniement facile en ce qui concerne les autres confréries³, devient sans ambiguïté quand il s'agit des pénitents, confrérie dont l'évêque se méfie. Dès lors, il oublie rarement de s'informer de tout ce qui la concerne, ressources, recteurs, coutumes et même, quelquefois, le nombre des confrères. Voici un exemple typique de ces procès-verbaux très détaillés :

Nous avons visité la chapelle des pénitens sous le vocable de Saint Bernardin (...) On n'y dit point de messe les dimanches et les fêtes, seulement le jour de la Saint Bernardin et quelquefois, quand il meurt quelque confrère (...) ils disent leur office avant la messe du prône (et ils récitent vespres après les vespres de la paroisse). Ils sont 160 environ. Il y a aussi des femmes dans cette confrérie, au nombre de 100 environ, sans abus et sans qu'il ne se passe rien de mauvais, depuis tout temps c'est un usage. Ils ne sortent point la nuit sinon le Jeudi Saint pour aller en corps adorer le Saint Sacrement⁴.

La méfiance que l'on sent ici peut se muer ailleurs en véritables interdictions qui, elles aussi, donnent un aperçu très concret de la vie de la confrérie :

Nous avons trouvé, dans ladite paroisse, une confrérie dite des pénitens blancs. Nous confirmons, en tant que besoin est, les ordonnances des Seigneurs évêques nos prédécesseurs quant à l'heure à laquelle ils doivent dire leurs offices dans ladite chapelle. Nous défendons de plus aux dits confrères appelés les pénitens blancs de faire l'office la semaine sainte dans leur chapelle et de sortir processionnellement de chez eux en habits de pénitens sous quelque prétexte que ce soit, excepté pour aller enterrer leurs confrères et assister aux convois où ils seront appelés⁵.

Pour être plus succincts, les renseignements donnés par les visites pastorales de Glandèves n'en sont pas moins précieux :

Il y a une confrérie des pénitens érigée depuis le 22 juillet 1633. Cette confrérie, sous le titre du Rosaire, a une chapelle où les pénitens s'assemblent tous les dimanches et fêtes pour chanter l'office⁶.

Au total, outre divers autres renseignements sur lesquels nous reviendrons plus loin, les visites pastorales permettent d'établir une liste précise des confréries de pénitents qui peut être datée de la seconde moitié du XVIII^e siècle⁷.

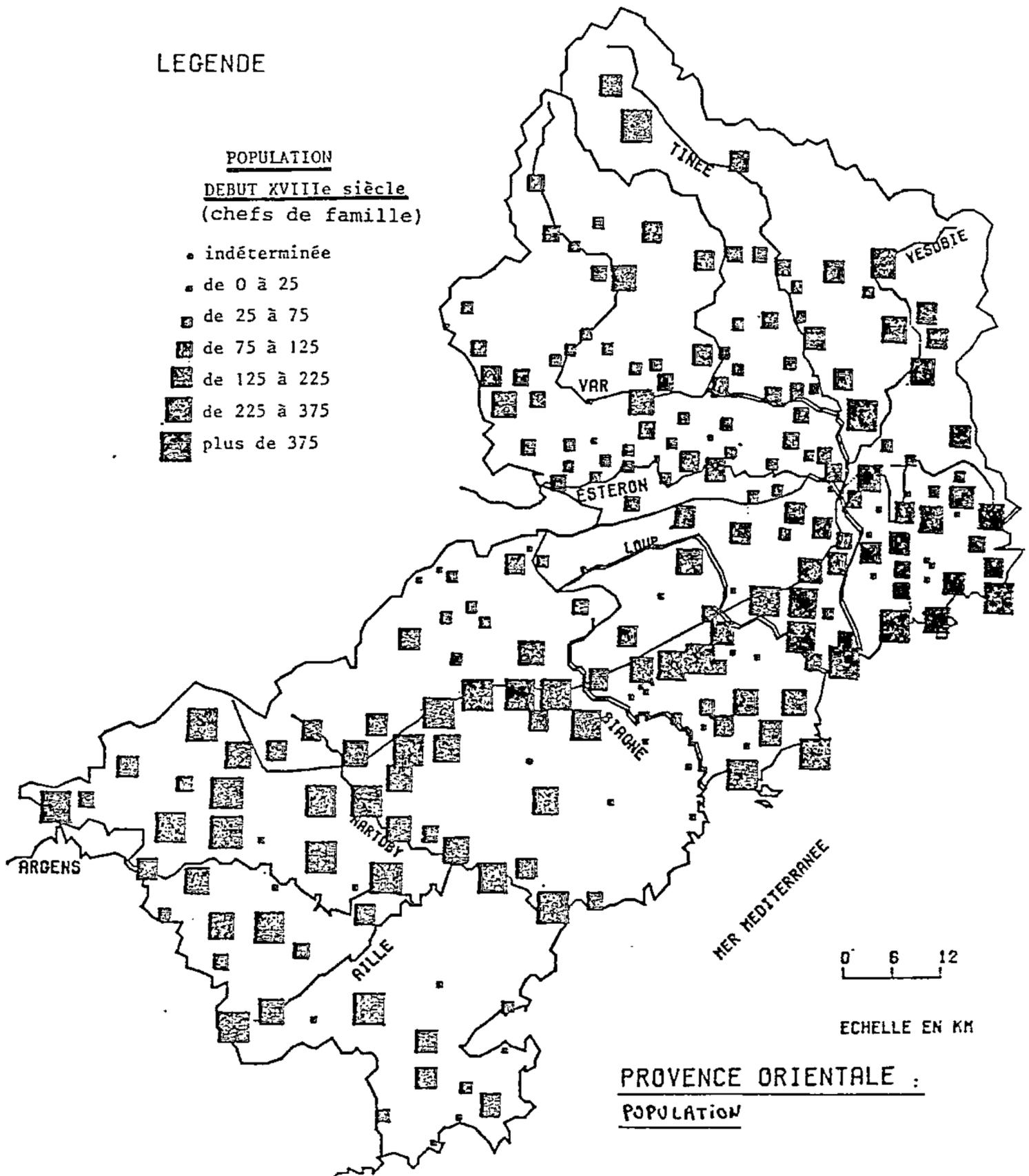
3. Voir à ce propos notre ouvrage : *La religion populaire en Provence orientale au XVIII^e siècle*, Paris, Beauchesne, 1980, 418 p., pp. 158-161.

4. A.D. des Alpes-Maritimes (A.D.A.M.), G 1255, visite de Tournettes par Bourchenu, 20 août 1719.

5. A.D. du Var, 1 G 72, visite de Roquebrune par Martin du Bellay, 11 avril 1741.

6. Archives historiques de l'évêché de Nice (A.H.E.N.), 3 F 1, visite d'Entraunes par Hachette des Portes, 7 septembre 1786.

7. Les très nombreux procès-verbaux de visite se succèdent très régulièrement du début du siècle jusqu'en 1759 à Grasse, 1769 à Fréjus, 1771 à Vence ; pour Glandèves, les quelques visites parvenues jusqu'à nous sont de 1785-1786.



Pour le diocèse de Nice et une partie de celui de Glandèves, un autre document permet d'établir une liste de pénitents à la même époque : c'est une enquête, établie en 1754, par un intendant du royaume sarde, Joanini⁸. Dans un tableau récapitulatif, cet intendant relève, pour chaque communauté, le nombre de confraternités désignées par leur vocable : Sainte-Croix, Miséricorde, Rosaire, Saint-Sacrement. Ceci ne va pas sans ambiguïté pour établir une liste de pénitents : le terme même de « pénitent » n'apparaît qu'une fois, et celui de « disciplinanti », qui lui est tout proche,

8. A.D.A.M., registre non coté, Enquête Joanini.

n'est repris que deux fois. Cependant, les vocables de la Sainte-Croix et de la Miséricorde ont toute chance de désigner ce type de confrérie (on en a une preuve dans des documents ultérieurs). L'ambiguïté demeure lorsqu'il s'agit du Rosaire qui peut très bien, comme à Entraunes, représenter une confrérie de pénitents.

Deux autres documents permettent de corriger les imperfections de la liste de Joanini : les visites pastorales de Glandèves dont il a déjà été question, et les réponses à une enquête effectuée en l'an XI sur les confréries de pénitents existant encore dans le nouveau département des Alpes-Maritimes⁹. Curieusement, cette enquête rétablit les préoccupations des visites pastorales antérieures et les résumant dans les six rubriques suivantes :

- s'il y a des confréries de pénitents ;
- leurs dénominations particulières ;
- but de leur institution ;
- statuts qui les régissent ;
- conditions pour y être admis ;
- moralité de ceux qui les composent.

Malgré l'époque tardive, les réponses à ce questionnaire ne peuvent que se rapporter à la réalité pré-existante et renvoient donc à la situation des confréries à la fin du XVIII^e siècle. La confrontation de tous ces documents permet de voir que le Rosaire ne désigne qu'exceptionnellement les pénitents ; ce vocable a été retiré du dénombrement de leurs confréries.

On a donc, pour la fin de l'Ancien Régime, une statistique satisfaisante des pénitents, de part et d'autre d'une frontière établie depuis la fin du Moyen Age. Seules n'ont pu être étudiées les paroisses du diocèse de Glandèves extérieures au Comté de Nice et dont les visites pastorales ont été perdues, en gros, la vallée de la Vaire et Entrevaux.

LES PÉNITENTS : PHÉNOMÈNE GÉNÉRAL AU XVIII^e SIÈCLE

Les résultats obtenus, à travers les diverses sources utilisées, se résument de la manière suivante :

- diocèse de Fréjus : 59 confréries ;
- diocèse de Vence et de Grasse : 40 confréries ;
- diocèse de Nice : 58 confréries ;
- 29 paroisses du diocèse de Glandèves : 12 confréries.

9. A.D.A.M., V 50, Associations religieuses, confréries de pénitents.

10. Dans la liste fournie par Joanini, le Rosaire était présent, outre Entraunes, à Aiglun, Ascros, Les Ferres, Pierrefeu, Sigale, Tourrette-Revest. En 1749, J.-B. de Castellane note, dans les visites qu'il effectue à Ascros et à Toudon, « qu'il n'y a point d'autres confréries que celle du Rosaire » ; en 1785, Des Portes relève la même chose pour Tourrette-Revest. Ainsi, comme on pouvait s'y attendre, le Rosaire, au même titre que le Saint-Sacrement, ne désigne généralement pas les pénitents.

Pour comparer les diverses régions, on doit rapporter ces chiffres absolus au nombre de paroisses concernées. On obtient alors le tableau suivant :

Diocèses	Paroisses ayant des pénitents	Nombre total de paroisses	Pourcentages
Fréjus	47	70	67 %
Vence-Grasse	28	43	65 %
Nice	41	54	76 %
Glandèves	11	29	38 %

Hormis Glandèves, la confrérie de pénitents se trouve dans de nombreuses paroisses de tous les diocèses. Malgré une légère supériorité du côté niçois, le pénitent est un personnage très communément répandu partout. Ceci renforce les jugements des hommes du temps pour qui le pénitent est synonyme de Midi, et d'un Midi qui ne se réduit pas aux contours méditerranéens de la France mais se prolonge jusqu'en Espagne et en Italie. A tel point d'ailleurs que celui-ci, pour la frange éclairée de la population du XVIII^e siècle, dans laquelle se confondent évêque et philosophe, ne fait pas très « français ». A l'opinion, peu flatteuse, de Voltaire sur « ces Gilles en jaquette qui, dans nos contrées méridionales, courent les rues pour la gloire de Dieu » et dont les « momeries » nous « rendent ridicules aux yeux des peuples du Nord »¹¹, fait écho cette ordonnance d'un prélat de Grasse (né à Fréjus) qui, à propos des statuts de certaines confréries de son diocèse écrits en « langue catalane » ou « en vieux gaulois », fulmine contre « certains articles qui pouvaient se pratiquer en Italie et en Espagne et qui ne s'accommodaient pas avec les mœurs du temps et du pays » où il se trouve¹². Les statistiques établies montrent, qu'effectivement, il n'y a pas de frontière entre la région de Fréjus et celle de Nice.

Par contre, si le Var ne joue aucun rôle, une autre frontière apparaît, à l'intérieur du Comté sarde, entre les diocèses de Nice et de Glandèves : d'un côté, 76 % de paroisses concernées par les pénitents ; de l'autre, bien moins de la moitié. Frontière que l'on doit essayer d'expliquer. On peut avancer la différence entre deux diocèses : mais pourquoi ne jouerait-elle que pour Glandèves ? On peut aussi alléguer le caractère proprement montagnard de ce diocèse : mais celui de Nice est pour une bonne part constitué des mêmes montagnes que celles qui enserrant Glandèves. Plus simplement, mais aussi plus profondément, ces différences s'expliquent par des différences de population. Si l'on excepte les grosses villes (de plus de 3 000 habitants) susceptibles de trop fausser les moyennes, on obtient le tableau suivant (à partir des chiffres de population donnés par l'abbé Expilly pour la Provence, par Joanini pour le Comté de Nice) :

11. VOLTAIRE, *Œuvres complètes*, Garnier, 1879, p. 289, dans *Lettre d'un ecclésiastique sur le prétendu rétablissement des Jésuites dans Paris*, 1774.

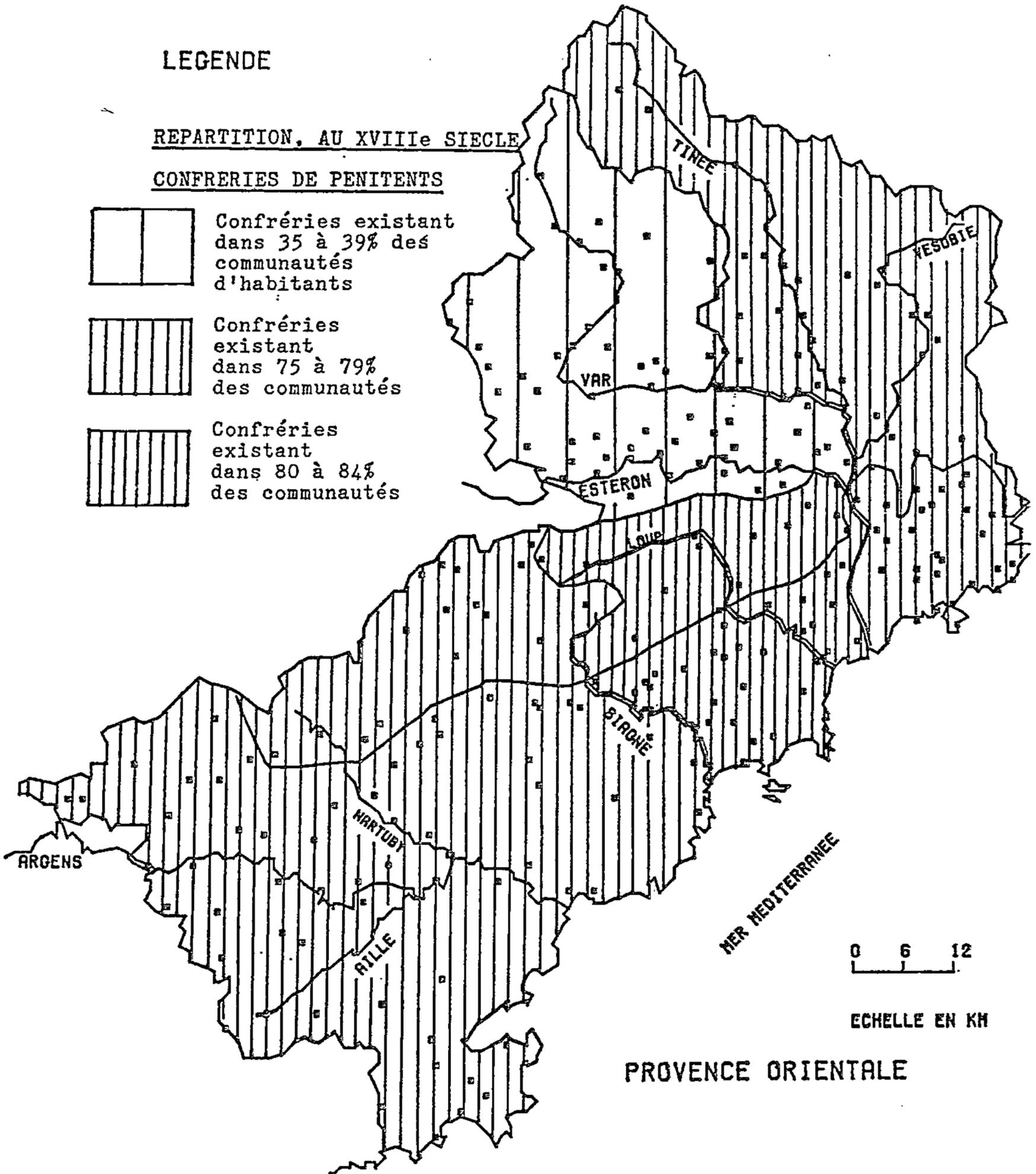
12. A.D.A.M., G 107, « Ordonnance de Monseigneur l'Évêque de Grasse pour les confréries de pénitents de son diocèse » : l'évêque en question est D'Anthelmy (vers 1750).

LEGENDE

REPARTITION, AU XVIII^e SIECLE

CONFRERIES DE PENITENTS

-  Confréries existant dans 35 à 39% des communautés d'habitants
-  Confréries existant dans 75 à 79% des communautés
-  Confréries existant dans 80 à 84% des communautés



Diocèses	Population moyenne d'une paroisse ayant des pénitents	Population moyenne d'une paroisse dépourvue de pénitents
Fréjus	1 324	378
Vence-Grasse	928	289
Nice	704	216
Glandèves	532	235

La confrérie n'existe pas dans un petit village ou un hameau. Or, les petites paroisses sont beaucoup plus nombreuses dans le diocèse de Glandèves que dans le reste de la région. La carte des pénitents reflète celle de la population qui suit elle-même, hormis les hautes vallées niçoises, celle du relief (voir les cartes correspondantes).

Les différences dans l'habitat expliquent aussi les légères disparités entre les diocèses de Nice où les pénitents se rencontrent dans 76 % des paroisses et ceux de Vence-Grasse ou Fréjus où ils ne se trouvent que dans 65 % ou 67 % de celles-ci. En effet, les 54 paroisses du diocèse de Nice représentent, soit des villages groupés, soit de grandes communes de montagne constituées d'un chef-lieu et de quelques hameaux ; hameaux qui peuvent avoir une église, mais qui ne sont pas encore paroisses au temps de Joanini. Dans ces communes d'habitat polynucléaire, seul le chef-lieu possède des pénitents. L'exemple type est la communauté de Lantosque avec deux confréries au chef-lieu, mais dont les quatre hameaux, assez importants cependant pour être érigés en paroisses au XIX^e siècle, sont dépourvus de pénitents en 1754. A l'opposé, les 43 paroisses de Vence et Grasse ou les 70 paroisses de Fréjus englobent, avec les villages groupés et les gros bourgs, des hameaux ou des villages abandonnés à la fin du Moyen Age et en voie de repeuplement au XVIII^e siècle. Ces derniers, caractérisés par un habitat assez dispersé, n'ont pas encore de Communauté structurée et dépendent souvent, du point de vue administratif, du village voisin. C'est le cas de Roquefort dépendant de Saint-Paul, de Peymeinade dépendant de Cabris, etc...

Une comparaison rigoureuse entre les diocèses devrait supprimer ce deuxième type de paroisse qui n'est reconnu que dans certains d'entre eux. On obtiendrait alors une densité de confréries de pénitents encore plus homogène sur l'ensemble du territoire (Glandèves excepté) :

Diocèses	Paroisses ayant des pénitents	Paroisses- Communautés	Pourcentages
Nice	41	52	79 %
Vence-Grasse	28	35	80 %
Fréjus	47	63	75 %
Glandèves	11	29	38 %

LIEN PÉNITENTS - COMMUNAUTÉ D'HABITANTS

Ces résultats mettent en évidence, non plus seulement une relation de cause à effet entre population et pénitents, mais un lien très net entre Communauté d'habitants structurée et pénitents.

Ils corroborent des résultats auxquels nous étions parvenus dans une étude antérieure et que nous nous contenterons de rappeler ici. Dans leurs statuts, leurs délibérations, leurs coutumes, les pénitents s'organisent et se considèrent comme une Communauté d'habitants idéale. Ils empruntent à la Communauté les règles de délibération et d'élection, mais alors que les officiers de la Communauté sont très généralement, au XVIII^e siècle, les élus d'une minorité, ceux de la confrérie sont les élus de tous et rendent des comptes à tous. La confrérie se veut une Communauté idéale, dans une égalité de chaque membre, égalité symboliquement rappelée par l'appellation de « frères », par le port du même « sac » sous lequel le travailleur de la terre, placé au plus bas de la hiérarchie sociale de la cité, se hausse, fugitivement, au rang du « bourgeois ».

A travers une forme d'organisation politique imitée — la Communauté d'habitants —, les pénitents qui, au départ, au XVI^e siècle, se voulaient une société sainte, une société d'élite, à part du « séculier »¹³, deviennent insensiblement le reflet — idéal peut-être — mais reflet tout de même de la société qui compose la Communauté d'habitants. Cette transformation s'est progressivement opérée par un double processus : le retrait des classes aisées et l'importance de plus en plus grande des classes populaires qu'a analysés M. Agulhon¹⁴. A la fin du XVIII^e siècle, à travers l'exemple des pénitents blancs de Grasse qui peuvent être analysés avec sûreté grâce à une richesse documentaire exceptionnelle, on peut dire que la confrérie rassemble 21 % de la population masculine adulte et que cette énorme association reproduit, sauf pour les ruraux sous-représentés, la composition sociale de la ville. Reflet de la Communauté, la société des pénitents est une société à majorité populaire : les classes populaires qui s'y enrolent y recherchent une dignité qui, ailleurs, leur est refusée¹⁵.

Ailleurs qu'à Grasse, on retrouve une importance numérique très forte, gage de la présence des classes populaires. Dans des visites pastorales (diocèse de Vence) du début du XVIII^e siècle, qui donnent à la fois le nombre total des confrères et celui des communiants — c'est-à-dire des adultes¹⁶ —, ce caractère apparaît déjà : la confrérie représente 20 % de

13. Cette expression se trouve dans les statuts des pénitents blancs de Cannes, article 21 (A.D.A.M., E confrérie 10). Ces statuts, recopiés au XVII^e siècle seraient de 1496 : date inscrite sur la feuille de garde d'une écriture XVII^e siècle.

14. Voir M. AGULHON, *Pénitents et Francs-Maçons...*, *op. cit.*

15. Voir notre ouvrage, *La religion populaire en Provence orientale...*, *op. cit.*, pp. 302-323 : « La dévotion des pénitents ».

16. Dans quelques visites pastorales, l'adéquation entre adulte et « communiants » est faite sans la moindre ambiguïté. En voici un exemple : à Gattières, la paroisse est de

la population masculine adulte. Or, comme dans de nombreuses confréries, des femmes existent également, qu'elles sont aussi nombreuses que les hommes, c'est presque la moitié de la population adulte d'une localité qui se retrouve chez les pénitents, ce qui fait plus de 20 % de la population totale.

A partir des réponses à un questionnaire de 1809 dont il sera question plus loin, les confréries du Comté de Nice présentent, au tout début du XIX^e siècle, des caractères semblables et même, quelquefois, plus accusés. Comparés au chiffre de la population donné par Bonifacy¹⁷ en 1806, le nombre des confrères représente souvent, comme à l'ouest du Var, 20 % de celle-ci, mais atteint quelquefois bien plus : Belvédère (56 %), Lantosque (54 %), Falicon (40 %), La Tour (29 %), La Turbie (29 %). Dans d'autres localités, les proportions sont moindres : La Bollène (12 %), Clans (11 %), Isola (11 %), Saint-Étienne (6 %) : mais peut-être a-t-on déjà là le test d'une évolution du XIX^e siècle...

En ce qui concerne le XVIII^e siècle, on a l'impression de saisir, à travers le phénomène des pénitents, une civilisation méridionale qui se joue des frontières politiques mais qui s'arrête là où la Communauté d'habitants et sa forte autonomie locale disparaît. Pénitents, reflet du village groupé, de la Communauté locale disions-nous : c'est certes vrai. Mais la confrérie est plus que cela. Elle est aussi, dans la revendication d'égalité entre les confrères qu'elle manifeste, une recherche de Communauté idéale, celle dont le conseil réunissait par le passé tous les chefs de famille... contestation implicite, à travers les exigences égalitaires d'une religion populaire, de l'organisation communale du XVIII^e siècle aux mains d'une oligarchie. Confrérie à la fois tournée vers un passé idéalisé et porteuse, pour le présent, d'une revendication populaire, les pénitents réalisent un équilibre précaire entre une exigence religieuse et une exigence de société qui ne peut qu'éclater au cours du XIX^e siècle.

LES CONTRASTES DU XIX^e SIÈCLE

Au XIX^e siècle, nous analyserons les sources — plus fragmentaires pour la région de Fréjus, plus complètes et plus fréquentes pour celle de Nice — au fur et à mesure que nous avancerons dans le siècle.

LE REFLUX DES CONFRÉRIES AU DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE

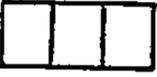
Du côté de ce qui est alors le département du Var, on dispose d'une visite pastorale de Jean-François Florens, vicaire général de l'archevêque d'Aix, Champion de Cicé, de qui dépend un diocèse de Fréjus qui englobe ceux de Vence et de Grasse. C'est une visite incomplète et qui ne se

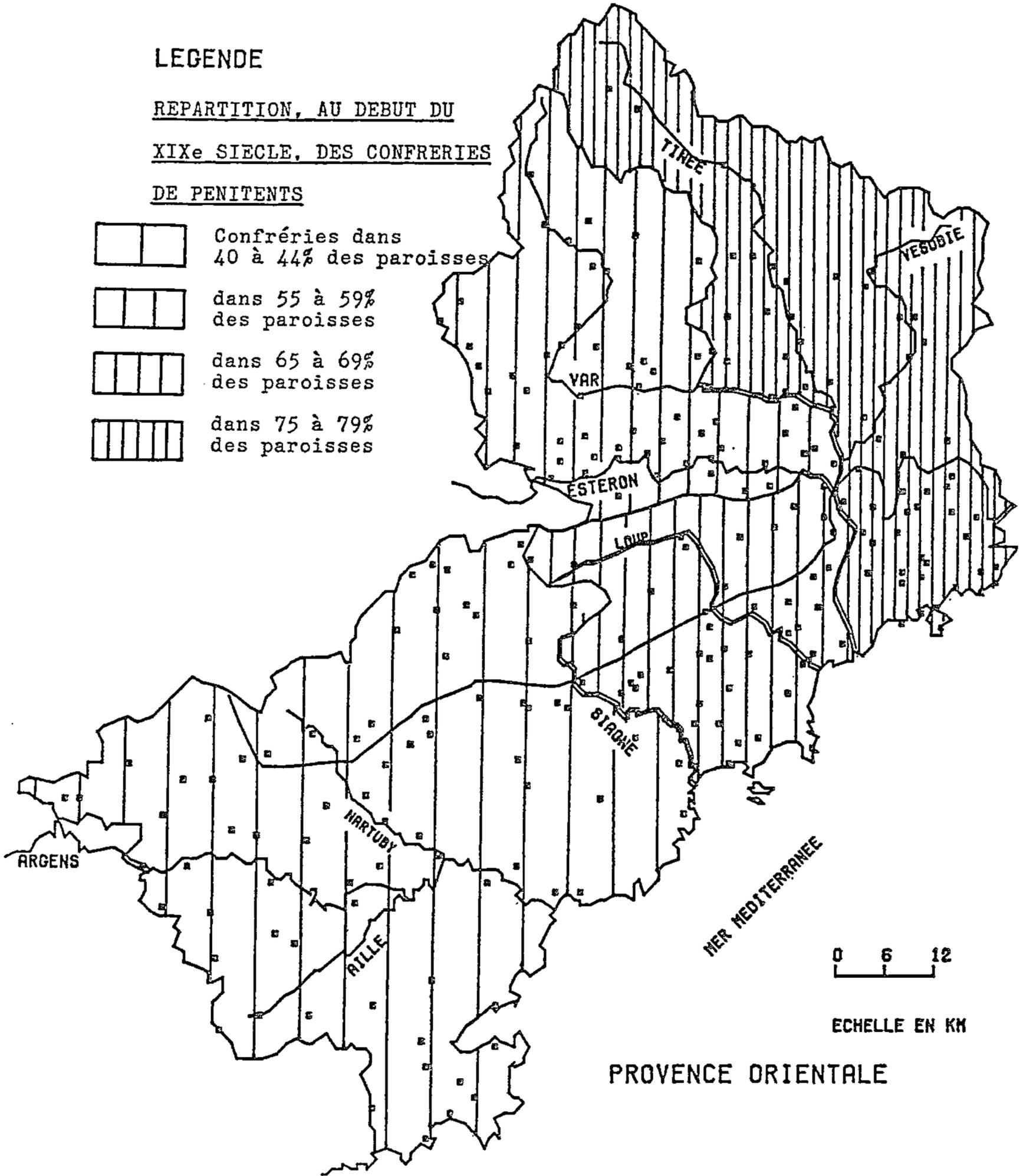
« 800 âmes, y ayant 400 de communion et le restant de quatorze ans en bas » (A.D.A.M., G 1231, visite de Godeau en 1655). Ce genre d'évaluation montre combien la différenciation contemporaine de « pratiquant » - « non-pratiquant » n'a guère de sens à l'époque moderne et donne aussi un aperçu sur l'âge avancé de la communion.

17. J. BONIFACY, Nice, Bibliothèque de Cessole, dossier 21 bis.

LEGENDE

REPARTITION, AU DEBUT DU
XIX^e SIECLE, DES CONFRERIES
DE PENITENTS

- | | |
|---|---|
|  | Confréries dans
40 à 44% des paroisses |
|  | dans 55 à 59%
des paroisses |
|  | dans 65 à 69%
des paroisses |
|  | dans 75 à 79%
des paroisses |



PROVENCE ORIENTALE

préoccupe pas systématiquement de l'existence des confréries ; on y trouve simplement celles qui n'ont pas encore obtenu leur autorisation de l'archevêque. Voici, à titre d'exemple, le texte de la visite de Carcès :

La confrérie dite des pénitents est supprimée. Les confrères actuels rendront compte au recteur des recettes et dépenses qu'ils ont faites jusqu'à présent ; s'ils persistent dans leur bonne résolution de se dévouer aux œuvres de miséricorde, ils s'adresseront à Monseigneur l'Archevêque pour obtenir de lui son approbation et un règlement pour les régir¹⁸.

Si l'on s'en tient à cette source, on saisit combien les confréries, qui avaient été dissoutes par la Révolution comme toutes les autres associations, restent suspectes aux yeux des prélats et ont du mal à se reconstituer. Les 28 paroisses de l'ancien diocèse de Fréjus¹⁹ qui ont été visitées comptent 13 confréries : elles en totalisaient 33 avant 1789 ! Les pénitents qui furent présents dans 25 de ces paroisses ne persistent alors que dans 12 d'entre elles. Dans les anciens diocèses de Vence et de Grasse, la même source concerne 24 paroisses et 20 confréries : il y en avait 30 avant 1789. On peut évaluer la diminution des pénitents dans le tableau suivant :

Paroisses visitées	Nombre de confréries de pénitents	Nombre de paroisses ayant des pénitents	Pourcentage des paroisses concernées	
Fréjus : 28	avant 1789	33	25	89 %
	en 1806	13	12	43 %
Vence - Grasse : 24 ..	avant 1789	30	20	83 %
	en 1806	20	16	67 %

Dans ce reflux général des confréries, reflux moins marqué à Vence-Grasse qu'à Fréjus, un abandon de la ville et des gros bourgs se dessine. On ne retrouve plus trace en effet des quatre confréries de Draguignan, des trois de Cannes, de celles de Luc, de Cotignac, de Fréjus et, dans d'autres cités, les différentes compagnies se sont réduites en une seule.

Que se passe-t-il, à la même époque, de l'autre côté du Var ? On dispose alors d'un nouveau questionnaire préfectoral qui, à peu de chose près, rappelle celui de l'an XI : les maires doivent donner le nom des confréries, leur nombre, leur costume, leur objet, le nombre des confrères, les chapelles et les biens qui leur appartiennent²⁰. La totalité des réponses ayant été conservée, une comparaison exacte est possible, pour l'ancien diocèse de Nice, entre les 54 paroisses du XVIII^e siècle et ces mêmes

18. A.D. des Bouches-du-Rhône, 96 V 14, 10 août 1807. Cette visite porte sur les années 1806 et 1807.

19. On gardera, au XIX^e siècle, le découpage des diocèses d'Ancien Régime, le seul qui permette une comparaison, région par région, des confréries entre les XVIII^e et XIX^e siècles.

20. A.D.A.M., V 51.

communes en 1809 ; elle porte sur 18 paroisses pour l'ancien diocèse de Glandèves. A l'est du Var, on se rapproche de la situation antérieure :

Paroisses	Nombre de confréries de pénitents	Nombre de paroisses ayant des pénitents	Pourcentage des paroisses concernées	
Nice : 54	avant 1789	58	41	76 %
	en 1809	51	39	72 %
Glandèves : 18	avant 1789	12	11	61 %
	en 1809	10	10	56 %

Si la diminution des confréries est ici très faible, elle possède cependant les mêmes caractères qu'à l'ouest du Var : elle touche plus les villes que les campagnes : Nice, qui avait 6 confréries n'en a plus que 4, Villefranche passe de 3 à 2, Monaco n'a pas encore reconstitué les siennes, Pujet-Théniers, dès avant la Révolution, n'a plus qu'une confrérie au lieu de 2. Il est difficile de pousser plus avant la comparaison entre région varoise et région niçoise à cause du peu de communes visitées dans le diocèse de Fréjus en 1806. On peut tout au plus analyser une évolution interne, dans chaque diocèse, entre la situation des mêmes paroisses au XVIII^e siècle et en ce tout début du XIX^e siècle. La diminution du nombre des confréries est de 61 % à Fréjus, 33 % à Vence-Grasse, 11 % à Nice. Le reflux est beaucoup plus marqué à l'ouest de la région qu'à l'est où il se résume à la suppression de quelques confréries dans les villes. Là où ces dernières sont quasiment absentes, dans l'ancien diocèse de Glandèves, les confréries du XVIII^e siècle persistent. C'est aussi dans ce diocèse qu'apparaît la première nouvelle confrérie : dans le petit village d'Ascros (450 âmes d'après Bonifacy), le Rosaire de 1754 s'est définitivement transformé en confrérie de pénitents : cette demi-création du XIX^e siècle est « rurale ». Parallèlement à leur forte diminution dans les cités, les pénitents se replient dans les villages reculés. C'est le début d'une ruralisation qui va aller en s'amplifiant avec le siècle.

Ainsi, le début du XIX^e siècle marque une grande différence avec l'homogénéité du siècle précédent. Une disparité géographique — déclin des confréries de pénitents à l'ouest, de la région, maintien à l'est — se double d'une disparité entre villes et campagnes. Ces deux types d'évolution contrastée se maintiennent et s'affirment tout au long du siècle.

LES FORTS CONTRASTES DU MILIEU DU SIÈCLE

Pour comparer réellement l'évolution de la situation de part et d'autre du Var redevenu frontière en 1815, il faut se placer dans les années 1820-1860. Par une déficience des documents²¹, cette comparaison ne por-

21. L'étude statistique est seule permise par les visites pastorales. Or, celles du diocèse du Var ont été perdues dans le déménagement de l'évêché de Fréjus à Toulon. Une partie de ces documents seulement a été sauvée : celle qui concerne les paroisses rattachées au diocèse de Nice en 1886 — en gros, les anciens diocèses de Vence et de Grasse — documents conservés actuellement à Nice (A.H.E.N., 3 F 2 et 3 F 10).

tera que sur les anciens diocèses de Vence et de Grasse d'une part et, d'autre part, la partie momentanément sarde du Comté de Nice.

Du côté de Vence-Grasse, des visites pastorales pour les années 1826-1827 (tournée de visite de Richery) et 1860-1875 (tournées de visite de Jordany) se présentent sous la forme de questionnaires imprimés où une rubrique « confréries » a été prévue : une liste de celles-ci est donc facile à établir. A partir du milieu du siècle, la visite s'enquiert du nombre des confréries, de leur chapelle, des comptes. Des « états de paroisse », vers 1856-1857, viennent compléter ces renseignements avec les deux questions complémentaires suivantes²² :

— Y a-t-il une congrégation de l'un ou l'autre sexe ?

— Y a-t-il des associations pieuses telles que celles du Sacré-Cœur, du Rosaire, de la bonne mort, du Saint-Scapulaire ?

Les pénitents sont souvent recensés à la première question.

Du côté niçois, les visites pastorales sont plus tardives : 1836-1838 et 1846-1852 (tournées de visite de Galvano) ; elles se terminent plus tôt : 1859-1863 (tournée de visite de Sola) ; ces documents²³ sont manuscrits et présentent des caractères comparables à ceux des diocèses provençaux au XVIII^e siècle bien qu'ils soient beaucoup moins riches. Cependant, en ce qui concerne les confréries, et surtout avec l'évêque Sola, on retrouve une surveillance tatillonne des pénitents égale à celle du siècle précédent. Ainsi, après la visite des deux confréries de Contes, il ordonne de tenir à jour la liste des legs ou titres de la chapelle et prescrit en outre ce qui suit :

1° Ogni compagnia dovendo avere i proprii statuti e questi dovendo essere approvati dall'ordinario della diocesi, sicome é prescritto da Clemente VIII (...), mandiamo alle precitate due confraternite di compilare nel più breve termine possibile i proprii statuti, di cui sono ancora mancanti, per essere poi rassegnati alla nostra approvazione. Il bisogno di queste regole risulta chiaramente dalla necessità di dirigere l'esercizio delle varie funzioni che incombe agli uffiziati ed ai singoli membri, non che dal concetto di vera società nelle quale questi trovansi riuniti e che difficilmente può conservarsi a lungo ed ottenere il fine della propria istituzione senza speciali regolamenti.

2° Conforme alle Costituzioni Sinodali (...), si compilarà pure dalle due compagnie di cui è caso, nello spazio non maggiore di mesi sei, un nuovo catalogo degli aggregati per surrogarsi a quello che é attualmente affisso nelle loro cappella ed in cui da molti anno non si descrivono più i confratelli ascritti.

Vers 1836-1838, par des imprimés comparables aux états de paroisse varois, Galvano pallie heureusement l'insuffisance de ses visites pastorales par un questionnaire complet au sujet des confraternités dont les principales rubriques concernent le nom des confréries, leur règlement, leurs recteurs, leurs indulgences, les taxes de chaque frère, les comptes, les abus principaux²⁴. Les renseignements fournis se résument ainsi²⁵ :

22. A.H.E.N., états de paroisse, 4 F 24 à 4 F 26.

23. A.H.E.N., 3 F 3 à 3 F 9. Le texte est tiré du registre 3 F 9, visite de Contes par Sola, 17-19 octobre 1859.

24. A.H.E.N., 4 F 12.

25. Nous avons supprimé ici l'ancien diocèse de Glandèves. Écartelé, au XIX^e siècle, entre trois nouveaux diocèses — Digne (vallée de la Vaire et Entrevaux), Fréjus (haute vallée de l'Estéron), Nice (haute vallée du Var) —, on ne dispose pas de source homogène pour la période 1860-1870.

Diocèses	Nombre de confréries de pénitents	
	en 1820-1840	en 1859-1870
Nice	57	60
Grasse-Vence	26	26

Ces chiffres avouent le peu de transformation du siècle. C'est la stabilisation de la situation acquise dès l'époque napoléonienne : Nice a retrouvé, en 1840, le chiffre de la mi-XVIII^e siècle ; Grasse-Vence n'a que très légèrement augmenté le nombre des confréries de 1806. L'abandon des villes se confirme : Nice s'en tient désormais à 4 confréries, Villefranche 2, Antibes 2, Grasse 1. Les pénitents existent dans de petites localités qui ne les connaissaient pas jusque-là : Bendejun, Ilonse, hameaux de Lantosque. En 1860, la ruralisation de la confrérie atteint son apogée avec d'autres créations : Blausasc, La Trinité, Sclos de Contes, Figaret d'Utelle (diocèse de Nice), la Gaude (diocèse de Vence).

A cette date, l'est de la région compte plus de confréries qu'avant 1789 : l'ouest n'en rassemble guère plus de la moitié : 65 % (26 au lieu de 40). Le contraste n'a jamais été aussi profond. Mais s'il est nettement marqué au milieu du siècle, il existait déjà dès 1806-1809 et reste donc indépendant des divers régimes politiques ou annexions. Pour l'expliquer, il semble nécessaire de revenir à la signification que la confrérie pouvait avoir, pour le confrère lui-même, avant 1789 : elle représentait une Communauté idéale où les membres des classes populaires — majoritaires dans la confrérie — pouvaient revendiquer une dignité, une certaine égalité qu'une société de privilèges leur refusait. Avec la Révolution, cette revendication peut s'exprimer ailleurs. La confrérie devient moins nécessaire d'autant plus que le modèle sur lequel elle s'appuyait, la Communauté d'habitants, déjà en déclin sous l'Ancien Régime, disparaît avec la centralisation napoléonienne. Or, malgré tous ces éléments négatifs pour les pénitents, la confrérie se reconstitue, partiellement il est vrai, dans le Var, mais totalement dans le Comté niçois. Cette survie nous semble être le témoin et la conséquence de la vitalité — non encore enfouie — de la Communauté d'antan. Vitalité en grande partie mythique du côté varois, mais plus réelle du côté niçois, pays éloigné du pouvoir central, même lorsque ce dernier est à Paris. Différence qui explique les différences de densité des confréries entre l'est et l'ouest de la région dès 1806 et le *statu quo* qui suit jusqu'en 1860-1870.

Pourtant, la confrérie, tournée vers le passé dans la région de Fréjus ou reconstituant ce passé dans le Comté sarde, reprend ses caractères d'antan dont un bon test est l'importance numérique des « frères ». On a vu, dans le diocèse de Nice, en 1809, les grandes compagnies d'Ancien Régime reconstituées. Quelques exemples du côté varois vont dans le même sens : à Tourrettes, dans la visite de 1827, il y a encore 80 pénitents ; à Valbonne, en 1813-1830, il y en a 25, chiffre respectable comparé aux 39 membres de la même confrérie de 1767. Outre le nombre des

frères, la confrérie conserve son ancienne organisation. Du côté niçois, les pénitents de 1809 semblent avoir gardé sans problème les règlements qui les régissent depuis les XVII^e et XVIII^e siècles : dans leurs visites pastorales, les évêques se contentent de contrôler ces règlements sans vouloir les transformer. Dans le Var, on a vu l'archevêque Champion de Cicé ordonner aux pénitents de se transformer en frères de la Miséricorde. Si la plupart des confréries se sont pliées à cette exigence, si elles ont demandé les nouveaux statuts qu'on leur impose, c'est dans le simple but de subsister. Elles n'en ont pas moins conservé leur ancien esprit et leur attachement à des coutumes « immémoriales ». On en a un bon exemple à Grasse où, en 1807, les nouveaux « frères de la Miséricorde » demandent à l'archevêque la permission de faire une procession à Notre Dame de Valcluse « comme les anciennes confréries de pénitents » qui y allaient « en dévotion toutes les années »²⁶.

Ainsi, de part et d'autre du Var, la confrérie rivée à ces anciens usages n'évolue pas. Si elle le fait, elle devient, comme le voulait Champion de Cicé, une œuvre parmi d'autres, ce qui est une autre façon de mourir.

Ce retour au passé s'accompagne d'une ruralisation de la confrérie que les visites pastorales ont mis clairement en évidence. Parallèlement à ce déplacement vers les campagnes, les pénitents sont, de plus en plus, composés de ruraux. L'évolution de la composition sociale de la confrérie de Valbonne, étudiée par M. Agulhon²⁷, montre bien ce passage entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle :

	1767	1813-1830
	—	—
Nombre total	39	25
Pénitents socialement identifiés	31	21
Classes supérieures	7	3
	(3 bourgeois, 4 négociants)	(« propriétaires »)
Artisans, métiers	6	néant
Ruraux	18	18

Dans ce qui n'est qu'un village, le négociant, le bourgeois, l'artisan rejettent la confrérie qui se transforme en une assemblée de travailleurs de la terre et de quelques propriétaires. Mais cette ruralisation de la confrérie n'est peut-être que le reflet de la ruralisation des villages eux-mêmes, abandonnés au cours du siècle par les classes aisées qui s'installent dans les cités.

26. A.D. des Bouches-du-Rhône, 96 V 19.

27. M. AGULHON, « Quelques notes sur les confréries de pénitents au XIX^e siècle », *op. cit.*

Retour au passé, ruralisation de la confrérie : derrière ces deux aspects subsiste une toile de fond qui est la vie communale. Dans un Ancien Régime reconstitué (Comté de Nice sous domination sarde), dans de petits villages à dominante rurale, la vie communale résume, comme avant 1789, toute la vie politique et sociale ; l'organisation « égalitaire » des pénitents garde son aspect de société idéale, de revendication latente : la confrérie persiste ou naît. Dans une société où la revendication « républicaine » a trouvé d'autres lieux où s'exprimer — mutuelles ou chambrées²⁸ —, la revendication implicite des pénitents reste en deçà ; la confrérie, qui se reconstitue sans changement après le concordat, perd sa signification et résiste mal (région varoise). Simple reflet de la population, sans revendication particulière du point de vue idéologique ou religieux, elle s'accroche à des coutumes, à des anciens usages qui, progressivement vidés de leur signification, deviennent, au plein sens du terme « folkloriques » : la confrérie semble, dès lors, condamnée.

FIN DU XIX^e SIÈCLE : DÉCLIN DÉFINITIF DES CONFRÉRIES

L'abandon de la fin du XIX^e siècle se fait de trois manières : la nouvelle paroisse ne se dote pas de pénitents, la nouvelle confrérie créée dans de petits villages dure peu, l'ancienne meurt.

C'est dans l'ancien diocèse de Nice que l'on peut le mieux constater l'inadéquation de la confrérie aux transformations du siècle, et cela dès 1860. A cette date, le nombre des paroisses du diocèse a considérablement augmenté ; par créations dans les hameaux et dans la banlieue de Nice, il est passé de 54 (avant 1789) à 94. Malgré les quelques confréries nouvelles dont on a déjà parlé, les pénitents n'ont pas conquis ces paroisses neuves : Nice garde 4 confréries mais compte alors 18 paroisses !

Les pénitents sont restés où ils étaient... Nouvelle preuve d'un attachement au passé sans adaptation réelle de la confrérie aux nouveaux types d'habitat, nouvelle preuve que pénitents et forte vie communale sont indissociablement liés. A la fin de sa période sarde, 50 % seulement des paroisses de l'ancien diocèse de Nice (47 sur 94) ont des pénitents : ce sont les anciennes communautés du XVIII^e siècle.

La présence, de courte durée, de la confrérie dans les hameaux où elle a été créée au milieu du XIX^e siècle sanctionne le même phénomène. Ces créations, qui ne correspondaient pas au rôle que les pénitents ont toujours joué, périssent très vite : dès 1882, dans une liste des confréries de son diocèse²⁹, l'évêque de Nice ne juge pas utile de mentionner les pénitents d'Ascros, de Blausasc, des hameaux de Contes, de Lantosque ou d'Utelle...

28. Voir M. AGULHON, *La République au village*, Paris, Plon, 1970, pp. 206-245. C'est là que le petit peuple provençal s'ouvre « à la nouveauté, au mouvement, à l'indépendance ». La densité des chambrées est bien supérieure, dans le Var, à celle des pénitents : pour l'arrondissement de Toulon par exemple, l'auteur recense des chambrées dans toutes les communes.

29. A.H.E.N., 2 K 1.

Mais cette époque est aussi celle qui marque l'amorce du déclin pour les vieilles confréries niçoises : Roure, Valdeblore, Venanson, Entraunes. Déclin qui se poursuit de l'autre côté du Var : Le Bar, Cagnes, Le Cannet, Villeneuve, Valbonne³⁰. Ainsi, malgré les quelques créations qui ont eu lieu par ailleurs, les chiffres de 1882 retrouvent ceux du début du siècle :

Diocèses	Nombre de confréries	
	Début XIX ^e siècle	1880-1883
Nice	51 (1809)	51
Glandèves	14 (1809, 1826-1827)	12
Grasse-Vence	20 (1806)	23

Le début du siècle clôt la fin de cette évolution qu'on saisit à travers visites pastorales et inventaires en 1906.

Malgré le statut bâtard des pénitents — considérés comme une association privée mais dépendant cependant de l'Église —, les inventaires, chargés d'évaluer la richesse mobilière et immobilière du clergé dans chaque localité, font toujours une allusion à la confrérie et, très souvent, relèvent le mobilier de sa chapelle³¹. Peut-être passent-ils sous silence certaines confréries particulièrement jalouses de leur indépendance, mais cela reste mineur. Malgré ses imperfections, le document est le seul qui permette une comparaison sur l'ensemble de la région, entre l'ouest et l'est. A l'orée du XX^e siècle, on peut en tirer le tableau suivant :

Anciens diocèses	Confréries de pénitents
Fréjus	4
Glandèves	5
Vence-Grasse	13
Nice	40

On retrouve, considérablement approfondis, les contrastes du XIX^e siècle : à l'ouest, un abandon à peu près total de la confrérie ; à l'est, une résistance et une implantation encore grandes. Cependant, ce recensement confond « confrérie » et « chapelle », et cette dernière, objet essentiel de l'inventaire, peut très bien subsister alors que la confrérie est en train de mourir. Ces chiffres marquent donc la réalité d'un abandon déjà ancien du côté varois — la chapelle a quelquefois perdu son appellation de « chapelle des pénitents » pour redevenir Saint Roch ou Saint Bernardin —, mais ils ne peuvent rien dire sur l'état des confréries du côté niçois.

30. A.H.E.N., 3 F 10, tournée de visite (1877-1883) de l'évêque Terris.

31. A.D. du Var, 5 V 4 à 5 V 6 ; A.D.A.M., 3 V 373 à 3 V 541.

Des visites pastorales effectuées à la même date (1906-1908) permettent de saisir et d'expliquer les ambiguïtés de l'inventaire³². Si l'on s'en tient aux réponses de la première question concernant l'existence des confréries, les pénitents de l'ancien diocèse de Nice paraissent aussi nombreux que dans les inventaires : 40. Et comme ces visites ne concernent pas toutes les paroisses, le rapprochement du document avec les inventaires permet d'obtenir le chiffre de 59 confréries pour ce diocèse : on trouve, cumulées, les confréries d'avant 1789 et celles qui, créées au milieu du XIX^e siècle, n'avaient pas été retenues par l'évêque de 1882 ! Il est évident qu'on ne peut prendre ces évaluations comme telles. On est ici à cette période où la confrérie, mourante, peut être comptabilisée ou pas selon les points de vue ; et l'on doit se demander à quelle réalité se réfère le curé lorsqu'il inscrit « pénitents » en réponse à la question sur les anciennes confréries. La deuxième question, concernant les « réunions régulières » de ces confréries, permet une appréciation plus juste de celles-ci : sur 40 confréries persistant dans le diocèse de Nice, 28 ne se réunissent pas régulièrement. Or les réunions régulières, outre le grand nombre de confrères, sont une des caractéristiques essentielles des pénitents. Pour Joanini, elles résument les activités de la confrérie dont les règlements se réduisent à l'assistance aux offices divins. C'est ce que reprennent, à peu près, les questionnaires de l'an XI ou de 1809. Le but de l'institution, pour les pénitents de Pujet-Théniers, par exemple, est de « chanter l'office de la Sainte Vierge les jours de fette, exercer des œuvres de miséricorde notamment ensevelir les morts de l'un et l'autre sexe ». C'est la même règle plus à l'est, dans la vallée de la Vésubie : à Belvédère, en 1809, « à chaque fête, à la levée du soleil, les confrères et consœurs, au son de cloche, s'assemblent en la confrérie à canter l'office de Notre Dame... »³³. Tout cela semble s'être évanoui en 1906. Quelques-unes de ces confréries sont d'ailleurs qualifiées d'inexistantes. Celle d'Aspremont, qui ne se réunit pas régulièrement, « laisse bien à désirer », d'après le curé de 1906. Expression bien vague, précisée l'année suivante par la formule : « confrérie de pénitents tombée ». C'est la même chose à Villars où, en 1906, « les pénitents blancs, hommes et femmes » se réunissent seulement « une fois l'an solennellement et à chaque décès des morts » et qui, en 1907, « agonisent ».

On a ici le diagnostic du déclin total des pénitents. Comme à la fin du XVIII^e siècle certaines confréries avouaient leur déclin par l'espacement de leurs délibérations (pénitents blancs de Grasse), l'absence de réunions régulières est le test de l'agonie et s'explique par la diminution considérable du nombre des confrères. Comme les pénitents noirs de Vence ne se réunissent plus, en 1716, parce qu'ils ne seraient « plus que 5 ou 6 ou 8 ou 10 tout au plus »³⁴, les pénitents du début du XX^e siècle ne se réunissent pas régulièrement quand ils ne sont plus qu'une poignée. La visite de 1906 donne rarement le nombre des confrères, mais on peut en tirer deux

32. A.H.E.N., 4 F 29 à 4 F 31.

33. A.D.A.M., V 50 et V 51.

34. A.D.A.M., G 1259, visite de Vence par Bourchenu, 8 juillet 1716.

exemples significatifs. A Touet-de-l'Escarène, une confrérie « en fin de parcours » compte 12 membres alors qu'elle en rassemblait 40 en 1809 : elle ne se réunit pas régulièrement ; par contre, à Eze, les pénitents, qui se réunissent « tous les dimanches », sont encore 40 (guère moins qu'en 1809 où le maire les évaluait à 50). Mais des pénitents comme ceux d'Eze sont devenus exceptionnels. Ailleurs, la confrérie, réduite à quelques membres, meurt en espaçant ses réunions.

En une trentaine d'années, et malgré un décalage toujours sensible, la situation de la région niçoise se rapproche beaucoup de celle que l'on connaît à Fréjus depuis un demi-siècle. Les raisons de cette évolution précipitée vers une uniformisation dans un déclin général des pénitents — qui sera réalisé dans les années 1920-1930 — sont à chercher, une fois de plus, dans le lien qui existe entre la confrérie et la communauté villageoise. On a vu les pénitents subsister là où cette communauté était forte ou conservée et disparaître là où cette dernière perdait son autonomie. En 1880, vingt ans après le rattachement à la France, le Comté de Nice semble avoir perdu son caractère de pays reculé et, dans cette ouverture, la communauté villageoise et sa relative autonomie ne peuvent que craquer... En 1906, la fin des pénitents est un révélateur de la fin de cette autonomie.

Perdant son modèle, la confrérie perd son rôle de « société idéale ». Elle devient un simple reflet de la société villageoise, reflet d'un point de vue social certes, mais aussi d'un point de vue idéologique. Or, en 1906, la population, de l'aveu même de tous les curés interrogés, est « indifférente » du point de vue religieux³⁵. Comme la « foi » des villageois dont elle est l'émanation directe, la confrérie est emportée « dans le vent d'impiété qui souffle même sur les plus petites localités » (visite de La Tour), dans l'esprit de parti (Utelle), dans l'irrégion (Nice, paroisse du port), etc...

35. Au chapitre des observations générales, la visite de 1906-1907 comporte les questions suivantes : la paroisse est-elle moins bonne ou meilleure ? Pour quelles causes ? Comme le suggère la question posée, les appréciations sur la paroisse restent dans le vague — assez bonne, meilleure, moins bonne — mais ne sont jamais laudatrices. Hormis l'appréciation « meilleure » qui s'explique toujours par le zèle du curé, les causes avancées pour expliquer cette médiocrité générale se distribuent de la manière suivante :

- jansénisme : 1 ;
- République : 1 ;
- loi de séparation de l'Église et de l'État : 1 ;
- communications : 3 ;
- esprit moderne : 4 ;
- mauvais journaux et Ligue des Droits de l'Homme : 6 ;
- dépravation des mœurs, bals, superstitions : 7 ;
- malheur du temps : 9 ;
- impiété, irrégion, manque de foi : 9 ;
- indifférence : 18.

L'indifférence et le manque de foi — auxquels il faudrait ajouter des causes invoquées dès le XVII^e siècle comme la dépravation des mœurs — constituent trente-quatre réponses. Tout ceci paraît donc beaucoup plus grave, plus difficile à cerner que les « malheurs du temps », la loi de séparation ou même « l'esprit moderne » : vingt-trois réponses.

CONCLUSION

Les pénitents, dès le XVIII^e siècle, sont tournés vers le passé. Ils gardent³⁶ soigneusement, par exemple, des statuts remontant à l'époque de leur création alors que des évêques se sont ingéniés à rédiger de nouveaux règlements³⁷. Pour les classes populaires qui constituent la majorité de la confrérie, il est, sans nul doute, plus facile de lire des statuts écrits en provençal... Mais là n'est pas la seule raison. Les anciens règlements renvoient aux pénitents une image de la confrérie idéale, celle des débuts, l'image d'une société unanime, calquée sur une communauté d'habitants qui n'était pas menacée, comme l'est celle du XVIII^e siècle, par la centralisation monarchique. C'est la référence implicite à la revendication d'égalité qu'incarne la confrérie au XVIII^e siècle.

Ces caractères, les confréries du XIX^e siècle ne les renient pas. Les statuts des pénitents d'Èze, en 1836, sont rigoureusement les mêmes que ceux de Saint-Laurent, écrits en 1587³⁸. La confrérie, dans ses buts et ses aspirations, n'a pas évolué.

Par contre, la société ambiante, elle, a changé. Là où la revendication égalitaire des classes populaires a trouvé à s'exprimer, les pénitents ont perdu leur rôle de protestation religieuse dans un monde de privilèges. Là où l'on se rallie mal à la République, où la revendication égalitaire est balayée par « l'occupation », la confrérie garde sa signification et subsiste. Ceci explique le décalage entre région varoise et région niçoise dès l'époque napoléonienne. Décalage qui ne peut que se maintenir avec le retour de « l'Ancien Régime » dans le pays niçois jusqu'en 1860, et qui ne peut que s'estomper avec le rattachement à la France. Ainsi, les différents régimes politiques jouent un rôle d'accélération ou de ralentissement du mouvement ; mais ils ne sont, en aucune manière, cause du déclin ou du renouveau des confréries.

C'est le déclin ou le renouveau de l'autonomie communale qui réagit directement sur le déclin ou le renouveau des pénitents car ceux-ci, au XIX^e siècle, plus encore qu'avant, sont le reflet de la société villageoise. Confrérie et Communauté sombrent toutes deux à l'orée du XX^e siècle dans l'agonie d'une certaine civilisation méridionale qu'il faudrait étudier de plus près.

36. Voici la date de quelques statuts retrouvés ou auxquels il est fait allusion dans les documents utilisés : Grasse (1306), Vence (1366), Nice (1484), Antibes (1486), Cannes (1496), Saint-Laurent-du-Var (1587).

37. Voir notre article « La signification d'anciens statuts pour les pénitents de Provence orientale aux XVII^e-XVIII^e s. : le cas de Saint-Laurent-du-Var », *Annales du Midi*, avril-juin 1980, pp. 209-222.

38. A.H.E.N., 4 F 12. Le curé qui répond au questionnaire a inscrit le début du texte des statuts de la confrérie. Ce texte utilise les mêmes phrases, souvent les mêmes mots que celui des statuts de Saint-Laurent et se réfère, de la même manière, « aux frères prêcheurs de Gênes » pour avancer la date du 20 mars 1306.

Les pénitents ne pouvaient alors subsister qu'en se reniant eux-mêmes, qu'en se transformant en groupe fermé, exclusivement voué à une œuvre charitable. C'est la voie que leur ouvrait Champion de Cicé au début du XIX^e siècle, c'est aussi ce que leur proposait, au XVIII^e siècle, des évêques comme Martin du Bellay. Quelques confréries des villes ont réussi cette transformation, mais qu'ont-elles de commun avec ces pénitents qui furent, d'abord, des « sociétés » et qui se voulaient *modèle de société* ?

Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD,

*École des hautes études
en sciences sociales. C.N.R.S.*

COMPTES RENDUS

Whilhelmus T. M. FRIJHOFF, *La société néerlandaise et ses gradués, 1575-1814. Une recherche sérielle sur le statut des intellectuels à partir des registres universitaires*, Amsterdam, APA-Holland University Press, 1981, XVII-422 p.

L'étudiant qui couronnait sa pérégrination par un diplôme en droit à Orléans ou par un grade en médecine à Padoue, le candidat qui défendait avec succès sa thèse devant l'université de Leyde ou d'Utrecht, qu'attendaient-ils du titre qui sanctionnait leurs études ? Quels étaient le rôle et la valeur d'un grade dans une société d'Ancien Régime ? Traduisait-il un savoir ou un savoir-faire ? Était-il un facteur de mobilité sociale, un instrument de promotion ? Ces questions, qui se réfèrent à une réflexion plus ample sur le fonctionnement social de l'enseignement supérieur, sont au centre de l'ouvrage que Whilhelmus Frijhoff a consacré aux gradués néerlandais et qui a constitué sa thèse de doctorat d'État soutenue à l'université de Tilbourg en 1981. Dès le sous-titre, l'auteur indique les sources mises en œuvre ainsi que ses stratégies d'analyse : contribution de poids à l'histoire de l'éducation sous l'Ancien Régime, cet ouvrage se signale aussi comme un exposé de méthode où la « discipline du chiffre » s'allie avec justesse au souci du concret.

La permanence des structures universitaires que n'entamèrent guère des vellétés de réforme caractérise la période retenue, 1575-1814. Le terrain d'observation est constitué par les Provinces-Unies et les quelques enclaves formant avec la République un ensemble culturel commun : qu'on nous permette de regretter ici l'absence d'une carte indiquant les divisions politiques et administratives auxquelles l'auteur se réfère constamment et qui ne sont malheureusement pas toujours familières au lecteur étranger. Un tableau de l'enseignement supérieur néerlandais situe les universités par rapport aux autres institutions : seules, elles ont le *jus promovendi*. L'évolution de leur enseignement pendant la période de référence révèle un désintéret croissant pour les sciences appliquées qui sont confiées à des écoles professionnelles, l'université se cantonnant dans la préparation à certaines carrières bien définies : enseignant, pasteur, juriste. Soulignant l'importance de la mobilité inter-universitaire, l'auteur met en évidence la double fonction que pouvaient remplir certaines universités (par exemple : Harderwyk), à la fois établissements d'enseignement et pourvoyeuses de diplômes à bon compte. Le coût du grade réservait d'emblée l'accès à l'enseignement supérieur à une frange de la société, avant tout urbaine, regroupant la noblesse, le patriciat, les gens de finance, les couches supérieures des professions intellectuelles, les milieux fortunés des professions libérales, du commerce, de l'artisanat. Cette sélection initiale limitait donc la mobilité sociale qui ne pouvait être qu'« intergénérationnelle » suivant un schéma de base : commerçant ou fonctionnaire, pasteur, médecin, juriste ; à la fin de la séquence, des vellétés nobiliaires ou le choix d'une carrière militaire marquent la disparition de la famille du monde universitaire. La hiérarchie des grades, les rituels de leur collation, l'échec et la fraude, les problèmes confessionnels sont encore évoqués dans cette partie initiale qui est plus qu'une simple mise en place du sujet.

Dans la deuxième partie, l'auteur se fonde sur une analyse statistique approfondie qui prend en compte le nombre des gradués, leurs origines géographiques, les disciplines qu'ils choisirent, établit une carte culturelle des Provinces-Unies à l'époque moderne.

Une première courbe, établie à partir des grades obtenus dans la République, montre un début lent et laborieux jusqu'en 1600 où commence une montée rapide et spectaculaire qui atteint son maximum (177 grades par an)

dans les années 1690-1694 ; une chute rapide intervient alors qui ne s'achève que vers 1730-1734 où se produit un rétablissement suivi dès 1760 d'une nouvelle baisse. Ce mouvement global fusionne en fait des rythmes divergents : ainsi, la prédominance hollandaise du XVII^e siècle et du premier quart du XVIII^e siècle s'efface ensuite devant le bond en avant des autres provinces de la République. De même, dans la hausse des années 1665 et suivantes, la part des étrangers est importante ; ces gradués étrangers sont pour la plupart (des 2/3 aux 3/4) des Allemands ; ils sont surtout venus chercher un grade en médecine ; ils accordent une nette préférence à Leyde (40 % d'entre eux y obtiennent leur grade), sans pour autant négliger les autres universités. Toutefois, ce recrutement étranger change dès le deuxième quart du XVIII^e siècle : il diminue et se concentre à Leyde qui vit sur sa tradition médicale et à Harderwyk où le candidat étranger trouve à bon compte un diplôme en droit. Le recrutement provincial d'une université est fonction de l'ancienneté de l'institution : ainsi, à Leyde, Franeker, Groningue, plus de 50 % des gradués sont originaires de la province. Cette tendance au recrutement provincial s'accroît pendant le deuxième quart du XVIII^e siècle avant de diminuer, peut-être sous l'effet de la prise de conscience d'un espace national commun.

Cependant, les lacunes constatées dans les registres des universités néerlandaises, mais surtout l'absence des grades acquis à l'étranger — particulièrement nombreux dans la première moitié du XVII^e siècle où la *peregrinatio academica* fut presque une institution — faussent cette première image de la population néerlandaise des gradués. L'auteur est amené à construire une courbe de coefficients de correction et à dresser sur cette nouvelle base la courbe des gradués néerlandais : elle présente une allure quelque peu différente de celle des seuls gradués des Provinces-Unies. Elle indique un « décollage » plus précoce : la confédération naissante se dote immédiatement de ses cadres. Elle n'enregistre ensuite aucune corrélation entre le déclin (vers 1635-1639) et la fin (vers 1685) de la pérégrination académique et la baisse générale du nombre des gradués qui relèverait plutôt d'un phénomène de saturation. Enfin, le redressement des deuxième et troisième quarts du XVIII^e siècle contredirait l'hypothèse généralement admise d'un déclin. Faut-il voir dans les fluctuations cycliques que traduit la courbe l'effet de la conjoncture économique : défavorable, elle précipiterait les élites vers les professions refuges du barreau ou de la médecine, favorable, elle les aspirerait vers les secteurs productifs ? Ou bien le mouvement intellectuel se régle-t-il suivant son propre mécanisme : les notions de génération et de saturation seraient ici pertinentes ? L'étude des rythmes d'évolution provinciaux nuance et corrige de premières observations ; ainsi, la reprise du XVIII^e siècle n'est pas générale : elle n'intervient pas dans les provinces côtières, mais leur chute et leur stagnation sont compensées par la montée des zones intérieures. Aussi, l'auteur se demande-t-il si le grand creux de la première moitié du XVIII^e siècle ne signifie pas moins saturation qu'hésitation dans la mise en place d'un ordre culturel nouveau. Le choix des disciplines traduit ce même basculement d'Ouest en Est : au cours du XVIII^e siècle, la médecine cesse d'être hollandaise, le droit subit une même évolution. L'étude de la part des villes dans la production des gradués montre qu'en cela la taille de la cité compte moins que ses fonctions socio-culturelles et que les villes universitaires réalisent toujours de bons scores ; elle constate un même déplacement d'Ouest en Est qui se situerait bien avant la moitié du XVIII^e siècle ; bien plus, dans ces provinces intérieures qui deviennent donc surproductrices de gradués se manifeste un essor relatif, mais indubitable, des petits centres.

Ces conclusions se vérifient lorsque l'auteur, soucieux d'estimer à sa juste mesure la présence des gradués au sein de la société néerlandaise, rapporte les nombres bruts de diplômés aux effectifs démographiques connus.

L'accès à l'exercice du pouvoir constitue un critère probant de la place des intellectuels dans la société. La composition de l'Assemblée constituante de 1814, des diverses assemblées nationales qui se réunirent de 1795 à 1814, des conseils urbains de cinq villes (de 1775 à 1814), le recrutement dans les charges civiles de la République (1730 et 1775), dans les charges publiques de la ville de Zutphen, ont constitué le matériau d'enquête. La progression des gradués est indiscutable : dans les conseils urbains, ils monopolisent les deux tiers des

sièges au XVIII^e siècle. Cette poussée se fait au profit des gradués en droit et le médecin disparaît des conseils des grands centres. Le diplôme en droit devient d'ailleurs progressivement une réalité bourgeoise, la noblesse délaissant la sanction universitaire du savoir. Ainsi, le grade apparaît comme le symbole d'un capital culturel permettant à ses détenteurs d'occuper une place importante dans les sphères du pouvoir ; mais il est aussi — et surtout — un instrument de prestige, un substitut de la noblesse, la marque d'appartenance à un ordre intermédiaire, à une aristocratie socio-culturelle, à une oligarchie.

Cette approche du statut social du gradué se poursuit par l'analyse de quelques perspectives de carrière qui s'offraient au nouveau lauréat. La médecine bénéficie au XVII^e siècle de l'engouement pour l'expérimentation dans les sciences exactes qui entraîne — notamment en Hollande — un surplus de médecins qui sont obligés soit de se reconverter (dans l'enseignement, dans le ministère pastoral), soit d'exercer un second métier. Cette crise amène une redéfinition de la profession par rapport à l'amateurisme éclairé, par rapport aux autres professions de santé. L'augmentation du nombre des médecins que l'on constate en Hollande vers le milieu du XVIII^e siècle est le signe d'une réévaluation de leur statut qui reste cependant toujours inférieur à celui des avocats. La montée croissante du nombre des avocats jusque vers les années 1650-1674 traduit un besoin de la société néerlandaise face à la mise en place d'une administration complexe et paperassière. La saturation du marché et l'émergence d'une classe concurrente de fonctionnaire modifient le recrutement de la profession : le barreau cesse d'être une propédeutique à l'exercice des charges publiques ; désormais, le néo-lauréat embrasse directement une magistrature ou choisit la profession d'avocat et tend à s'y tenir. L'essoufflement, tout au long du XVIII^e siècle du recrutement pastoral, contraste avec un statut social qui reste élevé : peut-être les sciences théologiques n'exercent-elles plus, à l'aube des Lumières, un puissant attrait, peut-être le manque d'ouverture de la profession pastorale détourne-t-il du ministère religieux ? Enfin, le petit nombre même de postes de professeurs dans les universités contribue au prestige de la fonction, encore nourri par le renom de certaines chaires.

Cette analyse ne saurait toutefois épuiser le contenu de la thèse de Wilhelmus Frijhoff où les historiens de l'éducation puiseront de multiples points de confrontation, où les spécialistes des réalités néerlandaises trouveront de précieux repères. Bref, un livre utile, un ouvrage stimulant.

Françoise WAQUET.

Jean-Marc PELORSON, *Les Letrados, juristes castillans sous Philippe III. Recherches sur leur place dans la société, la culture et l'État*, s.l., 1980, 549 p., (ouvrage publié à compte d'auteur avec le concours de l'Université de Poitiers).

Jean-Marc Pelorson précise, dans le préambule, qu'il a tenu à faire figurer le terme castillan de *letrado* dans le titre de son ouvrage, car il est « symbolique de la spécificité du milieu juridique » espagnol. Attesté sous forme d'adjectif dès le XIII^e siècle, puis au XIV^e siècle sous la forme de substantif, synonyme alors de *abogado* (avocat), le mot *letrado*, « concept-gigogne » selon l'expression de l'auteur, en vint à désigner, dès le XV^e siècle, « tout théoricien ou praticien du droit ou des lois, qu'il soit ou non au service du Roi », un « lettré », un juriste-légiste. Si un individu pouvait être considéré comme *letrado* sans avoir obtenu des grades à l'université, comme le montre le cas de Hevia Bolaños, écrivain innovateur en matière de droit commercial, il n'en reste pas moins que le monde *letrado* est avant tout constitué par les gradués des universités. Les *letrados* devinrent les cadres juridiques de la société dès l'époque des rois catholiques, époque de la constitution de l'état moderne castillan. Se placer pendant le règne de Philippe III pour les étudier, c'est se situer à la fin de la période de leur grand rayonnement qui a culminé sous Philippe II, en un temps de crise générale, économique, financière, sociale et morale, dont il est intéressant de voir les effets sur ce milieu de juristes.

La première partie — la plus importante — est consacrée au cadre professionnel. Le grand mérite de l'auteur, dans le chapitre ayant pour objet la formation universitaire, est d'essayer de dégager la vie et le contenu réels de l'enseignement. Nous suivons l'étudiant à travers les divers grades qu'il pouvait postuler : le baccalauréat, dont la durée de préparation était d'environ cinq ans, la licence pour laquelle les examinateurs tenaient compte de trois éléments : les services d'enseignement accomplis par le candidat, son travail personnel et les résultats d'une interrogation portant sur des questions de droit tirées au sort, et enfin, dernier grade, le doctorat, devenu sous Philippe III une simple formalité, mais formalité qui coûtait cher et permettait aux simples étudiants, *man-teistas*, de rivaliser, dans une certaine mesure, avec ceux qui sortaient des *colegios mayores*, les *colegiales*, dans la course aux charges de l'État. Jean-Marc Pelorson insiste sur l'appel au travail personnel, souci des grands professeurs, d'après les témoignages de Bermúdez de Pedraza. Cela permettait de combler partiellement le fossé existant entre la formation théorique et les connaissances nécessaires à la vie active. Même s'il fait remarquer que l'enseignement était moins figé que ne le laissent à penser les programmes, le travail personnel de l'étudiant était nécessaire pour aborder l'étude des « *leyes patrias* », du droit royal délaissé par l'enseignement théorique basé sur le droit romain.

L'éventail des carrières offert aux *letrados* était très divers (chap. II). Il allait des offices subalternes, soubassement indispensable de l'appareil de la justice, dont certains ne requéraient pas de grades juridiques précis, peuplés de cohortes de plumitifs, procureurs, notaires et greffiers de tous ordres, appartenant à ce que Jean-Marc Pelorson appelle le monde « infra-letrado », aux charges offertes par le service du roi, *corregimientos*, places dans les audiences et, au sommet de la hiérarchie, devant les conseils royaux, en passant par tous les offices mis à la disposition des juristes par l'Église et les seigneurs, sans oublier les postes de professeurs de droit et les nombreuses charges d'avocats. Il note la tendance générale à exercer jusqu'à la mort qui provoque un phénomène de gérontocratie, surtout net dans les audiences et les conseils. A propos des juristes royaux, il discerne, face à leurs confrères français, trois caractéristiques : la non-vénalité des hautes charges de judicature et de magistrature, la mobilité des juristes qui changent souvent de postes et de lieux au cours de leur carrière, enfin la rigueur du contrôle royal, s'exprimant par le jugement de la *residencia*, ou examen de fin de gestion, et par les *visitas* ou inspections. Autre fait s'étendant à l'ensemble du monde *letrado*, en dépit d'une tendance à la sécularisation des structures de l'État, il n'y a pas de séparation claire entre le *Fuero Real* et le *Fuero eclesiástico*, ce qui rend le passage facile entre les carrières laïques et ecclésiastiques.

Dans le chapitre III intitulé : « Promotions et débouchés », Jean-Marc Pelorson se propose de voir s'il y a adéquation entre l'offre universitaire et la demande en cadres juridiques. Il essaye, d'abord, de chiffrer le nombre des diplômés universitaires. Pour cela, il se livre à une judicieuse critique de l'ouvrage de Richard L. Kagan, *Students and society in Early Modern Spain*, paru à Baltimore en 1974, dont il considère les chiffres d'effectifs d'étudiants souvent exagérés. Insistant sur les abandons en cours d'étude, que Richard L. Kagan ne semble pas toujours avoir pris en compte dans ses statistiques, il établit la moyenne annuelle des bacheliers juristes à Salamanque sous Philippe III à environ 300 et non 400, ce qui donnerait, pour les juristes ayant au moins obtenu le grade de bachelier dans la Castille de Philippe III, comme ordre de grandeur, un effectif global compris entre 10.000 et 20.000 et, pour le total des juristes dotés d'un grade avancé, licence ou doctorat, entre 1.000 et 2.000. Qui connaît la difficulté de se livrer à la « quantification » à l'époque moderne ne peut qu'approuver la prudence et l'honnêteté de Jean-Marc Pelorson. La majorité écrasante des bacheliers par rapport aux diplômés plus élevés ne semble pourtant pas se vérifier dans la réalité sociale où, parmi les juristes, on ne rencontre que des licenciés, voire des docteurs. Il faut tenir compte d'un phénomène que Richard L. Kagan n'a pas abordé, l'usurpation des grades, « laxisme social toléré par les autorités dans des limites bien précises ». Face à cette masse de juristes qui cherchent un emploi, une demande aussi difficile à chif-

frer. Si l'on peut avancer des chiffres pour les offices de judicature et de magistrature du service royal en Castille (environ 200 postes offerts dans les *corregimientos* — corregidors, plus leurs auxiliaires —, 75 dans les audiences, une cinquantaine dans les conseils, soit environ 400 au total), l'incertitude commence au niveau des postes offerts par l'Église et les seigneurs et s'accroît avec la multitude des charges d'avocats et des postes subalternes. Une constatation s'impose : la relative stagnation des débouchés en Castille à partir de Philippe III, alors même que les postes d'Amérique ont moins d'attraits pour les *letrados*. L'affectation aux Indes devient redoutée des juristes. C'est ainsi que, sous Philippe III, le fossé se creuse entre l'offre et la demande, au sein du milieu juridique, aggravant la différence entre ses différentes composantes, entre le monde *letrado* et le monde *infra-letrado*. En appendice à ce chapitre, une très utile liste des corregidors de Castille sous Philippe III.

Pour terminer la première partie de son ouvrage, Jean-Marc Pelorson nous propose une intéressante réflexion sur le thème du *letrado* dans la société castillane de son temps (chap. IV), considérant avec justesse que l'historien ne peut, même s'il lui faut dépasser cette image, rejeter *a priori* les jugements et les témoignages des contemporains. Il se livre alors à une fine mise au point (p. 141 et suivantes) sur la célèbre controverse de la noblesse dite « *de letras* » et sur la lutte entre les Armes et les Lettres, problème qu'il reprend à plusieurs reprises : pp. 208, 223, 317, 381, en particulier.

Aspects socio-économiques, tel est le titre de la deuxième partie qui est, sans aucun doute, pour un spécialiste d'histoire sociale, l'apport le plus important de l'ouvrage. Dans le cinquième chapitre, des réflexions sur les raisons de l'engouement de la noblesse pour les carrières juridiques et sur sa « conversion croissante aux *Letras* » — phénomène certes lié à des causes multiples, parmi lesquelles l'institutionnalisation du majorat a pu jouer un rôle capital en poussant les cadets vers les études —, des considérations sur la notion d'anoblissement, sur le problème de l'emploi du *Don*, sur la hiérarchie nobiliaire, sur le « vivre noblement », alternent avec des renseignements très précis concernant de nombreux *letrados* : successions de noms avec leur origine géographique (pp. 210-215), résumés de procès de *hidalguía* qu'un index permet d'utiliser facilement. Qui sait les difficultés rencontrées par l'historien en quête de précisions chiffrées sur les fortunes sous l'Ancien Régime en Castille appréciera le chapitre VI (« Ressources, investissements, éléments du train de vie »). En dehors des revenus des divers offices et des frais professionnels qu'ils entraînaient, sont passés en revue, dans le cadre de l'étude des fortunes privées, les problèmes posés par le majorat, les *censos* et les *juros*, les investissements des *letrados* dans le commerce, même si la source principale de leurs richesses demeure la rente foncière, leur intervention dans le trafic des offices, le mariage considéré comme un placement, avec chaque fois de nombreux exemples très précis. Les éléments du train de vie (maisons, domestiques, carrosses...) ne sont pas oubliés. Si la crise, le renchérissement du coût de la vie aggravent la sélection et la concurrence au sein du monde *letrado*, la carrière juridique ne cesse d'être recherchée. Jean-Marc Pelorson l'explique, en partie, par les profits annexes et difficiles à appréhender de ces multiples charges, en soulignant la part « indéfinissable, mais sans doute considérable de ces trafics occultes ». Pour lui, « le caractère parasitaire et prédateur » des *letrados* est indéniable.

Viennent ensuite les aspects culturels (Troisième partie). Après avoir défini ce qu'il appelle l'humanisme juridique (chap. VII), où tradition et modernisme se mêlent, l'auteur étudie l'ouverture culturelle des juristes à travers d'une part le contenu de leurs bibliothèques, d'autre part leurs écrits : thèses pour l'obtention d'un grade avancé, commentaires de lois royales en latin ou en castillan, manuels pratiques de droit et de jurisprudence sans oublier les écrits de philosophie politique, d'économie politique et les ouvrages humanistes. Des pages nouvelles sur Lorenzo Ramírez de Prado, Martín González de Cellorigo, Gregorio López Madera, entre autres. Dans le huitième chapitre, (« *Letras* et littérature »), Jean-Marc Pelorson constate que le personnage du *letrado* se fait assez discret dans la littérature. Il cherche, cependant, quel fut l'accueil réservé aux ambitions sociales des juristes dans la littérature. Un long paragraphe a pour

objet l'examen de la pièce de Lope de Vega *El cuerdo en su casa*. Un chapitre entier (chap. IX) est consacré, à titre d'exemple, au cas de Cristóbal Suárez de Figueroa, auteur de *El Pasajero* (1617), qui incarne le malaise de l'écrivain et l'amertume du *letrado* pauvre fasciné, comme tous ses confrères, par les valeurs et les préjugés aristocratiques. Jean-Marc Pelorson s'attache à démontrer que cet écrit est le livre « le plus politique » de la littérature espagnole du règne de Philippe III, après le *Don Quichotte*, bien entendu.

La quatrième partie, plus courte puisqu'elle ne comporte qu'un seul chapitre (chap. X), se penche sur « le problème politique », sur la place et le rôle des *letrados* dans l'État castillan. Les *letrados* ont-ils eu une réelle responsabilité politique, à travers leur activité juridique ? Notre auteur est tenté de répondre affirmativement, montrant que le Droit ne fait pas qu'être à la remorque du Fait. Entre ces deux termes, *Poder* et *Mando*, l'appareil d'État bureaucratique peuplé par les *letrados* constitue, pour lui, une sorte de médiation.

C'est avec un réel plaisir, grâce au style clair, élégant, tout pétri d'humanisme, que se lit l'ouvrage de Jean-Marc Pelorson, qui renouvelle sur bien des points notre connaissance du règne de Philippe III et a le grand mérite d'administrer la preuve que, dans le domaine de l'histoire sociale, même sans courbes ni statistiques, on peut apporter beaucoup à la recherche historique.

Janine FAYARD.

Nicole CASTAN, *Justice et répression en Languedoc à l'époque des Lumières*, Paris, Flammarion, 1980, 313 p. ; *Les criminels de Languedoc : les exigences d'ordre et les voies du ressentiment dans une société prérévolutionnaire (1750-1790)*, Association des publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1980, 362 p.

Les deux ouvrages de Nicole Castan, que deux éditeurs différents ont publié à peu près simultanément, sont à lire ensemble. Car ils sont parfaitement complémentaires. Comme l'étaient (comme auraient dû l'être...) les deux thèses de doctorat dans l'université de naguère.

Le premier de ces livres s'assigne pour tâche d'analyser l'exercice de la justice dans une province sous l'Ancien Régime finissant. L'essentiel du propos — et le plus neuf, le plus riche — c'est que la justice-institution, celle qui a laissé des archives, celle des tribunaux (royaux et autres), à laquelle nos mentalités actuelles ont tendance à confiner le tout de la justice, n'est qu'une partie du phénomène judiciaire réel. A partir de ses traces écrites, l'auteur pénètre grâce à une sensibilité compréhensive du monde d'oc une autre justice non archivée et en général non écrite, celle d'un peuple sans écriture (même chez ses représentants les plus lettrés). Sans magistrat professionnel ni procédure officielle, la société se rend justice selon deux voies traditionnelles (ne disons pas *coutumières* : le mot a un relent de prétoire). Ou bien l'individu ou le petit groupe venge personnellement et directement un affront, ou encore défend un patrimoine matériel ou moral (au besoin contre l'intrusion de la loi et de ses agents). Ou bien on s'en remet à la médiation, à l'arbitrage d'une autorité respectée, dont la parole fait loi. Ainsi se rend justice une communauté fortement structurée et pas encore (ou peu) entamée par des pouvoirs supérieurs externes.

Mais l'évolution globale de la société d'oc au XVIII^e siècle, les prétentions des agents de l'Etat et les aspirations de l'élite « éclairée » ébranlent la cohésion de ce système où les tribunaux ne connaissent qu'une minorité de cas (monstrueux, insolubles ou mettant en cause de rarissimes *out-groups*). Avec maladresse ou aisance, avec effroi ou confiance, de plus en plus de justiciables passent devant les magistrats. Quitte à engorger l'appareil judiciaire et à enrayer son fonctionnement ! C'est alors que la justice-institution apparaît inadaptée quantitativement et qualitativement aux tâches nouvelles qu'on attend d'elle.

Le second ouvrage est une étude de la criminalité dans le ressort du Parlement de Toulouse à partir des pièces de procédure conservées des différentes instances qui s'y superposaient ou s'y juxtaposaient. Dans un avant-propos long de soixante pages, l'auteur se livre une étude de sociologie quantitative fort classique et compare les résultats obtenus à ceux d'autres ressorts de la France judiciaire du XVIII^e siècle. Exercice probe et rigoureux, mais dont l'auteur sait mieux que quiconque qu'il ne rend pas compte des volumes réels de la société criminelle (dont une part échappe à toute justice, et une autre est jugée par ces instances non officielles qu'elle a si bien décrites). Puis elle se livre avec beaucoup de brio à une typologie à la fois large et fine des agressions contre les autorités, les personnes et les biens, à la campagne et à la ville, entre gens de même condition et entre inégaux du pouvoir, du talent et de la fortune, et fait ressortir les spécificités d'âge et de sexe. Et toujours elle met en évidence l'évolution vers de nouveaux types d'infraction, vers de nouvelles significations politiques des délits et des sanctions, vers de nouvelles peurs et de nouvelles aspirations qui débouchent sur les bouleversements des années 1789-1790.

D'une plume à la fois pudique et gaillarde, Nicole Castan dessine dans ce second livre silhouettes et scénarios. Petits bourgeois ambitieux et cyniques qui se révéleront meneurs révolutionnaires : une version occitane de Turelure. Fils de famille séducteurs et jouvencelles à héritage (même menu) qui mènent une stratégie épistolaire et manipulent passions et désirs avec une lucidité et un calcul dignes de héros des *Liaisons dangereuses*. Ingénieur astucieux dans l'invention et naïf dans l'exploitation, sans recours légal devant la voracité de ses commanditaires. Evêque de Castres qui paraphrase sans le savoir l'*Esquisse* d'Ernest Labrousse... dans un mémoire de 1772. Loi du silence qui, derrière le paravent des querelles de préséance, préside aux âpres luttes pour le pouvoir rural. Vieux clivages confessionnels qui traduisent et trahissent les événements révolutionnaires à Montauban... Ajoutons, pour le plaisir du lecteur, que les formules abondent, bien frappées toujours, tonitruantes jamais.

Peu de choses déçoivent et beaucoup comblent le lecteur de ces deux ouvrages.

Ce qui déçoit :

— signalons dans *Les criminels de Languedoc* la suppression (à l'imprimerie sans doute) de quelques lignes dans la bibliographie et dans la table des matières. De sorte que la première n'est ni vraiment logique ni vraiment alphabétique, et que la seconde tait la division fondamentale de l'ouvrage en deux livres (campagne et ville) ;

— *Justice et répression en Languedoc à l'époque des Lumières* met à peu près systématiquement entre parenthèses ce qu'il en était des Lumières en Languedoc. Oh ! bien sûr, on ne peut que savoir gré à Nicole Castan de se dispenser d'un morceau de bravoure sur l'affaire Calas. Mais qu'elle évoque la « critique du système » pénal en renvoyant au Bordelais Montesquieu et au Milanais Beccaria, sans même faire allusion au *Traité des crimes* du Toulousain Soulatges (1762), ou sans faire référence aux aspects languedociens du *Siècle des Lumières en province* de Daniel Roche, voilà qui nous laisse un peu sur notre faim...

Nicole Castan, enfin, ne prend pas assez explicitement parti à propos du modèle proposé il y a un siècle par Ferri et selon lequel la criminalité évoluerait vers toujours moins de violence et plus de ruse. Cette hypothèse a été utilisée à tort et à travers aux premiers temps de l'histoire de la criminalité. Elle n'est pas pour autant une loi ! Le professeur Mer l'a même dénoncée violemment dans une étude sur la criminalité en Bretagne (*Annales de Normandie*, 1979, p. 370). Nicole Castan est trop fine et trop attentive au concret pour retrouver ce modèle dans les sacs à procès de son Languedoc. Mais elle semble lui professer sans trop y croire sa fidélité quand elle parle de « préférence croissante pour les formes plus retorses » (*Les criminels*, p. 240 et 324). Que ne dit-elle tout bonnement qu'elle ne constate pas le passage d'une humanité violente à une humanité rusée, mais des types successifs de violence humaine, aussi peu mesurables que constamment décelables !

Ce qui comble c'est de percevoir que, bien plus qu'une monographie régionale, ces deux livres sont une somme.

Somme d'abord des recherches et des synthèses antérieures menées tant par Nicole que par Yves Castan dans les archives criminelles du ressort de Toulouse ; somme qui couronne les communications, articles et livres qu'ils ont publiés année après année.

Somme qui fait le bilan de toutes les recherches menées depuis vingt ans sur l'histoire de la criminalité et de la justice dans les provinces et la capitale, en France et à l'étranger. Comme elle le rappelle dans son introduction à *Justice et répression*, son œuvre est au confluent des recherches inaugurées avec des matériaux et des problématiques autres et par Pierre Chaunu et par Michel Foucault. Ce Languedoc constamment comparé à d'autres lieux est à la fois original et exemplaire.

Somme encore qui dépasse l'étude d'une litigiosité provinciale pour reconstituer toute la vie d'une société, avec ses strates et ses tensions, ses pesanteurs et ses souplesses, son patrimoine ethnographique et ses bouleversements démographiques, économiques et politiques (seule l'évolution culturelle manque). L'auteur sait constamment tenir l'équilibre entre le pittoresque de l'anecdote et l'abstraction de l'épure.

Le principal mérite de ce double travail probe et rigoureux, c'est qu'il sait dépasser les querelles d'écoles historiographiques. Avec lui, après lui, il n'est plus possible d'expliquer (comme l'ont fait tant de générations fascinées par l'événement mythique) le XVIII^e siècle français par cette cause finale que serait la Révolution. Mais il n'est pas possible non plus (comme on l'a tenté naguère) de restituer au siècle sa densité propre en escamotant ou en négligeant son issue révolutionnaire. Dans le Languedoc de Nicole Castan, vigoureusement seigneurial et précocement censitaire, la Révolution est commencée bien avant 1790 ; les enjeux sont en place, parfois depuis des décennies, et les protagonistes aussi. Mais leurs armes et leurs objectifs ne sont souvent pas encore ceux de l'ultime décennie. Nicole Castan met lumineusement en place les continuités et les ruptures, ce qui est répétitif et ce qui (même formellement immuable) change décidément de sens.

François BILLACOIS.

Martyn LYONS, *Révolution et Terreur à Toulouse*, trad. française de Ph. Wolff, préface de J. Godechot, Toulouse, Privat, coll. « Le Midi et son histoire », 1980, 285 p.

C'est une nouvelle contribution à l'étude de la province en révolution que le livre de Martyn Lyons, *Révolution et Terreur à Toulouse*, traduction française d'une thèse publiée en 1978¹. Centré sur la période 1793 - An II, l'ouvrage n'en porte pas moins un regard en amont et en aval. Cinq chapitres événementiels replacent la Terreur dans le mouvement révolutionnaire de 1789 à brumaire An IV ; six chapitres structurels s'attachent ensuite à l'histoire institutionnelle et humaine du jacobinisme toulousain. La conclusion du douzième chapitre annonce l'évolution ultérieure du Directoire au retour des Bourbons.

En 1789 la capitale languedocienne, « l'intolérante cité » de l'affaire Calas, compte une population de près de 60 000 habitants que dominent son clergé et son parlement. Toulouse n'est ni Bordeaux ni Marseille. Jean Sentou a déjà souligné la situation minoritaire de sa bourgeoisie commerçante ou manufacturière. Ses fonctions urbaines demeurent traditionnelles. La ville aurait pu basculer dans la contre-révolution. Un clergé massivement réfractaire (un seul curé jureur à Toulouse, des « intrus » souvent installés de force), des campagnes environnantes hostiles à la Révolution, des troubles contre la levée des

1. Martyn LYONS, *Revolution in Toulouse. An Essay on Provincial Terrorism*, University of Durham publications, Peter Lang, Bern, Frankfurt, Las Vegas, 1978, 210 p.

300 000 hommes : autant d'éléments favorables à une révolte au printemps 1793.

Pourtant, le royalisme, puissant dans les départements voisins, demeura inorganisé. Plus, les dirigeants toulousains modérés, séduits un temps par le « fédéralisme », plièrent bien vite devant l'offensive des Jacobins locaux, encouragés par le représentant en mission Chabot. En abandonnant la tentation fédéraliste le 25 juin 1793, Toulouse soulagea la Convention et empêcha la jonction entre insurrections bordelaise et marseillaise. Le chapitre consacré à cet épisode est ainsi l'un des plus intéressants du livre. Partant d'une très pertinente définition du « fédéralisme », phénomène urbain « typique de la classe moyenne » (p. 58), Martyn Lyons démontre comment le mouvement avait, ici, peu de chances de réussite. Ses partisans, des juristes modérés, n'avaient aucun soutien local. Alors que le setier de blé atteignait 40 livres en avril 1793 (au lieu de 15 livres année commune), l'incapacité de la municipalité à résoudre le problème des subsistances aggravé par la soudure lui aliénait la société populaire et le quartier pauvre de Saint-Cyprien. Reste que la guerre et la proximité du danger espagnol expliquent sans doute mieux encore l'unité relative du Tiers Etat toulousain en cette année 1793.

Survient la Terreur, « relativement bénigne » p. 77) souligne Martyn Lyons : 85 exécutions (0,14 % de la population urbaine), dont 54 anciens parlementaires guillotines à Paris. Dans les 992 suspects issus de toute la région, et emprisonnés à Toulouse, une forte majorité d'anciens privilégiés, nobles (64 %) et clercs (8,5 %). Nulle originalité dans les motifs de suspicion : nobles, parents d'émigrés, « fédéralistes » ou réfractaires sont les cibles désignées de la Terreur dont la phase aiguë se situe en ventôse-germinal An II, pour se relâcher dès floréal avec l'amélioration de la situation militaire et l'avancée de Dugommier.

Martyn Lyons analyse aussi les institutions terroristes, institutions locales, autorités constituées, armée révolutionnaire de Haute-Garonne, comités de surveillance et société populaire (de 150 à 180 présents aux séances en l'An II), institutions nationales et, au premier chef, les onze représentants en mission qui visitèrent la ville en 1793 - An II. Pour tous ces hommes, les tâches essentielles étaient de vaincre le « tyran de Castille » en réquisitionnant subsistances, fourrages ou chevaux, de nourrir les indigents en taxant les riches et, selon le mot du représentant Paganel, de « niveller les subsistances ». Par ailleurs, l'Eglise étant puissante à Toulouse avant 1789, on pourrait attendre une lutte très violente contre le « fanatisme ». Pourtant la « déchristianisation » fut apparemment plus modérée ici qu'en Provence. Ici comme ailleurs les cloches furent fondues, la cathédrale transformée en Temple de la Raison, les rues rebaptisées. Par la suite, on passa insensiblement du culte de la Raison à celui de l'Être suprême. Si la déprêtrisation toucha 60 % des constitutionnels de Haute-Garonne, sept prêtres toulousains seulement convolèrent. En déduire que les « Jacobins échouèrent à extirper la piété populaire et la tradition bien établie de célibat ecclésiastique » (p. 209) est peut-être aller un peu vite. Ce qui est plus net, c'est qu'ici comme dans bien d'autres régions, les graves troubles religieux ne vinrent qu'en l'An III avec la liberté des cultes.

Le chapitre consacré à la réaction thermidorienne complète l'article de Michèle Schlumberger². A une Terreur modérée succéda une réaction relativement mesurée et chronologiquement différée. La libération des suspects n'intervint qu'en brumaire-frimaire An III, l'épuration des autorités constituées et du comité de surveillance fut d'abord prudente. Cependant, le désarmement des Terroristes en germinal puis, en floréal, l'arrivée de Laurence, ancien Girondin violemment réacteur, brisa l'équilibre savant qu'avaient instauré les représentants précédents, Mallarmé, Bouillerot et Collombel. Laurence fit la politique des « revanchards », livra la rue et la Garde nationale aux muscadins et prêta un actif soutien au journal *L'Anti-Terroriste*. La Terreur blanche menaçait Toulouse. Pourtant la ville, qui avait évité tant le fédéralisme qu'une répression terroriste brutale, ne sombra pas dans les excès sanglants qui ravagèrent le

2. Michèle SCHLUMBERGER, « La réaction thermidorienne à Toulouse », *A.H.R.F.*, n° 204, avril-juin 1971, pp. 265-283.

Midi. Le seul rôle du représentant Clauzel ne peut éclairer cette nouvelle dérobade de la cité devant la violence. On pourra regretter la rapidité de certaines des explications suggérées par Martyn Lyons, mais après tout la réaction thermidorienne ne constituait pas l'essentiel de son interrogation. En revanche, le chapitre 11, qui étudie « les motifs de l'engagement politique », se veut l'une des clefs de l'ouvrage.

Si nous suivons l'auteur lorsqu'il affirme que « la nature de l'engagement révolutionnaire ne peut être déduite des seules catégories socioprofessionnelles » (p. 224), nous serons plus réservé sur la grille d'analyse proposée. Martyn Lyons croit plus, en effet, aux destins individuels, aux motifs psychologiques, aux rivalités personnelles ou locales, aux influences familiales qu'aux « luttes de classes » (p. 235). Il souligne ainsi la relative continuité du personnel du comité de surveillance de 1793 à l'An III. Pourtant, il note lui-même en l'An II l'exclusion des hommes de loi et l'alliance d'éléments populaires et bourgeois, puis en l'An III le retour en force des juristes et des négociants. Une enquête dans les documents fiscaux lui fait constater, en dépit des lacunes inhérentes à ces sources, que les Thermidoriens ont des revenus généralement supérieurs à ceux des Terroristes. L'ensemble de la démonstration nous paraît donc relativement contradictoire : en mettant l'accent sur l'enracinement socio-politique des divers dirigeants toulousains, Martyn Lyons n'a-t-il pas dégagé deux types de représentants politiques et de stratégie révolutionnaire ?

La conclusion du livre évoque la période 1795-1815. On admettra avec l'auteur que le néo-jacobinisme toulousain ait été surestimé tant par le Directoire que par les royalistes, mais on notera aussi la participation des républicains locaux à l'écrasement royaliste de Montréjeau, en fructidor An VII. En 1815, enfin, les suspects sont les hommes de l'An II qui paient ainsi ce que Richard Cobb appelle « le prix du militantisme ». Même modérée, la Révolution a bien eu lieu à Toulouse.

En dépit de quelques approximations ou lacunes (confusion entre levée des 300 000 hommes et levée en masse, rapidité de l'analyse concernant la politique sociale tentée par les représentants en mission), ce livre de synthèse n'en est pas moins indispensable à la connaissance de l'histoire toulousaine et, plus, à la compréhension du choc révolutionnaire dans les provinces françaises.

Françoise BRUNEL.

Camille MAIRE, *L'émigration des Lorrains en Amérique (1815-1870)*, Metz, Centre de recherches de relations internationales de l'Université de Metz, 1980, 188 p.

En voulant se représenter la vie en émigration de son arrière-grand-père, d'origine lorraine, rentré en France après un séjour d'une vingtaine d'années aux États-Unis, Camille Maire a été amené à écrire l'histoire mal connue de cette grande entreprise dans laquelle se sont jetés, entre 1815 et 1870, beaucoup de Français issus, non seulement de la Lorraine, mais aussi de l'Alsace et même des Ardennes.

Il l'a fait avec autant de rigueur que d'émotion. Il n'a pas eu de peine à discerner la cause essentielle de cette émigration : la misère, constatée dès le début de la Restauration, dans cette France du Nord-Est, ravagée par les deux invasions de 1814 et 1815, misère accentuée par le morcellement excessif des terres insuffisantes pour nourrir des familles souvent nombreuses de manouvriers et d'artisans, mal payés, chômeurs et presque toujours endettés par suite de la rareté et de la cherté des denrées, qu'aggravaient des hivers rigoureux, les épidémies de petite vérole et de choléra.

Ajoutons à ce sombre tableau, très bien décrit par Camille Maire, la disette de 1816 et les crises économiques entraînant des poursuites judiciaires et, petite cause, ignorée la plupart du temps, mais dont les effets ne sont pas moins douloureux : la perte de certains avantages, maintenus sous l'Ancien Régime, par suite de la restriction draconienne des droits d'usage dans les bois, en applica-

tion du code forestier de 1827, dont souffrent les habitants des régions couvertes de forêts où il n'y a pas de terrains cultivables. Rien d'étonnant à ce que les mendiants se multiplient, joignant aux malheurs des indigents un autre sujet d'inquiétude.

Dans ce contexte, on comprend que le découragement saisisse quelques-uns de ces pauvres gens et les pousse à s'expatrier, sans parler des échecs de toute sorte et de l'attrait de l'aventure, les motifs politiques étant exclus pour les Français.

Mais où aller ? Au début, dans les années 1816-1817, les premiers émigrants de Lorraine partirent, non pas en direction de l'Ouest mais, à l'instar de leurs compatriotes qui au XVIII^e siècle s'étaient installés dans le Banat, vers la Pologne russe, tentés par les offres du tsar Alexandre I^{er}, désireux de peupler les territoires acquis au traité de Vienne, alors que les Alsaciens, qui les avaient précédés, avaient déjà choisi l'Amérique, suivant l'exemple des Suisses et des Allemands avant de le donner aux Lorrains.

Les départs pour le Nouveau Monde ne sont notés qu'à partir de 1827-1828. Il s'agit là d'une émigration spontanée à laquelle s'opposera, sans succès, du moins chez les Français du Nord-Est, en partie germanophones, l'émigration en Algérie, organisée par le gouvernement avec l'appui de toute la propagande officielle.

La décision prise, les candidats, qui ne se laissaient pas dissuader par les tentatives de l'administration pour les décourager, par contraste avec la valeur accordée, de tout temps par la Grande-Bretagne à l'émigration, devaient obtenir un passeport à destination de l'étranger auquel ne pouvaient, toutefois, prétendre les gens insolubles ou de mauvaise conduite ou non libérés du service militaire. Ce sont là les premiers débours que d'autres, plus importants encore, viendront grossir.

Camille Maire dépeint ces partants : seuls, par familles ou en groupes, de tout âge, depuis de très jeunes adolescents jusqu'à des vieillards de 78 ans, 82 ans, les hommes étant, en gros, deux fois plus nombreux que les femmes, avec cette circonstance aggravante pour les couples que, dans bien des cas, la séparation était définitive à la suite du départ du mari pour l'Amérique.

Quelle était leur condition ? Essentiellement ouvriers, manœuvres, journaliers, artisans, paysans, avec des pourcentages variables selon les départements, suivis de retraités, de marchands, de domestiques et, pour une fraction infime, de rentiers et de membres de professions libérales.

D'où étaient-ils originaires ? Très peu des petites communes, plus de la moitié de bourgs comprenant entre 500 et 1.000 habitants, le reste, un peu plus du dixième, se partageant entre les petites villes et deux grandes : Thionville et Metz. L'émigration lorraine est avant tout rurale. La plupart venaient, dans la Moselle, des arrondissements de Sarreguemines et de Metz et, en règle générale, de la partie germanophone ; dans la Meurthe, des arrondissements de Sarrebourg, de Château-Salins et, à un degré moindre, de Lunéville, sans prépondérance des régions de patois germanique ; dans la Meuse, des arrondissements du Sud et, dans les Vosges, des arrondissements de Remiremont et Neufchâteau.

L'étude de la chronologie de l'émigration lorraine en Amérique, dans la période considérée, montre qu'elle s'est déroulée avec des hauts et des bas. La moyenne annuelle, de 1821 à 1830, n'est que de 847, puis en 1827 et 1828, brusque augmentation ; de 1828 à 1832, on compte 2.001 départs dans l'arrondissement de Sarrebourg qui perd seulement 875 personnes de 1832 à 1835. Après plus de 7.000, en 1839 et 1840, le nombre passe de 5.000 à un peu plus de 3.000 entre 1841 et 1844, atteignant le chiffre de 10.583 en 1846 et celui de 20.040 en 1847. A partir de 1849 se multiplient, dans les journaux locaux, les nouvelles concernant l'or de Californie qui envahissent littéralement la presse européenne. C'est la ruée vers l'or qui accentue la poussée en direction de la côte du Pacifique et aussi des autres régions d'Amérique. Ce mouvement ira ensuite décroissant avec la chute de la fièvre de l'or au cours des huit années suivantes, la crise économique de 1857 Outre-Atlantique et enfin la guerre de Sécession, de 1861 à 1865, suivie par une recrudescence après la fin des hostilités.

Dans le chapitre consacré au voyage, on voit intervenir les agents et sous-agents de l'émigration, les racoleurs travaillant pour le compte des maisons du Havre qui disposent de navires et se font une concurrence acharnée. Sont ensuite retracés les départs, souvent en groupes, par chariots, par diligences pour les plus fortunés, puis par chemin de fer jusqu'au port d'embarquement, presque toujours Le Havre, rarement Anvers ou un port hollandais, encombré de Badois, de Wurtembergois, d'Alsaciens et de Lorrains. Camille Maire nous apprend que, de 1850 à 1854, 40.000 à 50.000 émigrants étrangers s'embarquèrent au Havre. L'attente à quai, dépendant des vents favorables et des chargements, peut durer plusieurs semaines, dans des conditions précaires pour des gens plus ou moins démunis, en proie à la cupidité des logeurs, d'individus de toute sorte et même de fonctionnaires, menacés par les épidémies, un grand nombre étant victime du choléra en 1832.

Puis vient la traversée : entassés dans l'entrepont de navires, surtout américains, jusqu'aux années 1860, des voiliers tributaires du temps et des courants, ces pauvres êtres sont obligés de faire eux-mêmes leur cuisine à bord, les passagers qui étaient assez fortunés pour partager les repas du capitaine et se payer une cabine ne pouvant être considérés comme des émigrants ; ceux-ci sont, par ailleurs, exposés à la puanteur, au mal de mer ; la promiscuité et l'hygiène déplorable où ils vivent facilitent le développement des maladies, d'où un pourcentage de décès important parfois, particulièrement parmi les bébés et les jeunes enfants, sans parler d'autres risques. Camille Maire cite le cas d'un navire, *l'Élisa*, parti du Havre, le 10 novembre 1850, avec 203 passagers à bord et disparu en mer après avoir fait escale à Valparaiso, le 8 février 1851.

Les prix des voyages sont très variables : descendant, pour Le Havre-New-York ou Le Havre-La Nouvelle-Orléans, de 200 F par personne en 1836 à 60 F et même 50 F en 1841.

De même pour la durée : entre 1849 et 1851, du Havre à New-York, le minimum est de 27 jours, le maximum de 76 jours ; jusqu'à La Nouvelle-Orléans, 44 et 76, de San-Francisco, 103 et 236.

L'origine des émigrants est très diverse : sur un navire qui fait, en 1849, la traversée du Havre à La Nouvelle-Orléans en 44 jours, on en compte 154, dont 67 Français originaires de 19 départements, et 87 étrangers de 8 nationalités, en majorité Allemands ; mais, sur les bâtiments qui gagnent la Californie en doublant le cap Horn, la distribution des passagers est toute différente : la plupart sont Français, quelques couples sans enfant, des hommes, d'ordinaire seuls, ne dépassant habituellement pas la quarantaine ; ils tournent le dos définitivement à la terre natale, attirés par des gains faciles dans les mines ou les rivières de Californie.

La destination indiquée est en général, au début, New-York ou La Nouvelle-Orléans, avec une préférence marquée pour la première ville.

Camille Maire nous fait vivre l'installation difficile à New-York, où nos compatriotes retrouvent la misère qu'ils ont quittée, noyés dans le flot des émigrants venus des autres pays d'Europe : des États allemands, de Scandinavie, des Îles britanniques principalement, livrés de nouveau aux racoleurs, aux logeurs, cherchant du travail pour subsister dans l'attente d'un nouveau départ, vers l'intérieur cette fois. On les voit parqués dans les quartiers de l'East-Side, de la Bowery, aux hôtels minables. Ils fréquentent, avec les Irlandais, l'église Saint-Pierre dans Barclay-Street, avant de fonder, en 1841, la paroisse Saint-Vincent-de-Paul..., au nom bien choisi. Ils reprennent, quand ils le peuvent, la profession exercée en France ; d'autres en changent ; on relève environ 60 % d'ouvriers et 38 % de commerçants, les cultivateurs s'étant reconvertis dans l'une et l'autre branche. Les femmes redeviennent brodeuses ou couturières. Ils anglicisent peu à peu leurs prénoms et même leurs patronymes, pressés de devenir rapidement citoyens américains, ce qui est possible après 5 ans de présence. Ils s'intègrent progressivement à la population locale par les mariages. Ceux qui ont été célébrés à Saint-Vincent-de-Paul permettent d'avoir une idée partielle du comportement des Lorrains à l'égard des diverses communautés en présence. De 1842 à 1877, il est constaté que sur 166 mariés originaires de Lorraine, 84 garçons et 82 filles, 6 garçons sur 10 épousent des Françaises, dont près de la moitié issues de leur province, 2 sur 10 des Irlandaises, le reste des

Allemandes et des Américaines. Chez les filles, plus casanières, 73 % épousent des compatriotes et 17 % des Européens, à l'exclusion des Irlandais jugés buveurs et querelleurs. Si des Lorrains épousent des Américaines, aucun Américain ne prend pour femme une Lorraine. Les pauvres se rapprochent des pauvres, d'autant plus que les immigrants sont considérés avec méfiance, sinon avec mépris, par les ouvriers américains hostiles à ces travailleurs accusés d'accepter des salaires de famine, cette xénophobie s'exaspérant en 1854 avec le mouvement des Know-nothing également opposé à l'immigration étrangère et au catholicisme.

Puis les lieux d'installation se diversifient, s'éloignant des côtes, au reçu de renseignements envoyés par ceux partis avant. Certains poussent à l'intérieur depuis New-York ou La Nouvelle-Orléans, gagnant Saint-Louis, Buffalo, Louisville, Memphis, Houston, Austin, Pittsburgh, Chicago, Cincinnati, Boston. La majorité préfère s'établir dans un secteur assez limité qui semble se situer au sud des Grands Lacs, dans les États de l'Illinois où des Vosgiens ont été retrouvés, de l'Indiana et de l'Ohio, zone également préférée par les Allemands. Camille Maire a découvert une implantation de Lorrains, originaires de la région de Sarrebourg, à Saint-Louis et dans la ville jumelle, sur l'autre rive du Mississippi, East-Saint-Louis, administrée, en 1890, par un Lorrain de Puttelage, et dont une banlieue, portant le nom de French-Village, a vu célébrer, entre 1841 et 1865, à la paroisse de Saint-Philip, 23 mariages où l'un des conjoints, au moins, est Lorrain. Il a retrouvé également d'autres souvenirs de Lorrains, tel ce Henri-Damien Juncker, ordonné prêtre à Cincinnati en 1834, devenu évêque d'Alton dans l'Illinois. Les évêques des diocèses nouvellement créés dans les districts à forte immigration allemande étaient souvent français et, comme ils manquaient de prêtres, ils recrutaient, pour le Texas, le Minnesota et l'Ohio, des pasteurs bilingues à Metz et à Strasbourg. Un groupe, enfin de Lorrains, s'était fixé dans l'ouest de l'État de New-York.

L'assimilation complète s'est faite à la deuxième ou troisième génération. La conclusion est qu'il n'y a pas eu de succès spectaculaires chez les émigrants lorrains chassés par la misère et poussés par les Suisses, les Allemands et les Alsaciens, progressant à travers les cantons lorrains germanophones.

On l'a vu, l'exode vers l'Amérique, accentué par la fascination du Nouveau Monde et la recherche de la fortune, ne s'est vraiment manifesté qu'à la fin de la Restauration avec des hauts et des bas, selon la situation économique dans les deux pays. A cela il faut ajouter l'action des agents recruteurs et des articles de presse que — et c'est notre seul reproche — l'auteur a minimisée, omettant de parler des annonces dans les journaux et des brochures publiées sur les sociétés californiennes, telle la « Société des Lingots d'or » qui organisa une loterie et parvint, cependant, à faire partir 3.490 émigrants avant de disparaître 5 jours après le coup d'État du 2 décembre, les autres faisant faillites, certaines même n'ayant jamais eu d'existence réelle. Il serait intéressant de savoir comment ces informations, plus fausses que vraies, ont pu pénétrer dans des bourgs éloignés du Nord-Est de la France, exploitant la crédulité de pauvres paysans incultes mais prêts à tout pour sortir de leur malheureuse condition.

Il faut remercier l'auteur d'avoir dressé le tableau saisissant de cette émigration lorraine, importante, puisque si l'on compte 3.000 immigrants figurant pour la Moselle dans les demandes de passeports, entre 1847 et 1869, on estime à 40.000 le nombre de ceux qui ont quitté ce département entre 1850 et 1870. Pour cela, il a eu recours à une très riche documentation. Rien à dire de ses sources, sinon que son travail aurait été grandement facilité si n'avaient été, malencontreusement, mis au pilon, en 1892, aux Archives nationales, le groupe des passeports de et pour l'étranger, entre 1815 et 1845.

Cet ouvrage excellent, véritable tableau de la misère en Lorraine et de ses conséquences dans la première moitié du XIX^e siècle, est un utile complément à la thèse du regretté Henry Contamine sur *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, et un témoignage émouvant de la part modeste, mais honorable et réelle, prise par une province dont les qualités ne sont plus à dépeindre dans l'édification, outre-Atlantique, d'une grande nation.

Pierre CAILLET.

Jean-Jacques BECKER, *Les Français dans la Grande guerre*, Paris, Robert Laffont, 1980, 317 p.

L'auteur prolonge ici l'enquête amorcée par sa thèse *1914, comment les Français sont entrés dans la guerre*. S'il fait quelques allusions aux militaires, il concentre son attention sur le moral des civils dans l'épreuve : question moins connue que l'évolution des conditions concrètes de l'existence. On ne peut saisir l'opinion comme en temps de paix, par l'élection ou par la presse, mais il existe d'abondantes sources : rapports des préfets de police, observations des instituteurs, notes des commissions de contrôle postal, documents privés. Leur ampleur même contraint à des sondages, effectués avec le souci de varier les échantillons (Paris, Le Creusot, où on dispose d'un journal tenu par le secrétaire en chef de la mairie, les Côtes-du-Nord, la Charente, la Loire...) : les recherches à venir pourront évidemment élargir l'éventail et préciser certaines données. Le bilan est présenté avec un remarquable sens de la mesure, dans un livre fermement construit, nuancé par une sensibilité compréhensive, d'une sûre maîtrise, auquel on se référera désormais.

La courbe de l'« état moral des populations », que le préfet de l'Yonne représentait par un curieux graphique, se dessine ainsi avec plus de netteté. L'automne 1914 est le moment de l'accoutumance. Au front, un historien mobilisé, Louis Debidour, note : « Les troupes sont calmes, résolues, résignées, sans plus, surtout par le froid et le mauvais temps qui les plongent dans une misère terrible. Je trouve que c'est déjà très bien. » Et « le bourrage de crâne » de la presse patriotique est rejeté par des sarcasmes méprisants. A l'arrière, on observe aussi une « banalisation » glacée quand on passe de la guerre de mouvement à la guerre de tranchées. « La date du 1^{er} août est un moment-clé de son histoire contemporaine parce que le peuple français a alors accepté, en même temps que les autres peuples européens, un conflit qu'il n'avait pas souhaité, mais l'automne 1914 est peut-être tout aussi important parce que c'est alors qu'il a accepté la prolongation de l'épreuve. » Mais pour quelle durée ? « Jusqu'en 1917, à peu près jusqu'au deuxième semestre, la formule *une guerre longue* signifiait seulement une prolongation de quelques mois ; chaque fois, le terme envisagé ne reculait que de l'automne au printemps, de l'hiver à l'été. La rupture se produisit en 1917, où *une guerre longue* commença à prendre le sens de *guerre sans fin prévisible* », même encore à l'été 1918.

La lassitude, qui apparaît dans la diminution des sommes recueillies par les souscriptions patriotiques, débouche en 1917 sur des mouvements sociaux dans les villes, qui ont déjà été étudiés. Jean-Jacques Becker publie à cet égard un rapport très lucide du préfet de l'Isère ; il reprend aussi en des pages évocatrices l'histoire des grèves de la Loire (novembre-décembre 1917, puis mai 1918). Il y a alors assurément plus qu'une revendication de salaires face à la vie chère, les masses ouvrières aspirent à la paix, mais leur pacifisme se trouve contenu dans certaines limites, « à cette frontière invisible mais apparemment infranchissable que formait le sentiment national ». Le leader de Saint-Etienne, Clovis Andrieu, veut la négociation avec l'ennemi, mais, à la différence de Lénine, à Brest-Litovsk, il refuse de payer la Révolution de la défaite. Dans les campagnes, l'enrichissement au moins apparent par la hausse des prix des produits agricoles ne compense pas la saignée des pertes humaines, plus lourdes statistiquement et aussi plus visibles dans la communauté villageoise. L'historien clermontois Desdevizes du Désert peut écrire : « Le paysan a donné ses enfants, il entend qu'on lui laisse vendre ses denrées le prix qu'il voudra et n'observera jamais la taxe. »

Que penser, dans ces conditions, de la formule classique « Union sacrée » ? Si on veut la conserver, on doit en cerner exactement le sens. Ces années tragiques n'ont pas vu un « rassemblement idéologique de tous les Français sur la base du nationalisme », mais, et c'est déjà beaucoup, « un climat de concorde nationale » qui s'est affaibli après deux ans, en se maintenant « somme toute à un niveau suffisant ». Les Français « ont accepté la guerre parce qu'ils formaient une nation, ils l'ont supportée pour les mêmes raisons » et la France n'a « pas craqué », alors qu'elle était « plus durement éprouvée que le Royaume

Uni, moins riche en ressources et en hommes que l'Allemagne ». Mais la tension du ressort avait été telle que le pays n'était pas prêt à renouveler un effort surhumain et, pour Jean-Jacques Becker, « la France *debout* de 1918 annonçait la France *battue* de 1940 ! ». Il reste une question, dont la réponse n'est pas simple : pourquoi n'en fut-il pas de même en Allemagne ?

Pierre BARRAL.

ERRATA

Dans le numéro janvier-mars 1983 de la Revue, une fâcheuse accumulation de coquilles, bourdons et autres bévues typographiques a dénaturé plusieurs passages du compte rendu par Gérard Sabatier des ouvrages de J.-M. Apostolidès, P. Beaussant et L. Marin, regroupés sous le titre « Le corps du Roi ». Nous prions les auteurs et nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

Il fallait lire :

- P. 164, l. 2 et p. 178, l. 2 : *le*, et non *la* politique.
 - P. 164, l. 35 : « Le sens d'une architecture n'est pas contenu dans ses seules formes, qui ne sont que la traduction dans un espace d'une intention secrète, le songe qu'une culture ... porte en elle ... Il faut comprendre... de quel rêve, de quel songe, de quelle image antérieure elle est née ».
 - P. 167, l. 1 et 2 : si la relation sujet/roi est chaleureuse, concrète, physique (voir, parler, être proche, toucher le roi), la relation roi/sujet devient abstraite, prise dans un cérémonial glacé.
 - P. 168, l. 39 : l'autonomisation au lieu de l'automatisation.
 - P. 169, l. 34 : l'analyse est trop souvent remplacée *par* un esprit de système.
 - P. 175, l. 55 : la distinction du corps physique et du corps politique, mystique du Roi...
 - P. 177, l. 16 : Le Brun a peint ces qualités hors du roi : Abondance, Renommée, Victoire, allégories de bonté, majesté, puissance. Ce mystère ne qualifie pas les figures allégoriques elles-mêmes.
 - P. 179, dernière ligne : resplendissait *en* (au lieu de *au*) Léviathan.
-

TABLE DES MATIÈRES DU TOME TRENTIÈME (1983)

LE CORPS, LE GESTE ET LA PAROLE

BOGUCKA (Maria). — Le geste dans la vie religieuse, familiale, sociale, publique et politique de la noblesse polonaise aux XVI ^e , XVII ^e et XVIII ^e siècles.	3
TASZBIR (Janusz). — Le rôle de la parole dans la propagande religieuse polonaise	16
LEMAÎTRE (Nicole). — Un prédicateur et son public : le père Lejeune et le Limousin, 1653-1672	33
FLANDRIN (Jean-Louis). — La diversité des goûts et des pratiques alimentaires en Europe, du XVI ^e au XVIII ^e siècles	66

SERVAIS (Paul). — La consommation alimentaire à Liège au XVIII ^e siècle : le cas de l'abbaye de Val-Benoît	84
KONINCKX (Christian). — L'alimentation et la pathologie des déficiences alimentaires dans la navigation au long cours au XVIII ^e siècle	109
BOURGEON (Jean-Louis). — La peur d'être enterré vivant au XVIII ^e siècle : mythe ou réalité?	139
ROUX (Jean-Marie). — La Comtesse de Ségur, ou la peur de l'eau	154

ITALIE, XX^e SIÈCLE

GRANGE (Daniel J.). — Émigration et colonies : un grand débat de l'Italie libérale	337
DETRAGIACHE (Denise). — Le fascisme féminin, de San Sepolcro à l'affaire Matteotti	366
OSTENC (Michel). — L'école italienne pendant le fascisme	401
GENOVESI (Giovanni), TOMASI (Tina). — Le système scolaire de l'État corporatif : la « Charte de l'École »	408
MILZA (Pierre). — Le fascisme italien à Paris	420
ROCHE-PEZARD (Fanette). — La situation des arts plastiques en Italie à la veille de la Seconde guerre mondiale	453
MEMMI (Dominique). — Le divorce et l'Italienne : partis, opinion féminine et référendum du 12 mai 1974	476

ÉTUDES

LOUPÈS (Philippe). — Un diocèse de l'Église établie d'Irlande à l'époque géorgienne d'après une visite épiscopale : Ossory	521
GUMBRECHT (Hans-Ulric), LUSEBRINK (Hans-Jürgen), REICHARDT (Rolf). — Histoire et langage : les travaux allemands en lexicographie historique et en logique conceptuelle	185
LUEBRINK (Hans-Jürgen), REICHARDT (Rolf). — La « Bastille » dans l'imaginaire social de la France à la fin du XVIII ^e siècle (1774-1789)	196
GUMBRECHT (Hans-Ulrich). — Chants révolutionnaires, maîtrise de l'avenir et niveau du sens collectif	235
JURNES (Claude). — Le droit, charpente de la « Comédie humaine »	542
GIRARDET (Raoul). — Du concept de génération à la notion de contemporanéité	257
MARÈS (Antoine). — Mission militaire et relations internationales : l'exemple franco-tchécoslovaque, 1918-1925	597

MÉLANGES

ZELLER (Olivier). — L'espace et la famille à Lyon aux XVII ^e et XVIII ^e siècles. 587	587
MICHEL (Henri). — Maisons et propriétaires montpelliérains au milieu du XVIII ^e siècle	597
FROESCHLÉ-CHOPARD (Marie-Hélène). — L'évolution des pénitents en Provence orientale, XVIII ^e -XX ^e siècles	616
SALVAING (Bernard). — Le paradoxe du missionnaire	271
GERBOD (Paul). — Les touristes français à l'étranger (1870-1914)	283
EICHENLAUB (René). — L'expressionnisme allemand et la Première guerre mondiale. A propos de l'attitude de quelques-uns de ses représentants. 298	298

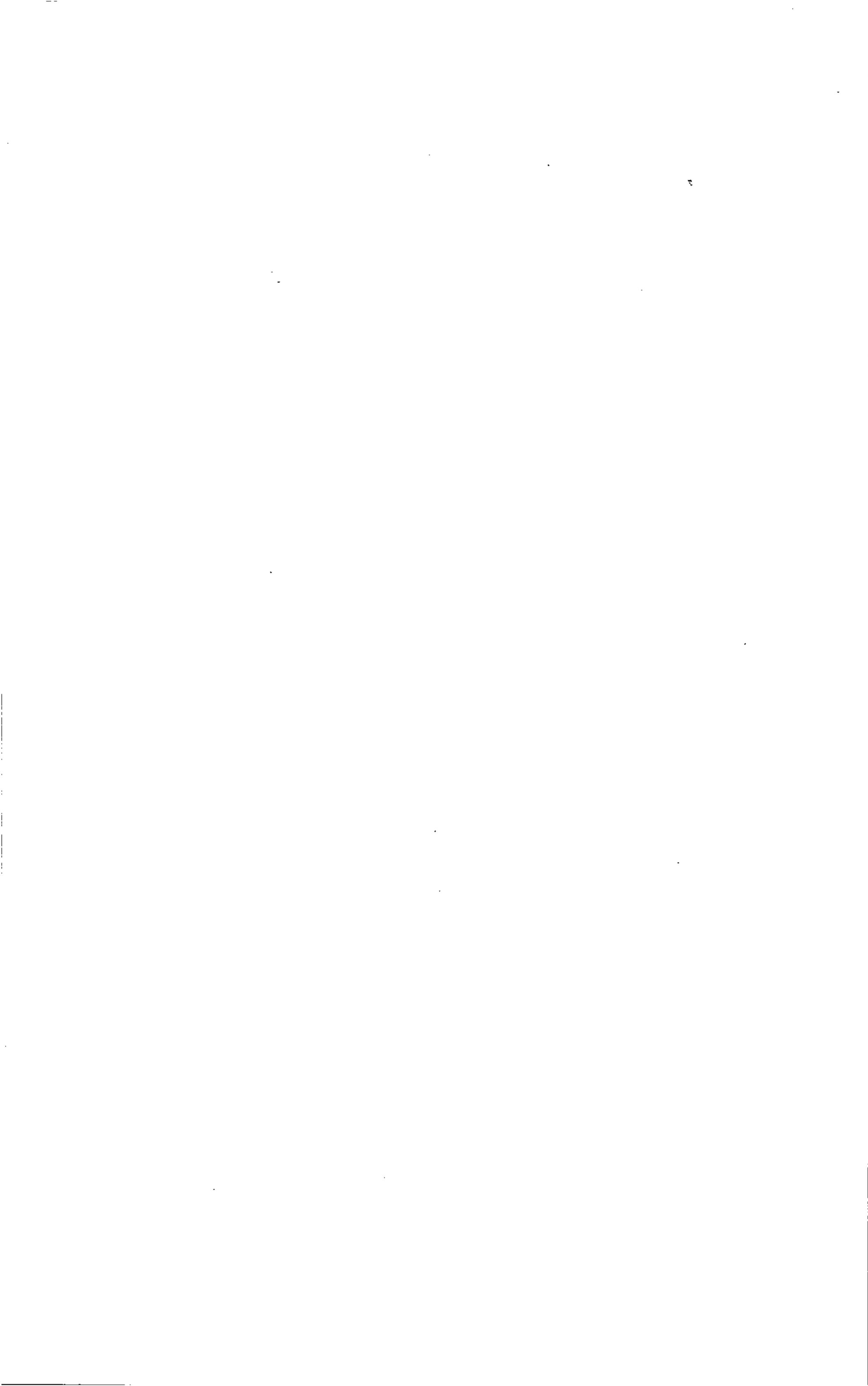
NÉCROLOGIE

BOUVIER (Jean). — Jean Bruhat (1905-1983)	322
---	-----

COMPTES RENDUS

FRIJHOFF (Wilhelmus T. M.). — <i>La société néerlandaise et ses gradués, 1575-1814. Une recherche sérielle sur le statut des intellectuels à partir des registres universitaires</i> (Françoise Waquet)	637
---	-----

PELORSON (Jean-Marc). — <i>Les Letrados, juriste castillans sous Philippe III. Recherches sur leur place dans la société, la culture et l'État</i> (Janine Fayard)	639
APOSTOLIDÈS (Jean-Marie). — <i>Le roi-machine, spectacle et politique au temps de Louis XIV</i> (Gérard Sabatier)	162
BEAUSSANT (Philippe). — <i>Versailles-opéra</i> (Gérard Sabatier)	162
MARIN Louis). — <i>Le portrait du roi</i> (Gérard Sabatier)	162
CASTAN (Nicole). — <i>Justice et répression en Languedoc à l'époque des Lumières</i> (François Billacois)	642
CASTAN (Nicole). — <i>Les criminels de Languedoc : les exigences d'ordre et les voies du ressentiment dans une société prérévolutionnaire (1750-1790)</i> (François Billacois)	642
BERTAUD (Jean-Paul). — <i>La Révolution armée</i> (Jean Boulègue)	324
LYONS (Martin). — <i>Révolution et Terreur à Toulouse</i> (Françoise Brunel)	644
CORBIN (Alain). — <i>Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social, XVIII^e-XIX^e siècles</i> (Jacques Bouillon)	179
MAIRE (Camille). — <i>L'émigration des Lorrains en Amérique (1815-1870)</i> (Pierre Caillet)	646
PLESSIS (Alain). — <i>La Banque de France et ses deux-cents actionnaires sous le Second Empire</i> (Patrick Verley)	326
MILZA (Pierre). — <i>Français et Italiens à la fin du XIX^e siècle. Aux origines du rapprochement franco-italien de 1900-1902</i> (Philippe Gut)	510
<i>Nous les assistantes sociales, naissance d'une profession, témoignages présentés par Yvonne KNIBIEHLER</i> (Anne-Marie Sohn)	182
BECKER (Jean-Jacques). — <i>Les Français dans la Grande guerre</i> (Pierre Barral). 650	
NOUAILHAT (Yves-Marie). — <i>France et États-Unis, août 1914-avril 1917</i> (Claude Fohlen)	328
CAVALLO (Pietro) et IACCO (Pasquale). — <i>Vincere ! Vincere ! Vincere ! Fascismo e società italiana nelle nazioni e nelle riviste di varietà, 1935-1943</i> (Michèle Benaiteau)	517
BESSIS (Juliette). — <i>La Méditerranée fasciste</i> (Charles-Robert Ageron)	518
<i>Akten zur deutschen auswärtigen Politik, 1918-1945. Série E (1941-1945). T. VI-VIII : 1^{er} mai 1943-9 mai 1945</i> (Jean-Claude Allain)	330
SADOUN (Marc). — <i>Les socialistes sous l'occupation. Résistance et collaboration</i> (Claude Lévy)	333
MADJARIAN (Grégoire). — <i>Conflits, pouvoirs et société à la Libération</i> (Claude Lévy)	335



TROISIÈME TABLE DÉCENNALE

1^{er} JANVIER 1974 - 31 DÉCEMBRE 1983

dressée par JACQUES BOUILLON

I. — Articles	656
A) xvi ^e siècle	656
B) xvii ^e siècle	657
C) xviii ^e siècle	659
D) 1800-1870	662
E) 1870-1914	665
F) De 1914 à nos jours	667
G) Divers	670
II. — Comptes rendus	671
III. — Index des sujets par matières	685
A) Histoire politique générale. Institutions. Relations inter- nationales	685
B) Histoire économique et sociale	688
C) Histoire des mentalités et des comportements	691
D) Histoire des idées. Histoire religieuse. Histoire de l'art	693
E) Indications biographiques	695
F) Index géographique	697
IV. — Index des auteurs d'articles et de comptes rendus	699
V. — Numéros thématiques	704

I. - ARTICLES

Les titres sont groupés par grandes périodes historiques, et, à l'intérieur de chaque période, selon leur ordre de parution dans la Revue.

Les références indiquent l'année, le numéro trimestriel, la page.

A) XVI^e siècle

1. GEREMEK (Bronislaw), Criminalité, vagabondage, paupérisme : la marginalité à l'aube des temps modernes. 1974, III, p. 337.
2. CHARTIER (Roger), Les élites et les gueux. Quelques représentations (XVI^e-XVII^e siècles), 1974, III, p. 376.
3. VINCENT (Bernard), Les bandits morisques en Andalousie au XVI^e siècle. 1974, III, p. 389.
4. PHAN (Marie-Claude), Les déclarations de grossesse en France (XVI^e-XVIII^e siècles) : essai institutionnel. 1975, I, p. 61.
5. VOGLER (Bernard), La législation sur les sépultures dans l'Allemagne protestante au XVI^e siècle. 1975, II, p. 191.
6. MUCHEMBLED (Roger), Famille, amour et mariage : mentalités et comportements des nobles artésiens à l'époque de Philippe II. 1975, II, p. 233.
7. BILLACOIS (François), La crise de la noblesse européenne (1500-1650) : une mise au point. 1976, II, p. 258.
8. LAGRÉE (Michel), La structure pérenne : événement et histoire en Bretagne orientale (XVI^e-XX^e siècles). 1976, III, p. 394.
9. FOUILHERON (Joël), Légendaire et histoire : les cloches-monstres dans la psychologie collective à Mende et à Saint-Flour. 1976, III, p. 321.
10. LAVEDRINE (Dominique-Marie), Les « ex-voto » marins du Roussillon. 1976, III, p. 408.
11. EDELSTEIN (Marylin Manera), Les origines sociales de l'épiscopat en France sous Louis XII et François I^{er}. 1977, II, p. 239.
12. YARDENI (Myriam), Science et décadence à l'époque de la Renaissance : l'œuvre de Charles Duret. 1977, II, p. 248.
13. VOSS (Jürgen), Le problème du Moyen Age dans la pensée historique en France (XVI^e-XIX^e siècles). 1977, III, p. 321.
14. DELUMEAU (Jean), Platon et Aristote à la Renaissance. 1977, III, p. 415.

15. MAHN-LOT (Marianne), Espagne et indigénisme dans le Nouveau Monde au XVI^e siècle (à propos de quelques travaux récents). *1978, I*, p. 86.
16. LEMARCHAND (Guy), Un cas de transition du féodalisme au capitalisme : l'Angleterre. *1978, II*, p. 275.
17. CHARTIER (Roger) et REVEL (Jacques), Université et société dans l'Europe moderne : position des problèmes. *1978, III*, p. 353.
18. FRANÇOIS (Étienne), Des Républiques marchandes aux capitales politiques : remarques sur la hiérarchie urbaine du Saint-Empire à l'époque moderne. *1978, IV*, p. 587.
19. PERNOT (Jean-François), L'activité de la Chambre des Comptes à l'époque moderne. Premiers résultats d'une enquête par sondage. *1979, IV*, p. 612.
20. MAHN-LOT (Marianne), Espagne et indigénisme en Amérique. *1981, II*, p. 293.
21. COTTRET (Bernard), Traducteurs et divulgateurs clandestins de la Réforme dans l'Angleterre henricienne (1520-1535), *1981, III*, p. 464.
22. MORICEAU (Jean-Marc), Mariages et foyers paysans aux XVI^e et XVII^e siècles : l'exemple des campagnes au sud de Paris. *1981, III*, p. 481.
23. MICHAUD (Claude), Finances et guerres de religion en France. *1981, IV*, p. 572.
24. MORINEAU (Michel), Un grand dessein : « Civilisation matérielle, économie et société (XV^e-XVIII^e siècles) », de Fernand Braudel. *1981, IV*, p. 624.
25. BARYCZ (Henryk) et JOBERT (Ambroise), Humanisme et fanatisme à Paris, 1541-1572, d'après quelques Polonais. *1982, I*, p. 96.
26. WELLENS (Robert), Un épisode des relations entre les Pays-Bas et l'Angleterre au début du XVI^e siècle : les projets de mariage entre Marguerite d'Autriche et Henri VII. *1982, II*, p. 267.
27. BOGUCKA (Maria), Le geste dans la vie religieuse, familiale, sociale, publique et politique de la noblesse polonaise aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. *1983, I*, p. 3.
28. TASZBIR (Janusz), Le rôle de la parole dans la propagande religieuse polonaise. *1983, I*, p. 16.
29. FLANDRIN (Jean-Louis), La diversité des goûts et des pratiques alimentaires en Europe, du XVI^e au XVIII^e siècles. *1983, I*, p. 66.
30. ZELLER (Olivier), L'espace et la famille à Lyon aux XVI^e et XVII^e siècles. *1983, IV*, p. 587.

Pour le XVI^e siècle, voir aussi les numéros 284, 285, 312, 314, 315, 323, 325, 339, 345, 354, 362, 365, 372, 374, 389, 398, 400, 405, 416, 418, 421, 423, 431, 443, 451, 460, 466, 467, 471, 479, 491, 492, 499, 505, 515, 519, 522, 528.

B) XVII^e siècle

31. DEPAUW (Jacques), Pauvres, pauvres mendiants, mendiants valides ou vagabonds ? Les hésitations de la législation royale. *1974, III*, p. 401.

32. TYVAERT (Michel), L'image du roi : légitimité et moralité royales dans les histoires de France au XVII^e siècle. 1974, III, p. 521.
33. CHARTIER (Roger), L'Ormée de Bordeaux. 1974, II, p. 279.
34. CONSTANT (Jean-Marie), L'enquête de noblesse de 1667 et les seigneurs de Beauce. 1974, IV, p. 548.
35. HURT (John J.), Les offices au Parlement de Bretagne sous le règne de Louis XIV : aspects financiers. 1976, I, p. 3.
36. CHARTIER (Roger), A propos des États généraux de 1614. 1976, I, p. 68.
37. JARRIOT (Jacques), Une famille de « bons ménagers » : la branche nivernaise des Menou de Charnizay aux XVII^e et XVIII^e siècles. 1976, I, p. 80.
38. DESSERT (Daniel), Pouvoir et finance au XVII^e siècle : la fortune du cardinal Mazarin. 1976, II, p. 161.
39. HÉMARDINQUER (Jean-Jacques), L'« essai de peste » au XVII^e siècle. 1976, II, p. 278.
40. BARBIER (Frédéric), L'imprimerie strasbourgeoise au siècle des Lumières (1681-1789). 1977, II, p. 161.
41. GIRARD (Alain), « La cuisinière bourgeoise ». Livres culinaires, cuisine et société en France aux XVII^e et XVIII^e siècles. 1977, IV, p. 497.
42. NAGLE (Jean), Un aspect de la propriété seigneuriale à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles : les lods et ventes. 1977, IV, p. 570.
43. VITTU (Jean-Pierre), Un commissionnaire marseillais à Tunis et ses affaires de 1694 à 1706 : Nicolas Béranger. 1977, IV, p. 582.
44. MARTIN (Odile), Prosélytisme et tolérance à Lyon, du milieu du XVII^e siècle à la Révocation de l'Édit de Nantes. 1978, II, p. 306.
45. BOISSIÈRE (Jean), Exploitation et commerce des bois aux XVII^e et XVIII^e siècles dans les pays de la Haute-Seine. 1978, II, p. 321.
46. LEPETIT (Bernard), Une création urbaine : Versailles de 1661 à 1722. 1978, IV, p. 604.
47. COTTRET (Bernard), La France et l'Angleterre en 1665 : de la divergence des modèles de société au travers des témoignages diplomatiques français. 1978, IV, p. 619.
48. PÉRET (Jacques), L'exemplaire histoire d'une famille bourgeoise poitevine, les Monnet (1660-1880). 1979, I, p. 99.
49. MICHEL (Marie-José), Clergé et pastorale jansénistes à Paris, 1660-1730. 1979, II, p. 177.
50. BOQUET (Guy), Les Comédiens Italiens à Paris au temps de Louis XIV. 1979, II, p. 177.
51. MICHAUD (Claude), Rentes, rentiers et notaires à la fin du XVII^e siècle : une approche informatique. 1979, IV, p. 638.
52. JOUHAUD (Christian), Des besoins et des goûts : la consommation d'une famille de notables bordelais dans la première moitié du XVII^e siècle. 1980, IV, p. 631.
53. LARQUIÉ (Claude), L'alphabétisation à Madrid vers 1650. 1981, I, p. 132.

54. LABATUT (Jean-Paul), Patriotisme et noblesse sous le règne de Louis XIV. 1982, IV, p. 622.
55. CHABOCHE (Robert), Sur une frontière de catholicité : le diocèse de Nîmes au XVII^e siècle. 1982, IV, p. 635.
56. LEMAÎTRE (Nicole), Un prédicateur et son public. Le père Lejeune et le Limousin, 1653-1672. 1983, I, p. 33.
- Pour le XVII^e siècle, voir aussi les numéros 2, 4, 7, 8, 9, 10, 13, 16, 17, 18, 22, 24, 27, 28, 29, 30, 284, 285, 313, 314, 315, 320, 326, 332, 333, 339, 342, 345, 349, 354, 362, 363, 374, 375, 379, 380, 387, 389, 390, 395, 398, 409, 416, 421, 424, 432, 448, 450, 451, 456, 460, 466, 467, 471, 484, 490, 491, 492, 496, 509, 511, 515.

C) XVIII^e siècle

57. LAULAN (Robert), La fondation de l'École militaire et Madame de Pompadour. 1974, II, p. 284.
58. LACHIVER (Marcel), La fraude et les fraudeurs : à propos du commerce du vin dans la partie occidentale de l'Île-de-France au XVIII^e siècle. 1974, III, p. 419.
59. LECUIR (Jean), Criminalité et « moralité » : Montyon, statisticien du Parlement de Paris. 1974, III, p. 445.
60. FOUILHERON (Joël), Fabre d'Églantine et les chemins du théâtre. 1974, III, p. 494.
61. ZAPPERI (Roberto), Recherches sur les premiers écrits économiques de Quesnay. 1974, IV, p. 567.
62. DELUMEAU (Jean), Au sujet de la déchristianisation. 1975, I, p. 52.
63. VOVELLE (Michel), Y a-t-il eu une révolution culturelle au XVIII^e siècle ? A propos de l'éducation populaire en Provence. 1975, I, p. 89.
64. EDELSTEIN (Melvin), Vers une « sociologie électorale » de la Révolution française : la participation des citadins et des campagnards (1789-1793). 1975, IV, p. 508.
65. MARCHAND (Philippe), Un modèle éducatif original à la veille de la Révolution française : les maisons d'éducation particulière. 1975, IV, p. 549.
66. DUPÂQUIER (Jacques), Les caractères originaux de l'histoire démographique française au XVIII^e siècle. 1976, II, p. 182.
67. PIEL (Jean), Terre et société : l'oligarchie foncière au Pérou. 1976, II, p. 291.
68. POITOU (Christian), Ergotisme, ergot de seigle et épidémies en Sologne au XVIII^e siècle. 1976, III, p. 354.
69. PEROUAS (Louis) et LAPEYRE (Marie-Claude), L'émigration des « maçons creusois » avant le XIX^e siècle. 1976, III, p. 369.
70. PEYRONNET (Jean-Claude), Les enfants abandonnés et leurs nourrices à Limoges au XVIII^e siècle. 1976, III, p. 418.

71. DURAND (Georges), Préséance, cohésion, hiérarchie sociales à Lyon en 1789. Contribution au débat sur société d'ordres et société de classes. 1976, *III*, p. 442.
72. DURANTON (Henri), Le métier d'historien au XVIII^e siècle. 1976, *IV*, p. 481.
73. QUÉNIART (Jean), Les apprentissages scolaires élémentaires au XVIII^e siècle : faut-il réformer Maggiolo ? 1977, *I*, p. 3.
74. CHAGNIOT (Jean), Une panique : les gardes-françaises à Dettingen (27 juin 1743). 1977, *I*, p. 78.
75. BOQUET (Guy), La Comédie italienne sous la Régence : Arlequin poli par Paris (1716-1725). 1977, *II*, p. 189.
76. LEMAY (Edna), La composition de l'Assemblée Constituante : les hommes de la continuité ? 1977, *III*, p. 341.
77. KENNEDY (Michaël), Le club jacobin de Charleston en Caroline du Sud (1792-1793). 1977, *III*, p. 420.
78. HOOD (James N.), Permanence des conflits traditionnels sous la Révolution : l'exemple du Gard. 1977, *IV*, p. 602.
79. MORINEAU (Michel), Or brésilien et gazettes hollandaises. 1978, *I*, p. 3.
80. ROCHE (Daniel), Négoce et culture dans la France du XVIII^e siècle. 1978, *III*, p. 375.
81. POITRINEAU (Abel), Les Assemblées primaires du bailliage de Salers en 1789. 1978, *IV*, p. 625.
82. WAQUET (Jean-Claude), La ferme de Lombart (1741-1749) : pertes et profits d'une compagnie française en Toscane. 1978, *IV*, p. 513.
83. VASSORT (Jean), L'enseignement primaire en Vendômois à l'époque révolutionnaire. 1978, *IV*, p. 625.
84. MULLIEZ (Jacques), Du blé, « mal nécessaire ». Réflexions sur les progrès de l'agriculture de 1750 à 1850. 1979, *I*, p. 3.
85. TACKETT (Timothy), L'histoire sociale du clergé diocésain dans la France du XVIII^e siècle (traduit par D. Julia). 1979, *II*, p. 198.
86. PICARD (Évelyne), Une bibliothèque conventuelle au XVIII^e siècle : les théatins de Sainte-Anne-la-Royale. 1979, *II*, p. 235.
87. BIANCHI (Serge), Manifestations et formes de la déchristianisation dans le district de Corbeil en l'an II. 1979, *II*, p. 256.
88. LUSEBRINK (Hans-Jürgen), Images et représentations sociales de la criminalité au XVIII^e siècle : l'image de Mandrin. 1979, *III*, p. 345.
89. VOGLER (Bernard), Le testament alsacien au XVIII^e siècle : un programme de recherches en cours. 1979, *III*, p. 439.
90. BIZIÈRE (Jean-Marie), « Before and after ». Essai de psycho-histoire. 1980, *II*, p. 177.
91. CAMBOULIVES (Catherine), Jean-Baptiste Midy de Mauléon, ou l'esprit d'entreprise à la veille de la Révolution. 1980, *II*, p. 258.
92. ZYLBERBERG (Michel), Capitalisme français et banque espagnole à la fin de l'Ancien Régime : le canal de Saint-Denis. 1980, *III*, p. 353.

93. HILDESHEIMER (Françoise), La protection sanitaire des côtes françaises au XVIII^e siècle. *1980, III, p. 443.*
94. GELFAND (Toby), Deux cultures, une profession : les chirurgiens français au XVIII^e siècle. *1980, III, p. 468.*
95. BÉLY (Lucien), L'élève et le monde. Essai sur l'éducation des Lumières, d'après les mémoires autobiographiques du temps. *1981, I, p. 3.*
96. PERROT (Jean-Claude), Les dictionnaires de commerce au XVIII^e siècle. *1981, I, p. 36.*
97. CHARTIER (Roger), Culture, Lumières, doléances : les cahiers de 1789. *1981, I, p. 68.*
98. BIRN (Raymond), La contrebande et la saisie des livres à l'aube du Siècle des Lumières (traduit par Thomas Buckley). *1981, I, p. 158.*
99. GRASSI (Marie-Claire), Un révélateur de l'éducation au XVIII^e siècle : expression de la vie affective et correspondances intimes. *1981, I, p. 174.*
100. BERTHO (Catherine), Information économique et image provinciale : la représentation de la Bretagne au XVIII^e siècle. *1981, I, p. 185.*
101. CABANTOUS (Alain), Gens de mer, guerre et prison : la captivité des gens de mer au XVIII^e siècle. *1981, II, p. 246.*
102. KAFKER (Frank A.), La vieillesse et la productivité intellectuelle des Encyclopédistes. *1981, II, p. 304.*
103. ARBELLOT (Guy), Arthur Young et la circulation en France. *1981, II, p. 328.*
104. KAPLAN (Steven), Notes sur les commissaires de police à Paris au XVIII^e siècle. *1981, IV, p. 669.*
105. PEVERI (Patrice), Les pickpockets à Paris au XVIII^e siècle. *1982, I, p. 3.*
106. REY (Michel), Du péché au désordre : police et sodomie à Paris au XVIII^e siècle. *1982, I, p. 113.*
107. FIETTE (Suzanne), Propriétaires et exploitants dans un domaine du Lauragais à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution. *1982, II, p. 177.*
108. DUMA (Jean), Les Bourbon-Penthièvre à Rambouillet : la constitution d'un duché-pairie au XVIII^e siècle. *1982, II, p. 291.*
109. FRANÇOIS (Étienne), Livre, confession et société urbaine en Allemagne au XVIII^e siècle : l'exemple de Spire. *1982, III, p. 353.*
110. ENGRAND (Charles), Paupérisme et condition ouvrière dans la seconde moitié du XVIII^e siècle : l'exemple amiénois. *1982, III, p. 376.*
111. CHAUSSINAND-NOGARET (Guy), Un aspect de la pensée nobiliaire au XVIII^e siècle : l'« antinobilisme ». *1982, III, p. 442.*
112. JULIA (Dominique) et MCKEE (Denis), Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims sous l'épiscopat de Charles-Maurice Le Tellier. Origine et carrières. *1982, IV, p. 529.*
113. PINAUD (Pierre-François), La recette des Finances, 1789-1865. Essai d'histoire administrative. *1982, IV, p. 584.*

114. SERVAIS (Paul), La consommation alimentaire à Liège au XVIII^e siècle : le cas de l'abbaye de Val-Benoît. 1983, I, p. 84.
115. KONINCKX (Christian), L'alimentation et la pathologie des déficiences alimentaires dans la navigation au long cours au XVIII^e siècle. 1983, I, p. 109.
116. BOURGEON (Jean-Louis), La peur d'être enterré vivant au XVIII^e siècle : mythe ou réalité ? 1983, I, p. 139.
117. LUSEBRINK (Hans-Jürgen), REICHARDT (Rolf), La « Bastille » dans l'imaginaire social de la France à la fin du XVIII^e siècle (1774-1789). 1983, II, p. 196.
118. GUMBRECHT (Hans-Ulrich), Chants révolutionnaires, maîtrise de l'avenir et niveau du sens collectif. 1983, II, p. 235.
119. LOUPÈS (Philippe), Un diocèse de l'Église établie d'Irlande à l'époque georgienne, d'après une visite épiscopale : Ossory. 1983, IV, p. 521.
120. MICHEL (Henri), Maisons et propriétaires montpelliérains au milieu du XVIII^e siècle. 1983, IV, p. 597.
- 120^{bis}. FROESCHLÉ-CHOPARD (Marie-Hélène), L'évolution des pénitents en Provence orientale, XVIII^e-XX^e siècles. 1983, IV, p. 616.

Pour le XVIII^e siècle, voir aussi les numéros 2, 4, 8, 9, 10, 13, 17, 18, 24, 27, 28, 29, 37, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 48, 49, 284, 285, 290, 314, 316, 320, 322, 336, 338, 339, 342, 349, 355, 356, 357, 358, 359, 362, 363, 365, 366, 370, 374, 379, 386, 388, 389, 390, 391, 396, 398, 401, 402, 409, 411, 416, 417, 422, 424, 430, 435, 444, 445, 448, 453, 455, 456, 460, 462, 467, 468, 470, 471, 474, 478, 484, 491, 492, 495, 496, 500, 502, 509, 511, 513, 517, 520, 521, 522, 523.

D) 1800-1870

121. GUIRAL (Pierre) et TÉMIME (Émile), L'historiographie du Second Empire. 1974, I, p. 1.
122. AGULHON (Maurice), La résistance du coup d'État en province. Esquisse d'historiographie. 1974, I, p. 18.
123. ÉMERIT (Marcel), Une source pour l'histoire du Second Empire : les souvenirs du général Desvaux. 1974, I, p. 27.
124. ROCHE (Anne), L'opposition au Second Empire dans quelques-unes de ses expressions et représentations littéraires. 1974, I, p. 33.
125. RIPOLL (Roger), L'histoire du Second Empire dans « La Curée ». 1974, I, p. 46.
126. ZELDIN (Theodore), Biographie et psychologie sous le Second Empire. 1974, I, p. 58.
127. CHARLES-VALLIN (Thérèse), Le duc de Morny dans l'historiographie du Second Empire. 1974, I, p. 75.
128. BURY (Patrick), Quatre générations d'historiens anglo-saxons devant le Second Empire. 1974, I, p. 86.
129. BRUNN (Denis), Les historiens anglais et américains devant le Second Empire. 1974, I, p. 94.

130. SAGAVE (Pierre-Paul), La France de 1870 vue par les historiens allemands. *1974, I*, p. 105.
131. REY-GOLDZEIGER (Annie), Les problèmes algériens du Second Empire vus par les historiens français. *1974, I*, p. 111.
132. FOHLEN (Claude), Les historiens devant la politique américaine du Second Empire. *1974, I*, p. 127.
133. MEYER (Jean), L'expédition du Mexique, d'après les documents et études mexicains. *1974, I*, p. 135.
134. MARTINIÈRE (Guy), L'expédition mexicaine de Napoléon III dans l'historiographie française. *1974, I*, p. 142.
135. PAZ (Maurice), Précisions oubliées sur les origines de la guerre de 1870. *1974, I*, p. 174.
136. KARSKY (Barbara), Les libéraux français et l'émancipation des esclaves aux États-Unis. *1974, IV*, p. 575.
137. JOACHIM (Benoît), La reconnaissance d'Haïti par la France (1825) : naissance d'un nouveau type de rapports internationaux. *1975, III*, p. 369.
138. ÉMERIT (Marcel), Diplomates et explorateurs saint-simoniens. *1975, III*, p. 397.
139. PEYRONNET (Jean-Claude), Famille élargie ou famille nucléaire ? L'exemple du Limousin au début du XIX^e siècle. *1975, IV*, p. 568.
140. ZANIEWICKI (Witold), Un moyen de recherches en histoire militaire : l'étude des mouvements des troupes (le retour de l'armée à Paris, mars-juin 1848). *1975, IV*, p. 583.
141. HADJU-VILLA (Georges), La « Critique des préliminaires de paix de Villafranca » par Louis Kossuth. *1976, I*, p. 102.
142. BERGOUNIOUX (Alain) et POLIVKA (Pierre), Clausewitz et le militarisme allemand. Pour une nouvelle lecture des stratégies de l'expansion allemande. *1976, IV*, p. 501.
143. ZAJEWSKI (Wladyslaw), Le culte de Napoléon dans la ville libre de Dantzig, 1807-1813. *1976, IV*, p. 556.
144. SPIVAK (Marcel), Le développement de l'éducation physique et du sport français de 1852 à 1914. *1977, I*, p. 28.
145. GERVAIS (Jean-François), Une théorie du changement en histoire : l'œuvre historique de Pierre de la Gorce. *1977, I*, p. 96.
146. COHEN (David), Une souscription des Juifs de France en faveur des Chrétiens d'Orient en 1860. *1977, III*, p. 439.
147. FINE-SOURIAC (Agnès), A propos de la famille-souche pyrénéenne au XIX^e siècle : quelques réflexions de méthode. *1978, I*, p. 99.
148. NICHOLLS (David), Race, couleur et indépendance en Haïti (1804-1825). *1978, II*, p. 177.
149. BASTIER (Jean), Les paysans de Balzac et l'histoire du droit rural. *1978, III*, p. 396.

150. VIGREUX (Marcel), Des paysans républicains à la fin du Second Empire : les élections de 1869 dans le Morvan nivernais. *1978, III*, p. 443.
151. LE VAN-LEMESLE (Lucette), La promotion de l'économie politique en France jusqu'à son introduction dans les Facultés, 1815-1881. *1980, II*, p. 270.
152. CHOISEL (Francis), La presse française face aux réformes de 1860. *1980, III*, p. 374.
153. IANCU (Carol), Races et nationalités en Roumanie : le problème juif à travers les documents diplomatiques français, 1866-1880. *1980, III*, p. 391.
154. RAMSEY (Matthew), Sous le régime de la législation de 1803 : trois enquêtes sur les charlatans au XIX^e siècle. *1980, III*, p. 485.
155. LÉONARD (Jacques), Les guérisseurs en France au XIX^e siècle. *1980, III*, p. 501.
156. BLANCPAIN (Jean-Pierre), Intelligentsia nationale et immigration européenne au Chili, de l'indépendance jusqu'en 1914. *1980, IV*, p. 565.
157. PETIT (Jacques), Folie, langage et pouvoirs en Maine-et-Loire, 1800-1841. *1980, IV*, p. 529.
158. BRUNN (Denis), L'information des Canadiens français au milieu du XIX^e siècle. *1980, IV*, p. 647.
159. BARBIER (Frédéric), Le commerce international de la librairie française, 1815-1913. *1981, I*, p. 94.
160. DOUGUI (Nourredine), Les origines de la libération des sociétés de capitaux à responsabilité limitée, 1853-1863. *1981, II*, p. 268.
161. BERTIER DE SAUVIGNY (Guillaume de), Un grand capitaine d'industrie au début du XIX^e siècle : Guillaume Ternaux, 1763-1833. *1981, II*, p. 335.
162. GASNAULT (François), Bal, délinquance et mélodrame dans le Paris romantique : l'affaire de la « Tour de Nesle » (1844). *1982, I*, p. 36.
163. BOUSQUET (Pierre), Une tentative de municipalisme scolaire : l'enseignement primaire à Paris sous la Monarchie de Juillet. *1982, I*, p. 70.
164. POISSON (Jean-Paul), Les déplacements professionnels d'un notaire parisien à la fin de la Restauration. Essai de sociologie historique. *1982, I*, p. 125.
165. LEJEUNE (Dominique), La « Société de Géographie de Paris », un aspect de l'histoire sociale française. *1982, I*, p. 141.
166. VIARD (Jacques), Pierre Leroux, Proudhon, Marx et Jaurès. *1982, II*, p. 305.
167. BERNOS (Marcel), « De l'influence salutaire ou pernicieuse de la femme dans la famille et la société ». *1982, III*, p. 453.
168. JENNINGS (Lawrence-Charles), Réflexions d'un observateur sur l'émancipation des esclaves britanniques à l'île Maurice. *1982, III*, p. 462.
169. SACQUIN-MOULIN (Michèle), La Corse au lendemain de la Révolution de 1830 : Étienne Cabet, procureur général à Bastia, novembre 1830-mai 1831. *1982, IV*, p. 650.

170. ROUX (Jean-Marie), *La Comtesse de Ségur, ou la peur de l'eau*. 1983, I, p. 154.
171. JOURNÈS (Claude), *Le droit, charpente de la « Comédie humaine »*. 1983, IV, p. 542.

Pour la période 1800-1870, voir aussi les numéros 8, 10, 13, 48, 84, 113, 290, 320, 321, 322, 335, 338, 339, 340, 341, 348, 349, 351, 353, 361, 364, 368, 369, 370, 389, 391, 393, 398, 399, 404, 408, 410, 412, 413, 414, 418, 424, 429, 430, 433, 435, 436, 438, 439, 442, 447, 449, 453, 455, 467, 472, 473, 481, 482, 483, 485, 491, 492, 493, 494, 503, 504, 508, 513, 521, 522, 526, 530, 531.

E) 1870-1914

172. PONTY (Janine), *La presse quotidienne et l'affaire Dreyfus en 1898-1899. Essai de typologie*. 1974, II, p. 193.
173. BRÉCY (Robert), *A propos de « l'Internationale » d'Eugène Pottier et Pierre Degeyter*. 1974, II, p. 300.
174. POLIVKA (Pierre), *L'élection sénatoriale de Fallières en 1906. Militants et notables radicaux au temps du Bloc des gauches*. 1975, I, p. 142.
175. BRÉCY (Robert), *« Le Drapeau rouge »*. 1975, II, p. 262.
176. KURGAN-VAN-HENTENRYK (Ginette), *Philippe Berthelot et les intérêts ferroviaires franco-belges en Chine (1912-1914)*. 1975, II, p. 269.
177. BINOCHÉ (Jacques), *Le rôle des parlementaires d'outre-mer dans la conquête de Madagascar*. 1975, III, p. 416.
178. CHENNTOUF (Tayeb), *Question coloniale et question sociale chez les travailleurs français de l'Ouest algérien : la Ligue des Travailleurs français du département d'Oran, 1892-1895*. 1975, III, p. 433.
179. PALMER (Michaël B.), *De l'information étrangère dans la presse quotidienne française : les agences de presse et le journalisme anglo-saxon (1875-1885)*. 1976, II, p. 203.
180. CASTELLAN (Georges), *A propos de Rosa Luxembourg*. 1976, IV, p. 573.
181. BAAL (Gérard), *Combes et la « République des comités »*. 1977, II, p. 260.
182. BÉDIN (Véronique), *Briand et la séparation des Églises et de l'État : la commission des Trente-trois*. 1977, III, p. 366.
183. ENGLUND (Steven) et CEPLAIR (Larry S.), *Un essai de psycho-histoire : portrait d'un jeune révolutionnaire, Léon Trotsky (présenté par Michel de Certeau)*. 1977, IV, p. 524.
184. PONTY (Janine), *« Le Petit Journal » et l'affaire Dreyfus. Analyse de contenu*. 1977, IV, p. 641.
185. KESLER (Jean-François), *La « Jeune République », de sa naissance au tripartisme (1912-1947)*. 1978, I, p. 61.
186. LEJEUNE (Dominique), *Histoire sociale et alpinisme en France à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle*. 1978, I, p. 111.

187. BECKER (Jean-Jacques), « L'été 1914 » de Roger Martin du Gard, un ouvrage d'histoire ? 1978, *II*, p. 213.
188. BARRAL (Pierre), Deux portraits de « Monsieur Thiers ». 1978, *III*, p. 470.
189. HAMMER (Michel), En marge d'une correspondance diplomatique : problématique de l'agonie du régime tsariste. 1979, *I*, p. 125.
190. DURANDIN (Catherine), Les intellectuels et la paysannerie roumaine de la fin du XIX^e siècle à 1930. 1979, *I*, p. 144.
191. JACQUEMET (Maurice), Urbanisme parisien : la bataille du « tout à l'égout » à la fin du XIX^e siècle. 1979, *IV*, p. 505.
192. RIVET (Daniel), Mines et politique au Maroc, d'après les archives du Quai d'Orsay (1907-1912). 1979, *IV*, p. 549.
193. CASTELLAN (Georges), Peuples et nations des Balkans, d'après Élisée Reclus. 1980, *I*, p. 5.
194. VEROGOPOULOS (Kostas), La « grande dépression » européenne et la crise d'Orient (1875-1878). Les effets économiques dans les Balkans. 1980, *I*, p. 23.
195. KURAN (Ercümend), La politique d'Abdul-Hamid II dans la crise d'Orient (1876-1878). 1980, *I*, p. 37.
196. TODOROV (Nicolaj), La Bulgarie et la crise de 1875-1878. 1980, *I*, p. 44.
197. ALEKSIČ-PETROVIČ (Ljiljana), Les pays yougoslaves et la crise d'Orient de 1875-1878. Tendances politiques des diverses forces sociales. 1980, *I*, p. 52.
198. STOJANCEVIĆ (Vladimir), Les relations entre la Serbie et la Bulgarie du traité de San Stefano au traité de Berlin. Problèmes, controverses, prétentions réciproques. 1980, *I*, p. 60.
199. BUDA (Alek), Les Albanais dans la crise d'Orient. 1980, *I*, p. 68.
200. KANN (Robert), L'Autriche-Hongrie et la crise d'Orient (1875-1878). 1980, *I*, p. 80.
201. DIOSZEGI (Istvan), L'Autriche-Hongrie et la perspective d'une guerre russo-turque à l'automne 1876. 1980, *I*, p. 85.
202. CRAMPTON (R. J.), Les changements d'attitude britannique envers la Turquie. Les dernières conséquences de la crise d'Orient. 1980, *I*, p. 94.
203. BAUMGART (Winfried), Bismarck et la crise d'Orient de 1875 à 1878. 1980, *I*, p. 104.
204. WOLTER (Heinz), La politique extérieure et l'évocation des dangers révolutionnaires. La diplomatie de Bismarck au cours de la crise orientale de 1875-1878. 1980, *I*, p. 109.
205. DECLEVA (Enrico), Droite et gauche en Italie face à la crise d'Orient (1876-1878). 1980, *I*, p. 114.
206. ZARNOWSKI (Janusz), Les Polonais et la crise d'Orient (1875-1878). 1980, *I*, p. 136.
207. FLORESCU (Radu), La presse américaine et la guerre d'indépendance roumaine. 1980, *I*, p. 142.
208. CARRÈRE D'ENCAUSSE (Hélène), L'agitation révolutionnaire en Russie de 1898 à 1904, vue par les représentants de la France. 1980, *II*, p. 408.

- 208 bis. WARTELLE (Jean-Claude), L'élection Barodet (avril 1873). 1980, IV, p. 601.
209. PORTES (Jacques), Les États-Unis dans les manuels d'Histoire et de Géographie de la Troisième République (1871-1914). 1981, I, p. 195.
210. BRÉCY (Robert), Les chansons du Premier Mai. 1981, III, p. 393.
211. BAAL (Gérard), Un salon dreyfusard des lendemains de l'Affaire à la Grande guerre : la marquise Arconati-Visconti et ses amis. 1981, III, p. 433.
212. RICARD (Serge), Theodore Roosevelt, historien de la « Frontière » ou chantre de l'expansion ? La conquête de l'Ouest vue par le 26^e président des États-Unis. 1981, III, p. 503.
213. SOHN (Anne-Marie), Les rôles féminins dans la vie privée : approche méthodologique et bilan de recherches. 1981, IV, p. 597.
214. MICHEL (Joël), L'échec de la grève générale des mineurs européens avant 1914. 1982, II, p. 214.
215. BARAK (Michel), L'armement marseillais dans la seconde moitié du XIX^e siècle. 1982, III, p. 471.
216. MITCHELL (Allan), La mentalité xénophobe : le contre-espionnage en France et les racines de l'affaire Dreyfus. 1982, III, p. 489.
217. EL-GAMMAL (Jean), Un pré-ralliement : Raoul-Duval et la droite républicaine, 1885-1887. 1982, IV, p. 599.
218. KRUMREICH (Gerd), A propos de la politique d'armement de la France avant la Première guerre mondiale. 1982, IV, p. 662.
219. SALVAING (Bernard), Le paradoxe du missionnaire. 1983, II, p. 271.
220. GERBOD (Paul), Les touristes français à l'étranger (1870-1914). 1983, II, p. 283.
221. GRANGE (Daniel J.), Émigration et colonies : un grand débat de l'Italie libérale. 1983, III, p. 337.

Pour la période 1870-1914, voir aussi les numéros 8, 10, 13, 48, 142, 144, 145, 147, 151, 153, 155, 156, 159, 165, 166, 280, 290, 295, 296, 300, 302, 308, 309, 310, 320, 321, 324, 330, 338, 339, 348, 349, 351, 352, 353, 364, 365, 367, 368, 369, 370, 384, 389, 393, 396, 404, 407, 412, 413, 414, 417, 420, 424, 428, 433, 435, 436, 439, 442, 454, 455, 457, 458, 465, 469, 477, 486, 488, 492, 498, 501, 503, 506, 507, 512, 524, 525, 530, 531, 532, 533.

F) De 1914 à nos jours

222. BOIS (Jean-Pierre), L'opinion catholique rhénane et le séparatisme en 1923. 1974, II, p. 221.
223. HAU (Michel), Les intellectuels contestataires en face de la vie politique : le cas de la revue « Esprit » (1932-1948). 1974, II, p. 309.
224. FARRAR (Marjorie), Le système de blocus suisse (1914-1918) : les interactions de la diplomatie, de la stratégie et des priorités intérieures (traduit par Françoise Winock). 1974, IV, p. 591.

225. LAUNAY (Michel), Politique sociale et christianisme. 1974, *IV*, p. 623.
226. KUPFERMANN (Fred) et MACHEFER (Philippe), Presse et politique dans les années Trente : le cas du « Petit Journal ». 1975, *I*, p. 7.
227. ORY (Pascal), Le dorgérisme, institution et discours d'une colère paysanne (1929-1939). 1975, *II*, p. 168.
228. SHAI (Aron), Le conflit anglo-japonais de Tien-Tsin en 1939. 1975, *II*, p. 293.
229. AGERON (Charles-Robert), L'idée d'Eurafricque et le débat colonial franco-allemand de l'entre-deux-guerres. 1975, *III*, p. 446.
230. KOERNER (Francis), Les répercussions de la Guerre d'Espagne en Oranie (1936-1939). 1975, *III*, p. 476.
231. VAÏSSE (Maurice), Le désarmement en question : l'incident du Saint-Gothard (1928). 1975, *IV*, p. 530.
232. FOL (Jean-Jacques), La « guerre des langues » en Finlande. 1975, *IV*, p. 601.
233. GOUEFFON (Jean), Le radicalisme entre la crise et le Front populaire : la première élection de Jean Zay (1932). 1975, *IV*, p. 619.
234. GOMBIN (Richard), Communisme de parti et communisme de conseils : l'exemple de la République de Weimar. 1976, *I*, p. 32.
235. CONTE (Francis), Lloyd George et le traité de Rapallo. 1976, *I*, p. 44.
236. SCHOR (Ralph), Xénophobie et extrême-droite : l'exemple de « l'Ami du peuple », 1928-1937. 1976, *I*, p. 116.
237. BRADLEY (John F.), L'intervention alliée dans les États baltes (1919). 1976, *II*, p. 236.
238. TUDESQ (André-Jean) et CAZENAVE (Élisabeth), Radiodiffusion et politique : les élections radiophoniques de 1937 en France. 1976, *IV*, p. 529.
239. GINSBURG (Shaul), Du wilsonisme au communisme : l'itinéraire du pacifiste Raymond Lefebvre en 1919. 1976, *IV*, p. 583.
240. TURIN (Yvonne), Littérature engagée et anticolonialisme dans l'Algérie du Centenaire : le cas singulier d'Albert Truphémus. 1976, *IV*, p. 606.
241. BROCHEUX (Pierre), L'implantation du mouvement communiste en Indochine française : le cas du Ngê-Tinh (1930-1931). 1977, *I*, p. 49.
242. YOUNG (Robert J.), Le haut commandement français au moment de Munich. 1977, *I*, p. 110.
243. LÉVIGNE (Catherine), Un kibboutz sous le mandat britannique : Hanita (1948-1948). 1977, *II*, p. 215.
244. PIKE (David W.), L'immigration espagnole en France (1945-1962). 1977, *II*, p. 286.
245. SOHN (Anne-Marie), Exemplarité et limites de la participation féminine à la vie syndicale : les institutrices de la C.G.T.U. 1977, *III*, p. 393.
246. FACON (Patrick), Les mutineries dans le corps expéditionnaire français en Russie septentrionale (décembre 1918-avril 1919). 1977, *III*, p. 455.
247. LOTH (Wilfried), Les projets de politique extérieure de la résistance socialiste en France. 1977, *IV*, p. 544.

248. GERBOD (Paul), L'Université et la littérature en France de 1919 à 1939. *1978, I, p. 129.*
249. KASPI (André), La Libération de la France. *1978, I, p. 145.*
250. MORI (Giorgio), Métamorphose ou réincarnation ? Industrie, banque et régime fasciste en Italie, 1923-1933 (traduit par Jean-Pierre Filippini). *1978, II, p. 235.*
251. BERSTEIN (Serge), L'argent et le pouvoir : François de Wendel. *1978, III, p. 487.*
252. POULAIN (Marc), L'Albanie dans la politique des Puissances, 1920-1921. *1978, IV, p. 530.*
253. MANOR (Paul), Factions et idéologie dans l'armée brésilienne : « nationalistes » et « libéraux », 1946-1951. *1978, IV, p. 556.*
254. DEJONGHE (Étienne), Le Nord isolé : occupation et opinion (mai 1940-mai 1942). *1979, I, p. 48.*
255. BOLLE (Pierre), Les protestants français et leurs églises pendant la Seconde guerre mondiale. *1979, II, p. 286.*
256. BEN AMI (Shlomo), La rébellion universitaire en Espagne (1927-1931). *1979, III, p. 365.*
257. BRIAND (Jean-Michel), CHAPOULIE (Jean-Michel) et PERETZ (Henri), Les conditions institutionnelles de la scolarisation des garçons de 1920 à 1940. *1979, III, p. 391.*
258. BERSTEIN (Serge), L'opinion publique au miroir de la guerre. *1979, III, p. 448.*
259. NOËL (Gilbert), Les tentatives de Communauté agricole européenne, 1947-1955. *1979, IV, p. 579.*
260. VATIN (Philippe), Publicité et politique : la propagande pour l'emprunt en France de 1915 à 1920. *1980, II, p. 208.*
261. GIRAULT (René), Les relations franco-soviétiques devant la crise de 1929. *1980, II, p. 237.*
262. MARTIN (Marc), Images du mari et de la femme au xx^e siècle : les annonces de mariage du « Chasseur français ». *1980, II, p. 295.*
263. MONTANT (Jean-Claude), Une tentative d'infiltration française dans la presse allemande : l'affaire de la « Kölnische Zeitung » (février-décembre 1918). *1980, IV, p. 658.*
264. GUÉRIN (Christian), Le scoutisme français : une expérience pédagogique parallèle. *1981, I, p. 118.*
265. ARTAUD (Denise), Le grand dessein de J.F. Kennedy : proposition mythique ou occasion manquée ? *1982, II, p. 235.*
266. RUSCIO (Alain), Le mendésisme et l'Indochine. *1982, II, p. 324.*
267. BOIS (Pierre du), La politique étrangère roumaine de 1944 à 1947. *1982, III, p. 411.*
268. TUDESQ (André-Jean), Système d'information et contenu politique. L'évolution de la presse quotidienne en France au xx^e siècle. *1982, III, p. 500.*

269. EICHENLAUB (René), L'expressionnisme allemand et la Première guerre mondiale. A propos de l'attitude de quelques uns de ses représentants. 1983, *II*, p. 298.
270. DETRAGIACHE (Denise), Le fascisme féminin, de San Sepolcro à l'affaire Matteotti, 1919-1925. 1983 *III*, p. 366.
271. OSTENC (Michel), L'école italienne pendant le fascisme. 1983, *III*, p. 401.
272. GENOVESI (Giovanni), TOMASI (Tina), Le système scolaire de l'État corporatif : la « Charte de l'École ». 1983, *III*, p. 408.
273. MILZA (Pierre), Le fascisme italien à Paris. 1983, *III*, p. 420.
274. ROCHE-PEZARD (Fanette), La situation des arts plastiques en Italie à la veille de la Seconde guerre mondiale. 1983, *III*, p. 453.
275. MEMMI (Dominique), Le divorce et l'Italienne : partis, opinion féminine et référendum du 12 mai 1974. 1983, *III*, p. 476.
276. MARÈS (Antoine), Mission militaire et relations internationales : l'exemple franco-tchécoslovaque, 1918-1925. 1983, *IV*, p. 559.

Pour la période de 1914 à nos jours, voir aussi les numéros 180, 185, 187, 189, 210, 213, 291, 292, 295, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 317, 318, 319, 327, 328, 329, 331, 334, 337, 338, 342, 344, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 360, 364, 365, 367, 369, 371, 373, 376, 377, 378, 381, 382, 384, 385, 392, 393, 394, 396, 397, 403, 406, 412, 413, 415, 417, 419, 424, 425, 426, 427, 435, 437, 440, 441, 446, 452, 459, 461, 463, 464, 465, 475, 476, 477, 480, 85, 486, 487, 488, 492, 497, 498, 499, 501, 503, 506, 510, 512, 516, 524, 529, 530, 531, 532, 533.

G) Divers

277. SORLIN (Pierre), Clio à l'écran, ou l'historien dans le noir. 1974, *II*, p. 252.
278. RÉMOND (René), Charles-Hippolyte Pouthas (1886-1974). 1975, *I*, p. 1.
279. DELUMEAU (Jean), L'itinéraire d'un grand historien : Victor L. Tapié. 1975, *II*, p. 161.
280. PERVILLÉ (Guy), Qu'est-ce que la colonisation ? 1975, *III*, p. 321.
281. DUROSELLE (Jean-Baptiste), Pierre Renouvin (1893-1974). 1975, *IV*, p. 497.
282. KASPI (André), Le Centre de documentation juive contemporaine. 1976, *II*, p. 305.
283. DUBIEF (Henri), Robert Dauvergne (1908-1977). 1978, *I*, p. 174.
284. FLANDRIN (Jean-Louis) et WALL (Richard), Les caractéristiques de la famille occidentale et leur ancienneté. 1978, *III*, p. 476.
285. MAURO (Frédéric), Le poids de l'histoire et le goût du sang. Quelques ouvrages français sur le Mexique. 1978, *III*, p. 481.
286. LACHIVER (Marcel), Les Archives et l'histoire. 1979, *III*, p. 464.
287. POISSON (Jean-Paul), Le fichier informatique du minutier central des notaires parisiens. 1979, *III*, p. 503.

288. HUBSCHER (Ronald), Société globale et population agricole : un essai de classification des catégories socio-professionnelles non-agricoles. 1980, II, p. 312.
289. DUBIEF (Henri), Émile Coornaert (1886-1980). 1980, IV, p. 686.
- 289 bis. BARRAL (Pierre), COINTET (Michèle), A propos d'une enquête : problèmes de thèses et de carrières. 1981, I, p. 221.
290. MOLINIER (Alain) et MOLINIER-MEYER (Nicole), Environnement et histoire : les loups et l'homme en France. 1981, II, p. 225.
291. GARÇON (François) et SORLIN (Pierre), L'historien et les archives filmiques. 1981, II, p. 344.
292. TOURTIER-BONAZZI (Chantal de), Archives privées et cinéma : l'exemple d'Abel Gance. 1981, II, p. 358.
293. DUBIEF (Henri), François-Georges Pariset (1904-1980). 1981, II, p. 366.
294. WILLEQUET (Jacques), John Bartier (1915-1980). 1981, II, p. 368.
295. NOUSCHI (André), Témoignages et éclairages sur la colonisation française. 1981, III, p. 514.
296. BOUCHARD (Gérard), L'étude des structures familiales préindustrielles : pour un renversement des perspectives. 1981, IV, p. 545.
297. LACHIVER (Marcel), André Armengaud (1920-1980). 1982, I, p. 174.
298. BRUHAT (Jean), Albert Soboul (1914-1982). 1982, IV, p. 673.
299. GUMBRECHT (Hans-Ulrich), LUSEBRINK (Hans-Jürgen), REICHARDT (Rolf), Histoire et langage : travaux allemands en lexicologie historique et en logique conceptuelle. 1983, II, p. 185.
300. GIRARDET (Raoul), Du concept de génération à la notion de contemporanéité. 1983, II, p. 257.
301. BOUVIER (Jean), Jean Bruhat (1905-1983). 1983, II, p. 322.
Voir aussi les numéros 16, 24, 213, 314, 376, 413, 485, 522.

II. - COMPTES RENDUS

Les titres sont groupés dans l'ordre alphabétique des auteurs d'ouvrages recensés. Entre parenthèses, les auteurs des comptes rendus.

302. AGERON (Charles-Robert), *Histoire de l'Algérie contemporaine*, t. II : *De l'insurrection de 1871 au début de la guerre de Libération* (Henri Grimal), 1981, IV, p. 693.
303. *Akten zur deutschen auswärtigen Politik, 1918-1945. Série B (1925-1933). T. VI-VII, 1^{er} juillet-31 décembre 1927* (Jean-Claude Allain), 1977, III, p. 493.
304. *Akten zur deutschen auswärtigen Politik, 1918-1945. Série B (1925-1933). T. VIII-IX : 1^{er} janvier-31 août 1928* (Jean-Claude Allain), 1979, IV, p. 675.
305. *Akten zur deutschen auswärtigen Politik, 1918-1945. Série B (1925-1933). T. XI-XII, 1^{er} janvier-2 septembre 1929* (Jean-Claude Allain), 1979, IV, p. 675.

306. *Akten zur deutschen auswärtigen Politik, 1918-1945*. Série D (1937-1941). T. XIII, 1 et 2, 23 juin-31 décembre 1941 (Jean-Claude Allain), 1974, II, p. 333.
307. *Akten zur deutschen auswärtigen Politik, 1918-1945*. Série E (1941-1945). T. VI-VIII, 1^{er} mai 1943-9 mai 1945. (Jean-Claude Allain), 1983, II, p. 330.
308. ALBERT (Pierre), CHARLES (Louis), RANC (Robert), TERROU (Fernand), *Histoire générale de la presse française*, t. III : De 1871 à 1940 (Fred Kupfermann), 1976, II, p. 314.
309. ALBERT (Pierre), *Histoire de la presse politique nationale au début de la Troisième République (1871-1879)* (Philippe Gut), 1982, IV, p. 629.
- AL-CHARIF, voir n° 459.
310. ALLAIN (Jean-Claude), *Joseph Caillaux, le défi victorieux, 1863-1914* (Pierre Milza), 1980, I, p. 159.
311. ALLAIN (Jean-Claude), *Agadir 1911* (Pierre Milza), 1980, I, p. 159.
312. *L'Amiral Coligny et son temps* (Robert Mandrou), 1978, II, p. 340.
313. APOSTOLIDÈS (Jean-Marie), *Le roi-machine, spectacle et politique au temps de Louis XIV* (Gérard Sabatier), 1983, I, p. 162.
314. *Les Archives nationales. État général des fonds*. T. I : *L'Ancien Régime* (Alain Lecour), 1978, III, p. 502.
315. ASSEO (Henriette), *Marginalité et exclusion : le traitement administratif des Bohémiens* (Roger Chartier), 1974, III, p. 517.
316. *L'attentat de Damiens. Discours sur l'événement au XVIII^e siècle* (Michèle Fogel), 1981, III, p. 526.
317. *L'autre front, 1914-1918*. Cahier du Mouvement social, n° 2, études coordonnées par Patrick FRIDENSON (Jean-Louis Robert), 1979, III, p. 488.
- AYACHE (A.), voir n° 459.
318. AZÉMA (Jean-Pierre), *De Munich à la Libération (1938-1944)* (Philippe Gut), 1981, III, p. 535.
- BABLET (Denis), voir n° 518.
319. BADIE (Bernard), *Stratégie de la grève. Pour une approche fonctionnaliste du P.C.F.* (Jean-Paul Depretto), 1979, III, p. 501.
320. BADINTER (Élisabeth), *L'Amour en plus. Histoire de l'amour maternel, XVI^e-XIX^e siècles* (Marcel Bernos, Catherine Fouquet, Yvonne Knibiehler), 1981, I, p. 207.
321. BAIROCH (Paul), *Commerce extérieur et développement économique de l'Europe au XIX^e siècle* (Jean Bouvier), 1978, I, p. 162.
322. BALAYÉ (Simone), *Madame de Staël. Lumières et liberté* (Daniel Roche), 1981, I, p. 215.
323. BARBICHE (Bernard), *Sully* (Jacques Bouillon), 1980, II, p. 320.
- BARIÉTY (Jacques), voir n° 475.
324. BAUBÉROT (Jean-Claude), *Un christianisme profane ? Royaume de Dieu, socialisme et modernité culturelle dans le périodique chrétien social « l'Avant-garde » (1899-1911)* (André Encrevé), 1980, III, p. 522.

325. BAUDOT (Georges), *Utopie et histoire au Mexique : les premiers chroniqueurs de la civilisation mexicaine (1520-1569)* (Guy Boquet), 1979, I, p. 156.
326. BEAUSSANT (Philippe), *Versailles-opéra* (Gérard Sabatier), 1983, I, p. 162.
327. BECKER (Jean-Jacques), *Les Français dans la Grande guerre* (Pierre Barral), 1983, IV, p. 650.
328. BECKER (Josef) et HILDEBRAND (Klause), éd., *Internationale Beziehungen in der Weltwirtschaftskrise, 1933-1939* (Charles Bloch), 1982, IV, p. 694.
329. BÉDARIDA (François), *La stratégie secrète de la drôle de guerre* (Jean-Jacques Becker), 1982, II, p. 346.
330. BENSIDOUN (Sylvain), *L'agitation paysanne en Russie de 1881 à 1902. Étude comparée entre le Cernozem central et la Nouvelle Russie* (Jean-Louis van Regemorter), 1977, IV, p. 660.
331. BENNETT (Edward), *German Rearmament and the West, 1932-1933* (Maurice Vaïsse), 1981, III, p. 533.
332. BERCÉ (Yves-Marie), *Histoire des Croquants. Étude des soulèvements populaires du XVII^e siècle dans le Sud-Ouest de la France* (Madeleine Foisil), 1976, III, p. 461.
333. BERENGER (Jean), *Finances et absolutisme autrichien dans la seconde moitié du XVII^e siècle* (Robert Chaboche), 1977, II, p. 301.
334. BERNARD (Philippe), *La fin d'un monde (1914-1929)* (Philippe Gut), 1981, III, p. 535.
335. BERTIER DE SAUVIGNY (Guillaume de), *Nouvelle Histoire de Paris. La Restauration (1815-1830)* (Louis Girard), 1978, IV, p. 666.
336. BERTAUD (Jean-Paul), *La Révolution armée* (Jean Boulègue), 1983, II, p. 324.
337. BESSIS (Juliette), *La Méditerranée fasciste* (Charles-Robert Ageron), 1983, III, p. 518.
- BESSIS (J.), voir n° 459.
338. BIEBERSTEIN (Johannes ROGALLA von), *Die These der Verschwörung (1776-1945)* (Léon Poliakov), 1979, II, p. 332.
339. BIRABEN (Jean-Noël), *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens* (Jean-Pierre Bardet), 1979, III, p. 473.
340. BLASIUS (Dirk), *Bürgerliche Gesellschaft und Kriminalität : zur Sozialgeschichte Preuzsens im Vormärz* (Hans-Jürgen Lüsebrink), 1981, II, p. 377.
341. BLASIUS (Dirk), *Kriminalität und Alltag ; zur Konfliktgeschichte des Alltagsleben im 19. Jahrhundert* (Hans-Jürgen Lüsebrink), 1981, II, p. 377.
342. BLANCHARD (Anne), *Les « ingénieurs du Roy », de Louis XIV à Louis XVI. Étude du Corps des fortifications* (Claude Michaud), 1981, II, p. 370.
343. BOUCHE (Denise), *L'enseignement dans les territoires français de l'Afrique occidentale de 1817 à 1920. Mission civilisatrice, ou formation d'une élite ?* (Jacques Valette), 1978, IV, p. 662.

344. BOURDERON (Roger), *Le fascisme, idéologie et pratiques. Essai d'analyse comparée* (Claude Lévy), 1981, IV, p. 701.
345. BOURGEON (Jean-Louis), *Les Colbert avant Colbert* (Daniel Roche), 1974, IV, p. 631.
346. BOURNAZEL (Renata), *Rapallo, naissance d'un mythe* (Denise Artaud), 1978, I, p. 171.
347. BOUSSARD (Isabel), *Vichy et la Corporation paysanne* (Michèle Cointet-Labrousse), 1982, I, p. 172.
348. BOUVIER (Jean), *Un siècle de banque française. Les contraintes de l'État et les incertitudes des marchés* (Jacques Thobie), 1975, I, p. 159.
349. BRACHIN (Pierre) et ROGIER (L. J.), *Histoire du catholicisme hollandais depuis le XVI^e siècle* (Jean Leflon), 1977, I, p. 132.
350. BRADEMAS (John), *Anarcosindicalismo y revolución en España (1930-1939)* (Gérard Brey), 1977, IV, p. 667.
- BRAUDEL (Fernand), voir n° 24.
 - BRODER (Albert), voir n° 503.
351. BROGLIE (Gabriel de), *Histoire politique de la « Revue des Deux Mondes » de 1829 à 1979* (Gilles Le Beguec), 1980, III, p. 520.
352. BURGUIÈRE (André), *Bretons de Plozévet* (Philippe Gut), 1977, II, p. 310.
353. BURKE (Edmund), *Prelude to Protectorate. Precolonial protest and resistance, 1860-1912* (Daniel Nordmann), 1980, IV, p. 700.
354. CABOURDIN (Guy), *Terres et hommes de Lorraine, 1560-1635. Toulous et comté de Vaudémont* (Jean Jacquart), 1979, IV, p. 660.
- CADOU (Catherine), voir n° 376.
355. *Cahiers de doléances de la province de Roussillon (1789)*, texte établi par Étienne FRENAY (Alice Marcet), 1980, II, p. 332.
356. CARRIÈRE (Charles), *Négociants marseillais au XVIII^e siècle (contribution à l'étude des économies maritimes)* (Anne-Marie Cocula), 1976, I, p. 149.
357. CASTAN (Nicole), *Justice et répression en Languedoc à l'époque des Lumières* (François Billacois), 1983, IV, p. 642.
358. CASTAN (Nicole), *Les criminels du Languedoc : les exigences d'ordre et les voies du ressentiment dans une société prérévolutionnaire (1750-1790)* (François Billacois), 1983, IV, p. 642.
359. CASTAN (Yves), *Honnêteté et relations sociales en Languedoc, 1715-1780* (Daniel Ligou), 1978, I, p. 153.
360. CAVALLO (Pietro) et IACCO (Pasquale), *Vincere! Vincere! Vincere! Fascismo e società italiana nelle canzoni e nelle riviste di varietà, 1935-1943* (Michèle Benaiteau), 1983, III, p. 517.
361. CHARON-BORDAS (Jeanine), *Inventaire des archives de la légation en France du cardinal Caprara, 1801-1808* (Pierre Caillet), 1978, I, p. 161.
- CHARLES (Louis), voir n° 308.

362. CHARTIER (Roger), JULIA (Dominique), COMPÈRE (Marie-Madeleine), *L'éducation en France aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles* (Édouard Gruter), 1977, III, p. 478.
- CHASTAGNARET (Gérard), voir n° 503.
363. CHANU (Pierre), *La mort à Paris (XV^e-XVI^e-XVII^e siècles)* (Guy Boquet), 1979, II, p. 300.
364. CHEVALIER (François), *L'Amérique latine, de l'Indépendance à nos jours* (Frédéric Mauro), 1980, IV, p. 695.
365. *Cinq siècles de protestantisme à Marseille et en Provence* (Michel Reulos), 1979, II, p. 311.
366. COCULA (Anne-Marie), *Un fleuve et des hommes. Les gens de la Dordogne au XVIII^e siècle* (Jean Jacquart), 1982, IV, p. 683.
- COMPÈRE (Marie-Madeleine), voir n° 362.
367. COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930* (J.M. Bizière), 1975, III, p. 488.
368. CORBIN (Alain), *Archaisme et modernité en Limousin au XIX^e siècle (1845-1880)* (Jacques Bouillon), 1976, III, p. 477.
369. CORBIN (Alain), *Les filles de nocce. Misère sexuelle et prostitution, XIX^e-XX^e siècles* (Anne-Marie Sohn), 1981, II, p. 384.
370. CORBIN (Alain), *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social, XVIII^e-XIX^e siècles* (Jacques Bouillon), 1983, I, p. 179.
- COULAND (J.), voir n° 459.
371. CROUZET (François), *Le conflit de Chypre, 1946-1959* (Dimitri Kitsikis), 1976, II, p. 318.
372. *Culture et marginalités au XVI^e siècle* (Roger Chartier), 1974, III, p. 516.
373. CUVILLIER (Jean-Pierre), *Vincent Auriol et les finances publiques du Front populaire, ou l'alternative du contrôle et de la liberté (1933-1939)* (Jean-Paul Cointet), 1980, II, 346.
- DANIEL (Yvan), voir n° 482.
374. DEVYVER (André), *Le sang épuré. Les préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime (1560-1726)* (Robert Mandrou), 1975, IV, p. 658.
375. DEYON (Solange), *Du loyalisme au refus : les protestants français et leur délégué général entre la Fronde et la Révocation* (Jean Jacquart), 1979, II, p. 315.
376. *Dictionnaire du mouvement ouvrier international*, sous la direction de Jean MAITRON et Georges HAUPT : *Le Japon*, ouvrage collectif sous la direction de Shobei SHIOTA, trad. fr. sous la direction de Catherine CADOU, t. I (A-L), t. II (M-Z) (Jacques Leclerc), 1981, II, p. 389.
377. DODGE (Peter), *Hendrik de Man, socialist critic of marxism* (Jacques Néré), 1982, III, p. 516.
378. DUBIEF (Henri), *Le déclin de la III^e République (1938-1944)* (Philippe Gut), 1981, III, p. 535.

- DUBY (Georges), voir n° 416.
- 379. DUPÂQUIER (Jacques), *La population rurale du Bassin parisien à l'époque de Louis XIV* (Marcel Lachiver), 1982, III, p. 510.
- 380. DUPÂQUIER (Jacques), *Statistiques démographiques du Bassin parisien, 1636-1720* (Marcel Lachiver), 1982, III, p. 510.
- 381. DUPEUX (Louis), *Stratégie communiste et dynamique conservatrice. Essai sur les différents sens de l'expression « national-bolchevisme » en Allemagne sous la République de Weimar* (Jean-Paul Cointet), 1977, IV, p. 664.
- 382. DURAND (Yves), *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français (1939-1945)* (Henri Dubief), 1982, IV, p. 699.
- 383. DUROSELLE (Jean-Baptiste), *La France et les Français. T. I : La France de la Belle époque (1900-1914) ; t. II : Histoire de la Grande guerre (1914-1920)* (Maurice Agulhon), 1974, IV, p. 639.
- 384. DUROSELLE (Jean-Baptiste), *La France et les États-Unis, des origines à nos jours* (André Kaspi), 1977, IV, p. 657.
- 385. DUROSELLE (Jean-Baptiste), *La décadence, 1932-1939* (Maurice Agulhon), 1980, I, p. 165.
- 386. EGRET (Jean), *Necker, ministre de Louis XVI* (André Corvisier), 1977, II, p. 308.
- 387. EMELINA (Jean), *Les valets et les servantes dans le théâtre comique en France de 1610 à 1700* (Guy Boquet), 1977, III, p. 485.
- 388. *Entre faim et loup... Les problèmes de la vie et de l'émigration sur les hautes terres françaises au XVIII^e siècle* (Marcel Lachiver), 1980, II, p. 328.
- ESTÈBE (Janine), voir n° 423.
- 389. *Ex-voto du terroir marseillais* (Jacques Bouillon), 1979, II, p. 342.
- 390. FAYARD (Janine), *Les membres du Conseil de Castille à l'époque moderne (1621-1746)* (Maurice Gresset), 1981, IV, p. 687.
- 391. FEUERWERKER (David), *L'émancipation des juifs en France de l'Ancien Régime à la fin du Second Empire* (Jean-Michel Lévy), 1979, II, p. 324.
- 392. FLEURY (André), *La pénétration allemande au Moyen Orient, 1919-1939 : le cas de la Turquie, de l'Iran et de l'Afghanistan* (Jacques Thobie), 1980, I, p. 167.
- 393. FOL (Jean-Jacques), *Les pays nordiques aux XIX^e et XX^e siècles* (François Kersaudy), 1980, IV, p. 693.
- 394. *Français et Britanniques dans la drôle de guerre* (Jean-Jacques Becker), 1982, II, p. 346.
- 395. FRÉCHE (Georges), *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières, vers 1670-1789* (Daniel Ligou), 1978, II, p. 343.
- FRENAY (Étienne), voir n° 355.
- 396. FRIDENSON (Patrick), *Histoire des usines Renault. T. I : Naissance de la grande entreprise (1898-1939)* (André Thépot), 1977, IV, p. 662.

397. FRIDENSON (Patrick) et LECUIR (Jean), *La France et la Grande-Bretagne face aux problèmes aériens, 1935-mai 1940* (Cl. Jean Defrasne), 1980, I, p. 169.
- FRIDENSON (Patrick), voir n° 317.
398. FRIJHOFF (Wilhelmus T.M.), *La société néerlandaise et ses diplômés, 1575-1814. Une recherche sérielle sur le statut des intellectuels à partir des registres universitaires* (Françoise Waquet), 1983, IV, p. 637.
- GALLISSOT (R.), voir n° 459.
 - GARCIA VILLOSLADA (R.), voir nos 418, 419.
399. GARRIER (Gilbert), *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais, 1800-1870* (Jean Bouvier), 1976, III, p. 473.
400. GASCON (Richard), *Grand commerce et vie urbaine au XVI^e siècle. Lyon et ses marchands* (Michel Reulos), 1975, IV, p. 656.
401. GAUTHIER (Florence), *La voie paysanne dans la Révolution française : l'exemple de la Picardie* (Maurice Genty), 1978, IV, p. 659.
402. GENDRON (François), *La jeunesse dorée. Épisodes de la Révolution française* (Françoise Brunel), 1982, I, p. 166.
403. GEREST (Henri), *Les populations rurales du Montbrisonnais et la Grande guerre* (Jean-Jacques Becker), 1980, III, p. 523.
404. GILLET (Marcel), *Les charbonnages du Nord de la France au XIX^e siècle* (Jean Bruhat), 1977, I, p. 145.
405. GINZBURG (Carlo), *Il formaggio e i vermi, il cosmo di un mugnaio del'500* (Philippe Goujard), 1979, III, p. 476.
406. GIRAULT (Jacques), *Sur l'implantation du parti communiste français dans l'entre-deux-guerres* (Michel Launay), 1979, I, p. 166.
407. GIRAULT (René), *Emprunts russes et investissements français en Russie, 1887-1914* (Leslie Manigat), 1974, II, p. 325.
- GODECHOT (Jacques), voir n° 417.
408. GRAB (Walter), *Ein Mann der Marx Ideen gab. Wilhelm Schulz Weggeführte Georg Büchners, Demokrat der Paulskirche. Eine politische Biographie* (Alain Ruiz), 1981, I, p. 217.
409. GRESSET (Maurice), *Gens de justice à Besançon, 1694-1789* (Jean-Marie Constant), 1980, IV, p. 320.
- HADHRI (M.), voir n° 459.
 - HAMZA (H. R.), voir n° 459.
410. HARRIGAN (Patrick J.), *Mobility, elites and education in French society of the Second Empire* (Bernard Schnapper), 1982, IV, p. 684.
411. HARTMANN (Peter Claus), *Das Steuersystem der europäischen Staaten am Ende des Ancien Regime. Eine offizielle Enquete. Dokumente, Analyse und Auswertung. England und die Staaten Nord- und Mitteleuropas* (Jean-Claude Waquet), 1982, II, p. 343.
- HASQUIN (Hervé), voir n° 523.
412. HAU (Michel), *La croissance économique de la Champagne de 1811 à 1969* (Jacques Gras), 1978, III, p. 509.

- HAUPT (Georges), voir n° 376.
- 413. HECHTER (Michaël), *Internal colonialism : the celtic fringe in British national development* (Christian Gras), 1979, I, p. 172.
- HIGOUNET (Charles), voir n° 492.
- 414. HILAIRE (Yves-Marie), *Une chrétienté au XIX^e siècle ? La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras* (Bernard Ménager), 1980, II, p. 339.
- HILDEBRAND (Clause), voir n° 328.
- 415. HIMMLER (Heinrich), *Discours secrets*, édition établie par B.F. Smith et A.F. Paterson (cl. Jean Defrasne), 1982, III, p. 517.
- 416. *Histoire de la France rurale*. T. I : *Des origines au XIV^e siècle*, dirigé par Georges DUBY. T. II : *L'âge classique des paysans*, dirigé par Emmanuel LE ROY LADURIE (Daniel Roche), 1977, I, p. 130.
- 417. *Histoire de l'Italie moderne*. T. I : Jacques GODECHOT : *Le Risorgimento (1770-1870)* ; t. II : Maurice VAUSSARD : *De l'unité au libéralisme (1870-1970)* (Ferdinand Boyer), 1974, IV, p. 638.
- *Histoire générale de la presse française*, voir n° 308.
- 418. *Historia de la Iglesia en España*, sous la direction de Ricardo GARCIA VILLOSLADA. T. III : *La Iglesia en España de los siglos XV y XVI* (Christian Hermann), 1982, IV, p. 680.
- 419. *Historia de la Iglesia en España*, sous la direction de R. GARCIA VILLOSLADA. T. V : *La Iglesia en la España contemporanea* (Christian Hermann), 1981, II, p. 386.
- 420. HUDEMANN (Rainer), *Fraktionsbildung im französischen Parlament. Zur Entwicklung des Parteiensystem in der frühen Dritten Republik* (Pierre Albert), 1981, III, p. 531.
- IACCÒ (Pasquale), voir n° 360.
- 421. JACQUART (Jean), *La crise rurale en Ile-de-France (1550-1670)* (Yves-Marie Bercé), 1977, I, p. 137.
- JACQUOT (Jean), voir n° 518.
- JARDIN (André), voir n° 508.
- 422. JONARD (Norbert), *Milan au Siècle des Lumières* (Jean-René Suratteau), 1976, II, p. 312.
- 423. JOUTARD (Philippe), ESTÈBE (Janine), LABROUSSE (Élisabeth), LECUIR (Jean), *La Saint-Barthélémy, ou les résonances d'un massacre* (Michel Reulos), 1979, II, p. 310.
- JULIA (Dominique), voir n° 362.
- 424. JULIEN (Charles-André), *Le Maroc face aux impérialismes (1415-1956)* (Charles-Robert Ageron), 1979, III, p. 498.
- 425. KASPI (André), *Kennedy* (Jacques Portes), 1980, I, p. 171.
- 426. KASPI (André), *Le temps des Américains. Le concours américain à la France en 1917-1918* (Yves-Henri Nouailhat), 1980, III, p. 525.
- 427. KETTENACKER (Lothar), *La politique de nazification en Alsace* (Jean-René Suratteau), 1981, IV, p. 695.

- KNIBIEHLER (Yvonne), voir n° 465.
- 428. KOCH (Ursula), *Berliner Presse und europäisches Geschehen 1871. Untersuchung über die Rezeption der grossen Ereignisse im ersten Halbjahr 1871 in den politischen Tageszeitungen der deutschen Reichshauptstadt* (Wilmont Haacke), 1980, II, p. 344.
- 429. KOSARY (Domokos), *Napoléon et la Hongrie* (Claude Michaud), 1981, III, p. 526.
- 430. KÜTHER (Karsten), *Räuber und Gauner in Deutschland. Das organisierte Bandenwesen im 18. und frühen 19. Jahrhundert* (Hans-Jürgen Lüsebrink), 1980, II, p. 331.
- 431. LABARRE (André), *Le livre dans la vie amiénoise au XVI^e siècle : l'enseignement des inventaires après décès (1503-1576)* (André Corvisier), 1975, I, p. 156.
- 432. LABATUT (Jean-Pierre), *Les Ducs et Pairs de France au XVII^e siècle* (André Corvisier), 1974, IV, p. 634.
- LABROUSSE (Élisabeth), voir n° 423.
- 433. LAGRÉE (Michel), *Mentalités, religion et histoire en Haute-Bretagne au XIX^e siècle* (Christian Hermann), 1982, III, p. 514.
- 434. LAMENNAIS (Félicité de), *Correspondance générale* (Claude Langlois), 1975, I, p. 157.
- 435. LANDES (David S.), *L'Europe technicienne. Révolution technique et libre essor industriel en Europe occidentale, de 1750 à nos jours* (Jacques Néré), 1978, I, p. 157.
- 436. LANGLOIS (Claude), *Le diocèse de Vannes au XIX^e siècle, 1800-1830* (Guillaume de Bertier de Sauvigny), 1976, III, p. 470.
- 437. LATREILLE (André), *De Gaule, la Libération et l'Église catholique* (Jean-Paul Cointet), 1978, IV, p. 668.
- 438. LE CLÈRE (Bernard) et WRIGHT (Vincent), *Les Préfets du Second Empire* (François Méjan), 1974, I, p. 188.
- LECUIR (Jean), voir nos 397, 423.
- 439. LEQUIN (Yves), *Les ouvriers de la région lyonnaise, 1848-1914* (Jean Bruhat), 1979, IV, p. 665.
- LE ROY LADURIE (Emmanuel), voir n° 416.
- LESOURD (Jean-Alain), voir n° 508.
- 440. LEVILLAIN (Philippe), *La mécanique politique de Vatican II. La majorité et l'unanimité dans un concile* (Claude Langlois), 1979, II, p. 340.
- 441. LIAUZU (Claude), *Militants, grévistes et syndicats. Études du mouvement ouvrier maghrébin* (Gilbert Meynier), 1982, III, p. 523.
- 442. *Listy emigrantow z Brazylji i Stanow Zjednoczonych* (Lettres d'émigrants polonais du Brésil et des États-Unis) (Daniel Beauvois), 1980, I, p. 151.
- 443. LONGEON (Claude), *Une province française à la Renaissance : la vie intellectuelle au Forez au XVI^e siècle* (Jean Jacquart), 1978, I, p. 152.

444. LOTTES (Günther), *Politische Aufklärung und plebejisches Publikum. Zur Theorie und Praxis des englischen Radikalismus im späten 18. Jahrhundert* (Hans-Jürgen Lüsebrink), 1981, I, p. 210.
445. LYONS (Martyn), *Révolution et Terreur à Toulouse* (Françoise Brunel), 1983, IV, p. 644.
446. MADJARIAN (Grégoire), *Conflits, pouvoirs et société à la Libération* (Claude Lévy), 1983, II, p. 335.
447. MAIRE (Camille), *L'émigration des Lorrains en Amérique, 1815-1870* (Pierre Caillet), 1983, IV, p. 646.
- MARTRON (Jean), voir n° 376.
448. MANDROU (Robert), *L'Europe « absolutiste ». Raison et raison d'État, 1649-1775* (Nicole Dejouet), 1978, IV, p. 656.
449. MANSEL (Philip), *Louis XVIII* (Guillaume de Bertier de Sauvigny), 1981, IV, p. 690.
450. MARIN (Louis), *Le portrait du roi* (Gérard Sabatier), 1983, I, p. 162.
451. MARAVALL (José-Antonio), *La cultura del Barocco. Analisis de una estructura historica* (François-Georges Pariset), 1978, II, p. 342.
452. MARRUS (Michaël R.) et PAXTON (Robert), *Vichy et les Juifs* (Claude Lévy), 1982, IV, p. 698.
453. MASPÉRO-CLERC (Hélène), *Un journaliste contre-révolutionnaire, Jean-Gabriel Peltier (1760-1825)* (Claude Gindin), 1977, I, p. 139.
454. MAYEUR (Françoise), *L'enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République* (Anne-Marie Sohn), 1979, IV, p. 667.
455. MERLEY (Jean), *La Haute-Loire, de la fin de l'Ancien Régime aux débuts de la Troisième République* (Claude Langlois), 1978, I, p. 159.
456. MEUVRET (Jean), *Le problème des subsistances à l'époque Louis XIV. T. I : La production des céréales dans la France des XVII^e et XVIII^e siècles* (Claude Gindin), 1979, II, p. 318.
- MEYER (Mireille), voir n° 521.
457. MICHEL (Bernard), *Banques et banquiers en Autriche au début du XX^e siècle* (Georges Castellan), 1977, III, p. 482.
458. MILZA (Pierre), *Français et Italiens à la fin du XIX^e siècle. Aux origines du rapprochement franco-italien de 1900-1902* (Philippe Gut), 1983, III, p. 510.
459. *Mouvement ouvrier, communisme et nationalisme dans le monde arabe*, études de M. AL-CHARIF, A. AYACHE, J. BESSIS, J. COULAND, R. GALLISSOT, M. HADHRI, H.R. HAMZA, G. OVED, A. TALEB BENDIAB, B. TLILI, *Cahier du Mouvement social*, n° 3 (Jacques Leclerc), 1981, II, p. 389.
460. MUCHEMBLED (Robert), *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XV^e-XVII^e siècles)* (Roger Chartier), 1979, II, p. 298.
461. *Munich 1938, Mythes et réalités* (Jean-Jacques Becker), 1982, II, p. 346.
462. NICOLAS (Jean), *La Savoie au XVIII^e siècle, noblesse et bourgeoisie* (Daniel Roche), 1980, II, p. 325.

463. NOUAILHAT (Yves-Marie), *Les Américains à Nantes et à Saint-Nazaire (1917-1919)* (André Kaspi), 1974, IV, p. 642.
464. NOUAILHAT (Yves-Marie), *France et États-Unis, août 1914-avril 1917* (Claude Fohlen), 1983, II, p. 328.
465. *Nous les assistantes sociales, naissance d'une profession, témoignages présentés par Yvonne KNIBIEHLER (Anne-Marie Sohn)*, 1983, II, p. 182.
- OVED (G.), voir n° 459.
 - PAXTON (Robert), voir n° 452.
466. PELORSON (Jean-Marc), *Les Letrados, juristes castillans sous Philippe III. Recherches sur leur place dans la société, la culture et l'État* (Janine Fayard), 1983, IV, p. 639.
467. PERRENOUD (Alfred), *La population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle. Étude démographique. T. I : Structures et mouvements* (Maurice Gresset), 1981, III, p. 523.
468. PERROT (Jean-Claude), *Genèse d'une ville moderne : Caen au XVIII^e siècle* (Guy Boquet), 1976, III, p. 464.
469. PERROT (Michèle), *Les ouvriers en grève, France, 1871-1890* (Jacques Girault), 1975, II, p. 312.
470. PETITFRÈRE (Claude), *Blancs et Bleus d'Anjou (1789-1793)* (Françoise Brunel), 1982, I, p. 168.
471. PILLORGET (René), *Les mouvements insurrectionnels en Provence entre 1596 et 1715* (André Corvisier), 1977, III, p. 482.
472. PINKNEY (David H.), *The French Revolution of 1830* (Louis Girard), 1974, II, p. 322.
473. PLESSIS (Alain), *La Banque de France et ses deux-cents actionnaires sous le Second Empire* (Patrick Verley), 1983, II, p. 326.
474. PLONGERON (Bernard), *Théologie et politique au Siècle des Lumières* (Jean Delumeau), 1974, IV, p. 636.
475. POINCARÉ (Raymond), *Au service de la France. T. XI : A la recherche de la paix. Préface de Pierre RENOUVIN, avant-propos de Jacques BARIÉTY et Pierre MIQUEL (Jean Defrasne)*, 1977, I, p. 148.
476. POUCHEPADASS (Jacques), *L'Inde au XX^e siècle* (Christine Sellin), 1979, III, p. 494.
477. PU-YI, *J'étais Empereur de Chine : l'autobiographie du dernier empereur de Chine (1906-1967)* (Pierre-Étienne Will), 1977, III, p. 490.
478. QUÉNIART (Jean), *Les hommes, l'Église et Dieu dans la France du XVIII^e siècle* (François Lebrun), 1979, II, p. 318.
- RANC (Robert), voir n° 308.
479. RAPP (Francis), *Réformes et Réformation à Strasbourg. Église et société dans le diocèse de Strasbourg (1450-1525)* (Jacques Bouillon), 1977, III, p. 475.
480. *Recherches sur l'Italie contemporaine. Mélanges de l'École française de Rome, t. XC* (Philippe Gut), 1982, II, p. 530.

481. REINEMANN (Alan J.), *Austria and the Papacy in the age of Metternich. T. I : Between conflict and cooperation, 1809-1830* (Guillaume de Bertier de Sauvigny), 1982, II, p. 345.
482. *La religion est perdue à Paris... Lettres d'un vicaire parisien à son archevêque, en date de 1849* (présenté par Yvan DANIEL) (Jacques Bouillon), 1979, II, p. 338.
- RÉMOND (René), voir n° 516.
 - RENOUVIN (Pierre), voir n° 475.
483. REY-GOLDZEIGER (Annie), *Le Royaume arabe. La politique algérienne de Napoléon III* (Henri Grimal), 1981, II, p. 380.
484. ROCHE (Daniel), *Le Siècle des Lumières en province (Académies et académiciens provinciaux, 1690-1789)* (Maurice Agulhon), 1979, IV, p. 663.
485. RCOLLE (colonel), *2000 ans de fortification française* (André Corvisier), 1975, IV, p. 655.
- ROGIER (L. J.), voir n° 349.
486. RONSIN (Francis), *La grève des ventres. Propagande néo-malthusienne et baisse de la natalité en France, XIX^e-XX^e siècles* (Anne-Marie Sohn), 1982, III, p. .
- RUA (Danièle), voir n° 521.
487. SADOUN (Marc), *Les socialistes sous l'occupation. Résistance et collaboration* (Claude Lévy), 1983, II, p. 333.
488. *Sciences de l'homme et conquête coloniale* (Gilbert Meynier), 1982, III, p. 525.
489. SCHUKER (Stephen), *The End of French Predominance in Europe. The Financial Crisis of 1924 and the Adoption of the Dawes Plan* (Denise Artaud), 1979, IV, p. 671.
490. SEDGWICK (Alexander), *Jansenism in 17th Century France. Voices in Wilderness* (Marie-José Michel), 1979, II, p. 315.
491. SÉGUY (Jean), *Les assemblées anabaptistes-mennonites de France* (Michel Reulos), 1979, II, p. 213.
492. *La seigneurie et le vignoble de Château-Latour, histoire d'un grand cru du Médoc (XV^e-XX^e siècles)*, sous la direction de Charles HIGOUNET (Jacques Bouillon), 1976, I, p. 145.
493. SERMAN (William), *Le corps des officiers français sous la Deuxième République et le Second Empire* (André-Jean Tudesq), 1980, II, p. 337.
494. SERMAN (William), *Les origines des officiers français* (André-Jean Tudesq), 1980, II, p. 337.
- SHIOTA (Shobei), voir n° 376.
495. SIEYÈS (Emmanuel), *Qu'est-ce que le Tiers état ?* édition de Roberto ZAPPERI (Jacques Godechot), 1974, II, p. 320.
496. SOULET (Jean-François), *Traditions et réformes religieuses dans les Pyrénées centrales au XVII^e siècle (le diocèse de Tarbes de 1602 à 1716)* (Jean Jacquart), 1976, I, p. 147.

497. SOUTHWORTH (Herbert R.), *La destruction de Guernica. Journalisme, diplomatie, propagande et histoire* (Gérard Brey), 1976, IV, p. 633.
498. SOWERWINE (Charles), *Les femmes et le socialisme* (Anne-Marie Sohn), 1980, IV, p. 696.
499. *Strasbourg au cœur religieux du XVI^e siècle. Hommage à Lucien Febvre* (Michel Reulos), 1979, II, p. 304.
500. TACKETT (Timothy), *Priest and Parish in eighteenth century France : A social and political study of the curés in a diocese of Dauphiné (1750-1791)* (Emmet Kennedy), 1979, II, p. 320.
- TALEB BENDIAB (A.), voir n° 459.
501. TANENBAUM (Jan K.), *General Maurice Sarrail, 1856-1929. The French Army and Left-Wings Politics* (René Girault), 1976, IV, p. 629.
502. TARRADE (Jean), *Le commerce colonial de la France à la fin de l'Ancien Régime : l'évolution du régime de l'« Exclusif » de 1763 à 1789* (Michel Morineau), 1976, IV, p. 625.
503. TÉMIME (Émile), BRODER (Albert), CHASTAGNARET (Gérard), *Histoire de l'Espagne contemporaine, de 1808 à nos jours* (Philippe Gut), 1980, IV, p. 691.
504. TÉMINI (A.), *Le Beylik de Constantine et Hadj Ahmed Bey (1830-1837)* (Yvonne Turin), 1980, I, p. 150.
- TERROU (Fernand), voir n° 308.
505. THIREAU (Jean-Louis), *Charles du Moulin (1500-1566). Études sur les sources, la méthode, les idées politiques et économiques d'un juriste de la Renaissance* (Michel Reulos), 1982, I, p. 164.
506. THOBIE (Jacques), *Phares ottomans et emprunts turcs, 1904-1941. Un type de règlement international dans le cadre des traités* (Jean Bouvier), 1974, II, p. 331.
507. THOBIE (Jacques), *Intérêts et impérialisme français dans l'Empire ottoman (1898-1914)* (Pierre Guillen), 1980, I, p. 153.
- TLILI (B.), voir n° 459.
508. TOCQUEVILLE (Alexis de), *Œuvres complètes. T. XIII : Correspondance d'Alexis de Tocqueville et de Louis de Kergorlay*, texte établi par André JARDIN, introduction et notes de Jean-Alain LESOURD (Philippe Gut), 1980, II, p. 335.
509. TOPOLSKI (Jerzy), *Gospodarka polska a Europejska w XVI, XVIII w.* (L'économie polonaise et l'économie européenne du XVI^e au XVIII^e siècles) (Daniel Tollet), 1979, III, p. 479.
510. TRACHTENBERG (Marc), *Reparations in World Politics, France and European Diplomacy, 1916-1923* (Jacques Néré), 1982, IV, p. 692.
511. TREVOR-ROPER (H. R.), *De la Réforme aux Lumières* (Roger Chartier), 1975, II, p. 303.
512. TUSSEL (Javier), *Oligarquía y caciquismo en Andalucía (1890-1923)* (Gérard Brey), 1979, III, p. 482.

513. VALENSI (Lucette), *Fellahs tunisiens. L'économie rurale et la vie des campagnes aux XVIII^e et XIX^e siècles* (Jacques Couland), 1981, II, p. 373.
- VAUSSARD (Maurice), voir n° 417.
514. VÉNARD (Marc), *L'Église d'Avignon au XVI^e siècle* (Nicole Lemaître), 1982, III, p. 508.
515. VIGUERIE (Jean de), *Une œuvre d'éducation sous l'Ancien Régime* (Édouard Gruter), 1978, III, p. 502.
516. VILLELUME (Paul de), *Journal d'une défaite, 23 août 1939-16 juin 1940*, préfacé par René RÉMOND (Jean-Michel Lévy), II, p. 315.
517. VITTU (Jean-Pierre), *Public et folies dramatiques : la Comédie française (1680-1716)* (Roger Chartier), 1974, III, p. 517.
518. *Les voies de la création théâtrale*, t. V, sous la direction de Denis BABLET et Jean JACQUOT (Guy Boquet), 1980, p. 348.
519. VOGLER (Bernard), *Le clergé protestant rhénan au siècle de la Réforme (1555-1619)* (André Godin), 1978, III, p. 500.
520. VOSS (Jürgen), *Universität Geschichtswissenschaft und Diplomatie im Zeitalter der Aufklärung. Johann Daniel Schöpflin (1694-1771)* (Bernard Vogler), 1981, I, p. 210.
521. VOVELLE (Michel), *Les métamorphoses de la fête en Provence de 1750 à 1820*, avec la collaboration de Mireille MEYER et Danielle RUA (Roger Chartier), 1978, III, p. 506.
522. *La Wallonie. Le pays et les hommes. Histoire, économies, sociétés*, sous la direction de Hervé HASQUIN. T. I : *Des origines à 1830* (Robert Muchembled), 1981, t. III, p. 521.
523. WAQUET (Jean-Claude), *Les grands maîtres des eaux et forêts en France, de 1689 à la Révolution, suivi d'un dictionnaire des grands maîtres* (Maurice Gresset), 1980, II, p. 322.
524. WATERBURY (John), *Le Commandeur des Croyants* (Magali Morsy), 1977, I, p. 152.
525. WEBER (Eugen), *Peasants into Frenchmen. The modernization of rural France, 1870-1914* (Raymond Huard), 1978, II, p. 349.
526. WRIGHT (Vincent), *Le Conseil d'État sous le Second Empire* (François Méjan), 1974, I, p. 188.
- WRIGHT (Vincent) et LE CLÈRE (Bernard), voir n° 438.
527. WYCZANSKI (Andrzej), *Jwarstwienne spoleczne w Polsce XVI wieku. Studia* (La stratification sociale en Pologne au XVI^e siècle. Études) (Daniel Tollet), 1980, III, p. 517.
528. WYRZA (Tadeusz), *La pensée politique polonaise à l'époque de l'humanisme et de la Renaissance* (Jean Mycinski), 1981, II, p. 369.
529. YOUNG (Robert J.), *In command of France* (Jean-Jacques Becker), 1982, II, p. 346.
- ZAPPERI (Roberto), voir n° 495.

530. ZDRADA (Jerzy), *Jaroslav Dombrowski (1836-1871)* (Daniel Beauvois), 1975, IV, p. 659.
531. ZELDIN (Theodor), *France 1848-1945. T. 1 : Ambition, Love and Politics* (Guillaume de Bertier), 1975, II, p. 305.
532. ZELDIN (Theodor), *France 1848-1945. T. III : Intellect, Taste and Anxiety* (Guillaume de Bertier de Sauvigny), 1978, IV, p. 664.
533. ZYLBERBERG-HOCQUARD (Marie-Hélène), *Féminisme et syndicalisme en France* (Anne-Marie Sohn), 1980, IV, p. 696.

III. - INDEX DES SUJETS PAR MATIÈRES

A) Histoire politique générale.

Institutions. Relations internationales

- | | |
|--|---|
| <p>Absolutisme, Autriche, XVII^e s., 333 ;
Europe, XVII^e-XVIII^e s., 448.</p> <p>Administration, Castille, XVI^e-XVII^e s.,
466.</p> <p>Aériens (problèmes), France et Grande-
Bretagne, 397.</p> <p>Affaire Dreyfus, 172, 184, 216.</p> <p>Affaires (hommes d') et pouvoir, 251.</p> <p>Agadir (crise d'), 311.</p> <p>Agitation paysanne, Russie, XIX^e-XX^e s.,
208, 330.</p> <p>Algériens (France et), 131, 230, 240, 302,
483, 504.</p> <p>Alliés, 1914-1918, 237, 463, 464.</p> <p>Américains en France (1917-1918), 463,
464.</p> <p>Armée et politique, Brésil, XX^e s., 253 ;
France, XX^e s., 501.</p> <p>Anarcho-syndicalisme, Espagne, XX^e s.,
350.</p> <p>Anticolonialisme, (Algérie, 1930), 240.</p> <p>Armement (problèmes d'), France, XX^e
s., 218, 397.</p> <p>Arrière (front et) (1914-1918), 317.</p> <p>Assemblée nationale constituante, 76.</p> <p>Assemblées primaires, Salers (1789), 81.</p> | <p>Attentat de Damiens, 316.</p> <p>Bastille, 117.</p> <p>Berlin (traité de) (1878), 195, 196, 197,
198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206.</p> <p>Beylik de Constantine, XIX^e s., 504.</p> <p>« Blancs et bleus », Anjou, 470.</p> <p>Bloc des gauches, 174, 181.</p> <p>Blocus suisse (1914-1918), 224.</p> <p>Cahiers de doléances (1789), 97, 355.</p> <p>Campagne de France (1940), 516.</p> <p>Capitales politiques, Saint-Empire, 18.</p> <p>Captivité (1940-1945), 382.</p> <p>Catholique (opinion) en Rhénanie, 222.</p> <p>Celtiques (pays) en Grande-Bretagne,
413.</p> <p>Centenaire de la conquête de l'Algérie,
240.</p> <p>Chambre des comptes (Ancien régime),
19.</p> <p>Chansons : du 1^{er} mai, 210 ; dans l'Italie
fasciste, 360.</p> <p>Chants révolutionnaires, 118, 173, 175,
210.</p> <p>Club jacobin, 77.</p> |
|--|---|

- Collaboration, France, 318, 452, 487.
 Colonisation, colonies : Allemagne, 229 ; France, 131, 177, 224, 229, 230, 240, 241, 280, 295, 302, 483, 504 ; Italie, 221.
 « Comités » (république des), 181.
 Commandeur des Croyants, 524.
 Commissaires de police, Paris, XVIII^e s., 104.
 Commission des 33 (1905), 182.
 Communisme, Allemagne de Weimar, 234, 381 ; France, 239, 319, 406 ; Indochine, 241 ; monde arabe, 459.
 Communiste français (parti), 319, 406.
 Conflit de Chypre (1946-1959), 371.
 Conflit de Tien Tsin (1939), 228.
 Conflits politiques sous la Révolution, 78.
 Conseil de Castille, XVII^e-XVIII^e s., 390.
 Conseil d'État, Second Empire, 526.
 Contre-espionnage, France, XIX^e s., 216.
 Contre-révolution, 453, 470.
 Corporation paysanne (1941), 347.
 Corps expéditionnaire allié dans les Pays Baltes, 237 ; français en Russie, 246.
 Coup d'État de 1851, 122.
 Culte napoléonien, 143.
- Dawes (plan), 489.
 Défaite française de 1940, 516.
 Députés à l'Assemblée nationale Constituante (1789), 76.
 Désarmement, 230.
 Diplomates saint-simoniens, 138.
 Diplomatiques (témoignages), 153, 208.
 Dorgérisme, 227.
Drapeau rouge (le), 175.
 Droite républicaine, France, III^e République, 217.
 Drôle de guerre, 329, 394.
- Église catholique et Libération, 437.
 Églises protestantes et seconde guerre mondiale, 255.
 Élections législatives, France : (1869), 150 ; (1873), 208 bis ; (1932), 233.
- Élections radiophoniques, France (1937), 238.
 Élections sénatoriales, France (1906), 174.
 Empereur de Chine, xx^e s., 477.
 Empire (Premier), 143, 429.
 Empire (Second), 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 141, 150, 152, 438, 526.
 Espagne (guerre d'), 230, 350, 497, 503.
Esprit, 223.
 États généraux de 1614, 36.
 Eurafrique, 229.
 Expansionnisme allemand, 142, 392.
 Extrême droite, France, III^e République, 236.
- Factions, Brésil, xx^e s., 253.
 Fascisme, 250, 270, 271, 272, 273, 337, 344.
 Finances (Recette des), France, XIX^e s., 113.
 Finances autrichiennes, XVII^e s., 333.
 Finances du Front populaire, 373.
 Fortifications, 342, 485.
 « Frontière » (aux États-Unis), 212.
 Fronde, 33.
- Gardes françaises, XVIII^e s., 74.
 Grand dessein de Kennedy, 265.
 Guerre de 1870-1871, 135.
 Guerre de 1914-1918, 218, 224, 237, 317, 327, 403, 463, 464.
 Guerre de 1939-1945, 329, 394, 397, 516.
 Guerres de religion, France, XVI^e s., 23, 312, 423.
- Haut-commandement français (1938), 242.
- Indépendance roumaine (guerre d'), 207.
 Indochine (guerre d'), 266.
 Insurrections algériennes, 302.
- Jacobins, 77.
 Jeune République, France, xx^e s., 185.

- Juifs français (sous le régime de Vichy), 452.
- Justice, Languedoc, XVIII^e s., 357.
- Législation royale sur les pauvres, France, 31.
- Libération (France), 249, 318, 437, 446.
- Liberté (notion de), XVIII^e s., 322.
- Madagascar (conquête de), 177.
- Mandat britannique en Palestine, 243.
- Marché commun, 259.
- Mariage royal, XVI^e s., 26.
- Mendésisme, 266.
- Mexique (expédition du), 133, 134.
- Militaire (histoire), 57, 74, 123, 133, 134, 140, 237, 242, 246, 253, 276, 485, 493, 494.
- Militarisme allemand, 142.
- Mission militaire franco-tchécoslovaque, 276.
- Munich (conférence de), 242, 318, 461.
- Mutineries (1918-1919), 246.
- National-bolchévisme (Allemagne de Weimar), 381.
- Nationalisme : marocain, 424 ; dans le monde arabe, 459.
- Nationalités en Roumanie, XIX^e s., 153.
- Nations, Balkans, XIX^e s., 193.
- Nazification, Alsace, 427.
- Occupation allemande (Nord), 254.
- Offices parlementaires, Ancien régime, 35, 409.
- Opposition (Second Empire), 124.
- Ormée de Bordeaux, 33.
- Ouest (conquête de l'), États-Unis, 212.
- Pacifisme, 239.
- Parlement de Bretagne, 35 ; de Paris, 59.
- Partis politiques, France, début de la III^e Rép., 420.
- Patriotisme et noblesse, XVII^e s., 54.
- Petit journal (le)*, 184, 226.
- Politique étrangère : Albanie, 199, 252 ; Allemagne, 203, 204, 303, 304, 305, 306, 307, 311, 331, 346, 392 ; Angleterre, 26 ; Autriche-Hongrie, 200, 201 ; Bulgarie, 196, 198 ; États-Unis, 384, 425, 426 ; France, 131, 133, 134, 137, 138, 192, 261, 311, 385, 458, 475, 489, 506, 507, 510 ; Grande-Bretagne, 202, 228, 235, 371 ; Haïti, 137 ; Italie, 221, 458 ; Japon, 228 ; Ottoman (Empire), 195, 506, 507 ; Pologne, 206 ; Roumanie, 267 ; Serbie, 197, 198 ; Suisse, 224 ; U. R. S. S., 235, 261, 346.
- Préfets (Second Empire), 438.
- Prisonniers de guerre, XVIII^e s., 101 ; 1939-1945, 382.
- Protectorat, Maroc, 353.
- Question d'Orient, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207.
- Radicalisme, Angleterre, XVIII^e s., 444.
- Radicaux, France, 233, 310.
- Radiodiffusion et politique, 238.
- Raison d'État, XVII^e-XVIII^e s., 448.
- Ralliement, France, XIX^e s., 217.
- Rapallo (traité de), 235, 346.
- Réarmement allemand (1932-1933), 331.
- Référendum, Italie (1974), 275.
- Réformes, France (1860), 152.
- Relations : franco-allemandes, 130, 222, 229, 263, 311, 331, 489, 510 ; franco-américaines, 132, 384, 426, 463, 464 ; franco-britanniques, 394, 397 ; franco-haïtiennes, 137 ; franco-italiennes, 273, 458 ; franco-russes, 246, 407 ; franco-soviétiques, 261 ; franco-tchécoslovaques, 276 ; franco-turques, 506, 507.
- Réparations, 510.
- République (Troisième), 172, 174, 181, 182, 184, 216, 217, 233, 236, 308, 309, 310, 318, 334, 373, 378, 420.
- République (Quatrième), 185, 259, 266.
- Résistance (France), 247, 249, 254, 255, 318, 487.
- Restauration, France, 335, 449.
- Révolution française, 64, 76, 77, 78, 81, 83, 87, 97, 117, 118, 336, 355, 401, 445, 453, 470.

- Révolution de 1830, 169.
 Révolution de 1848, 140.
 Révolutionnaire en Russie, (agitation), 208.
 Rhénanie (intervention française en), 222.
 Risorgimento, 417.
 Roi de France (image du), 32, 313, 326, 450.
 Royaume arabe (Algérie, Second Empire), 131, 483.
- Saint-simoniens, 138.
 Salon dreyfusard, 211.
 San Stefano (traité de), 198.
 Sénat, 174.
 Séparation des Églises et de l'État, France, 182.
 Séparatisme rhénan (1923), 222.
 Socialistes français et résistance, 487.
- Sociologie électorale, Révolution française, 64.
 Terreur, Toulouse, 445.
 Tripartisme, 185.
 Tsariste (régime), 189, 208.
- Unité italienne, 141, 417.
 Universitaire (agitation), Espagne, xx^e s., 256.
- Vatican II (concile), 440.
 Vichy (France de), 254, 318, 347, 452, 487.
 Villafranca (préliminaires de paix de), 141.
- Weimar (République de), 234, 235, 346, 381.
 Wilsonisme, 239.
- Xénophobie, France, XIX^e s., 236.

B) Histoire économique et sociale

- Agitation paysanne, Russie, XIX^e, XX^e s., 208, 231, 330.
 Agriculture (progrès de l'), XVIII^e-XIX^e s., 84.
 Agriculture et Marché commun, 259.
 Antinobilisme, XVIII^e s., 111.
 Argent et pouvoir, 251.
 Armement naval, Marseille, XIX^e s., 215.
 Assistantes sociales, France, 465.
- Banque de France, 473.
 Banque espagnole, XVIII^e s., 92.
 Banque française, XIX^e-XX^e s., 348, 473.
 Banques autrichiennes, XIX^e-XX^e s., 457 ;
 - italiennes, XX^e s., 250.
 Batellerie, Dordogne, XVIII^e s., 366.
 Blé, 84, 456.
 Bois (commerce et exploitation du), France, XVII^e-XVIII^e s., 45.
- Caciquisme, Andalousie, 512.
 Canal de Saint-Denis, 92.
 Céréales, 68, 84, 456.
 C. G. T. U., 245.
 Charbonnages, France du Nord, XIX^e s., 404.
 Chemins de fer, Chine, XX^e s., 176.
 Chirurgiens, France, XVIII^e s., 94.
 Circulation, France, XVIII^e s., 103.
 Clergé, France, 11, 49, 85, 112, 500 ;
 Irlande, 119 ; Rhénanie, 519.
 Commerce colonial, France, XVIII^e s., 502.
 Commerce du livre, France, XIX^e s., 159.
 Commerce du vin, Ile-de-France, XVIII^e s., 58.
 Commerce lyonnais, XVI^e s., 400.
 Commerce marseillais, XVII^e-XVIII^e s., 43, 356 ; XIX^e s., 215.

- Commerce tunisien, XVIII^e s., 43.
 Commissionnaire marseillais à Tunis, 43.
 Communauté agricole européenne, 259.
 Compagnie française, Toscane, XVIII^e s., 82.
 Condition ouvrière, Amiens, XVIII^e s., 110 ; France, XIX^e s., 439, 469.
 Corporation paysanne, France de Vichy, 347.
 Crise économique mondiale de 1929, 261, 328.
 Crise financière de 1924, 489.
 Crise rurale, Ile-de-France, XVI^e-XVII^e s., 421.
 Croissance économique, Champagne, XIX^e-XX^e s., 412 ; Europe, XIX^e s., 321.
 Croquants, 332.
 Cru (grand), Médoc, 492.
 Démographie, France, XVII^e s., 379, 380 ; XVIII^e s., 66, 70, 380.
 Dépression (grande) de 1873, dans les Balkans, 193.
 Dictionnaire de commerce, XVIII^e s., 96.
 Domaine (grand), Lauragais, XVIII^e s., 107.
 Domestiques, 387.
Drapeau rouge (le), chant ouvrier, 175.
 Droit rural et œuvre de Balzac, 149.
 Ducs et pairs, France, XVII^e s., 432 ; XVIII^e s., 108.
 Économie : Atlantique, 24, 79, 356 ; Autriche, 457 ; Balkans, 194 ; Bassin parisien, 45, 58 ; Brésil, 79 ; Bretagne, 100 ; Belgique, 176 ; Chine, 176 ; Espagne, 92, 512 ; France, 45, 58, 82, 84, 92, 100, 107, 159, 160, 161, 176, 192, 215, 348, 356, 366, 396, 400, 404, 407, 416, 456, 473 ; Ile-de-France, 58 ; Italie, 82, 250 ; Limousin, 368 ; Lorraine, 354 ; Méditerranée, 356 ; Médoc, 492 ; Ottoman (Empire), 506, 507 ; Pologne, 509 ; Russie, 407 ; Toscane, 82 ; Tunisie, 513.
 Économie mondiale, XV^e-XVIII^e s., 24 ; 509.
 Économie mondiale, XV^e-XVIII^e s., 241 ; XX^e s., 328.
 Économies maritimes, 24, 79, 356, 502.
 Élités, France, Second Empire, 410.
 Émigrants espagnols en France, XX^e s., 244 ; - italiens en France, XIX^e-XX^e s., 273, 458 ; - lorrains en Amérique, XIX^e s., 447 ; - polonais en Amérique, IX^e s., 442.
 Émigration des maçons creusois, XVIII^e s., 69.
 Émigration italienne, 221, 273, 458.
 Émigration rurale des hautes terres, France, XVIII^e s., 388.
 Emprunts français (1915-1920), 260.
 Emprunts russes, 407.
 Emprunts turcs, 506, 507.
 Entreprise (esprit d'), France, XVIII^e s., 91.
 Esclavage, États-Unis, 136 ; île Maurice, 168.
 Espace urbain, Lyon, XVI^e-XVII^e s., 30.
 Exclusif (régime de l'), 502.
 Famille bourgeoise, Poitou, XVII^e-XIX^e s., 48.
 Fellahs, Tunisie, 513.
 Féodalisme, Angleterre, 16.
 Finances autrichiennes, XVII^e s., 333.
 Finances sous le Front populaire, 373.
 Fraude et commerce du vin, XVIII^e s., 58.
 Fortune du cardinal Mazarin, 38.
 Généalogie et histoire sociale, 345.
 Gens de mer, 101, 115.
 Grands-maîtres des eaux-et-forêts, France, XVI^e-XVIII^e s., 523.
 Grève générale, mineurs européens, 214.
 Grèves, France, XIX^e s., 469 ; XX^e s., 319.
 Grévistes, Maghreb, 441.
 Hiérarchies sociales, Lyon, XVIII^e s., 71.
 Immigration, Chili, XIX^e s., 156.
 Industrie, Italie, XX^e s., 250.
 Industriel (essor), Europe, 435.
 Industriels, France, XIX^e s., 161 ; XX^e s., 396.

- Information économique, Bretagne, XVIII^e s., 100.
- Ingénieurs du roi, France, XVII^e-XVIII^e s., 342.
- Institutrices, France, XX^e s., 245.
- Investissements français en Russie, 407.
- Jeunesse dorée, sous la Révolution, 402.
- Justice (gens de), Besançon, XVII^e-XVIII^e s., 409.
- Kibboutz, 243.
- Ligue des travailleurs français, Oran, 177.
- Lods et ventes, Paris, XVII^e s., 42.
- Marché commun, 259.
- « Ménagers » (famille de bons), Nivernais, XVII^e-XVIII^e s., 37.
- Meunier, Italie, XVI^e s., 405.
- Migrations intérieures, France, 69, 388.
- Mines, Maroc, XX^e s., 192.
- Mineurs européens, XX^e s., 214.
- Mouvement ouvrier : Europe, 214 ; France, 319, 469, 498, 533 ; Japon, 376 ; Maghreb, 441 ; monde arabe, 459.
- Navigation au long cours, XVIII^e s., 115.
- Négociants marseillais, XVIII^e s., 356.
- Négoce et culture, XVIII^e s., 80.
- Noblesse : Artois, 6 ; Europe, 7, 374 ; France, 6, 7, 34, 35, 108, 111, 374, 432 ; Pologne, 27, 527.
- Noblesse (enquête de) (1667), 34.
- Notaires, 51, 164, 287.
- Officiers français, XIX^e s., 493, 494.
- Oligarchie, Andalousie, 512 ; Pérou, 67.
- Or du Brésil, 79.
- Ormée de Bordeaux, 32.
- Ouvriers, Amiens, XVIII^e s., 110 ; France, XIX^e-XX^e s., 439, 469 ; Maghreb, 441.
- Paupérisme, pauvreté, Ancien régime, 1, 31, 110.
- Paysannerie, paysans : France, 22, 64, 107, 139, 147, 149, 150, 227, 288, 332, 354, 379, 388, 399, 401, 403, 416, 421, 456, 525 ; Indochine, 241 ; Italie, 405 ; Roumanie, 190 ; Russie, 330.
- Phares, Empire ottoman, 506.
- Physocrates, 61.
- Premier Mai, 210.
- Propriétaires, Montpellier, XVIII^e s., 120.
- Propriété foncière, Lauragais, XVIII^e s., 107.
- Propriété seigneuriale, Paris, XVII^e-XVIII^e s., 42.
- Renault (usines), 396.
- Rentiers, France, XVII^e s., 51.
- Républiques marchandes du Saint-Empire, 18.
- Rurale (modernisation de la France), 525.
- Rurales (insurrections), Provence, XVI^e-XVIII^e s., 471 ; Sud-Ouest de la France, XVII^e s., 332.
- Révolution technique, Europe, XVIII^e-XX^e s., 435.
- S. A. R. L., France, XIX^e s., 160.
- Seigneurie, Médoc, 492.
- Servantes, XVII^e s., 387.
- Sociale (politique) et christianisme, 225.
- Société (modèles de), France et Angleterre, XVII^e s., 47.
- Société polonaise, 27, 527.
- Sociétés d'ordres et de classes, Lyon, XVIII^e s., 71.
- Socio-professionnelle (classification) des populations rurales non-agricoles, 289.
- Subsistances (problèmes de) sous Louis XIV, 456.
- Syndicale (histoire), 245, 376, 441, 459, 486, 498, 533.
- Syndicats, Japon, 376 ; Maghreb, 441.
- Tiers État, 495.
- Tout-à-l'égout, Paris, XIX^e s., 191.

Urbaine (histoire), 18, 30, 42, 46, 71, 104, 105, 106, 109, 110, 120, 125, 162, 163, 191, 335, 363, 395, 400, 409, 422, 445, 467, 468.

Urbanisme (problèmes d'), 30, 46, 120, 125, 191.

Valets, XVII^e s., 387.

Vignoble, Médoc, 492.

Vin, Ile-de-France, 58.

C) Histoire des mentalités et des comportements

Affective (vie) et correspondances intimes, XVIII^e s., 99.

Alimentaires (goûts et pratiques), 29, 114, 115.

Alpinisme, 186.

Amour, dans la noblesse, XVI^e s., 6.

Amour maternel, XVI^e-XIX^e s., 320.

Annonces de mariage, dans *Le Chasseur français*, 262.

Antisémitisme, France de Vichy, 452 ; Roumanie, XIX^e s., 153.

Archaïsmes et mentalités, Limousin, XIX^e s., 368.

Bals publics, Paris, XIX^e s., 162.

Banditisme, Espagne, XVI^e s., 3.

Bohémiens, 315.

Brigandage, Allemagne, 430.

Captivité, gens de mer, XVIII^e s., 101 ; prisonniers français en Allemagne (1940-1945), 382.

Charlatans, France, XIX^e s., 154.

Consommation alimentaire, Bordeaux, XVII^e s., 52 ; Europe, XVI^e-XVIII^e s., 29 ; Liège, XVIII^e s., 114 ; dans la navigation au long cours, XVIII^e s., 115.

Correspondances intimes, XVIII^e s., 99.

Criminalité, Allemagne, XIX^e s., 340, 341, 430 ; Espagne, XVI^e s., 3 ; France, XVIII^e s., 88, 104, 105, 106, 358 ; Languedoc, XVIII^e s., 358 ; Paris, XVIII^e s., 58, 59, 105, 106, XIX^e s., 162.

Cuisinière bourgeoise (La), 41.

Cuisine (livres de), XVIII^e s., 41.

Déficiences alimentaires, XVIII^e s., 68, 115.

Démographiques (comportements), 4, 6, 22, 66, 68, 69, 70, 139, 147, 213, 275, 284, 296, 320, 339, 363, 379, 380, 388, 467.

Divorce, Italie (1974), 275.

Éducation populaire, 63.

Élèves, France, XVIII^e s., 63, 95.

Élites, XVI^e-XVIII^e s., 2 ; France, Second Empire, 410.

Émancipation des Juifs, France, XVIII^e-XIX^e s., 391.

Enfants abandonnés, Limoges, XVIII^e s., 70.

Épidémies, 39, 68, 339.

Ergotisme, Sologne, XVIII^e s., 68.

« Essai de peste », XVII^e s., 39.

Familiales (structures), Canada, 297.

Famille, 6, 30, 48, 139, 147, 167, 213, 296, 320.

Famille élargie, Limousin, 139.

Famille nucléaire, Limousin, 139.

Famille-souche, Pyrénées, 147.

Féminisme, Italie fasciste, 270 ; France, 245, 533.

Femme, XIX^e-XX^e s., 167, 213, 245, 262, 270, 275, 486, 533.

Fête, Provence, XVIII^e-XIX^e s., 521.

Folie, Maine-et-Loire, XIX^e s., 157.

Geste dans la vie privée et publique, Pologne, XVI^e s., 27.

« Grève des ventres », France, XIX^e-XX^e s., 486.

- Grossesse (déclaration de), France, XVI^e s., 4.
 Guérisseurs, France, XIX^e s., 155.
 Gueux, Europe, XVI^e-XVIII^e s., 2.
- Homosexualité, Paris, XVIII^e s., 106.
 Honnêteté et relations sociales, Languedoc, XVIII^e s., 359.
- Imaginaire social, France, XVIII^e-XIX^e s., 117, 370.
 Indigénisme, Nouveau-Monde, XVI^e s., 15, 20.
 Inventaire après décès, XVI^e s., 431.
- Langage et folie, XIX^e s., 157.
 Loups (et l'homme), 290.
- Maladies, 39, 68, 115, 339.
 Marginalités sociales, XVI^e-XVII^e s., 1, 31, 315, 372.
 Mari (images du — et de la femme), France, XIX^e s., 262.
 Mariage, Artois, XVI^e s., 6 ; région parisienne, XVI^e-XVII^e s., 22 ; France, XIX^e s., 213.
 Mendians, XVI^e s., 31.
 Mentalités et religion, Bretagne, XIX^e s., 433.
 Médecine, 39, 68, 93, 94, 153, 155.
 Meunier (univers mental d'un), Italie, XVI^e s., 405.
 Moralité et criminalité, France, XVIII^e s., 59.
 Mort, Paris, XVI^e-XVIII^e s., 363.
- Néo-malthusianisme, France, XIX^e-XX^e s., 486.
 Nourrices, Limoges, XVIII^e s., 70.
- Odeurs, odorat, XVIII^e-XIX^e s., 370.
- Panique (militaire), 74.
 Parole dans la vie religieuse, Pologne, 28.
 Pathologie alimentaire, XVIII^e s., 68, 115.
 Patriotisme et noblesse, XVII^e s., 54.
 Paupérisme, Europe, XVI^e-XVIII^e s., 1, 2.
 Peste, 39, 339.
 Peur de l'eau, XIX^e s., 170.
 Peur d'être enterré vivant, XVIII^e s., 116.
 Pickpockets, Paris, XVIII^e s., 105.
 Prostitution, France, XIX^e-XX^e s., 369.
- Race (préjugés de), noblesse française, XVI^e-XVIII^e s., 374.
 Race et couleur, Haïti, XIX^e s., 148.
 Race et nationalités, Roumanie, XIX^e s., 153.
- Sanitaires (comportements), 68, 93, 191, 339.
 Scoutisme, France, 264.
 Sépultures, Allemagne, XVI^e s., 5.
 Sexualité, 106, 369.
 Sociabilité, Languedoc, XVIII^e s., 357, 358, 359 ; Provence, XVIII^e-XX^e s., 120 bis.
 Sodomie, Paris, XVIII^e s., 106.
 Sport, 144, 186.
- Testaments, Alsace, XVIII^e s., 89.
 Tour de Nesle (affaire de la), Paris, XIX^e s., 162.
 Touristes français, XIX^e-XX^e s., 220.
- Vagabondage, XVI^e-XVIII^e s., 1, 31.
 Vie privée (femmes et), France, XIX^e-XX^e s., 213.
- Xénophobie, 216.

D) Histoire des idées. Histoire religieuse. Histoire de l'art

- Académies, 484.
 Académiciens provinciaux, XVIII^e s., 484.
 Agences de presse, XIX^e s., 179.
 Alphabétisation, en Bretagne, XVIII^e s., 73 ; à Madrid, XVII^e s., 53 ; en Provence, XVIII^e s., 63, 521.
Ami du peuple (L'), Paris, XX^e s., 236.
 Anabaptistes, 491.
 Apprentissages scolaires élémentaires, XVIII^e s., 73.
 Archevêque, Paris, XIX^e s., 482.
 Archives, 286, 287, 291, 292, 314, 361.
 Archives filmiques, 291.
 Archives privées, 292.
 Aristotélisme, XVI^e s., 14.
 Arts plastiques, Italie, XX^e s., 274.
Avant-garde (L'), revue catholique, France, XX^e s., 324.
- Baroque (culture), 451.
 « Before and after », gravure de Hogarth, 90.
 Bibliothèque conventuelle, XVIII^e s., 86.
 Biographie et psychologie, France, Second Empire, 126.
- Catholicité (frontière de), XVII^e s., 55.
 Catholiques hollandais, XVI^e-XX^e s., 349.
 Centre de documentation juive contemporaine, 282.
 Chansons du Premier mai, 210 ; italiennes de l'époque fasciste, 360 ; révolutionnaires, 118, 173, 175, 210.
 Charte de l'école, Italie fasciste, 272.
Chasseur français (Le), 262.
 Chrétiens d'Orient (1860), 146.
 Christianisme et politique sociale, 225, 324.
 Cinéma, 277, 291, 292.
 Clergé français, 11, 49, 55, 56, 85, 86, 87, 112, 482, 500.
- Clergé irlandais, 119.
 Clergé protestant rhénan, 519.
 Cloches, Mende et Saint-Flour, 9.
 Comédie française, 517.
 Comédie italienne, Paris, XVII^e-XVIII^e s., 50, 75.
 Comédiens français, 517.
Comédie humaine (La), de Balzac, 149, 171.
 Commandeur des Croyants, 524.
 Concile Vatican II, 440.
 Confession, Allemagne, XVIII^e s., 109.
 Contemporanéité (notion de), 300.
 Contrebande du livre, XVIII^e s., 98.
 Correspondances privées, 99, 434, 508.
Curée (La), de Zola, 125.
 Culture des élites, XV^e-XVIII^e s., 460 ; XIX^e s., 410.
 Culture et négoce, XVIII^e s., 80.
 Culture populaire, Provence, XVIII^e s., 63, 521.
- Déchristianisation, 62, 87, 482.
 Délégué général des protestants, France, XVII^e s., 375.
 Dictionnaires de commerce, XVIII^e s., 96.
 Diocèses : d'Arras, XIX^e s., 414 ; du Dauphiné, XVIII^e s., 500 ; de Nîmes, XVII^e s., 55 ; d'Ossory, XVIII^e s., 119 ; de Reims, XVIII^e s., 112 ; de Strasbourg, XV^e-XVI^e s., 479, 499 ; de Tarbes, 496 ; de Vannes, 436.
 Doctrine chrétienne (frères de la), 515.
 Domestiques, au théâtre, 367.
 Droit et œuvre de Balzac, 149, 171.
- École, Italie fasciste, 271, 272.
 École militaire, Paris, XVIII^e s., 57 ;
 Économie politique, France, XVIII^e s., 61 ; XIX^e s., 151.

- Écriture (apprentissage de l'), XVIII^e s., 73.
- Éducation, Espagne, 53 ; France, 63, 64, 73, 83, 95, 99, 144, 163, 257, 454.
- Éducation particulière (maisons d'), France, XVIII^e s., 65.
- Éducation physique, France, XIX^e-XX^e s., 144.
- Éducation populaire, Provence, XVIII^e s., 521.
- Église d'Espagne, 418, 419.
- Église établie, Irlande, XVIII^e s., 119.
- Encyclopédistes, 102.
- Enseignement, en Afrique occidentale française, 343 ; en France, 57, 63, 65, 83, 144, 257, 362, 515 ; en Italie, 271, 272.
- Enseignement primaire, Paris, XIX^e s., 163 ; Vendômois, XVIII^e s., 83.
- Enseignement secondaire des jeunes filles, France, XIX^e s., 454.
- Épiscopat, France, 11, 55, 112, 414, 436, 479, 482, 496, 499 ; en Irlande, 119.
- Esprit*, 223.
- Été 1914 (L')*, de Roger Martin du Gard, 187.
- Explorateurs saint-simoniens, 138.
- Expressionnisme allemand, 269.
- Ex-voto, Marseille, 389 ; Roussillon, 10.
- Fanatisme religieux, Paris, XVI^e s., 25.
- Fasciste (idéologie), 344.
- Féodalisme (problème de la transition du) au capitalisme, 16.
- Folies dramatiques, 517.
- Frontière de catholicité, Languedoc, XVII^e s., 55.
- Gazettes hollandaises, XVIII^e s., 79.
- Génération (concept de), 300.
- Geste religieux, Pologne, XVI^e-XVIII^e s., 27.
- Histoire, 8, 9, 13, 24, 66, 72, 121, 122, 128, 129, 130, 131, 132, 145, 187, 209, 277, 285, 299, 433.
- Histoire de France, XVII^e s., 32.
- Historiens, 24, 72, 128, 129, 130, 131, 132, 277, 278, 279, 281, 283, 289, 293, 294, 297, 298, 301.
- Humanisme, 12, 13, 14, 25, 528.
- Imprimerie, Strasbourg, XVIII^e s., 40.
- Information, Canada français, XIX^e s., 158 ; France, XIX^e s., 179.
- Informatique et histoire, 51, 287.
- Intellectuels, Roumanie, XIX^e s., 190.
- Intelligentsia, Chili, 156.
- Internationale (L')*, 173.
- Jansénistes, 49, 490.
- Journalisme anglo-saxon, XIX^e s., 179.
- Juifs, France, 146, 338, 391, 452 ; Roumanie, 153.
- Kölnische Zeitung*, 263.
- Langage et histoire, 299.
- Langues (guerre des), Finlande, 232.
- Légendaire et histoire, 9.
- Lexicologie historique, travaux allemands, 299.
- Littérature et Université, France, XX^e s., 248.
- Livre (histoire du), 41, 86, 96, 98, 109, 159, 209, 431.
- Livres culinaires, XVIII^e s., 41.
- Livre et société, Allemagne, XVIII^e s., 109.
- Livre français (commerce du), XIX^e s., 159.
- Logique conceptuelle, 299.
- Maggiolo (enquête de), 73.
- Manuels d'histoire et géographie, 209.
- Marxisme, 377, 408.
- Mélodrame, Paris, XIX^e s., 162.
- Mémoires autobiographiques, XVIII^e s., 95.
- Mennonites, 491.
- Mexicaine (civilisation), 285, 325.
- Minutier central des notaires, 287.
- Missionnaires, Afrique, XIX^e s., 219.

- Moyen Age dans la pensée historique, 13.
- Municipalisme scolaire, Paris, XIX^e s., 163.
- Pénitents, Provence, XVIII^e-XX^e s., 120 bis.
- Pensée politique polonaise, XVI^e s., 528.
- Petit journal (Le)*, 183, 226.
- Platonicienne (philosophie), XVI^e s., 14.
- Physiocratie, 61.
- Prédication religieuse, Limousin, XVII^e s., 56; Pologne, XVI^e-XVIII^e s., 28.
- Presse (histoire de la), 79, 152, 158, 179, 184, 207, 226, 236, 262, 263, 268, 308, 309, 316, 324, 351, 428, 453, 497.
- Presse : Allemagne, 263, 428; Canada, 158; États-Unis, 179, 207; France, 152, 184, 226, 236, 262, 268, 308, 309, 316, 324, 351, 453; Grande-Bretagne, 179; Pays-Bas, 79.
- Protestantisme, France, 255, 312, 375, 491; Marseille, 365; Irlande, 119; Rhénanie, 519.
- Prosélytisme religieux, Lyon, XVII^e s., 44.
- Psycho-histoire, 90, 183.
- Qu'est-ce que le Tiers État?* de Sieyès, 495.
- Réforme, 511.
- Réforme, en Allemagne, 5; en Angleterre, 21; en France, 23, 25, 44, 365, 423, 491; dans les pays rhénans, 479, 499, 519.
- Religion (guerres de), France, XVI^e s., 23, 312, 423.
- Renaissance, 12, 14, 443, 505, 528.
- Révocation de l'Édit de Nantes, 44, 375.
Revue des Deux-Mondes, 351.
- Saint-Barthélémy (massacre de la), 423.
- Sainte-Anne-la-Royale (couvent de), Paris, 86.
- Saint-simoniens, 138.
- Saisies de livres, France, XVIII^e s., 98.
- Science, XVI^e s., 12.
- Sciences de l'homme et problème colonial, 488.
- Scolaires (institutions), 57, 63, 163, 257, 272, 454.
- Scolarisation des garçons, France, XX^e s., 257.
- Scoutisme, France, 264.
- Séparation des Églises et de l'État, France, 182.
- Société de Géographie, Paris, XIX^e-XX^e s., 165.
- Statistique, XVIII^e s., 59.
- Structure pérenne et histoire, 8.
- Théatins, 86.
- Théâtre (histoire du), 50, 60, 162, 387, 517, 518.
- Théologie et politique, XVIII^e s., 474.
- Tolérance religieuse, Lyon, XVII^e s., 44.
- Traditions religieuses, Pyrénées, XVII^e-XVIII^e s., 496.
- Universitaires, Pays-Bas, XVI^e-XIX^e s., 398.
- Universités, 17, 248, 256.
- Utopie, 325.
- Vicaire parisien, XIX^e s., 482.

E) Indications biographiques

- Abdul Hamid II, 195.
- Arconati-Visconti (marquise), 211.
- Armengaud (André), 297.
- Auriol (Vincent), 373.
- Balzac (Honoré de), 149, 171.
- Barodet (Désiré), 208 bis.
- Bartier (John), 294.
- Béranger (Nicolas), 43.

- Berthelot (Philippe), 176.
 Bismarck, 203, 204.
 Bourbon-Penthièvre (les), 108.
 Braudel (Fernand), 24.
 Briand (Aristide), 182.
 Bruhat (Jean), 301.
 Büchner (Georg), 408.
- Cabet (Étienne), 169.
 Caillaux (Joseph), 310, 311.
 Caprara (cardinal), 361.
 Clausewitz, 142.
 Coligny (amiral), 312.
 Colbert (les), 345.
 Combes (Émile), 181.
 Coornaert (Émile), 289.
- Dauvergne (Robert), 283.
 Degeyter (Pierre), 173.
 Desvaux (général), 123.
 Dombrowski (Jaroslaw), 530.
 Dreyfus (Alfred), 172, 184, 216.
 Du Moulin (Charles), 505.
 Duret (Charles), 12.
- Fabre d'Églantine, 60.
 Fallières (Armand), 174.
 François I^{er}, 11.
- Gance (Abel), 292.
 Gaulle (général de), 437.
 Gorce (Pierre de la), 145.
- Hadj Ahmed Bey, 504.
 Henri VII d'Angleterre, 26.
 Himmler, 415.
- Jaurès, 166.
- Kennedy (John F.), 265, 425.
 Kergorlay (Louis de), 508.
 Kossuth (Louis), 141.
- Lamennais, 434.
 Lefebvre (Raymond), 239.
- Lejeune (le père), 56.
 Leroux (Pierre), 166.
 Le Tellier (Charles-Maurice), 112.
 Lloyd (George), 235.
 Lombart (Jean-Baptiste), 82.
 Louis XII, 11.
 Louis XIV, 313, 326, 450.
 Louis XVI, 386.
 Louis XVIII, 449.
 Luxembourg (Rosa), 180.
- Man (Hendryk de), 379.
 Mandrin, 88.
 Marguerite d'Autriche, 26.
 Martin du Gard (Roger), 187.
 Marx, 166, 408.
 Mazarin, 38.
 Mendès France (Pierre), 266.
 Menou de Charnizay (les), 37.
 Metternich, 481.
 Midy de Mauléon (Jean-Baptiste), 91.
 Monnet (les), 48.
 Montyon, 59.
 Morny (duc de), 127.
- Napoléon I^{er}, 143, 429.
 Napoléon III, 483.
 Necker, 386.
- Pariset (François-Georges), 293.
 Peltier (Jean-Gabriel), 453.
 Philippe II, 6.
 Philippe III, 466.
 Poincaré (Raymond), 475.
 Pompadour (marquise de), 57.
 Pottier (Eugène), 173.
 Pouthas (Charles H.), 278.
 Proudhon, 166.
 Pu-Yi, 477.
- Quesnay, 61.
- Raoul-Duval (Edgar), 217.
 Reclus (Élisée), 193.
 Renouvin (Pierre), 281.
 Roosevelt (Theodore), 212.

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| Sarrail (général), 501. | Tocqueville (Alexis de), 508. |
| Schöpflin (Johann Daniel), 520. | Trotsky, 183. |
| Schultz (Wilhelm), 408. | Truphémus (Albert), 240. |
| Ségur (comtesse de), 170. | |
| Sieyes (abbé), 495. | Villelume (Paul de), 516. |
| Soboul (Albert), 298. | |
| Staël (madame de), 322. | Wendel (François de), 251. |
| Sully, 323. | |
| | Young (Arthur), 103. |
| Tapié (Victor L.), 279. | |
| Ternaux (Guillaume), 161. | Zay (Jean), 233. |
| Thiers, 188. | Zola (Émile), 125. |

F) Index géographique

- | | |
|--|---------------------------------|
| Afghanistan, 392. | Belgique, 176, 377, 522. |
| Afrique occidentale, 219, 343. | Berlin, 198, 428. |
| Agadir, 311. | Besançon, 409. |
| Albanie, 199, 252. | Bordeaux, 33, 52. |
| Algérie, 131, 230, 240, 302, 483, 504. | Brésil, 79, 253, 442. |
| Allemagne, 5, 18, 130, 142, 263, 269, 303, 304, 305, 306, 307, 331, 340, 341, 381, 415, 430, 519, 520. | Bretagne, 8, 35, 100, 433, 436. |
| Alsace, 89, 427, 479, 499. | Bulgarie, 196. |
| Amérique latine, 364. | |
| Amiens, 110, 431. | Caen, 468. |
| Andalousie, 3, 512. | Canada, 158, 296. |
| Angleterre, 16, 21, 26, 47, 128, 129, 179, 444. | Caroline du Sud, 77. |
| Anjou, 157, 470. | Castille, 390, 466. |
| Arabe (monde), 459. | Champagne, 412. |
| Arras, 414. | Charleston, 77. |
| Artois, 6. | Château-Latour, 492. |
| Autriche, 231, 333, 457, 481. | Chili, 156. |
| Autriche-Hongrie, 199, 201, 457. | Chine, 176, 228, 477. |
| Avignon, 514. | Chypre, 371. |
| | Congo, 367. |
| Balkans, 193, 194, 195. | Constantine, 504. |
| Baltes (États), 237. | Corbeil, 87. |
| Bastia, 169. | Corse, 169. |
| Beauce, 34. | Creuse, 69. |
| Beaujolais, 399. | |
| | Dantzig, 143. |
| | Dauphiné, 500. |

- Dordogne (la), 366.
 Dettingen, 74.
- Espagne, 3, 20, 53, 92, 244, 256, 350, 390, 418, 419, 466, 497, 503, 512.
 États-Unis, 128, 129, 132, 136, 179, 207, 209, 212, 265, 384, 425, 426, 442, 447, 463, 464.
 Europe, 29, 214, 259, 284, 321, 339, 448, 489, 509, 510.
 Europe centrale, 411.
 Europe du Nord, 393, 411.
 Europe occidentale, 435.
- Finlande, 232.
 Forez, 443.
- Gard, 78.
 Genève, 467.
 Grande-Bretagne, 202, 228, 394, 397, 413.
 Guernica, 497.
- Haïti, 137, 148.
 Hanita, 243.
 Haute-Loire, 455.
 Hongrie, 231, 429.
 Ile-de-France, 58, 421.
 Inde, 476.
 Indochine, 241, 266.
 Iran, 392.
 Irlande, 119.
 Italie, 82, 205, 221, 250, 271, 272, 273, 274, 275, 360, 405, 417, 422, 458, 480.
- Japon, 228, 376.
- Languedoc, 357, 358, 359.
 Lauragais, 107.
 Liège, 114.
 Limoges, 70.
 Limousin, 56, 69, 70, 139, 368.
 Lorraine, 354.
 Lyon, 30, 44, 71, 400.
 Lyonnais, 399, 439.
- Madagascar, 177.
- Madrid, 53.
 Maine-et-Loire, 157.
 Marseille, 43, 215, 356, 365, 389.
 Maroc, 192, 311, 353, 424, 524.
 Massif Central (France), 388.
 Maurice (île), 168.
 Méditerranée, 337.
 Méditerranéens (pays), 339.
 Médoc, 492.
 Mende, 9.
 Mexique, 133, 134, 285, 325.
 Milan, 422.
 Montbrisonnais, 403.
 Montpellier, 120.
 Morvan, 150.
 Munich, 242, 461.
- Nantes, 463.
 Ngê-Tinh, 241.
 Nîmes, 55.
 Nivernais, 37, 150.
 Nord (de la France), 254.
- Oranie, 178, 230.
 Ossory, 119.
 Ottoman (Empire), 506, 507.
- Palestine, 243.
 Paris, 25, 42, 49, 50, 57, 75, 86, 104, 105, 106, 140, 162, 163, 164, 191, 287, 335, 363, 482.
 Parisien (Bassin), 22, 34, 379, 380.
 Pays-Bas, 26, 79, 349, 398.
 Pérou, 67.
 Picardie, 401.
 Plozévet, 352.
 Poitou, 48.
 Pologne, 25, 27, 28, 206, 442, 509, 527, 528, 530.
 Provence, 63, 120 bis, 365, 471, 521.
 Prusse, 340.
 Pyrénées, 147, 395, 496.
- Rambouillet, 108.
 Rapallo, 235, 346.

- Reims, 112.
 Rhénanie, 222, 519.
 Roumanie, 153, 190, 207, 267.
 Roussillon, 10, 355.
 Russie, 189, 201, 208, 246, 330, 407.
- Saint-Denis (canal de), 92.
 Saint-Flour, 9.
 Saint-Gothard, 231.
 Saint-Nazaire, 463.
 Salers, 81.
 San Stefano, 198.
 Savoie, 462.
 Seine (pays de la Haute-), 45.
 Serbie, 197, 198.
 Sologne, 68.
 Spire, 109.
 Strasbourg, 40, 479, 499.
 Sud-Ouest (France du), 332.
 Suisse, 224, 467.
- Tarbes, 496.
 Tchécoslovaquie, 276.
 Tien Tsin, 228.
 Toscane, 82.
 Tulois, 354.
 Toulouse, 395, 445.
 Tunis, 43.
 Tunisie, 513.
 Turquie, 195, 201, 202, 392, 506, 507.
- U. R. S. S., 261.
- Vannes, 436.
 Vaudémont, 354.
 Vendômois, 82.
 Versailles, 46, 326.
 Villafranca, 141.
- Wallonie, 522.
- Yougoslavie, 197.

IV. - INDEX DES AUTEURS D'ARTICLES ET DE COMPTES RENDUS

- Ageron (Charles-Robert), 229, 337, 424.
 Agulhon (Maurice), 122, 383, 385, 484.
 Albert (Pierre), 420.
 Aleksič-Pejkovič (Ljiljana), 197.
 Allain (Jean-Claude), 303, 304, 305, 306, 307.
 Arbellot (Guy), 103.
 Artaud (Denise), 265, 346, 489.
- Baal (Gérard), 181, 211.
 Barak (Michel), 215.
 Barbier (Férédic), 40, 159.
 Bardet (Jean-Pierre), 339.
 Barral (Pierre), 188, 289 bis, 327.
 Barycz (Henryk), 25.
 Bastier (Jean), 149.
- Baumgart (Winfried), 203.
 Beauvois (Daniel), 442, 530.
 Bédin (Véronique), 182.
 Becker (Jean-Jacques), 187, 329, 394, 403, 461, 529.
 Bély (Lucien), 95.
 Benaiteau (Michèle), 360.
 Ben Ami (Shlomo), 256.
 Bercé (Yves-Marie), 421.
 Bergounioux (Alain), 142.
 Bernos (Marcel), 167, 320.
 Berstein (Serge), 251, 258.
 Bertho (Catherine), 100.
 Bertier de Sauvigny (Guillaume de), 161, 436, 449, 481, 531, 532.
 Bianchi (Serge), 87.

- Billacois (François), 7, 357, 358.
 Binoche (Jacques), 177.
 Birn (Raymond), 98.
 Bizière (Jean-Maurice), 90, 367.
 Blancpain (Jean-Pierre), 156.
 Bogucka (Maria), 27.
 Bois (Jean-Pierre), 222.
 Bois (Pierre du), 267.
 Boissière (Jean), 45.
 Bloch (Charles), 328.
 Bolle (Pierre), 255.
 Boquet (Guy), 50, 325, 363, 387, 468, 518.
 Bouchard (Gérard), 296.
 Bouillon (Jacques), 323, 368, 370, 389, 479, 482, 492.
 Boulègue (Jean), 336.
 Bourgeon (Jean-Louis), 116.
 Bousquet (Pierre), 163.
 Bouvier (Jean), 301, 321, 399, 506.
 Boyer (Ferdinand), 417.
 Bradley (John F.), 237.
 Brécy (Robert), 173, 175, 210.
 Brey (Gérard), 350, 497, 512.
 Briand (Jean-Michel), 257.
 Brocheux (Pierre), 241.
 Bruhat (Jean), 298, 404, 439.
 Brunel (Françoise), 402, 445, 470.
 Brunn (Denis), 129, 158.
 Buckley (Thomas), 98.
 Buda (Alek), 199.
 Bury (Patrick), 128.

 Cabantous (Alain), 101.
 Caillet (Pierre), 361, 447.
 Cambouives (Catherine), 91.
 Carrère d'Encausse (Hélène), 208.
 Castellan (Georges), 180, 193, 457.
 Cazenave (Élisabeth), 238.
 Ceplair (Larry S.), 183.
 Certeau (Michel de), 183.
 Chaboche (Robert), 55, 333.
 Chagniot (Jean), 74.
 Chapoulie (Jean-Michel), 257.
 Chartier (Roger), 2, 17, 33, 36, 97, 315, 372, 460, 517, 521.
 Charles-Vallin (Thérèse), 127.
 Chaussinand-Nogaret (Guy), 111.
 Chenntouf (Tayeb), 178.
 Choisel (Francis), 152.
 Cocula (Anne-Marie), 356.
 Cohen (David), 146.
 Cointet (Jean-Paul), 373, 381, 437.
 Cointet-Labrousse (Michèle), 289 bis, 347.
 Constant (Jean-Marie), 34, 409.
 Conte (Francis), 235.
 Corvisier (André), 386, 431, 432, 471, 485.
 Cottret (Bernard), 21, 47.
 Couland (Jacques), 513.
 Crampton (R. J.), 202.

 Declava (Enrico), 205.
 Defrasne (Jean), 397, 415, 475.
 Dejonghe (Étienne), 254.
 Dejouet (Nicole), 448.
 Delumeau (Jean), 14, 62, 279, 474.
 Depauw (Jacques), 31.
 Depretto (Jean-Paul), 319.
 Dessert (Daniel), 38.
 Detragiache (Denise), 270.
 Dioszegi (Istvan), 201.
 Dougui (Nourredine), 160.
 Dubief (Henri), 283, 289, 293, 382.
 Duma (Jean), 108.
 Dupâquier (Jacques), 66.
 Durand (Georges), 71.
 Durandin (Catherine), 190.
 Duranton (Henri), 72.
 Duroselle (Jean-Baptiste), 281.

 Edelstein (Marilyn Manera), 11.
 Edelstein (Melvin), 64.
 Eichenlaub (René), 269.
 El Gammal (Jean), 217.
 Emerit (Marcel), 123, 138.
 Encrevé (André), 324.
 Englund (Steven), 183.
 Engrand (Charles), 110.

 Facon (Patrick), 246.

- Farrar (Marjorie), 224.
 Fayard (Janine), 466.
 Fiette (Suzanne), 107.
 Filippini (Jean-Paul), 250.
 Fine-Souriac (Agnès), 147.
 Flandrin (Jean-Louis), 29, 284.
 Fogel (Michèle), 316.
 Fohlen (Claude), 132, 464.
 Foisil (Madeleine), 332.
 Florescu (Radu), 207.
 Fol (Jean-Jacques), 232.
 Fouilheron (Joël), 9, 60.
 Fouquet (Catherine), 320.
 François (Étienne), 18, 109.
 Froeschlé-Chopard (Marie-Hél.), 120 bis.

 Garçon (François), 291.
 Gasnault (François), 162.
 Gelfand (Toby), 94.
 Genovesi (Giovanni), 272.
 Genty (Maurice), 401.
 Gerbod (Paul), 220, 248.
 Geremek (Bronislaw), 1.
 Gervais (Jean-François), 145.
 Gindin (Claude), 453.
 Ginsburg (Shaul), 239.
 Girard (Alain), 41.
 Girard (Louis), 335, 472.
 Girardet (Raoul), 300.
 Girault (Jacques), 469.
 Girault (René), 261, 501.
 Godechot (Jacques), 495.
 Godin (André), 519.
 Gombin (Richard), 234.
 Gouëffon (Jean), 233.
 Goujard (Philippe), 405.
 Grange (Daniel), 221.
 Gras (Christian), 413.
 Gras (Jacques), 412.
 Grassi (Marie-Claire), 99.
 Gresset (Maurice), 390, 467, 523.
 Grimal (Henri), 302, 483.
 Gruter (Édouard), 362, 515.
 Guérin (Christian), 264.

 Guillen (Pierre), 507.
 Guiral (Pierre), 121.
 Gumbrecht (Hans-Ulrich), 117, 299.
 Gut (Philippe), 309, 318, 334, 352, 378, 458, 480, 503, 508.

 Haacke (Wilmont), 428.
 Hadju-Villa (Georges), 141.
 Hau (Michel), 223.
 Hémardinquer (Jean-Jacques), 39.
 Hermann (Christian), 418, 419, 433.
 Hildesheimer (Françoise), 93.
 Hood (James N.), 78.
 Huard (Raymond), 525.
 Hubscher (Ronald), 288.
 Hurt (John J.), 35.

 Iancu (Carol), 153.

 Jacquart (Jean), 354, 366, 375, 443, 496.
 Jacquemet (Gérard), 191.
 Jarriot (Jacques), 37.
 Jennings (Lawrence-Charles), 168.
 Joachim (Benoît), 137.
 Jobert (Ambroise), 25.
 Jouhaud (Christian), 52.
 Journes (Claude), 171.
 Julia (Dominique), 85, 112.

 Kafker (Frank A.), 102.
 Kann (Robert A.), 200.
 Kaplan (Steven L.), 104.
 Kaspi (André), 249, 282, 384, 463.
 Karsky (Barbara), 136.
 Kennedy (Emmet), 500.
 Kennedy (Michaël), 77.
 Kersaudy (François), 393.
 Kesler (Jean-François), 185.
 Kitsikis (Dimitri), 371.
 Knibiehler (Yvonne), 320.
 Koerner (Francis), 230.
 Koninckx (Christian), 115.
 Krumreich (Gerd), 218.
 Kupferman (Fred), 226, 308.
 Kuran (Ercümend), 195.

- Kurgan van Hentenryk (Ginette), 176.
 Labatut (Jean-Pierre), 54.
 Lachiver (Marcel), 58, 286, 297, 379, 380, 388.
 Lagrée (Michel), 8.
 Langlois (Claude), 434, 440, 455.
 Lapeyre (Marie-Claude), 69.
 Larquié (Claude), 53.
 Laulan (Robert), 57.
 Launay (Michel), 225, 406.
 Lavedrine (Dominique-Marie), 10.
 Le Béguet (Gilles), 351.
 Lebrun (François), 478.
 Leclerc (Jacques), 376, 459.
 Lecour (Alain), 314.
 Lecuir (Jean), 59.
 Leflon (Jean), 349.
 Lejeune (Dominique), 164, 186.
 Lemaître (Nicole), 56, 514.
 Lemarchand (Guy), 16.
 Lemay (Edna), 76.
 Léonard (Jacques), 154.
 Lepetit (Bernard), 46.
 Le Van-Lemesle (Lucette), 151.
 Lévigne (Catherine), 243.
 Lévy (Claude), 344, 446, 452, 487.
 Lévy (Jean-Michel), 391, 516.
 Ligou (Daniel), 359, 395.
 Loth (Wilfried), 247.
 Loupès (Philippe), 119.
 Lusebrink (Hans-Jürgen), 88, 117, 299, 340, 341, 430, 444.
 McKee (Denis), 112.
 Mahn-Lot (Marianne), 15, 20.
 Mandrou (Robert), 312, 374.
 Manigat (Leslie F.), 407.
 Manor (Paul), 253.
 Marçet (Alice), 355.
 Marchand (Philippe), 65.
 Marès (Antoine), 276.
 Martin (Marc), 262.
 Martin (Odile), 44.
 Martinière (Guy), 134.
 Mauro (Frédéric), 285, 364.
 Méjan (François), 438, 526.
 Memmi (Dominique), 275.
 Ménager (Bernard), 414.
 Meyer (Jean), 133.
 Meynier (Gilbert), 441, 488.
 Michaud (Claude), 23, 51, 342, 429.
 Michel (Henri), 120.
 Michel (Joël), 214.
 Michel (Marie-José), 49, 490.
 Milza (Pierre), 273, 310, 311.
 Mitchell (Allan), 216.
 Molinier (Alain), 290.
 Molinier-Meyer (Nicole), 290.
 Montant (Jean-Claude), 263.
 Mori (Giorgio), 250.
 Moriceau (Jean-Marc), 22.
 Morineau (Michel), 24, 79, 502.
 Morsy (Magali), 525.
 Muchembled (Robert), 6, 522.
 Mulliez (Jacques), 84.
 Mycinski (Jean), 528.
 Nagle (Jean), 42.
 Néré (Jacques), 377, 435, 510.
 Nicholls (David), 148.
 Noël (Gilbert), 259.
 Nordmann (Daniel), 353.
 Nouailhat (Yves-Marie), 426.
 Nouschi (André), 295.
 Ory (Pascal), 227.
 Ostenc (Michel), 271.
 Palmer (Michael B.), 179.
 Pariset (François-Georges), 451.
 Paz (Maurice), 135.
 Péret (Jacques), 48.
 Peretz (Henri), 257.
 Pernot (Jean-François), 19.
 Perouas (Louis), 69.
 Perrot (Jean-Claude), 96.
 Pervillé (Guy), 280.
 Petit (Jacques), 157.

- Peveri (Patrice), 105.
 Peyronnet (Jean-Claude), 70, 139.
 Phan (Marie-Claude), 4.
 Picart (Evelyne), 86.
 Piel (Jean), 67.
 Pike (David W.), 244.
 Pinaud (Pierre-François), 113.
 Poisson (Jean-Paul), 164, 287.
 Poitou (Christian), 68.
 Poitrineau (Abel), 81.
 Poliakov (Léon), 338.
 Polivka (Pierre), 142, 174.
 Ponty (Janine), 172, 184.
 Portes (Jacques), 209, 425.
 Poulain (Marc), 252.

 Quéniart (Jean), 73.

 Ramsey (Matthew), 154.
 Reichardt (Rolf), 117, 299.
 Rémond (René), 278.
 Revel (Jacques), 17.
 Reulos (Michel), 365, 400, 423, 491, 499, 505.
 Rey (Michel), 106.
 Rey-Goldzeiger (Annie), 131.
 Ricard (Serge), 212.
 Ripoll (Roger), 125.
 Rivet (Daniel), 192.
 Robert (Jean-Louis), 317.
 Roche (Anne), 124.
 Roche (Daniel), 80, 322, 345, 416, 462.
 Roche-Pezard (Fanette), 274.
 Roux (Jean-Marie), 170.
 Ruiz (Alain), 408.
 Ruscio (Alain), 266.

 Sabatier (Gérard), 313, 326, 450.
 Sacquin-Moulin (Michèle), 169.
 Sagave (Pierre), 130.
 Salvaing (Bernard), 219.
 Schnapper (Bernard), 410.
 Schor (Ralph), 236.
 Sellin (Christine), 476.

 Servais (Paul), 114.
 Shai (Aron), 228.
 Sohn (Anne-Marie), 213, 245, 369, 454, 465, 486, 498, 533.
 Sorlin (Pierre), 277, 291.
 Spivak (Marcel), 144.
 Stojančević (Vladimir), 198.
 Suratteau (Jean-René), 422, 427.

 Tackett (Timothy), 85.
 Tazsbir (Janusz), 28.
 Témime (Émile), 121.
 Thépot (André), 396.
 Thobie (Jacques), 348, 392.
 Todorov (Nikolaj), 196.
 Tollet (Daniel), 509, 527.
 Tomasi (Tina), 272.
 Tourtier-Bonazzi (Chantal de), 292.
 Tudesq (André-Jean), 238, 268, 493, 494.
 Turin (Yvonne), 240, 504.
 Tyvaert (Michel), 32.

 Vaisse (Maurice), 231.
 Valette (Jacques), 343.
 Van Regemorter (Jean-Louis), 330.
 Vassort (Jean), 83.
 Vatin (Philippe), 260.
 Vergopoulos (Kostas), 194.
 Verley (Patrick), 473.
 Viard (Jacques), 166.
 Vigreux (Marcel), 150.
 Vincent (Bernard), 3.
 Vittu (Jean-Pierre), 43.
 Vogler (Bernard), 5, 89, 520.
 Voss (Jürgen), 13.
 Vovelle (Michel), 63.

 Waquet (Françoise), 398.
 Waquet (Jean-Claude), 82, 411.
 Wall (Richard), 284.
 Wartelle (Jean-Claude), 208 bis.
 Wellens (Robert), 26.
 Will (Pierre-Étienne), 477.
 Willequet (Jacques), 294.
 Winock (Françoise), 224.

Wolter (Heinz), 204.

Yardeni (Myriam), 12.

Young (Robert J.), 242.

Zajewski (Wladislaw), 143.

Zaniewicki (Witold), 140.

Zapperi (Roberto), 61.

Zarnowski (Janusz), 206.

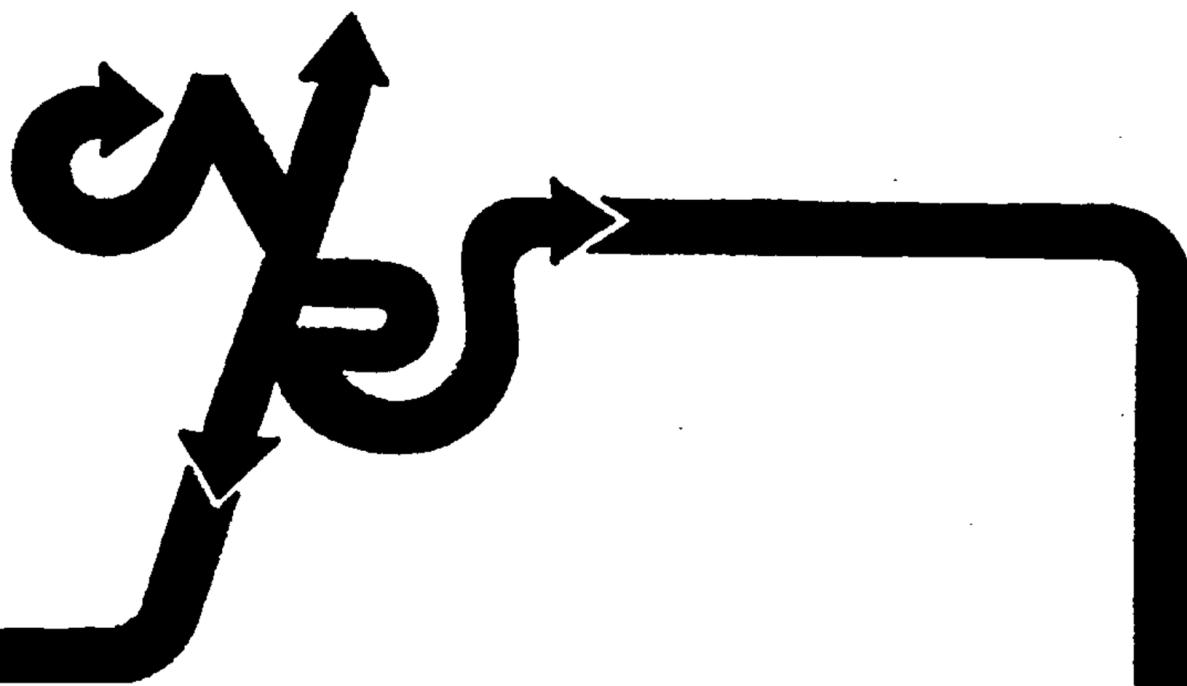
Zeldin (Theodore), 126.

Zeller (Olivier), 30.

Zylberberg (Michel), 92.

V. - NUMÉROS THÉMATIQUES

- *L'historiographie du Second Empire*, janvier-mars 1974 : voir nos 121 à 135, 438, 526.
- *Marginalité et criminalité à l'époque moderne*, juillet-septembre 1974 : voir nos 1, 2, 3, 31, 58, 59, 60, 315, 372, 517.
- *Recherches d'histoire régionale*, juillet-septembre 1976 : voir nos 8, 9, 10, 68, 69, 70, 71, 332, 368, 399, 436, 468.
- *Histoire religieuse*, avril-juin 1979 : voir nos 49, 85, 86, 87, 255, 338, 363, 365, 375, 389, 391, 423, 440, 460, 478, 482, 490, 491, 499, 500.
- *Aspects de la crise d'Orient, 1875-1878*, janvier-mars 1980 : voir nos 193 à 207.
- *Livre, éducation, savoirs, XVII^e-XX^e siècles*, janvier-mars 1981 : voir nos 53, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 159, 209, 264, 320, 322, 408, 444, 520.
- *Paris et les Parisiens, XVI^e-XIX^e siècles*, janvier-mars 1982 : voir nos 25, 105, 106, 162, 163, 164, 165.
- *Le corps, le geste et la parole*, janvier-mars 1983 : voir nos 27, 28, 29, 56, 114, 115, 116, 170, 313, 326, 350, 370, 465.
- *Italie, XX^e siècle*, juillet-septembre 1983 : voir nos 221, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 337, 360, 458.



Colloques internationaux du CNRS / N° 594

L'ÉGYPTE AU XIX^e SIÈCLE

Aix-en-Provence (Juin 1979)

groupe de recherches et d'études sur le Proche-Orient

● apport à la connaissance de l'Égypte au XIX^e siècle ● utilisation des sources d'information orientales ● sources de l'histoire ● nature de l'État ● évolution de la société rurale ● cultures et idéologies.

- family archives in Egypt
- les mémoires de Nubar Pacha
- économie et société urbaine fin XVIII^e siècle
- the last phase of the neo-mamluk regime
- the Egyptian rural society at the end of the 18th century
- the changing meaning of merchant capital
- etc...

(20 communications dont 10 en anglais)

16 × 24 / 340 p. / broché / 2 fig. / 12 tabl. 170 F

ISBN 2-222-02789-6

DOCUMENTATION GRATUITE SUR SIMPLE DEMANDE

Editions du CNRS

15 quai Anatole France. 75700 Paris

publications de la sorbonne

ARMÉE - GUERRE - SOCIÉTÉ SOLDATS LANGUEDOCIENS (1889-1919)

par

Jules MAURIN

Une étude d'histoire sociale et militaire à partir de registres matricules de recrutement, traités par informatique, dans la région du Bas-Languedoc.

1 volume de 733 pages 300 F

LA RÉPUBLIQUE ABSOLUE (1870-1889)

par

Odile RUDELLE

Redécouverte de la Fondation de la République, par la judicieuse combinaison de l'analyse électorale, l'exploitation d'archives inédites et l'adoption d'un point de vue original sur cette période clé pour notre système politique.

1 volume de 327 pages 180 F

VOYAGE A TRAVERS LE CAMEROUN DU SUD AU NORD

par

Curt VON MORGEN

Le témoignage peu courant d'un officier allemand qui parcourt le Cameroun en 1890-1891, avant le développement de la colonisation. Préface et notes critiques par Philippe LABURTHEROT.

1 volume de 411 pages 140 F

Documentation gratuite sur simple demande :

14, rue Cujas (Bureau 326) — 75231 PARIS Cedex